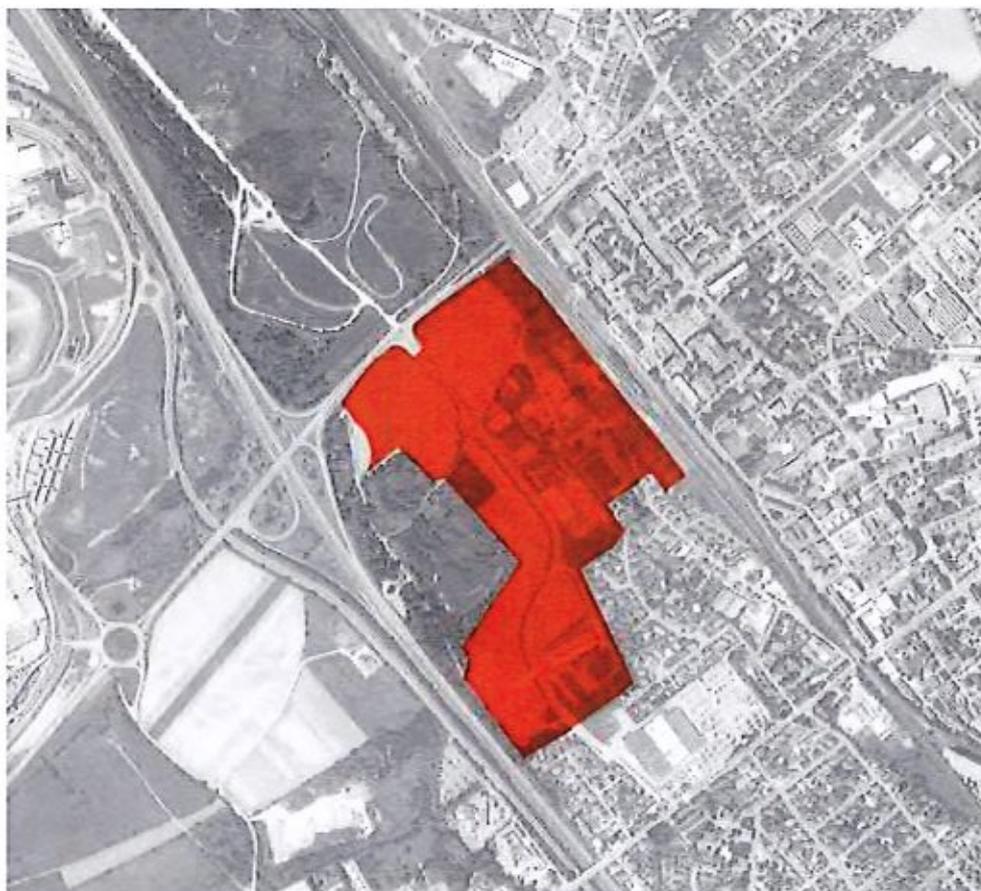


ZAC du Quartier du LYS

SAINT-LOUIS

Bilan intermédiaire de la concertation publique



Mai 2022

Sommaire

1. PREAMBULE	3
1.1. PRESENTATION DE LA CONCERTATION	3
1.2 MODALITES DE LA CONCERTATION	3
2. SYNTHESE DE LA CONCERTATION	4
2.1 THEMES PRINCIPAUX DEBATTUS LORS DE LA CONCERTATION	4
2.2 EFFETS DE LA CONCERTATION SUR LA SUITE DU PROJET	12
3. ANNEXES 1 A 9	15
3.1. ANNEXE 1	16
<i>Délibération du Conseil de Communauté du 15 septembre 2021 n°2021-162 et Délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2017 – 14ème question</i>	
3.2. ANNEXE 2	17
<i>Publicités de la concertation</i>	
3.3. ANNEXE 3	18
<i>Présentations des trois réunions publiques</i>	
3.4. ANNEXE 4	19
<i>Comptes-rendus des trois réunions publiques</i>	
3.5. ANNEXE 5	20
<i>Revue de presse</i>	
3.6. ANNEXE 6	21
<i>Supports de communication de la concertation</i>	
3.7. ANNEXE 7	22
<i>Photographies des panneaux et réunions</i>	
3.8. ANNEXE 8	23
<i>Courriers, courriels et réponses</i>	
3.9. ANNEXE 9	24
<i>Registre d'observations</i>	

1. Préambule

1.1. Présentation de la concertation

Ce document présente le bilan intermédiaire de la concertation préalable à la création de la ZAC du Quartier du LYS portée par Saint-Louis Agglomération sur la commune de Saint-Louis.

L'article L103-2 du Code de l'urbanisme prévoit en effet que les personnes publiques ayant l'initiative d'opérations d'aménagement doivent organiser une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, préalablement à la création de la ZAC, dont les modalités sont fixées par le Conseil Communautaire.

Cette concertation s'est déroulée du 28 juin 2017 au 16 février 2022. Elle sera suivie par des communications ultérieures dans le cadre de l'enquête publique, des études de projet et lors des travaux.

1.2 Modalités de la concertation

La première phase de concertation s'est déroulée selon les modalités suivantes :



-Réunion publique n°1 au Foyer rue de Mulhouse à Saint-Louis, le 27 octobre 2021 à 18h

-Réunion publique n°2 au Foyer Saint-Charles à Saint-Louis, le 9 décembre 2021 à 18h

-Réunion publique n°3 au Foyer rue de Mulhouse à Saint-Louis, le 1^{er} février 2022 à 18h

-Création d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, pour la publication des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que

d'une adresse mail dédiée permettant recueillir des observations et commentaires.

-Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement au siège de SLA ainsi qu'en mairies de Saint-Louis et Hésingue.

-Mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les observations du public.

La date limite de contribution du public est fixée au 16 février 2022, soit quinze jours après la dernière réunion publique du 1^{er} février 2022.

La suite de la concertation sera menée selon les modalités suivantes :

-Maintenance d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, utilisé pour publier des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée.

-Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement aux heures d'ouvertures au Pôle aménagement du territoire de SLA (bâtiment Le Reflet).

-Mise à disposition aux heures d'ouvertures au Pôle aménagement du territoire de SLA (bâtiment Le Reflet) d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Les observations pourront être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de Saint-Louis Agglomération.

2. Synthèse de la 1^{ère} phase de concertation

2.1 Thèmes principaux débattus

L'ensemble des échanges opérés dans le cadre de la première phase de concertation publique, notamment lors des réunions publiques ainsi que par courrier sont détaillés précisément en annexe.

Ces échanges sont synthétisés dans les 3 grands thèmes suivants :

Programmation / Economie

-Les effets attendus par SLA :

- Présence de 4300 emplois
- Augmenter les offres de services aux entreprises et proposer une offre foncière adaptée aux concepts de travail actuels et en devenir

- Développer une nouvelle offre de formation et d'enseignement supérieur
- Développer la notoriété et l'attractivité du territoire

-Les mesures prises par SLA :

- Stratégie de développement d'une politique d'attractivité incitative favorisant le développement d'écosystèmes économiques.

-Les avis, observations et préconisations du public :

1. Certains avis sont sceptiques quant à la création d'une aussi importante offre de bureaux, la majorité du public estimant que le télétravail développé pendant la crise sanitaire va perdurer et qu'il existe une offre importante non satisfaite côté bâlois. Le Conseil de développement suggère la réalisation d'une étude économique pour paramétrer les 125 000 m² de tertiaire/activité/campus,
2. Le dimensionnement de l'offre campus a été questionné par le public (typologie des écoles et besoins en hébergements).
3. Le devenir des activités existantes sur le site a également été questionné.
4. La mixité du quartier a été jugée insuffisante, notamment par la « faible » part de logement/hébergement proposée. Le projet est-il adapté aux besoins futurs dans 15-20 ans ?
5. Il est proposé de préciser au cahier des charges que le quartier n'a pas vocation à devenir exclusivement du logement.
6. Le public a souhaité savoir si des équipements et services seront proposés (médecins, crèches... etc) et si des zones d'activité et de partage social comme les restaurants, bars, espaces associatifs seront prévus. De même, il a été demandé si des espaces pour les écoles seront prévus sur les zones de nature.
7. L'utilité d'une Aréna a été questionnée, vis-à-vis des infrastructures existantes (Forum, Messe, Parc expo de Mulhouse)
8. La création d'emplois a été mise en question jugeant que l'attrait de la suisse voisine se fait en termes de salaire et non d'offre insuffisante.
9. Enfin on peut noter la crainte d'une concurrence des commerces vis-à-vis du centre-ville.

-Les réponses de SLA :

1. La programmation bureaux-campus-activités sera mutualisée pour répondre au mieux à la demande et garder de la souplesse dans l'évolution des besoins tertiaires de l'agglomération. Le risque de vacances des surfaces tertiaires est minime, les surfaces étant développées au fur et à mesure en fonction des besoins. L'opportunité d'une étude économique n'est pas avérée. Ce type d'études, en général, ne permet pas de statuer réellement sur le marché en la matière, ni de donner des projections futures fiables. Ce travail mené dans la globalité donne très souvent des résultats peu réalistes sans un travail de fond. Notre stratégie vise plutôt à dégager un potentiel pour le moyen terme et d'être pro actif sur des secteurs d'activités porteurs et stratégiques en développant une politique d'attractivité incitative pour ce quartier et en accompagnant le développement d'écosystèmes économiques. Il convient de rappeler qu'il n'y a actuellement pas d'offre foncière tertiaire par SLA, il faut se donner la capacité

d'accueillir tout en restant souple, la procédure de ZAC ayant l'avantage de permettre de s'adapter à l'évolution de la demande.

2. Une Ecole du territoire a déjà manifesté son intérêt pour pouvoir intégrer le quartier du LYS, une Ecole d'ingénieurs ou une antenne de l'Université de Haute Alsace sont également des cibles pour une montée en compétences des formations proposées aux jeunes du territoire.
3. Les entreprises présentes sur site pourront rester, elles auront également la possibilité de muter par elles-mêmes à moyen terme.
4. Le quartier du LYS se situe à proximité immédiate du centre-ville où l'offre de logements est en pleine expansion. La part de logements et d'hébergements apporte par ailleurs une mixité au sein même du quartier tout en restant modérée pour ne pas évincer la priorité qui reste le développement économique. En effet, la mixité programmatique doit être réfléchie à l'échelle du centre-ville de Saint-Louis, dont le quartier du LYS constitue une extension. Comment être certains que cette zone correspond aux besoins dans 15 ou 20 ans ? L'ambition est d'offrir une capacité de développement de programmes pour les prochaines années, tout en s'adaptant aux besoins par la souplesse que permet la procédure de ZAC.
5. De plus, les infrastructures existantes (RD105, A35 et EAP) ne favorisent pas la création de logements sur la partie ouest du Quartier du LYS (nuisances). De fait, à terme ce quartier ne peut évoluer en un quartier exclusivement de logements.
6. Concernant l'activité du quartier et le partage social, les espaces verts créés seront publics et bénéficieront aux écoles développées au sein du campus ou à tout public fréquentant le quartier. Les socles de bâtiments seront prévus pour accueillir des commerces et services liés aux besoins propres du quartier, dont des restaurants, bars et autres lieux qui participeront à la vie du quartier. Une réflexion est en cours sur la possibilité d'installer un restaurant solidaire alimenté en circuits courts par les producteurs locaux, en lien avec la démarche rurale de notre territoire. A ce jour, il n'y a pas d'espaces associatifs envisagés, mais si des porteurs de projets devaient se manifester, ce sont des sujets qui pourront s'intégrer au développement du futur quartier.
7. Les équipements envisagés à ce stade sont un projet d'Hôtel d'Agglomération, le déménagement du Centre Technique Municipal à proximité de la chaufferie et une Aréna (salle polyvalente culturelle et spectacles). L'offre en tertiaire permet l'installation de médecins ou de crèches privées si des porteurs de projet se manifestent. Les espaces verts créés seront publics et peuvent bénéficier aux écoles développées au sein du campus ou à tout public fréquentant le quartier. Tout projet privé de services tels que crèches, médecins ... pourra s'intégrer au quartier car répondant aux besoins propres. Concernant l'Aréna, c'est un projet qui se veut facilement accessible vu son emplacement, proposant des espaces plus grands et plus flexibles, pour des foires/congrès/salons, que les équipements actuels du tissu local. L'objectif est de se mettre en capacité d'accueillir pour du long terme un équipement de ce type, qui en tout état de cause sera porté de manière privée et par conséquent ne se fera que si un équilibre économique est

avéré. Il convient de noter qu'à ce jour les équipements du territoire tels que le Forum, le Triangle et la Comète sont fortement occupés et pas du tout sous-utilisés.

8. Concernant l'attractivité des salaires suisses, SLA est consciente des difficultés de recrutement induites par la rémunération des travailleurs frontaliers sur l'agglomération trinationale. Notre objectif est de rééquilibrer le nombre d'emplois côté français et de cibler de nouveaux secteurs spécifiques à l'échelle de notre agglomération. L'attrait des salaires suisses ne doit pas être un obstacle au développement de nos projets afin de ne pas être un territoire purement résidentiel.
9. Il a été précisé que les commerces possibles seront strictement liés aux besoins propres du quartier et n'ont pas vocation à être en concurrence avec les commerces présents au centre.

Mobilité

-Les effets attendus par SLA :

- Augmentation du nombre de véhicules sur le réseau routier à terme et saturation du réseau
- Augmentation des usagers des transports en commun desservant le site

-Les mesures prises par SLA :

- Développer l'offre de mobilité alternative en transports en commun et modes actifs / plan de mobilité porté par SLA :
 - Quartier desservi par le Tram 3
 - Créer des liaisons cyclables en site propre et les mailler avec le réseau cyclable existant et création d'un garage à vélo de 150 places au P+R
 - Création d'une gare routière
 - Mise en place de parkings de co-voiturage et de parkings-relais au niveau des gares en amont de Saint-Louis
 - Développer l'utilisation de l'actuel P+R (750 places)
 - Plan de déplacement inter-entreprise
- Réaménager le réseau routier : projet 5A3F
- Nouvelle liaison ferroviaire

- Les avis, observations et préconisations du public :

1. Des inquiétudes ont été émises quant à l'augmentation du trafic lié à la création de nouveaux programmes sur le Quartier du LYS.

2. Les 150 places de garage vélos ont été jugées trop faibles et la possibilité du stationnement voiture par le biais des parkings mutualisés empêchent un report modal efficace. L'analyse de la mobilité basée sur des exemples tel que Lyon alors que St Louis est une banlieue de Bâle n'est pas judicieuse et la renonciation à la voiture semble difficile,
3. L'arrivée simultanée des employés suscitent des craintes d'embouteillages. Le public a préconisé la création d'une nouvelle voie parallèle au boulevard de l'Europe.
4. Des préconisations ont été émises quant à la création d'un arrêt de tram supplémentaire au sein du Quartier du LYS. En revanche le raccordement du tram à l'EAP est jugé inutile.
5. Le public s'est montré favorable à l'usage du train et recommande de le développer davantage dans le territoire.
6. Enfin le public a alerté sur les politiques de tarification du secteur, notamment du tram suisse, qui sont aussi un frein au report modal souhaité.

-Les réponses de SLA :

1. Vis-à-vis de l'augmentation du trafic, la réponse de Saint-Louis Agglomération est double : favoriser les mobilités alternatives au sein du Quartier du LYS ainsi que restructurer le réseau routier existant avec le projet 5A3F qui a fait lui-même l'objet d'une concertation spécifique.
2. Le développement de parkings vélo au sein du P+R est déjà une première initiative pour inciter le report modal et l'utilisation des modes doux. Les collectivités ont un impact limité sur les habitudes de déplacements des citoyens, d'autres études sont en cours sur l'agglomération et la ville, les Elus sont donc pleinement mobilisés sur le sujet et d'autres solutions viendront compléter au fur et à mesure des développements engagés.

S'agissant de la comparaison du projet avec Lyon, notre Urbaniste a bien cité des comparaisons avec des quartiers périphériques de grandes villes françaises (et non avec le centre-ville de ces grandes villes).

L'hypothèse prise est de 50% des déplacements domicile-travail en voiture, et le stationnement sera de fait limité. Notre ambition consiste à améliorer l'offre en mobilité alternative pour inciter le citoyen à modifier ses habitudes. Le développement de parkings vélo au sein du P+R est déjà une première initiative pour inciter le report modal et l'utilisation des modes doux.

3. SLA n'a pas retenu la proposition de créer une nouvelle voie parallèle au boulevard de l'Europe. En effet, celle-ci n'inciterait pas à l'utilisation des transports en commun ou modes doux et serait trop onéreuse. En revanche, en phase exploitation, un travail pourra être mené avec les entreprises installées pour du « chrono-aménagement », c'est-à-dire des horaires décalés pour éviter l'affluence.

4. La création d'un arrêt de tram supplémentaire est retenu par SLA, et son emplacement sera défini ultérieurement en fonction des développements des futurs projets. Le raccordement du tram à l'EAP n'est pas l'objet de ce projet, il concerne la ZAC du Technoport durant laquelle il a été démontré la complémentarité du tram et de la nouvelle ligne ferroviaire.
5. Pour le développement de l'usage ferroviaire, SLA y est favorable, et a créé un P+R pour favoriser son usage, mais n'a pas compétence dans ce domaine.
6. SLA n'a pas non plus compétence sur la tarification du tram côté suisse.

Environnement

-Les effets attendus par SLA :

- Impacts sur l'air, le bruit et les terres agricoles
- Risques d'îlot de chaleur

-Les mesures prises par SLA :

- Choix du site comme opération pilote pour la transition énergétique
- Prescriptions applicables aux constructions selon les principes du référentiel Saint-Louis 2030 ou équivalent
- Connexion du quartier au Réseau de Chauffage Urbain
- Développement des modes actifs et des transports publics
- Renaturation du Lertzbach
- Sanctuarisation de l'espace naturel constitué par le Baggerloch
- Mise en place d'une trame verte et d'espaces naturels à l'échelle du quartier
- Compensations agricoles en lien avec la démarche rurale du territoire.

- Les avis, observations et préconisations du public :

1. Le public s'est largement exprimé sur les enjeux de transition écologique : choix des matériaux, limitation des surfaces imperméables et de la consommation foncière, lutte contre les îlots de chaleur, mix énergétique, maîtrise des gaz à effet de serre liés aux constructions ... le Conseil de développement suggère la réalisation d'une simulation du climat urbain à l'échelle du quartier,
2. La sanctuarisation du Baggerloch n'a pas fait l'unanimité au sein du public, certaines personnes regrettant que l'histoire du site soit oubliée et que l'on ne puisse pas y avoir accès comme espace naturel pour se ressourcer.
3. Le projet de renaturation du Lertzbach a été favorablement accueilli, notamment par les riverains qui ont émis le souhait d'être consultés lors de la définition du projet.

4. La perte de superficie agricole a été relevée, les mesures de compensations collectives étant attendues et le développement de l'agriculture urbaine et locale a été évoquée comme levier d'action possible au sein du projet. Il a été demandé si une partie d'espace agricole pouvait rester au sein du projet.
5. Une étude du niveau sonore a-t-elle été effectuée ?

-Les réponses de SLA :

1. Le PLU de Saint-Louis prévoit déjà de fortes ambitions en matière environnementale, celui-ci sera complété par le cahier des charges de la ZAC avec une préférence pour les matériaux biosourcés. Le projet qui est retenu comme site pilote dans notre démarche Territoire en transition sera ambitieux. La conservation du Baggerloch, la renaturation du Lertzbach et la création de 2ha d'espaces verts sur site contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur. Les éléments précis s'appliquant aux constructions seront définis dans notre cahier des prescriptions que chaque promoteur devra respecter avec par exemple l'utilisation de matériaux biosourcés et l'implantation bioclimatique d'un bâtiment. Concernant la réalisation d'une étude de climat urbain, cet aspect a été étudié globalement sur la métropole par le Canton de Bâle Ville. Les mesures prises pour le projet vont dans ce sens, il ne semble pas pertinent de mener une étude complémentaire. Les émissions de gaz à effets de serre seront déterminées au moment de l'étude d'impact et l'utilisation potentielle de matériaux biosourcés par exemple contribue à leur réduction. Enfin, pour l'objectif de « zéro artificialisation nette » l'artificialisation sera limitée, déjà grâce aux coefficients de biotope du PLU, l'infiltration à la parcelle sera imposée et la densité du quartier va dans le sens d'économiser le foncier.
2. Le site du Baggerloch fait l'objet d'une cessation d'activité, en lien avec la DREAL. Les suivis de la qualité de la nappe depuis 2013 et des mesures complémentaires air/eau réalisées en 2020 sont conformes pour finaliser la procédure. A l'issue, l'histoire de ne sera pas oubliée puisqu'une servitude sera créée. De plus, la présence d'espèces protégées floristiques a également orienté le choix de laisser le site en l'état et en dehors du projet de ZAC en appliquant la partie « Eviter » de la séquence Eviter-Réduire-Compenser destinée à limiter les atteintes à l'environnement. Cependant, il est intégré comme support à toute la trame verte qui sera développée sur le quartier et sera utile à la biodiversité/continuité paysagère et environnementale.
3. Une première partie de renaturation du Lertzbach portée par le Syndicat des cours d'eau du Sundgau oriental et Rivières de Haute Alsace est en cours. Cette renaturation sera poursuivie dans le périmètre de l'opération. Le roméandrage sera complété par des travaux amont pour garantir un niveau d'eau toute l'année mais les corrections conséquentes prendront du temps et les riverains seront consultés.
4. Une réflexion sur l'alimentation en circuit court pourra être engagée, notamment pour les écoles, bureaux et commerces du site et en lien avec la démarche rural de l'agglomération. L'étude d'impact agricole est nécessaire dans la procédure, elle a déjà été menée partiellement dans le cadre de la procédure du Technoport et la mesure de compensation fléchée, en lien avec la Chambre d'Agriculture et

notre service Développement rural est la réalisation d'un magasin de producteurs sur le territoire de SLA. Le projet doit donc verser une participation financière pour aider au portage de ce projet. Lors des réunions publique, il a également été évoqué la réalisation d'un restaurant solidaire au sein du quartier, alimenté par les circuits courts.

Concernant la possibilité d'utiliser les toits d'immeuble pour de l'agriculture urbaine, cela ne semble pas opportun à proximité des infrastructures de transport, mais si des porteurs de projet étaient intéressés c'est un élément qui pourrait être intégré techniquement.

5. Les impacts au niveau sonore seront pris en compte au stade de l'étude d'impact du projet qui est élaborée une fois le programme arrêté. Selon le calendrier des opérations, cette étape devrait se dérouler au cours de l'année 2022 à la suite de quoi les éléments seront mis à disposition du public.

Sur ces trois grands thèmes, le public aura l'opportunité de s'exprimer à nouveau :

-lors de la mise à disposition du public de l'évaluation environnementale pour les questions en matière d'économie, de mobilité et d'environnement.

2.2 Effets de la 1^{ère} phase de concertation sur la suite du projet

Les trois réunions publiques ont mobilisé respectivement 29, 31 et 34 auditeurs.

Les statistiques de visibilité sur les réseaux sociaux et de téléchargement des documents sont présentées en annexe 6.

Le public s'est exprimé sur les différentes thématiques lors des trois réunions publiques (cf comptes-rendus en annexe) :

- 1) Lors de la première réunion, le public n'a pas émis de remarque particulière sur le choix du site et les enjeux du territoire ni sur le programme présenté, mais il s'est révélé très attentif aux enjeux de transitions énergétique et écologique en posant des questions sur l'artificialisation des sols, les matériaux etc...
- 2) Lors de la seconde réunion publique, trois scénarios ont été soumis à l'avis du public.

Un premier scénario avec un aménagement réalisé uniquement sur le foncier maîtrisé.

Un second scénario qui répartit le programme sur l'ensemble du foncier.

Un troisième scénario, de renforcement du programme bâti pour préserver le reste du territoire

Le public s'est exprimé de manière unanime en faveur du second scénario d'aménagement, rassemblant un maximum d'avantages en matière environnementale et de mobilité, mais pas en matière économique. Les scénarios 1 et 3 ont été écartés.

Le programme a été remis en question par le public au niveau des 80 000 m² de bureaux prévus.

La seconde réunion publique a également permis de répondre de manière plus approfondie aux questions posées par le public lors de la première réunion. Le public a émis la proposition de créer un arrêt de tram supplémentaire dans le quartier, SLA a retenu cette proposition qu'il conviendra d'approfondir lors de l'avancement du projet.

- 3) Lors de la troisième réunion publique, le second scénario a donc été détaillé de manière opérationnelle par les urbanistes. Une synthèse complète des éléments des deux précédentes réunions a été proposé, ce qui a été apprécié par le public.

Suite aux réactions sur le programme de bureaux, une mutualisation des programmes de campus-bureaux et activités a été proposée pour 125 000 m² à développer.

Le projet a reçu de manière générale un écho globalement favorable du public à l'issue de la troisième réunion publique, en particulier sur ses ambitions environnementales qui ont été précisées et réaffirmées.

Le public s'est également exprimé via l'adresse mail de concertation dédiée et notamment le Conseil de Développement (cf mails annexe 8). Un mail est arrivé au-delà de la date limite fixée pour la première phase de concertation, mais une réponse a tout de même été apportée et intégrée à ce bilan intermédiaire.

En synthèse, tout au long des trois réunions la population qui s'est exprimée a majoritairement critiqué la pertinence du projet dans sa programmation mais reconnu sa pertinence dans son parti d'aménagement. Certains participants ont émis des réserves vis-à-vis des enjeux climatiques et de l'augmentation du trafic automobile. Le projet du Quartier du LYS s'inscrit largement dans un parti d'aménagement vertueux, favorisant les mobilités alternatives, restaurant des espaces naturels ... SLA restera attentive aux sujets environnementaux dans les phases à venir, notamment dans le cadre de l'évaluation environnementale.

En conclusion, les observations recueillies lors de cette première phase de concertation ont permis :

- de privilégier un scénario d'aménagement et une programmation parmi plusieurs possibilités.
- de préciser les objectifs de programmation de l'opération et d'apporter plus de souplesse et de flexibilité dans cette programmation pour garantir un projet qui s'adaptera à l'évolution des besoins.
- de confirmer la mise en place d'une stratégie d'accompagnement économique du projet.
- de confirmer les ambitions environnementales du projet urbain et de rassurer la population.
- de prendre en compte les questions de qualité de l'air, de bruit et de climat qui seront traitées de manière détaillée et avec attention dans le cadre de l'étude d'impact.
- de préciser le caractère du projet de l'Arena en tant que programme privé d'offre culturelle et de loisirs, pour répondre à un besoin différent de l'offre actuelle du territoire.
- d'intégrer un arrêt tram supplémentaire au sein du projet.
- d'étudier la possible implantation d'un restaurant solidaire pour répondre aux besoins du quartier tout en favorisant les circuits courts.

Ces éléments et préoccupations seront pris en compte dans les prochaines phases du projet.

3. ANNEXES 1 à 9

3.1. Annexe 1

***Délibération du Conseil de Communauté du
28 juin 2017 – 14ème question***

et

***Délibération du Conseil de Communauté du
15 septembre 2021 n°2021-162***

Délibération du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 65
Membres absents : 13
Procurations : 08

Séance du 28 juin 2017
Sous la Présidence de M. Alain GIRNY
Président de Saint-Louis Agglomération

14^{ème} QUESTION

ZAC du Lys

Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable à la création de la ZAC

1. Contexte et objectifs de l'opération projetée

Une Agglomération trinationale au cœur de l'Europe

L'Agglomération bâloise constitue un des plus forts pôles de développement économique en Europe. La qualité de ses infrastructures, notamment de transport, ainsi que l'importance des sociétés qui y ont installé leurs sièges sociaux et centres de développement constituent un véritable moteur de croissance qui propulse cette agglomération au tout premier plan des régions occidentales les plus dynamiques.

L'originalité de cette Agglomération repose également sur son implantation trinationale permettant de profiter des atouts et des spécificités de trois pays, trois cultures, trois marchés intérieurs. La création dans les années 90 d'instances transfrontalières de coopération et de développement a permis la mise en place de stratégies concertées, voire communes, permettant d'imaginer l'agglomération de demain. Il s'agit désormais de tirer parti de l'ensemble des opportunités qui s'offrent aux communes françaises du territoire en développant des projets pensés à l'échelle métropolitaine.

Le renforcement de la partie française de l'agglomération

La partie française de l'agglomération trinationale de Bâle a mené depuis plusieurs années une importante réflexion sur le développement de nouvelles fonctions métropolitaines en accompagnement de l'évolution du pôle bâlois. L'objectif est de profiter de cette dynamique de développement tout en mettant en place les équipements et les zones d'activités et résidentielles indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble de l'agglomération.

Saint-Louis Agglomération (SLA), en association avec les Communes de Saint-Louis et de Hésingue, a décidé de s'engager dans une opération d'aménagement de grande envergure visant à reconfigurer le secteur situé à l'Ouest de la Gare de Saint-Louis. Le « Quartier du Lys » doit devenir un nœud essentiel du développement de la partie française de l'agglomération. Sa situation unique au regard des infrastructures de déplacement le destine à devenir un des nouveaux centres nerveux de l'agglomération en associant d'importantes activités tertiaires et d'hébergement.

Un quartier au cœur de l'Agglomération

Ce quartier, situé à quelques pas de l'EuroAirport, et bientôt connecté au centre de la métropole par l'extension de la ligne 3 du tram bâlois offre une opportunité exceptionnelle qu'il convient de valoriser au mieux. La mise en place d'une importante opération de restructuration de ce site qui constituera demain indéniablement la porte d'entrée Nord de l'ensemble de l'Agglomération est indispensable. Il s'agit de définir la forme à donner à ce quartier tout en déterminant les fonctions urbaines devant y être installées afin d'imaginer, puis de réaliser, une opération qui fera sens pour Saint-Louis Agglomération, mais plus largement encore pour l'ensemble de l'Agglomération bâloise.

C'est avec cette ambition, que SLA souhaite développer un quartier respectueux de l'environnement, à la densité affirmée, et à l'architecture singulière. Un quartier qui relèvera le défi d'être ancré dans son territoire et ouvert sur le monde, profitant d'une plate-forme multimodale unique dans le Grand Est tout en privilégiant une ambiance urbaine où le citoyen et le piéton devra se sentir bien.

Les grands objectifs de l'aménagement du Quartier du Lys

- Remodeler cette partie du territoire français pour en faire un quartier mixte associant l'habitat et l'activité économique dans l'esprit des grands pôles urbains actuels ;
- Créer les conditions du développement d'un pôle d'activités de haut niveau profitant de la proximité des infrastructures de déplacement et de la dynamique économique bâloise ;
- Matérialiser la porte d'entrée de l'agglomération bâloise ;
- Développer de nouvelles fonctions urbaines venant compléter l'offre du reste de l'agglomération ;
- Optimiser la mise en place de la plate-forme multimodale air-fer-route et du Park & Ride grâce au développement d'espaces publics de qualité et de circulations douces venant irriguer l'ensemble du territoire.

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté doit être l'opportunité pour notre territoire de développer un projet coordonné, cohérent et harmonieux s'appuyant sur un site exceptionnel du point de vue de son accessibilité et de sa situation au cœur d'une des agglomérations les plus denses d'Europe.

2. Concertation préalable

Il est rappelé que par délibération du 23 mars 2016, la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières a déclaré la Zone d'activités du Lys d'intérêt communautaire et qu'en conséquence, Saint-Louis Agglomération dispose de la compétence pour lancer une procédure de ZAC au sein du périmètre ci-annexé.

En vertu de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, préalablement à la création de la ZAC et avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles, une concertation doit être mise en œuvre dont les modalités doivent être fixées par le Conseil Communautaire.

.../...

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les objectifs poursuivis par le projet de ZAC du Lys ;
- d'approuver le périmètre des études préalables (ci-annexé) ;
- d'engager la concertation préalable à la création de la ZAC
- de définir les modalités suivantes de la concertation :
 - ✓ Organisation de trois réunions publiques.
Elles seront ouvertes à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'aux professionnels du monde économique qui seront invités, soit par voie de presse, soit par le bulletin de la Communauté d'Agglomération, soit par avis de presse ou affichage.
 - ✓ Informations régulières sur l'évolution du projet dans le bulletin de la Communauté d'Agglomération ou dans la presse locale.
 - ✓ Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement dans les mairies de Saint-Louis et Hésingue et au siège de SLA.
 - ✓ Mise à disposition au siège de SLA d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Les observations pourront être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de Saint-Louis Agglomération.
 - ✓ Création d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, utilisé pour publier des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée.
- d'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des modalités de la concertation susvisée.

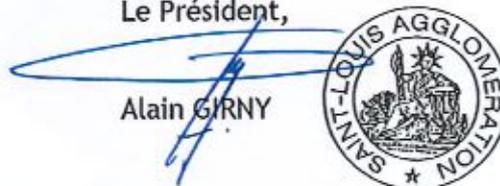
Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

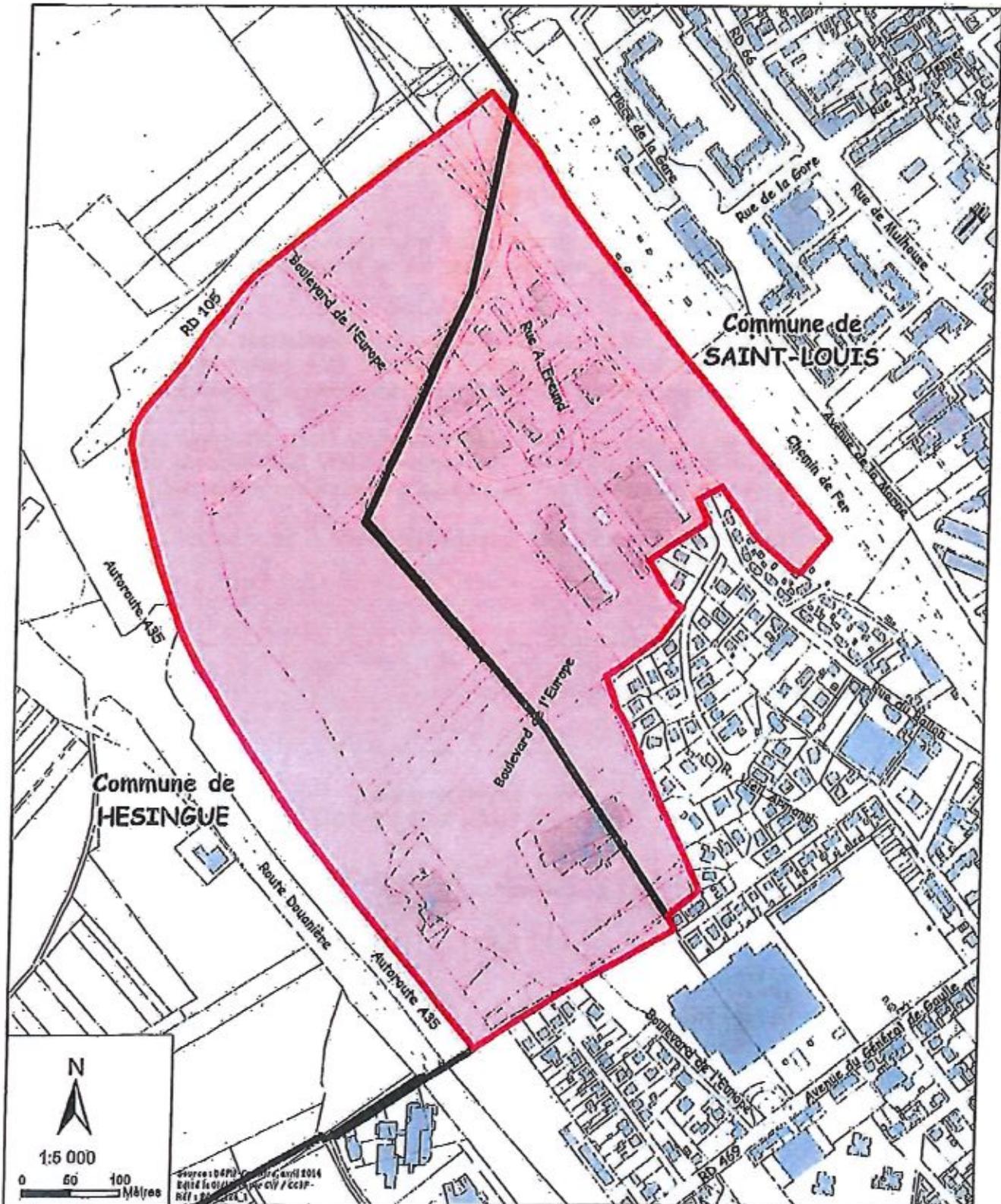
Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 29 juin 2017

Le Président,

Alain GIRNY



**Zone d'activités du Lys
à Saint-Louis / Héringue**



Délibération
du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 60
Membres absents : 18
Procurations : 15

Séance du 15 septembre 2021
Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN
Président de Saint-Louis Agglomération

3^{ème} QUESTION

ZAC du QUARTIER DU LYS

Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable à la création de la ZAC

(DELIBERATION n°2021-162)

1. Contexte et objectifs de l'opération projetée

Une Agglomération trinationale au cœur de l'Europe

L'Agglomération bâloise constitue un des plus forts pôles de développement économique en Europe. La qualité de ses infrastructures, notamment de transport, ainsi que l'importance des sociétés qui y ont installé leurs sièges sociaux et centres de développement constituent un véritable moteur de croissance qui propulse cette agglomération au tout premier plan des régions occidentales les plus dynamiques.

L'originalité de cette Agglomération repose également sur son implantation trinationale permettant de profiter des atouts et des spécificités de trois pays, trois cultures, trois marchés intérieurs. La création dans les années 90 d'instances transfrontalières de coopération et de développement a permis la mise en place de stratégies concertées, voire communes, permettant d'imaginer l'agglomération de demain. Il s'agit désormais de tirer parti de l'ensemble des opportunités qui s'offrent aux communes françaises du territoire en développant des projets pensés à l'échelle métropolitaine.

Le renforcement de la partie française de l'agglomération

La partie française de l'agglomération trinationale de Bâle a mené depuis plusieurs années une importante réflexion sur le développement de nouvelles fonctions métropolitaines en accompagnement de l'évolution du pôle bâlois. L'objectif est de profiter de cette dynamique de développement tout en mettant en place les équipements et les zones économiques et résidentielles indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble de l'agglomération.

Saint-Louis Agglomération (SLA), en association avec la Ville de Saint-Louis, a décidé de valoriser les terrains qu'elle détient en s'engageant dans une opération d'aménagement de grande envergure visant à reconfigurer le secteur situé à l'ouest de la Gare. Le « Quartier du LYS » doit devenir un nœud essentiel du développement de la partie française de l'agglomération. Sa situation unique au regard des infrastructures de déplacement le destine à devenir un des nouveaux centres nerveux de l'agglomération en associant d'importantes activités tertiaires, d'hébergement et de campus intégrés dans un vaste quartier mixte paysager.

Un quartier au cœur de l'Agglomération

Ce quartier, situé à quelques pas de la gare et du P+R, et connecté au centre de la métropole par l'extension de la ligne 3 du tram bâlois offre une opportunité exceptionnelle qu'il convient de valoriser au mieux. La mise en place d'une importante opération de restructuration de ce site qui constituera demain indéniablement, avec l'ensemble des projets EURO3LYS, la porte d'entrée Nord de l'ensemble de l'Agglomération est indispensable. Il s'agit de définir la forme à donner à ce quartier tout en déterminant les fonctions urbaines devant y être installées afin d'imaginer, puis de réaliser, une opération qui fera sens pour Saint-Louis Agglomération, mais plus largement encore pour l'ensemble de l'Agglomération bâloise.

C'est avec cette ambition, que SLA souhaite développer un projet respectueux de l'environnement, alliant une architecture contemporaine et une ambiance marquée par la combinaison d'ensembles urbains denses et d'espaces verts. Un quartier qui relèvera également le défi d'être ancré dans son territoire et ouvert sur le monde, profitant d'une plate-forme multimodale combinant voiture-chemin de fer et transports collectifs tout en privilégiant le cadre d'un quartier ambitieux avec labellisation Cit'ergie.

Les grands objectifs de l'aménagement du Quartier du LYS sont les suivants :

- Remodeler cette partie du territoire français pour en faire un quartier mixte à dominante d'activités tertiaires, associant hébergement et activités dans l'esprit des grands pôles urbains contemporains ;
- Créer les conditions du développement d'un pôle d'activités de haut niveau profitant de la proximité des infrastructures de déplacement et de la dynamique économique bâloise ;
- Matérialiser la porte d'entrée de l'agglomération bâloise ;
- Développer de nouvelles fonctions urbaines venant compléter l'offre du reste de l'agglomération trinationale ;
- Optimiser la mise en place de la plate-forme multimodale air-fer-route et modes doux grâce au développement d'espaces publics de qualité et de circulations douces venant irriguer l'ensemble du territoire.

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté doit être l'opportunité pour notre territoire de mettre en œuvre un projet urbain permettant de développer un projet coordonné, cohérent et harmonieux s'appuyant sur un site exceptionnel du point de vue de son accessibilité ainsi que de sa situation qui est au cœur d'une des agglomérations les plus denses d'Europe.

2. Concertation préalable

Il est rappelé que par délibération du 23 mars 2016, la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières a déclaré la Zone d'Activités du Lys d'intérêt communautaire, et qu'en conséquence, Saint-Louis Agglomération dispose de la compétence pour lancer une procédure de ZAC au sein du périmètre ci-annexé.

En vertu de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, préalablement à la création de la ZAC et avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles, une concertation doit être mise en œuvre dont les modalités doivent être fixées par le Conseil Communautaire.

En date du 28 juin 2017, une première délibération a été prise pour définir les modalités de cette concertation.

Or, au 1^{er} janvier 2018, une modification des limites communales entre Hésingue et Saint-Louis est intervenue. Dès lors, il est proposé d'abroger la délibération du 28 juin 2017 et de redéfinir les modalités de la concertation à engager.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'abroger la délibération du 28 juin 2017 approuvant les modalités de concertation ;
- d'approuver les objectifs poursuivis par le projet de ZAC du Quartier du LYS tel que définis ci-dessus ;
- d'approuver le périmètre des études préalables (ci-annexé) ;
- d'engager la concertation préalable à la création de la ZAC
- de définir les modalités suivantes de la concertation :

Une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée selon les modalités suivantes :

- ✓ Organisation de trois réunions publiques.
Elles seront ouvertes à toutes les personnes concernées par le projet, notamment les habitants de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'aux professionnels du monde économique qui seront invités, soit par voie de presse, soit par le bulletin de la Communauté d'Agglomération.
- ✓ Création d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, utilisé pour publier des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée.
- ✓ Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement aux heures d'ouvertures de la mairie de Saint-Louis et du siège de SLA.
- ✓ Mise à disposition aux heures d'ouvertures au siège de SLA d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Les observations pourront être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de Saint-Louis Agglomération.

Pour être prises en compte, les observations du public devront être déposées au plus tard 15 jours après la troisième réunion publique.

Dans l'hypothèse où, en raison des conditions sanitaires, les contraintes législatives ou réglementaires ne permettraient pas d'organiser les modalités de la concertation en présentiel, il sera possible d'adapter ces modalités notamment en envisageant la tenue des réunions publiques en distanciel.

- d'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des modalités de la concertation susvisée.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 16 septembre 2021

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

3.2. Annexe 2

Publicités de la concertation

FAITS DIVERS

Incendie d'immeuble à Mulhouse : la piste accidentelle

Ils auront passé toute la nuit sur place : c'est ce vendredi 22 octobre en début d'après-midi que les sapeurs-pompiers ont levé le dispositif mis en place pour combattre l'incendie qui a ravagé jeudi soir un petit collectif dans le quartier Drouot-Barbanègre à Mulhouse.

De la massive bâtisse située à l'angle de la rue des Bateliers et de la rue de Noisy-le-Sec, à Mulhouse, il reste cette silhouette atypique et interdite d'accès, composée d'un grand rectangle, flanqué de triangles sur les côtés Sud et Est, les crépis bleu et blanc affichant les traces de cette soirée du jeudi 21 octobre. D'après les témoignages, le feu est allé vite et s'est accompagné d'un très important dégagement de fumée : vers 18 h 20, les flammes se dressaient déjà haut dans le ciel du jour déclinant, alors que le sinistre avait pris un peu avant 18 h, vraisemblablement au deuxième étage de ce petit collectif qui en compte trois en plus du sous-sol et des combles.

Honnis le couple propriétaire de la bâtisse, un homme et une femme respectivement âgés de 78 et 74 ans qui ont été évacués par les secours après avoir inhalé de la fumée, personne n'a été blessé, cinq logements étant normalement occupés par un total de sept résidents. Si la septuagénaire avait pu s'extraire seule du bâtiment, son époux avait



Les pompiers ont déployé un bras élévateur, ce jeudi 21 octobre, pour venir à bout des flammes qui ont ravagé la toiture d'un immeuble. Photo L'Alsace/Samuel COULON

d'être secouru par les sapeurs-pompiers à l'aide d'une nacelle alors qu'il se trouvait en mauvaise posture sur la terrasse.

Une ancienne maison alsacienne réaménagée

D'importants moyens ont donc été déployés au cours de la soirée, jusqu'à 45 sapeurs-pompiers issus des centres de Mulhouse, Illzach, Rixheim, Cernay et Orléansville

et ce n'est que jeudi vers 21 h 30 que la maîtrise des flammes semblait être acquise. Le feu était combattu au sol et par nacelles, tandis que l'eau était directement pompée dans le canal situé à une vingtaine de mètres de là. Si des branches d'arbres de grande taille ont été coupées afin de faciliter l'intervention, du reste sécurisée par un important dispositif policier, elles le furent aussi pour ne pas risquer une propagation à un autre immeuble à

immédiate proximité, soit une dizaine de mètres.

D'après les témoignages toujours, la bâtisse serait à l'origine une ancienne grande maison alsacienne qui aurait été réaménagée au fil du temps, et notamment dans les années 1960 ; elle faisait toujours l'objet de travaux ces dernières années. Selon les premiers éléments de l'enquête en cours, l'origine de l'incendie est accidentelle.

Nicolas LEHR

JUSTICE

Condamné le matin, arrêté à nouveau le soir

Ayant perdu son permis, condamné lundi 18 octobre au matin pour des délits routiers, un automobiliste a été à nouveau arrêté en train de conduire, dans la soirée à Mulhouse. Le tribunal l'a condamné à une peine de prison ferme.

Jugé le mercredi 20 octobre pour conduite sans permis, un Mulhousien de 41 ans a longtemps nié l'évidence pour, finalement, admettre qu'il était bien au volant d'une voiture, lundi 18 octobre, alors qu'il n'avait plus le permis.

C'est une vitesse excessive qui a poussé des policiers en patrouille à prendre en chasse un véhicule avec trois personnes à bord, lundi vers 23 h dans le secteur du Haut-Poirier à Mulhouse. Le véhicule s'est immobilisé rue Fénelon. Son conducteur a tenté de prendre la fuite à pied, mais a été rattrapé par les policiers.

L'homme, visiblement ivre, a toutefois refusé de se soumettre aux contrôles d'alcoolémie. Après un passage en cellule de dégrisement, il a nié, en garde à vue, avoir été le conducteur du véhicule. Il faut dire que ce quadragénaire n'a plus de permis depuis le mois d'août, faute de points.

Ce mercredi 20 octobre, à l'audience du tribunal judiciaire de Mulhouse, en comparution immédiate, il a raconté une histoire à dormir debout, ce qui a agacé le président d'audience, Stéphane Galland : « Je vous le demande une dernière fois. Dites-moi la

vérité et arrêtez de prendre le tribunal pour ce qu'il n'est pas. » Pour finir, l'homme a reconnu avoir été le conducteur de la voiture. Il savait qu'il risquait gros.

Audience à Colmar

Le matin des faits, à Colmar, il avait été condamné en reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) pour une série d'infractions routières. Résultat de cette audience : une peine de quatre mois de prison avec sursis probatoire et une annulation du permis de conduire.

Le procureur de la République, Benjamin Coulon, a salué le travail du président, « qui a permis d'obtenir une reconnaissance des faits, même s'il y avait peu de doute. Restera une interrogation : le taux d'alcool du mis en cause. La question qui se pose aussi, c'est la peine à requérir. Il n'a jamais saisi les chances données par la justice. La détention permettrait de protéger la société ». Mais le magistrat a préféré requérir une peine de huit mois de prison ferme, dont quatre en sursis probatoire durant deux ans ; la partie ferme pouvant être aménagée sous forme d'une période de sous-bracelet électronique.

M^{me} Aurélie Genot, pour la défense, a regretté des « aveux tardifs ». La question est bien celle de la peine. Son cas n'est pas désespéré, même si son problème d'alcool est central.

Le tribunal a condamné l'homme et suivi les réquisitions du parquet.

Alain CHEVAL

ET AUSSI...

SAINT-LOUIS

Deux individus interpellés avec trois vélos électriques

Ce jeudi 21 octobre vers 5 h 30, la police nationale a interpellé deux individus qui circulaient avec trois vélos électriques, du côté de la gare. D'autres effets dérobés en Suisse ont été retrouvés sur eux. L'un d'eux avait un couteau.

Les deux individus, des sans domicile fixe originaires de Strasbourg, ont été présentés devant le magistrat ce ven-

dredi. Ils ont été incarcérés en attendant leur comparution pour recel de vol et port d'armes.

Un blessé au cours d'une rixe entre clans

Ce jeudi 21 octobre vers 21 h 30, un équipage de la police nationale de Saint-Louis est intervenu, avec un appui mulhousien, pour une rixe entre deux clans, devant la polyclinique des Trois Frontières.

Une des personnes impliquées, qui a eu les doigts sectionnés, a été admise à la polyclinique.

TRIBUNAL

Six mois ferme pour avoir escroqué leur bienfaiteur

Un couple de trentenaires n'a pas trouvé mieux que d'escroquer un homme âgé, qui lui venait régulièrement en aide financièrement. Au total, cet octogénaire de Brunstatt-Didenheim s'est vu dérober 700 € en mars 2020. Le couple a été jugé ce mercredi 20 octobre par le tribunal judiciaire de Mulhouse.

Au milieu de chaque mois, un trentenaire avait pour habitude de rendre visite à une personne âgée de Brunstatt-Didenheim, qui, pour l'aider financièrement, lui donnait une pièce ou un billet de 5 €. « On se demande si ce n'était pas une forme de mendicité agressive », s'interroge le président d'audience du tribunal judiciaire de Mulhouse, André Schmidt.

« Une fois par mois, c'est déjà bien assez »

Quoi qu'il en soit, en mars 2020, le jeune homme décide de pousser sa chance un peu loin et se présente au domicile de l'octogénaire au début du mois. Mais cette fois, le retraité n'accède pas à sa requête. « Il lui fait alors comprendre qu'une fois par mois, c'est déjà bien assez. » Le jeune homme est alors accompagné de son fils de 9 ans et ce dernier a besoin de se rendre aux toilettes. L'octogénaire les fait rentrer chez lui, son épouse offre des jouets au petit garçon et le papa repart quand même avec un

billet de 5 €. Dans la soirée, le vieil homme constatera la disparition de son portefeuille.

L'enfant auteur du vol ?

Lors de son audition, le couple de trentenaires s'accordera sur le fait que c'est bien son enfant qui est l'auteur du larcin. « Ça vaudrait le coup de voir dans quelles conditions il a été élevé », soupire le président d'audience. Profitant de cette aubaine, la mère de famille a subtilisé les 400 € en liquide qui se trouvaient dans le portefeuille pour effectuer des courses. Elle a également effectué plusieurs achats sur internet pour un montant d'environ 300 € et a poussé son compagnon à utiliser cette même carte bancaire pour des plus petits achats dans un tabac.

C'est dégueulasse. J'aimerais rembourser la victime, car j'ai honte », aurait dit l'accusé lors de son audition. Mais l'octogénaire ne s'est pas porté partie civile et le couple, qui n'était pas présent à l'audience correctionnelle, n'aura donc aucune obligation pénale de le rembourser.

Ce mercredi 20 octobre, le tribunal judiciaire de Mulhouse a en revanche condamné le père et la mère à une peine d'emprisonnement de six mois avec possibilité de détention à domicile sous surveillance électronique.

Capucine CARDOT

À 18 ans, il vole pour subvenir à ses besoins

Un jeune de 18 ans a été arrêté par hasard par les policiers, à Mulhouse, alors qu'il était dans une voiture volée la veille. Il n'en était pas à son coup d'essai. Il a été jugé ce mercredi 20 octobre en comparution immédiate au tribunal judiciaire de Mulhouse.

C'est par hasard que les policiers ont eu affaire à ce jeune homme, samedi 23 octobre, vers 18 h, à Mulhouse. Les fonctionnaires qui valent un immeuble de la rue Mathias-Grünevald lorsqu'ils sont tombés nez à nez sur cette voiture, une 207, qui empruntait la rue. À la vue des forces de l'ordre, le conducteur a fait demi-tour, manquant de renverser un des policiers. Une course-poursuite s'est alors engagée dans le quartier. Contresens, feux rouges grillés, conduite dangereuse... c'est uniquement parce que le mis en cause, âgé de 18 ans, a percuté l'arrière d'une voiture roulant trop lentement que les policiers ont pu le stopper.

Dans la 207, deux mineurs (dont un était au volant) et ce jeune majeur qui a été renvoyé ce mercredi 20 octobre devant le tribunal judiciaire en comparution immédiate. Une procédure qui s'explique car, trois jours plus tôt, ce même majeur a été impliqué dans un vol identique de voiture sur un autre parking. À l'issue de sa garde à vue pour ce vol, il avait été convoqué pour une audience en correctionnelle en janvier prochain.

Un jeune sans attaché et sans solution

Ce mercredi à la barre, le jeune homme n'a pas eu grand-chose à dire, sauf qu'il venait - de sortir de détention en Suisse. J'ai purgé six mois

pour une complexité de vol. Je suis sorti en septembre. Mais je n'ai plus rien, plus d'appartement, plus de travail. Alors je n'ai trouvé que ça comme solution. C'est-à-dire voler des voitures et les revendre contre quelques billets.

Le président de l'audience, Stéphane Galland, a tenté de comprendre le parcours chaotique du jeune homme, placé dès l'âge de 6 mois de famille d'accueil en famille d'accueil, sans lien avec sa famille biologique à Marseille. « Vous ne pouvez pas rester dans la rue à faire des conneries », a lancé le magistrat. Le jeune homme a raconté qu'il avait frappé à quelques portes, « mais personne ne m'a aidé. Je suis seul ».

« Situation complexe »

Le procureur de la République, Benjamin Coulon, a admis des points positifs comme le fait que le prévenu ait tout reconnu. « Reste que, malgré les premiers faits pour lesquels vous étiez convoqué au tribunal, vous avez récidivé. Votre situation est complexe et nous sommes démunis face à votre situation sociale. Mais nous devons évaluer votre détermination totale. » Le représentant du parquet a requis une peine d'un an de prison, dont six mois en sursis probatoire durant deux ans, et demandé un maintien en détention.

Pour la défense, M^{me} Aurélie Genot a estimé que la situation de son client était « très particulière. Il faut en tenir compte. Une peine mixte avec un sursis devrait permettre de le cadrer et une prise en charge. Mais la détention n'est pas une solution ».

Le tribunal a condamné Jason De Jesus en suivant les réquisitions du parquet. Le jeune homme a été incarcéré.

A.C.

606-401 02

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
1^{re} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Mercredi 27 octobre 2021 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-7 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

FAITS DIVERS

Incendie d'immeuble à Mulhouse : la piste accidentelle

Ils auront passé toute la nuit sur place : c'est ce vendredi 22 octobre en début d'après-midi que les sapeurs-pompiers ont levé le dispositif mis en place pour combattre l'incendie qui a ravagé jeudi soir un petit collectif dans le quartier Drouot-Barbanègre à Mulhouse.

De la massive bâtisse située à l'angle de la rue des Bateliers et de la rue de Noy-le-Sec, à Mulhouse, il reste cette silhouette atypique et intermédiaire d'accès, composée d'un grand rectangle, flanqué de triangles sur les côtés Sud et Est, les crépis bleu et blanc affichant les traces de cette soirée du jeudi 21 octobre. D'après les témoignages, le feu est allé vite et s'est accompagné d'un très important dégagement de fumée : vers 18 h 20, les flammes se dressaient déjà haut dans le ciel du jour déclinant, alors que le sinistre avait pris un peu avant 18 h, vraisemblablement au deuxième étage de ce petit collectif qui en compte trois en plus du sous-sol et des combles.

Honnis le couple propriétaire de la bâtisse, un homme et une femme respectivement âgés de 78 et 74 ans qui ont été évacués par les secours après avoir inhalé de la fumée, personne n'a été blessé, cinq logements étant normalement occupés par un total de sept résidents. Si la septuagénaire avait pu s'extraiter seule du bâtiment, son époux avait



Les pompiers ont déployé un bras élévateur, ce jeudi 21 octobre, pour venir à bout des flammes qui ont ravagé la toiture d'un immeuble. Photo L'Alsace/Samuel COULON

pu être secouru par les sapeurs-pompiers à l'aide d'une nacelle alors qu'il se trouvait en mauvaise posture sur la terrasse.

Une ancienne maison alsacienne réaménagée

D'importants moyens ont donc été déployés au cours de la soirée, jusqu'à 45 sapeurs-pompiers issus des centres de Mulhouse, Illsch, Röcheln, Cernay et Ollinsheim

et ce n'est que jeudi vers 21 h 30 que la maîtrise des flammes semblait être acquise. Le feu était combattu au sol et par nacelles, tandis que l'eau était directement pompée dans le canal situé à une vingtaine de mètres de là. Si des branches d'arbres de grande taille ont été coupées afin de faciliter l'intervention, du reste sécurisée par un important dispositif policier, elles le furent aussi pour ne pas risquer une propagation à un autre immeuble à

immédiate proximité, soit une dizaine de mètres.

D'après les témoignages toujours, la bâtisse serait à l'origine une ancienne grande maison alsacienne qui aurait été réaménagée au fil du temps, et notamment dans les années 1960 ; elle faisait toujours l'objet de travaux ces dernières années. Selon les premiers éléments de l'enquête en cours, l'origine de l'incendie est accidentelle.

Nicolas LEHR

JUSTICE

Condamné le matin, arrêté à nouveau le soir

Ayant perdu son permis, condamné lundi 18 octobre au matin pour des délits routiers, un automobiliste a été à nouveau arrêté en train de conduire, dans la soirée à Mulhouse. Le tribunal l'a condamné à une peine de prison ferme.

Jugé le mercredi 20 octobre pour conduite sans permis, un Mulhousien de 44 ans a longtemps nié l'évidence pour, finalement, admettre qu'il était bien au volant d'une voiture, lundi 18 octobre, alors qu'il n'avait plus le permis.

C'est une vitesse excessive qui a poussé des policiers en patrouille à prendre en chasse un véhicule avec trois personnes à bord, lundi vers 23 h dans le secteur du Haut-Poirier à Mulhouse. Le véhicule s'est immobilisé rue Fénelon. Son conducteur a tenté de prendre la fuite à pied, mais a été rattrapé par les policiers.

L'homme, visiblement ivre, a toutefois refusé de se soumettre aux contrôles d'alcoolémie. Après un passage en cellule de dégrisement, il a été, en garde à vue, avoir été le conducteur du véhicule. Il faut dire que ce quadragénaire n'a plus de permis depuis le mois d'août, faute de points.

Ce mercredi 20 octobre, à l'audience du tribunal judiciaire de Mulhouse, en comparution immédiate, il a raconté une histoire à dormir debout, ce qui a agacé le président d'audience, Stéphane Galland : « Je vous le demande une dernière fois. Dites-nous la

vérité et arrêtez de prendre le tribunal pour ce qu'il n'est pas. » Pour finir, l'homme a reconnu avoir été le conducteur de la voiture. Il savait qu'il risquait gros.

Audience à Colmar

Le matin des faits, à Colmar, il avait été condamné en reconnaissance préalable de culpabilité (CRP) pour une série d'infractions routières. Résultat de cette audience : une peine de quatre mois de prison avec sursis probatoire et une annulation du permis de conduire.

Le procureur de la République, Benjamin Coulon, a salué le travail du président, « qui a permis d'obtenir une reconnaissance des faits, même s'il y avait peu de doute. Restera une interrogation : le taux d'alcool du mis en cause. La question qui se pose aussi, c'est la peine à requérir. Il n'a jamais saisi les chances données par la justice. La détention permettrait de protéger la société ». Mais le magistrat a préféré requérir une peine de huit mois de prison ferme, dont quatre en sursis probatoire durant deux ans ; la partie ferme pouvant être aménagée sous forme d'une période de suivi bracelet électronique.

M^e Aurélie Genot, pour la défense, a regretté des « aveux tardifs. La question est bien celle de la peine. Son cas n'est pas désespéré, même si son problème d'alcool est central ».

Le tribunal a condamné l'homme et suivi les réquisitions du parquet.

Alain CHEVAL

ET AUSSI...

SAINT-LOUIS Deux individus interpellés avec trois vélos électriques

Ce jeudi 21 octobre vers 5 h 30, la police nationale a interpellé deux individus qui circulaient avec trois vélos électriques, du côté de la gare. D'autres effets dérobés en Suisse ont été retrouvés sur eux. L'un d'eux avait un couteau. Les deux individus, des sans domicile fixe originaires de Strasbourg, ont été présentés devant le magistrat ce ven-

dredi. Ils ont été incarcérés en attendant leur comparution pour recel de vol et port d'armes.

Un blessé au cours d'une rixe entre clans

Ce jeudi 21 octobre vers 21 h 30, un équipage de la police nationale de Saint-Louis est intervenu, avec un appui mulhousien, pour une rixe entre deux clans, devant la polyclinique des Trois Frontières. Une des personnes impliquées, qui a eu les doigts sectionnés, a été admise à la polyclinique.

TRIBUNAL

Six mois ferme pour avoir escroqué leur bienfaiteur

Un couple de trentenaire n'a pas trouvé mieux que d'escroquer un homme âgé, qui lui venait régulièrement en aide financièrement. Au total, cet octogénaire de Brunstatt-Didenheim s'est vu dérober 700 € en mars 2020. Le couple a été jugé ce mercredi 20 octobre par le tribunal judiciaire de Mulhouse.

Au milieu de chaque mois, un trentenaire avait pour habitude de rendre visite à une personne âgée de Brunstatt-Didenheim, qui, pour l'aider financièrement, lui donnait une pièce ou un billet de 5 €. « On se demande si ce n'était pas une forme de mendicité agressive », s'interroge le président d'audience du tribunal judiciaire de Mulhouse, André Schmidt.

« Une fois par mois, c'est déjà bien assez »

Quoi qu'il en soit, en mars 2020, le jeune homme décide de pousser sa chance un peu loin et se présente au domicile de l'octogénaire au début du mois. Mais cette fois, le retraité n'accède pas à sa requête. « Il lui fait alors comprendre qu'une fois par mois, c'est déjà bien assez. » Le jeune homme est alors accompagné de son fils de 9 ans et ce dernier a besoin de se rendre aux toilettes. L'octogénaire les fait rentrer chez lui, son épouse offre des jouets au petit garçon et le papa repart quand même avec un

billet de 5 €. Dans la soirée, le vieil homme constatera la disparition de son portefeuille.

L'enfant auteur du vol ?

Lors de son audition, le couple de trentenaire s'accordera sur le fait que c'est bien son enfant qui est l'auteur du larcin. « Ça vaudrait le coup de voir dans quelles conditions il a été élevé », soupire le président d'audience. Profitant de cette subitane, la mère de famille a subtilisé les 400 € en liquide qui se trouvaient dans le portefeuille pour effectuer des courses. Elle a également effectué plusieurs achats sur internet pour un montant d'environ 300 € et a poussé son compagnon à utiliser cette même carte bancaire pour des plus petits achats dans un tabac.

« C'est dégueulasse, j'ai merdillé rembourser la victime, car j'ai honte », aurait dit l'accusé lors de son audition. Mais l'octogénaire ne s'est pas porté partie civile et le couple, qui n'était pas présent à l'audience correctionnelle, n'aura donc aucune obligation pénale de le rembourser.

Ce mercredi 20 octobre, le tribunal judiciaire de Mulhouse a en revanche condamné le père et la mère à une peine d'emprisonnement de six mois avec possibilité de détention à domicile sous surveillance électronique.

Capucine CARDOT

À 18 ans, il vole pour subvenir à ses besoins

Un jeune de 18 ans a été arrêté par hasard par les policiers, à Mulhouse, alors qu'il était dans une voiture volée la veille. Il n'en était pas à son coup d'essai. Il a été jugé ce mercredi 20 octobre en comparution immédiate au tribunal judiciaire de Mulhouse.

C'est par hasard que les policiers ont eu affaire à ce jeune homme, samedi 23 octobre, vers 18 h, à Mulhouse. Les fonctionnaires quittaient un immeuble de la rue Mathias Grunewald lorsqu'ils sont tombés nez à nez sur cette voiture, une 207, qui empruntait la rue. À la vue des forces de l'ordre, le conducteur a fait demi-tour, manquant de renverser un des policiers. Une course-poursuite s'est alors engagée dans le quartier. Contrebandes, feux rouges grillés, conduite dangereuse... c'est uniquement parce que le mis en cause, âgé de 18 ans, a percuté l'arrière d'une voiture roulant trop lentement que les policiers ont pu le stopper.

Dans la 207, deux mineurs (dont un était au volant) et ce jeune majeur qui a été renvoyé ce mercredi 20 octobre devant le tribunal judiciaire en comparution immédiate. Une procédure qui s'explique car, trois jours plus tôt, ce même majeur a été impliqué dans un vol identique de voiture sur un autre parking. À l'issue de sa garde à vue pour ce vol, il avait été convoqué pour une audience en correctionnelle en janvier prochain.

Un jeune sans attache et sans solution

Ce mercredi à la barre, le jeune homme n'a pas eu grand-chose à dire, sauf qu'il venait « de sortir de détention en Suisse. J'ai purgé six mois

pour une complicité de vol. Je suis sorti en septembre. Mais je n'ai plus rien, pas d'appartement, plus de travail. Alors je n'ai trouvé que ça comme solution. » C'est-à-dire voler des voitures et les revendre contre quelques billets.

Le président de l'audience, Stéphane Galland, a tenté de comprendre le parcours chaotique du jeune homme, placé dès l'âge de 6 mois de famille d'accueil en famille d'accueil, sans lien avec sa famille biologique à Marseille. « Vous ne pouvez pas rester dans la rue à faire des conneries », a lancé le magistrat. Le jeune homme a raconté qu'il avait frappé à quelques portes, « mais personne ne m'a aidé. Je suis seul ».

« Situation complexe »

Le procureur de la République, Benjamin Coulon, a admis des points positifs comme le fait que le prévenu ait tout reconnu. « Reste que, malgré les premiers faits pour lesquels vous étiez convoqué au tribunal, vous avez récidivé. Votre situation est complexe et nous sommes démunis face à votre situation sociale. Mais nous devons éviter votre déshérence totale. » Le représentant du parquet a requis une peine d'un an de prison, dont six mois en sursis probatoire durant deux ans, et demandé un maintien en détention.

Pour la défense, M^e Aurélie Genot a estimé que la situation de son client était « très particulière. Il faut en tenir compte. Une peine mixte avec un suivi devrait permettre de le cadrer et une prise en charge. Mais la détention n'est pas une solution ».

Le tribunal a condamné Jason De Jesus en suivant les réquisitions du parquet. Le jeune homme a été incarcéré.

A.C.

68M.0126

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Mercredi 27 octobre 2021 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur :
www.agglo.saint-louis.fr

SAINT-LOUIS

Une grainothèque bientôt à la médiathèque

Bientôt, en plus des livres, CD, DVD et documentaires, des graines seront accessibles à la médiathèque de Saint-Louis. Lancé autour de différentes animations, le projet de grainothèque va mûrir une année durant.

En plus des livres, CD, DVD et documentaires, des graines seront bientôt disponibles à la médiathèque Le Parnasse à Saint-Louis. Lancé samedi, le projet va mûrir une année durant. Déposer et échanger des graines de fleurs, fruits, légumes, librement : tel est le principe d'une grainothèque.

! Betterave dorée

« Son objectif, explique Anne-Isabelle Legeard, directrice de la médiathèque, vise à développer une économie solidaire, basée sur le troc et la gratuité ; mais également, dans notre monde qui s'urbanise, à rapprocher les citadins de la nature, à l'aide des jardins sur les balcons. » Le projet de grainothèque



Heidi, 7 ans, et Marlon, 9 ans, créent à l'aide de l'ordinateur leurs pots à semis. Photo (INA)/P.M.

va se développer autour d'un panel d'animations mensuelles : conférences, ateliers créatifs, cours didactiques. Et ce, tant pour les adultes que pour les enfants (lire le programme ci-dessous). Premier intervenant, face à un public très attentif, samedi 23 octobre : Jean-

Michel Obrecht, le « maraîcher explorateur » de Handschheim (dans le Bas-Rhin), chroniqueur sur France 3, a évoqué sa passion pour les légumes anciens et originaux. « C'est ma grand-mère, toujours en recherche de curiosités gustatives, qui m'a donné le goût pour la nouveau-

té », glisse le conférencier en présentant des légumes issus de son champ. Par exemple, des pommes de terre à chair rouge clair, « particulièrement antioxydantes » ; des tomates violettes « qui résistent mieux au froid et aux maladies » ; ou encore des betteraves, non pas rouges mais d'une belle couleur jaune d'or, « riches en minéraux ».

! Pots à semis

Auparavant, Ismaël Benslimane, référent numérique à la médiathèque, a animé un atelier de création de pots à semis. À l'aide de l'ordinateur, Marion, 9 ans, a décoré le sien d'une étoile scintillante sa sœur Heidi, 7 ans, a posé un grand cœur rouge sur le sien. Dans l'espace contes, Denise, Claire, Nathalie, Anne-Isabelle, conteuses, ont émerveillé les enfants avec des histoires de graines. « Il était une fois un pauvre paysan qui semait du blé. Soudain, un petit korrigan surgit au milieu du champ... »

Paul MUNCH

Le culturisme comme mode de vie

Culturiste participant aux championnats de France et du monde amateurs, le Nifférois Loïc Wilhelm fréquente la salle de fitness de Kembs depuis cette année.

« Le culturisme, c'est un mode de vie, déclare Loïc Wilhelm, nouveau membre du club de musculation de Kembs. Toute ma vie s'articule autour de cette passion. J'ai vraiment trouvé mon truc. » Pourtant, rien ne le prédestinait à cette discipline. « J'étais un passionné de vélo et de foot et je pesais 50 kg quand on m'a diagnostiqué une maladie auto-immune, à 22 ans. Pendant une année, je n'ai plus pu marcher. » Mais quand il bénéficie enfin du bon traitement, Loïc se remet sur les bons rails. Mais plus ceux du passé. Il s'inscrit à la musculation et y prend goût. Grâce à des formations et du coaching, il progresse vite et participe à des compétitions à partir de 2017.

Depuis, il ne s'est plus arrêté. Cette passion dévorante lui fait avaler entre six et sept repas par jour et implique de nombreuses contraintes. S'imposant de très fréquentes séances d'entraînement, Loïc Wilhelm doit jongler avec son emploi du temps, sa vie sociale, ses obligations professionnelles et son engagement chez les pompiers volontaires. Tout en respectant un régime draconien.

Heureusement, sa motivation est bien plus forte que les contraintes. Notamment la perspective d'une victoire en compétition. « J'ai déjà

terminé plusieurs fois sur le podium en championnat de France, mais maintenant je voudrais finir premier. »

La salle de Kembs est bien adaptée

Loïc Wilhelm a aussi participé au championnat du monde à Hambourg, en 2019, où il s'est classé à la 12^e place. « Cette belle expérience m'a permis de voir le chemin qu'il me restait à parcourir pour arriver au niveau pro. » Il s'entraîne dur pour combler ce qui le sépare encore des meilleurs.

Pour parler son travail, il fait appel à un coach, en présentiel ou par vidéo. Après son travail comme opérateur chimique à Village-Neuf, il s'entraîne à Hégenheim. Quand il est de repos, le Nifférois de 31 ans fréquente aussi, depuis quelques mois, la salle de Kembs. « Elle est bien adaptée pour les débutants ou les confirmés », affirme-t-il.

Ce qui met du baume au cœur de Francis Schacher, l'adjoint au maire, animateur du lieu. Il avait vu la fréquentation de sa salle de fitness pour femmes et hommes chuter de près de 70% avec la crise sanitaire. La présence de Loïc va peut-être donner envie à plus de gens de venir travailler leur forme et leurs formes à Kembs.

Jean-Luc MUSBAUMER

Y ALLER Salle de fitness, Kembs, Espace rhéan, ouverture non-stop de 8h à 21h 30, 7 jours sur 7. Tarif : 170 €/ans. Contact : Francis Schacher au 06.19.86.25.43.

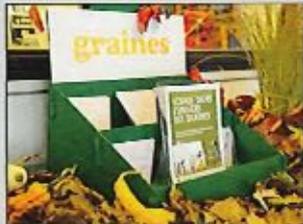


Loïc Wilhelm se prépare pour les championnats de France et du monde de culturisme amateur. Photo (L'Alsace)/L.N.

Onze rencontres pour un projet

Toutes les animations suivantes auront lieu à la médiathèque Le Parnasse à Saint-Louis, dès la création de la grainothèque :

- Samedi 20 novembre à 14 h : rencontre avec Josiane Goeplert, experte en jardinage biologique.
- Samedi 11 décembre à 11 h : conférence « L'aventure extraordinaire des plantes voyageuses », par Katia Aztafiéff.
- Samedi 15 janvier 2022 à 14 h : atelier dessin : « De la graine à la plante », avec Coralie Oberlaender, artiste plasticienne.
- Samedi 26 février à 14 h : « Une graine c'est quoi ? », avec Eric Chatron, spécialiste du jardinage naturel.
- Samedi 12 mars à 14 h : « récup'art pour semer des graines », Coralie Oberlaender.
- Samedi 2 avril à 14 h : atelier de semis avec Eric Chatron.
- Samedi 21 mai à 14 h : fabrication de sachets à graines, Coralie Oberlaender.
- Samedi 18 juin à 14 h : atelier cuisine avec Josiane Goeplert.



Le projet de grainothèque se construit par étapes pour éclore en octobre prochain. Photo (INA)/P.M.

- Samedi 19 juillet à 14 h : construire une grainothèque (phase 1), Coralie Oberlaender.
- Samedi 24 septembre à 14 h : construire une grainothèque (phase 2), Coralie Oberlaender.
- Samedi 15 octobre : inauguration de la grainothèque.

SAINT-LOUIS Agglomération **SAINT-LOUIS**

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Mercredi 27 octobre 2021 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

Présentation d'un pass sanitaire valide et port du masque obligatoire

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur : www.agglo.saint-louis.fr

L'ANNIVERSAIRE
DU 25 AU 30 OCTOBRE 2021

RECEVEZ EN BON D'ACHAT

30% SUR TOUT LE MAGASIN

VOIR CONDITIONS EN MAGASIN

BRICO SAINT-LOUIS
E. Leclerc

TÉL. : 03 89 08 62 00

SOLIDARITÉ

RÉGION FRONTALIÈRE
Quête du Souvenir français

La quête annuelle nationale du Souvenir français aura lieu du jeudi 28 octobre au mardi 2 novembre à Huningue, Saint-Louis et Village-Neuf. Des bénévoles seront présents, comme chaque année, pour recueillir les dons aux abords des cimetières. Des urnes seront mises en place durant ces quelques jours.

Les missions du Souvenir français depuis plus de 130 ans sont : entretenir, fleurir et restaurer les tombes des Morts pour la France, mais aussi de nombreux monuments ou stèles mettant à l'honneur des femmes et des hommes, civils et militaires qui ont honoré la France par de belles actions. L'association transmet également le devoir de mémoire aux jeunes générations, afin de leur faire prendre conscience que, dans le monde où nous vivons, la paix reste fragile et qu'il faut se battre pour la maintenir.

SAINT-LOUIS

Une grainothèque bientôt à la médiathèque

Bientôt, en plus des livres, CD, DVD et documentaires, des graines seront accessibles à la médiathèque de Saint-Louis. Lancé autour de différentes animations, le projet de grainothèque va mûrir une année durant.

En plus des livres, CD, et DVD, des graines seront bientôt disponibles à la médiathèque Le Parnasse à Saint-Louis. Lancé samedi, le projet va mûrir une année durant. Déposer et échanger des graines de fleurs, fruits, légumes, librement : tel est le principe d'une grainothèque.

Betterave dorée

Son objectif, explique Anne-Isabelle Logeard, directrice de la médiathèque, vise à développer une économie solidaire, basée sur le troc et la gratuité ; mais également, dans notre monde qui s'urbanise, à rapprocher les citadins de la nature, à l'aide des jardins sur les balcons. Le projet de grainothèque



Heldi, 7 ans, et Marlon, 9 ans, créent à l'aide de l'ordinateur leurs pots à semis. Photo DNA/P.M.

va se développer autour d'un panel d'animations mensuelles : conférences, ateliers créatifs, cours didactiques. Et ce, tant pour les adultes que pour les enfants (lire le programme ci-dessous).

Premier intervenant, face à un public très attentif, samedi 23 octobre : Jean-

Michel Obrecht, le « maraîcher explorateur » de Handschuheim (dans le Bas-Rhin), chroniqueur sur France 3, a évoqué sa passion pour les légumes anciens et originaux. « C'est ma grand-mère, toujours en recherche de curiosités gustatives, qui m'a donné le goût pour la nouveauté », glisse le conférencier en présentant des légumes issus de son champ. Par exemple, des poimmes de terre à chair rouge clair, « particulièrement antioxydantes » ; des tomates violettes « qui résistent mieux au froid et aux maladies » ; ou encore des betteraves, non pas rouges mais d'une belle couleur jaune d'or, « riches en minéraux ».

Depuis, il ne s'est plus arrêté. Cette passion dévorante lui fait avaler entre six et sept repas par jour et implique de nombreuses contraintes. S'imposant de très fréquentes séances d'entraînement, Loïc Wilhelm doit jongler avec son emploi du temps, sa vie sociale, ses obligations professionnelles et son engagement chez les pompiers volontaires. Tout en respectant un régime draconien.

Culturiste participant aux championnats de France et du monde amateurs, le Nifférois Loïc Wilhelm fréquente la salle de fitness de Kembs depuis cette année.

« Le culturisme, c'est un mode de vie », déclare Loïc Wilhelm, nouveau membre du club de musculation de Kembs. Toute sa vie s'articule autour de cette passion. « J'ai vraiment trouvé mon truc. » Pourtant, rien ne le prédestinait à cette discipline. « J'étais un passionné de vélo et de foot et je pesais 50 kg quand on m'a diagnostiqué une maladie auto-immune, à 22 ans. Pendant une année, je n'ai plus pu marcher ».

Mais quand il bénéficie enfin du bon traitement, Loïc se remet sur les bons rails. Mais plus ceux du passé. Il s'inscrit à la musculation et y prend goût. Grâce à des formations et du coaching, il progresse vite et participe à des compétitions à partir de 2017.

Heureusement, sa motivation est bien plus forte que les contraintes. Notamment la perspective d'une victoire en compétition. « J'ai déjà

terminé plusieurs fois sur le podium en championnat de France, mais maintenant je voudrais finir premier. »

La salle de Kembs est bien adaptée

Loïc Wilhelm a aussi participé au championnat du monde à Hambourg, en 2019, où il s'est classé à la 12^e place. « Cette belle expérience m'a permis de voir le chemin qu'il me restait à parcourir pour arriver au niveau pro. » Il s'entraîne dur pour combler ce qui le sépare encore des meilleurs.

Pour parfaire son travail, il fait appel à un coach, en présentiel ou par vidéo. Après son travail comme opérateur chimique à Village-Neuf, il s'entraîne à Hégenheim. Quand il est de repos, le Nifférois de 31 ans fréquente aussi, depuis quelques mois, la salle de Kembs. « Elle est bien adaptée pour les débutants ou les confirmés », affirme-t-il.

Ce qui met du baume au cœur de Francis Schacher, l'adjoint au maire, animateur du lieu. Il avait vu la fréquentation de sa salle de fitness pour femmes et hommes chuter de près de 70 % avec la crise sanitaire. La présence de Loïc va peut-être donner envie à plus de gens de venir travailler leur forme et leurs formes à Kembs.

Jean-Luc NUSSBAUMER

Y ALLER. Salle de fitness, Kembs, Espace rhéan, ouverture non stop de 8 h à 21 h 30, 7 jours sur 7. Tarif : 170 €/an. Contact : Francis Schacher au 06.19.86.23.43.



Loïc Wilhelm se prépare pour les championnats de France et du monde de culturisme amateur. Photo L'Alsace/J.-L.N.

Pots à semis

Auparavant, Ismaël Benslimane, référent numérique à la médiathèque, a animé un atelier de création de pots à semis. À l'aide de l'ordinateur, Marion, 9 ans, a décoré le sien d'une étoile scintillante sa sœur Heidi, 7 ans, a posé un grand cœur rouge sur le sien. Dans l'espace contes, Denise, Claire, Nathalie, Anne-Isabelle, conteuses, ont émerveillé les enfants avec des histoires de graines. « Il était une fois un pauvre paysan qui semait du blé. Soudain, un petit korrigan surgit au milieu du champ... »

Paul MUNCH

Onze rencontres pour un projet

Toutes les animations suivantes auront lieu à la médiathèque Le Parnasse à Saint-Louis, d'ici la création de la grainothèque :

- Samedi 20 novembre à 14 h : rencontre avec Josiane Goeplert, experte en jardinage biologique.
- Samedi 11 décembre à 11 h : conférence « L'aventure extraordinaire des plantes voyageuses », par Katia Azlafell.
- Samedi 15 janvier 2022 à 14 h : atelier dessin : « De la graine à la plante », avec Coralie Oberlaender, artiste plasticienne.
- Samedi 26 février à 14 h : « Une graine c'est quoi ? », avec Éric Châtron, spécialiste du jardinage naturel.
- Samedi 12 mars à 14 h : « récup'art pour semer des graines », Coralie Oberlaender.
- Samedi 2 avril à 14 h : atelier de semis avec Éric Châtron.
- Samedi 21 mai à 14 h : fabrication de sachets à graines, Coralie Oberlaender.
- Samedi 18 juin à 14 h : atelier cuisine avec Josiane Goeplert.



Le projet de grainothèque se construit par étapes pour éclore en octobre prochain. Photo DNA/P.M.

- Samedi 19 juillet à 14 h : construire une grainothèque (phase 1), Coralie Oberlaender.
- Samedi 24 septembre à 14 h : construire une grainothèque (phase 2), Coralie Oberlaender.
- Samedi 15 octobre : inauguration de la grainothèque.

**RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**Mercredi 27 octobre 2021 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis**

Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2
du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif
d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet
de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'Info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

Collection PASSION VOSGES :

les plus beaux sentiers de randonnée alsaciens !

7,50€ (couverture)
7€ (couverture)
7,90€ (couverture)

En vente exclusivement sur boutique.lalsace-dna.fr rubrique magazines

SOLIDARITÉ

RÉGION FRONTALIÈRE

Quête du Souvenir français

La quête annuelle nationale du Souvenir français aura lieu du jeudi 28 octobre au mardi 2 novembre à Huningue, Saint-Louis et Village-Neuf. Des bénévoles seront présents, comme chaque année, pour recueillir les dons aux abords des cimetières. Des urnes seront mises en place durant ces quelques jours.

Les missions du Souvenir français depuis plus de 130 ans sont : entretenir, fleurir et restaurer les tombes des Morts pour la France, mais aussi de nombreux monuments ou stèles méritant à l'honneur des femmes et des hommes, civils et militaires qui ont honoré la France par de belles actions. L'association transmet également le devoir de mémoire aux jeunes générations, afin de leur faire prendre conscience que, dans le monde où nous vivons, la paix reste fragile et qu'il faut se battre pour la maintenir.

HUNINGUE

Police municipale : un agent suspendu et des questions pour l'avenir

Dans une séance de conseil municipal plutôt calme et très administrative, ce jeudi soir à Huningue, l'intervention de Patrick Striby a animé les débats. Le leader du groupe minoritaire a demandé au maire un état des lieux de la police municipale après le départ de plusieurs agents et la suspension à titre conservatoire de l'un d'eux.

« Il ne devait être qu'un point administratif parmi tant d'autres, une simple modification du tableau des effectifs pour deux employés municipaux qui changent de grade. Une formalité qui n'a pas engendré de débat mais qui a permis à Patrick Striby, conseiller municipal du groupe d'opposition, de sauter sur l'occasion afin de demander des explications au maire Jean-Marc Deichtmann, concernant d'autres agents municipaux, ceux de la police, après la suspension à titre conservatoire de l'un d'entre eux, il y a environ deux mois.

« Je trouve cela inquiétant »

« Tout en respectant la présomption d'innocence, j'aimerais savoir ce qu'il en est. On entend parler de faits graves, d'une arme à feu qui aurait été sortie devant des collè-

gues. Je vous avais sollicité à cette période et vous m'avez répondu que tout était fait pour mettre en sécurité les agents. Je trouve cela inquiétant. Où en est-on de cette procédure ? (NDLR : une enquête administrative est en cours) », s'interroge Patrick Striby.

Le conseiller municipal va même plus loin et soulève un vrai problème de fond, mettant en évidence « sept ou huit départs de policiers en deux ans à Huningue » et des effectifs qui ont sensiblement diminué puisque, sur les cinq postes de policiers municipaux huninguois, deux seulement sont actuellement pourvus, un occupé par l'agent suspendu et un par une policière qui devrait quitter la ville en fin d'année. « Huningue commence à avoir la réputation d'être un endroit où il ne faut pas aller lorsque l'on est policier municipal », regrette l'élu.

« Repartir à la base »

Sans contester les informations avancées par Patrick Striby, le maire de Huningue a reconnu « les turbulences vécues depuis deux ans » et la nécessité de « repartir à la base, en créant un nouvel ensemble de policiers municipaux ». Jean-Marc Deichtmann le reconnaît volontiers : « Nous avons peut-être en

tot, quand deux agents sont partis en 2020, de les remplacer rapidement. » Le maire de Huningue ne souhaite plus brûler les étapes aujourd'hui, quitte à conserver pour un moment encore les effectifs actuels, déjà très restreints : « Reconstruire cette police municipale ne doit plus être un exercice de rapidité. Nous devons sélectionner des personnes qui ont vraiment la volonté d'être policiers municipaux, des personnes stables et qui vivent, si possible, à proximité de Huningue. On sait très bien que ça ne se fera pas en 15 jours ou même en deux mois, mais on ne souhaite pas que le premier venu soit recruté. »

Sans dévoiler les tractations en cours, le maire donne déjà quelques pistes sur les profils recherchés : « Nous aimerions recruter du personnel déjà relativement bien formé à la base, que ce soit dans la police ou la gendarmerie, des gens qui ont l'habitude de l'uniforme, qui représentent l'ordre et ont le souci de la hiérarchie. » Des candidats rêvés, mais la réalité est tout autre, la plupart des municipalités du secteur ayant du mal à recruter des policiers municipaux dès lors qu'ils créent une police ou lorsqu'ils doivent remplacer un agent sur le départ.

Sébastien SPITALERI



La police municipale de Huningue, qui doit compter cinq agents, n'en a plus que deux à l'heure actuelle. Archives L'Alsace/Jean-Luc KOCH

Des dépenses supplémentaires

Les élus de Huningue ont adopté le budget supplémentaire 2021. Près de trois millions d'euros d'investissement ont été ajoutés au budget Ville. Les principales dépenses concernent la construction du parking silo au bord du Rhin, les travaux au stade et au cimetière, et l'aménagement de la rue du Capitaine-Foy, dans la continuité du projet Vis-à-vis. Un peu plus d'un million d'euros ont également été inscrits au chapitre des dépenses impévues. Un chiffre qui a interpellé Patrick Striby, qui a cherché à savoir si des investissements futurs étaient à prévoir. « Nous sommes en tractation avec Welsco pour la maison située en face de l'école. Ce serait une belle opportunité pour l'aménagement du futur groupe scolaire et nous avons demandé une évaluation aux Domaines, mais rien n'est fait et ces crédits-là ne serviront peut-être pas à cela », a expliqué Jean-Marc Deichtmann.

SPECTACLE

L'histoire de Scrooge sur scène au Triangle

Scrooge (escroc en français) est un vieil homme qui a sacrifié sa vie pour faire carrière et s'enrichir. La veille de Noël, il reçoit la visite du fantôme de son défunt associé, Marley.

À travers un langage simple et imagé, les trois comédiens, huit personnages et onze masques, revisitent avec brio et beaucoup de poésie une histoire universelle et authentique, empreinte d'humanité.

Scrooge - il n'est jamais trop tard, librement adapté de A Christmas Carol de Charles Dickens, est un spectacle drôle et accessible qui, comme tout bon conte, parle d'un voyage initiat-



Scrooge, un mot devenu le synonyme d'une personne averse et misanthrope dans la langue de Shakespeare. DR

quo, de la vie au bout d'une forêt sombre et des choses importantes que nous risquons d'oublier. La compagnie suisse PerpetuoMobileTeatro a déjà joué ce spectacle plus de 60 fois en Suisse, Italie et Allemagne. Il sera présenté ce samedi 27 novembre 2021 à 17 h au Triangle de Huningue. Un petit air de Noël avant l'heure, soufflé par des acteurs virtuoses et virevoltants, un brin acrobates et tout à fait passionnés. Une belle leçon de générosité, à voir absolument !

Y ALLER Samedi 27 novembre, à 17 h, au Triangle de Huningue. Tout public dès 6 ans. Tarifs : adultes 13 €, jeunes 10 € (billet réduit sur internet). Réservation au 03.89.89.98.20 ou sur www.huningue.fr.

SAINT-LOUIS

Ciné-club : « Monte là-dessus »

Le ciné-concert *Monte là-dessus*, film de Fred Newmeyer et Sam Taylor (1923), avec la participation des musiciens Thierry Kauffmann et Claire Litzler, aura lieu le samedi 27 novembre au cinéma La Coupole à 18 h.

Pour impressionner sa fiancée, un jeune campagnard ambiteux cherche par tous les moyens à conquérir une position dans la grande ville. Il finira au sommet d'un immeuble, dans l'une des scènes les plus célèbres de l'histoire du cinéma. Comique à l'opiniâtreté forcené, Harold Lloyd impose au film son mouvement permanent et enchaîne les trouvailles mémorables. Le film sera accompagné



« Monte là-dessus », à découvrir ce samedi à 18 h au cinéma La Coupole. DR

par une composition originale, pour vents et percussions, jouée en direct.

Y ALLER Samedi 27 novembre à 18 h au cinéma La Coupole. Tarif unique réduit : 6 €.

SAINT-LOUIS Agglomération **SAINT-LOUIS**

**RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 2^{ÈME} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18 H À 20 H
AU FOYER SAINT-CHARLES
20 rue de l'Église à Saint-Louis**

Présentation d'un pass sanitaire valide et port du masque obligatoire

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS

CULTE CATHOLIQUE
Samedi 27 novembre : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 28 novembre : 9 h église Notre-Dame ; 11 h église Saint-Louis.

CULTE PROTESTANT
Paroisse protestante de Saint-Louis
Dimanche 28 novembre : pas de culte à Saint-Louis.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Samedi 27 novembre : 18 h groupe de jeunes (BN).
Dimanche 28 novembre : 10 h culte.
Mardi 30 novembre : 20 h rencontre de prière.

À SIERENTZ
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 27 novembre : 18 h 30 Landser (messe en famille pour l'entrée en église).
Dimanche 28 novembre : 10 h Bruebach.

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux rives du Rhin

Samedi 27 novembre : 18 h Kembs-Lochelté (messe inter-paroissiale d'entrée en église).
Dimanche 28 novembre : 9 h Bartenheim et Brinckheim ; 10 h 30 Kappelen et Kembs (avec Sainte-Cécile).

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 27 novembre : 18 h 30 Waltenheim (entrée en église).
Dimanche 28 novembre : 9 h 30 Magstatt-le-Haut (entrée en église) ; 10 h Wahlbach (entrée en église) ; 17 h Magstatt-le-Bas (chapelot).

À HUNINGUE
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 27 novembre : 18 h Hégenheim ; 18 h Blotzheim Notre-Dame-du-Chêne avec les sapeurs-pompiers.
Dimanche 28 novembre : 9 h 30 Buschwiller (1^{er} dimanche de l'avenant) ; 11 h Miltlachbach-le-Bas (premier di-

manche de l'avenant) ; 18 h Blotzheim Notre-Dame du Chêne.

Communauté de paroisses de la Source du pleuré
Samedi 27 novembre : 18 h 30 Folgensbourg.
Dimanche 28 novembre : 9 h 30 Ranspach-le-Haut ; 10 h 45 Ranspach-le-Bas (entrée en église).

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 27 novembre : 18 h Wentzwiller (entrée en église avec les familles).
Dimanche 28 novembre : 10 h Leyman (entrée en église avec les familles).

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 27 novembre : 18 h Village-Neuf.
Dimanche 28 novembre : 10 h Rosenau (messe des familles d'entrée en église).

Paroisse protestante de Huningue
Dimanche 28 novembre : 10 h 15 culte festif du 1^{er} de l'avenant unique.

AUJOURD'HUI

ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS
9 Croisée des Lys
68100 Saint-Louis
www.alsace.fr / www.dna.fr
Accueil euichet uniaue : fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.12.80.11
DNA : 03.88.21.56.78 :
Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.34.13
alsredaction@alsace.fr
dna@stlouis.dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Centre antipolison : 03.88.37.37.37.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter le site www.pharma68.fr

SERVICES

Saint-Louis agglomération : 03.89.70.90.70.
Déchetterie de Village-Neuf : ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Tel. 03.89.67.88.36.
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoelff) : du lundi au jeudi de 13 h 40 à 17 h et les vendredis de 15 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre ou sur doctolib.fr.

LOISIRS

MÉDIATHÈQUES
SAINT-LOUIS Le Parnasse : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ La Citadelle : de 10 h à 13 h.
KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.
BIBLIOTHÈQUES
HUNINGUE : fermée.
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
PISCINE
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h. Tarif adulte 5 €.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'Église, de 9 h à 12 h.
Hégenue : parvis de l'Église, de 8 h 30 à 12 h 30.

DÉDICACE

Guy Meyer chez Engrage



Guy Meyer poursuit sa quête du Jésus historique et signe un nouveau livre, « Mais qui est cet homme ? ». Photo L'Alsace/J.-C. H.

La librairie Engrage de Saint-Louis reçoit Guy Meyer, ce samedi 27 novembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Il dédicacera son nouvel ouvrage, *Mais qui est cet homme ?*, paru chez AZ Éditions. Ancien prêtre, il se passionne toujours pour les questions qui touchent au divin. Et s'intéresse notamment au personnage historique qu'a été Jésus, qu'il considère « non pas comme un prophète, ou encore le fils de Dieu, mais un peu comme dans la lignée des philosophes de la Grèce ».

HUNINGUE

Police municipale : un agent suspendu et des questions pour l'avenir

Dans une séance de conseil municipal plutôt calme et très administrative, ce jeudi soir à Huningue, l'intervention de Patrick Striby a animé les débats. Le leader du groupe minoritaire a demandé au maire un état des lieux de la police municipale après le départ de plusieurs agents et la suspension à titre conservatoire de l'un d'eux.

« A ne devait être qu'un point administratif parmi tant d'autres, une simple modification du tableau des effectifs pour deux employés municipaux qui changent de grade. Une formalité qui n'a pas engendré de débat mais qui a permis à Patrick Striby, conseiller municipal du groupe d'opposition, de sauter sur l'occasion afin de demander des explications au maire Jean-Marc Deichtmann, concernant d'autres agents municipaux, ceux de la police, après la suspension à titre conservatoire de l'un d'entre eux, il y a environ deux mois.

« Je trouve cela inquiétant »

« Tout en respectant la présomption d'innocence, j'aimerais savoir ce qu'il en est. On entend parler de faits graves, d'une arme à feu qui aurait été sortie devant des collè-

gues. Je vous avais sollicité à cette période et vous m'avez répondu que tout était fait pour mettre en sécurité les agents. Je trouve cela inquiétant. Où en est-on de cette procédure ? (N.D.R. : une enquête administrative est en cours) », s'interroge Patrick Striby.

Le conseiller municipal va même plus loin et soulève un vrai problème de fond, mettant en évidence « sept ou huit départs de policiers en deux ans à Huningue » et des effectifs qui ont sensiblement diminué puisque, sur les cinq postes de policiers municipaux huningois, deux seulement sont actuellement pourvus, un occupé par l'agent suspendu et un par une policière qui devrait quitter la ville en fin d'année. « Huningue commence à avoir la réputation d'être un endroit où il ne faut pas aller lorsque l'on est policier municipal », regrette l'élu.

« Repartir à la base »

Sans contester les informations avancées par Patrick Striby, le maire de Huningue a reconnu « les turbulences vécues depuis deux ans » et la nécessité de « repartir à la base, en créant un nouvel ensemble de policiers municipaux ». Jean-Marc Deichtmann le reconnaît volontiers : « Nous avons peut-être en-

tor, quand deux agents sont partis en 2020, de les remplacer rapidement. » Le maire de Huningue ne souhaite plus brûler les étapes aujourd'hui, quitte à conserver pour un moment encore les effectifs actuels, déjà très restreints : « Hélas, cette police municipale ne doit plus être un exercice de rapidité. Nous devons sélectionner des personnes qui ont vraiment la volonté d'être policiers municipaux, des personnes stables et qui vivent, si possible, à proximité de Huningue. On sait très bien que ça ne se fera pas en 15 jours ou même en deux mois, mais on ne souhaite pas que le premier venu soit recruté. »

Sans dévoiler les tractations en cours, le maire donne déjà quelques pistes sur les profils recherchés : « Nous aimerions recruter du personnel déjà relativement bien formé à la base, que ce soit dans la police ou la gendarmerie, des gens qui ont l'habitude de l'uniforme, qui représentent l'ordre et ont le souci de la hiérarchie. » Des candidats rêvés, mais la réalité est tout autre, la plupart des municipalités du secteur ayant du mal à recruter des policiers municipaux dès lors qu'ils créent une police ou alors qu'ils doivent remplacer un agent sur le départ.

Sébastien SPITALERI



La police municipale de Huningue, qui doit compter cinq agents, n'en a plus que deux à l'heure actuelle. Archives L'Alsace/Jean-Luc KOCH

Des dépenses supplémentaires

Les élus de Huningue ont adopté le budget supplémentaire 2021. Près de trois millions d'euros d'investissement ont été ajoutés au budget Ville. Les principales dépenses concernent la construction du parking vélo au bord du Rhin, les travaux au stade et au cinéma, et l'aménagement de la rue du Capitaine-Foy, dans la continuité du projet Vis-à-Vis. Un peu plus d'un million d'euros ont également été inscrits au chapitre des dépenses imprévues. Un chiffre qui a interpellé Patrick Striby, qui a cherché à savoir si des investissements futurs étaient à prévoir. « Nous sommes en tractation avec Welod pour la maison située en face de l'école. Ce serait une belle opportunité pour l'aménagement du futur groupe scolaire et nous avons demandé une évaluation aux Domaines, mais rien n'est fait et ces crédits-là ne serviront peut-être pas à cela », a expliqué Jean-Marc Deichtmann.

SPECTACLE

L'histoire de Scrooge sur scène au Triangle

Scrooge (escroc en français) est un vieil homme qui a sacrifié sa vie pour faire carrière et s'enrichir. La veille de Noël, il reçoit la visite du fantôme de son défunt associé, Marley.

À travers un langage simple et imagé, les trois comédiens, huit personnages et onze masques, revisitent avec brio et beaucoup de poésie une histoire universelle et authentique, empreinte d'humanité.

Scrooge - il n'est jamais trop tard, librement adapté de A Christmas Carol de Charles Dickens, est un spectacle drôle et accessible qui, comme tout bon conte, parle d'un voyage initiati-



Scrooge, un mot devenu le synonyme d'une personne averse et misanthrope dans la langue de Shakespeare. DR

que, de la vie au bout d'une forêt sombre et des choses importantes que nous risquons d'oublier. La compagnie suisse PerpetuoMobileTeatro a déjà joué ce spectacle plus de 60 fois en Suisse, Italie et Allemagne. Il sera présenté ce samedi 27 novembre 2021 à 17 h au Triangle de Huningue. Un petit air de Noël avant l'heure, soufflé par des acteurs virtuoses et virevoltants, un brin acrobates et tout à fait passionnés. Une belle leçon de générosité, à voir absolument !

Y ALLER Samedi 27 novembre, à 17 h, au Triangle de Huningue. Tout public dès 6 ans. Tarifs : adultes 13 €, jeunes 10 € (billet réduit sur internet). Réservation au 03.89.89.98.20 ou sur www.huningue.fr.

SAINT-LOUIS

Ciné-club : « Monte là-dessus »

Le ciné-concert *Monte là-dessus*, film de Fred Newmeyer et Sam Taylor (1923), avec la participation des musiciens Thierry Kauffmann et Claire Litzler, aura lieu le samedi 27 novembre au cinéma La Coupole à 18 h.

Pour impressionner sa fiancée, un jeune campagnard ambitieux cherche par tous les moyens à conquérir une position dans la grande ville. Il finira au sommet d'un immeuble, dans l'une des scènes les plus célèbres de l'histoire du cinéma. Comique à l'opiniâtreté forcenée, Harold Lloyd impose au film son mouvement permanent et enchaîne les trouvailles méconnues. Le film sera accompagné



« Monte là-dessus », à découvrir ce samedi à 18 h au cinéma La Coupole. DR

par une composition originale, pour vents et percussions, jouée en direct.

Y ALLER Samedi 27 novembre à 18 h au cinéma La Coupole. Tarif unique réduit : 6 €.

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS

9 Croisette des Lys
68100 Saint-Louis
www.alsace.fr ; www.dna.fr
Accueil achat unique : fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.12.80.11
DNA : 03.88.21.56.78 ;
Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.34.13
alsredactions@alsace.fr
dna@stlouis.dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Centre antipoison : 03.88.37.37.37.

Police municipale : 06.72.88.99.19.

Police nationale : 03.89.70.99.20.

Pharmacies : appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter le site www.pharma68.fr.

SERVICES

Saint-Louis agglomération : 03.89.70.90.70.

Médecin de Village-Neuf : ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Tél. 03.89.67.88.36.

Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoel-18) : du lundi au jeudi de 13 h 40 à 17 h et les vendredis de 15 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre ou sur doctolib.fr.

LOISIRS

Médiathèques
SAINT-LOUIS Le Farnasse : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.

SIERENTZ La Citadelle : de 10 h à 13 h.

KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.

BIBLIOTHÈQUES
HUNINGUE : fermée.

ROSENAU : de 9 h à 12 h.

PISCINE
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h. Tarif adulte 5 €.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.

Wentzwiller : place de l'Église, de 9 h à 12 h.

Hélingue : parvis de l'Église, de 8 h 30 à 12 h 30.

DÉDICACE

Guy Meyer chez Engrace



Guy Meyer poursuit sa quête du Jésus historique et signe un nouveau livre. « Mais qui est cet homme ? » Photo L'Alsace/J.-C.N.

La librairie Engrace de Saint-Louis reçoit Guy Meyer, ce samedi 27 novembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Il dédicacera son nouvel ouvrage, *Mais qui est cet homme ?*, paru chez AZ Éditions. Ancien prêtre, il se passionne toujours pour les questions qui touchent au divin. Et s'intéresse notamment au personnage historique qu'a été Jésus, qu'il considère « non pas comme un prophète, ou encore le fils de Dieu, mais un peu comme dans la lignée des philosophes de la Grèce ».

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS

CULTE CATHOLIQUE
Samedi 27 novembre : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 28 novembre : 9 h église Notre-Dame ; 11 h église Saint-Louis.

CULTE PROTESTANT

Paroisse protestante de Saint-Louis
Dimanche 28 novembre : pas de culte à Saint-Louis.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Samedi 27 novembre : 18 h groupe de jeunes (BN).
Dimanche 28 novembre : 10 h culte.
Mardi 30 novembre : 20 h rencontre de prière.

À SIERENTZ

CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 27 novembre : 18 h 30 Landser (messe en famille pour l'entrée en avent).
Dimanche 28 novembre : 10 h Bruebach.

Communauté de paroisses

des Sources du Muehlgraben aux rives du Rhin
Samedi 27 novembre : 18 h Kembs-Lochelté (messe inter-paroissiale d'entrée en avent).
Dimanche 28 novembre : 9 h Bartenheim et Brinckheim ; 10 h 30 Kappelen et Kembs (avec Sainte-Cécile).

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 27 novembre : 18 h 30 Waltenheim (entrée en avent).
Dimanche 28 novembre : 9 h 30 Magstatt-le-Haut (entrée en avent) ; 10 h Wahlbach (entrée en avent) ; 17 h Magstatt-le-Bas (chapelet).

À HUNINGUE

CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 27 novembre : 18 h Hégenheim ; 18 h Blotzheim Notre-Dame-du-Chêne avec les sapeurs-pompiers.
Dimanche 28 novembre : 9 h 30 Buschwiller (1^{er} dimanche de l'aveint) ; 11 h Michelbach-le-Bas (premier di-

manche de l'aveint) ; 18 h Blotzheim Notre-Dame du Chêne.

Communauté de paroisses de la Source du pleuré
Samedi 27 novembre : 18 h 30 Folsensbourg.
Dimanche 28 novembre : 9 h 30 Ranspach-le-Haut ; 10 h 45 Ranspach-le-Bas (entrée en avent).

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 27 novembre : 18 h Wentzwiller (entrée en avent avec les familles).
Dimanche 28 novembre : 10 h Leymen (entrée en avent avec les familles).

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 27 novembre : 18 h Village-Neuf.
Dimanche 28 novembre : 10 h Rosenu (messe des familles d'entrée en avent).

Paroisse protestante de Huningue
Dimanche 28 novembre : 10 h 15 culte festif du 1^{er} de l'aveint unique.



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 2^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18 H À 20 H
AU FOYER SAINT-CHARLES
20 rue de l'Église à Saint-Louis

Présentation d'un pass sanitaire valide et port du masque obligatoire

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

20/11/2021

RELIGION

Un service évangélique à l'écoute des malades

Le Service évangélique des malades lance un chapelet mensuel à la chapelle Notre-Dame-du-Chêne de Blotzheim. Première ce dimanche 5 décembre à 17 h. C'est une occasion de découvrir ces bénévoles qui se dévouent à l'écoute des malades et des isolés... Et qui recrutent.

L'initiative est à mettre au crédit du Service évangélique des malades (Sem) des communautés de paroisses Terre d'envol et Portes de France. Dès ce dimanche 5 décembre, à 17 h, et ensuite tous les premiers dimanches du mois, sera organisée une « prière du chapelet pour tous les malades, mais aussi pour leurs familles, les aidants, les soignants », explique le père Lucien Heitz. Ce sera à la chapelle Notre-Dame-du-Chêne de Blotzheim, juste avant la messe de 18 h. « Nous en discutons, nous voulons faire quelque chose pour faire connaître le Sem, tout en utilisant la chapelle », poursuit Lucien Heitz. L'idée est de Rosalie Marx, l'un des piliers de ce service de l'Église, qui explique : « C'est une prière simple. Chacun peut la dire. Elle permet de prendre appui sur notre foi et sur la présence de Marie, pour communiquer cette attention aux malades. »

Et Lucien Heitz de compléter : « Elle nous remet au cœur de l'Évangile. Et le pape François prie son rosaire tous les jours ! »

Un premier chapelet dimanche

Le chapelet sera animé par les bénévoles du Sem. « Nous espérons qu'il y aura du monde. Nous en profiterons pour distribuer le petit prospectus que nous avons imprimé. Nous répondrons aux questions... Et nous essaierons de recruter de nouveaux membres ! » Chacun pourra aussi déposer des intentions pour un malade, intention pour lesquelles les fidèles prieront lors de la messe qui suivra le chapelet.

Le curé doyen et prêtre en charge des deux communautés de paroisses, Philippe Amey, « est de tout cœur avec nous », précise Lucien Heitz. Il anime la petite équipe du Sem « qui fonctionne depuis quelques années à Blotzheim », grâce à des laïcs « qui sont de plus en plus présents pour épauler les prêtres ». Le responsable du groupe, c'est Rolande Meyer, épaulée par Rosalie Marx.

Le Sem ? « Ce sont des bénévoles qui essaient de garder le lien entre les paroisses et les malades ou les gens isolés. » Ils font des visites à



Le Service évangélique des malades (Sem) institue un prière du chapelet pour les malades, tous les premiers dimanches du mois, à partir de ce 5 décembre, à la chapelle Notre-Dame-du-Chêne de Blotzheim. Photo L'Alsace/C.M.

domicile, portent la communion si les gens le désirent. Et Rolande Meyer de marteler : « Mais nous ne pouvons rien, seuls. Et nous lançons un appel : si vous connaissez quelqu'un, un membre de votre famille, un ami, un voisin, qui pourrait être heureux si nous lui rendons visite, signalez-le ! »

C'est un plus, avec des visites « différentes de celles que peuvent faire les proches, auxquels les malades ne peuvent pas toujours tout con-

fer ». Ainsi, témoigne-t-elle : « Une amie m'a menée à une dame qui souhaitait le sacrement des malades. Elle a dit son anxiété devant la mort proche. Et pouvoir se confier à la libérée. Elle a pu partir en paix. Ce sont des moments très forts. »

À la recherche de bénévoles

Pour Rolande Meyer, « ces personnes malades sont souvent seules ; elles acceptent volontiers de nous recevoir. Pendant tout le temps de la pandémie, quand on les appelait, parce qu'on n'avait plus le droit d'aller les voir, on dépassait souvent la demi-heure au téléphone. » Rosalie Marx précise que « ces conversations touchent à leur vie profonde. On ne parle pas que de la pluie et du beau temps ! »

Le petit groupe du Sem, une dizaine de personnes pour Terre d'envol, six ou sept pour Portes de France, « fait le lien avec la paroisse. À chaque messe, au sein de nos communautés, on prie pour les malades. C'est important pour eux. C'est une consolation. Voilà un soulagement. » Le service « recrute et oriente volontiers ». Les gens qui se présentent sentent s'ils peuvent le faire. « C'est quelque chose de simple. On peut visiter un ou deux malades, ou plus selon ses possibilités », indique Rolande Meyer.

Et pour ceux qui douteraient, il y a une formation, dispensée au sein de la zone pastorale. Pour le service tout simple des malades : comment se tenir face à lui, les points auxquels il faut faire attention, la discrétion nécessaire, les questions éthiques... « Le point essentiel, c'est l'écoute, qui permet de s'adapter à la personne. »

Textes : Jean-Christophe MEYER

CONTACTER Secrétariat du Service évangélique des malades, tél. 03.89.67.13.70 ; courriel egliseca-tho.saintlouis@gmail.com ou Rolande Meyer, responsable du Sem, au 06.83.43.77.83 ; courriel jeanmeyer@wanadoo.fr.

Les dates

Le chapelet organisé par le Service évangélique des malades à la chapelle Notre-Dame-du-Chêne de Blotzheim a lieu tous les premiers dimanches du mois. Il est à chaque fois suivi par une messe. La première aura lieu ce 5 décembre. Puis le 2 janvier, le 6 février, le 6 mars, le 3 avril, le 1^{er} mai, le 5 juin, le 3 juillet, le 7 août, le 4 septembre, le 2 octobre, le 6 novembre, le 4 décembre.

SAINT-LOUIS

Contrôles dans les épiceries et restaurants

Des visites de contrôle ont eu lieu dans deux restaurants et deux épiceries de Saint-Louis, ce vendredi 3 décembre au matin. Six policiers du commissariat de Saint-Louis/Huningue, accompagnés d'un policier municipal, d'un lieutenant préventionniste du Sdis 68, d'un agent du service environnement et de deux membres de la commission de sécurité de la Ville de Saint-Louis, se sont rendus dans les établissements concernés, qui avaient déjà fait l'objet d'une visite il y a quelques semaines pour la plupart. Tous ont reçu des avis favorables, sauf un, qui devra se mettre aux normes en matière de sécurité incendie d'ici un mois.

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS

9 Croisée des Lys
68100 Saint-Louis
www.alsace.fr ; www.dna.fr
Accueil **ouvert** unless ; fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.12.80.31
DNA : 03.88.21.56.78 ; Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.34.13
alsredactions@alsace.fr
dna@stlouis.dna.fr
PubliRé : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 02.82.30.37.37.
Centre antipolion : 03.88.37.37.37.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter le site www.pharmas68.fr

SERVICES

Déchetterie de Village-Neuf : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoellé) : du lundi au jeudi de 13 h 40 à 17 h et les vendredis de 15 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre ou sur docto.lib.fr.

LOISIRS

Médiathèques SAINT-LOUIS : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ : de 10 h à 13 h.
KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.
BIBLIOTHÈQUES
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
PISCINE
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h.
MARCHÉS
Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Héningue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

BLOC-NOTES

SAINT-LOUIS. Permanence de l'Adil du Haut-Rhin, Centre d'information sur l'habitat, mardi 7 décembre, à la mairie, 21 rue Théo-Bachmann, de 9 h à 12 h.
SAINT-LOUIS. Le concert de gala du conservatoire prévu ce samedi 4 décembre au théâtre La Coupole est annulé.
68A.L01.02

« Je suis prêt »

Le père Lucien Heitz explique : « Nous avons avec ces croyants des échanges d'une profondeur étonnante. Parce que la mort arrive. Et qu'il faut se situer par rapport à cela. » Rosalie Marx évoque le cas de ce monsieur de 60 ans, d'une famille pratiquante. « Toute la famille était là. Ses enfants, ses frères et sœurs... C'était une évolution spirituelle incroyable. Il a dit simplement : "Je suis prêt." Pour elle, « ce que les gens ont à l'intérieur d'eux sort ». Et « cela peut avoir des répercussions sur toute une famille », complète Rolande Meyer. « Je regarde les gens autrement, confie Lucien Heitz, le prêtre. Il y a beaucoup de choses qui apparaissent dans la maladie. Avant, on n'a l'impression qu'il n'y a rien. Parce que, dans nos sociétés modernes, on n'a le temps de rien. Mais au moment suprême, il y a une lumière. Et c'est celle de la foi. » Ainsi de cet homme qu'il n'avait jamais vu



Les bénévoles du Service évangélique des malades (Sem) disent avoir « des échanges d'une profondeur étonnante » avec les croyants. DR

à l'église. Et qui, la première fois qu'il l'a rendu visite, lui a demandé spontanément : « Tu pratiques, tu m'apportes la communion ? »

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS
CULTE CATHOLIQUE
Samedi 4 décembre : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 5 décembre : 9 h église Saint-Charles ; 11 h église Saint-Louis.

CULTE PROTESTANT
Paroisse protestante de Saint-Louis
Dimanche 5 décembre : 10 h 15 au foyer de Saint-Louis.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Église évangélique mennonite La Roche (27 rue Bellevue) ; horaires non communiqués.

À SIERENTZ
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 4 décembre : 18 h 30 Schlierbach (messe de la Sainte-Barbe pour les pèlerins).
Dimanche 5 décembre : 10 h Dietwiller (fête patronale Saint-Nicolas) ; 10 h Steinbrunn-le-Haut (fête des se-

nlors).

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux Rives du Rhin

Samedi 4 décembre : 18 h Brinckheim et Sletten.
Dimanche 5 décembre : 9 h Barthenheim et Kappelen ; 10 h 30 Helfrantzkirch et Kembs-Loechlé.

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 4 décembre : 18 h 30 Waltenheim.
Dimanche 5 décembre : 9 h 30 Koetzingue ; 10 h Wahlbach ; 11 h Magstatt-le-Bas et 17 h chapelet.

À HUNINGUE
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 4 décembre : 18 h Héningue.
Dimanche 5 décembre : 9 h 30 Michelbach-le-Bas ; 11 h Hégenheim ; 17 h Blotzheim Notre-Dame du Chêne (chapelet pour les malades suivi de la messe à 18 h).
Mercredi 8 décembre : 10 h

Blotzheim Notre-Dame du Chêne (fête Immaculée Conception) ; 18 h Blotzheim chapelle Saint-Léger.

Communauté de paroisses de la Source du prêtre
Samedi 4 décembre : 8 h 30 Ranspach-le-Bas (en l'honneur du cœur immaculé de Marie) ; 18 h 30 Michelbach-le-Haut.
Dimanche 5 décembre : 9 h 30 Ranspach-le-Bas ; 10 h 45 Attenschwiller.

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 4 décembre : 18 h 30 Hagenthal.
Dimanche 5 décembre : 10 h Liebenswiller.

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 4 décembre : 18 h Huningue.
Dimanche 5 décembre : 10 h Village-Neuf.

Paroisse protestante de Huningue
Dimanche 5 décembre : 10 h 15 Huningue.

SAINT-LOUIS Agglomération **SAINT-LOUIS**

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 2^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18 H À 20 H
AU FOYER SAINT-CHARLES
20 rue de l'Église à Saint-Louis

Présentation d'un pass sanitaire valide et port du masque obligatoire

La concertation publique est organisée au titre de l'article L102-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute info sur : www.agglo-saint-louis.fr

RELIGION

Un service évangélique à l'écoute des malades

Le Service évangélique des malades lance un chapelet mensuel à la chapelle Notre-Dame-du-Chêne de Blotzheim. Première ce dimanche 5 décembre à 17 h. C'est une occasion de découvrir ces bénévoles qui se consacrent à l'écoute des malades et des isolés... Et qui recrutent.

L'initiative est à mettre au crédit du Service évangélique des malades (Sem) des communautés de paroisses Terre d'envol et Portes de France. Dès ce dimanche 5 décembre, à 17 h, et ensuite tous les premiers dimanches du mois, sera organisée une « prière du chapelet pour tous les malades, mais aussi pour leurs familles, les aidants, les soignants », explique le père Lucien Heitz. Ce sera à la chapelle Notre-Dame-du-Chêne de Blotzheim, juste avant la messe de 18 h. « Nous en discutons, nous voulons faire quelque chose pour faire connaître le Sem, tout en utilisant la chapelle », poursuit Lucien Heitz. L'idée est de Rosalie Marx, l'un des piliers de ce service de l'Église, qui explique : « C'est une prière simple. Chacun peut la dire. Elle permet de prendre appui sur notre foi et sur la présence de Marie, pour communier cette attention aux malades. »

Et Lucien Heitz de compléter : « Elle nous remet au cœur de l'Évangile. Et le pape François prie son rosaire tous les jours ! »

Un premier chapelet dimanche

Le chapelet sera animé par les bénévoles du Sem. « Nous espérons qu'il y aura du monde. Nous en profiterons pour distribuer le petit prospectus que nous avons imprimé. Nous répondrons aux questions... Et nous essaierons de recruter de nouveaux membres ! » Chacun pourra aussi déposer des intentions pour un malade, intentions pour lesquelles les fidèles prieront lors de la messe qui suivra le chapelet.

Le curé doyen et prêtre en charge des deux communautés de paroisses, Philippe Amey, « est de tout cœur avec nous », précise Lucien Heitz. Il anime la petite équipe du Sem « qui fonctionne depuis quelques années à Blotzheim », grâce à des laïcs « qui sont de plus en plus présents pour épauler les prêtres ». La responsable du groupe, c'est Rolande Meyer, épaulée par Rosalie Marx.

Le Sem ? « Ce sont des bénévoles qui essaient de garder le lien entre les paroisses et les malades ou les gens isolés. » Ils font des visites à



Le Service évangélique des malades (Sem) institue une prière du chapelet pour les malades, tous les premiers dimanches du mois, à partir de ce 5 décembre, à la chapelle Notre-Dame-du-Chêne de Blotzheim. Photo L'Alsace/C.M.

domicile, portent la communion si les gens le désirent. Et Rolande Meyer de marteler : « Mais nous ne pouvons rien, seuls. Et nous lançons un appel : si vous connaissez quelqu'un, un membre de votre famille, un ami, un voisin, qui pourrait être heureux si nous lui rendons visite, signalez-le ! »

C'est un plus, avec des visites « différentes de celles que peuvent faire les proches, auxquels les malades ne peuvent pas toujours tout con-

fer ». Ainsi, témoigne-t-elle : « Une amie m'a menée à une dame qui souhaitait le sacrement des malades. Elle a dit son adieu devant la mort proche. Et pouvoir se confier l'a libérée. Elle a pu partir en paix. Ce sont des moments très forts. »

À la recherche de bénévoles

Pour Rolande Meyer, « ces personnes malades sont souvent seules ; elles acceptent volontiers de nous recevoir. Pendant tout le temps de la pandémie, quand on les appelait, parce qu'on n'avait plus le droit d'aller les voir, on dépassait souvent la demi-heure au téléphone. » Rosalie Marx précise que « ces conversations touchent à leur vie profonde. On ne parle pas que de la pluie et du beau temps ! »

Le petit groupe du Sem, une dizaine de personnes pour Terre d'envol, six ou sept pour Portes de France, « fait le lien avec la paroisse. À chaque messe, au sein de nos communautés, on prie pour les malades. C'est important pour eux. C'est une consolation. Vuire un soulagement. » Le service « recrute toujours volontiers ». Les gens qui se présentent sentent s'ils peuvent le faire. « C'est quelque chose de simple. On peut visiter un ou deux malades, ou plus selon ses possibilités », indique Rolande Meyer.

Et pour ceux qui voudraient, il y a une formation, dispensée au sein de la zone pastorale. Pour le service tout simple des malades : comment se tenir face à lui, les points auxquels il faut faire attention, la discrétion nécessaire, les questions éthiques... « Le point essentiel, c'est l'écoute, qui permet de s'adapter à la personne. »

Textes : Jean-Christophe MEYER

CONTACTER Secrétaire du Service évangélique des malades, tél. 03.89.67.13.70 ; courriel ecclsecho.saintlouis@gmail.com ou Rolande Meyer, responsable du Sem, au 06.83.45.77.83 ; courriel jean-meyer@wanadoo.fr.

Les dates

Le chapelet organisé par le Service évangélique des malades à la chapelle Notre-Dame-du-Chêne de Blotzheim a lieu tous les premiers dimanches du mois. Il est à chaque fois suivi par une messe. La première aura lieu ce 5 décembre. Puis le 2 janvier, le 6 février, le 6 mars, le 3 avril, le 1^{er} mai, le 5 juin, le 3 juillet, le 7 août, le 4 septembre, le 2 octobre, le 6 novembre, le 4 décembre.

SAINT-LOUIS

Contrôles dans les épiceries et restaurants

Des visites de contrôle ont eu lieu dans deux restaurants et deux épiceries de Saint-Louis, ce vendredi 3 décembre au matin. Six policiers du commissariat de Saint-Louis/Huningue, accompagnés d'un policier municipal, d'un lieutenant préventiviste du Sdis 68, d'un agent du service environnement et de deux membres de la commission de sécurité de la Ville de Saint-Louis, se sont rendus dans les établissements concernés, qui avaient déjà fait l'objet d'une visite il y a quelques semaines pour la plupart. Tous ont reçu des avis favorables, sauf un, qui devra se mettre aux normes en matière de sécurité incendie d'ici un mois.

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS
9 Croûtes des Lys
68100 Saint-Louis
www.lalace.fr ; www.dna.fr
Accueil réservé unique : fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.32.80.31
DNA : 01.88.21.96.78 ; Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.36.13
alsaredaction@lalace.fr
dna@stlouis.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENTES
Sains, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Centre antipol : 03.88.37.37.37.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : appeler le 3257 (0,34 € la minute) ou consulter le site www.pharmas68.fr

SERVICES
Déchetterie de Village-Neuf : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoellé) : du lundi au jeudi de 13 h 40 à 17 h et les vendredis de 15 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre ou sur doctolib.fr.

LOISIRS
-> MÉDIATHÈQUES
SAINT-LOUIS : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ : de 10 h à 13 h.
KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.
-> BIBLIOTHÈQUES
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
-> PISCINE
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h.
MARCHÉS
Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Hédigue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

BLOC-NOTES
SAINT-LOUIS. Permanence de l'Adil du Haut-Rhin, Centre d'information sur l'habitat, mardi 7 décembre, à la mairie, 21 rue Théo-Bachmann, de 9 h à 12 h.
SAINT-LOUIS. Le concert de gala du conservatoire prévu ce samedi 4 décembre au théâtre La Coupole est annulé.

« Je suis prêt »

Le père Lucien Heitz explique : « Nous avons avec ces croyants des échanges d'une profondeur étonnante. Parce que la mort arrive. Et qu'il faut se situer par rapport à cela. » Rosalie Marx évoque le cas de ce monsieur de 60 ans, d'une famille pratiquante. « Toute la famille était là. Ses enfants, ses frères et sœurs... C'était une évolution spirituelle incroyable. Il a dit simplement : "Je suis prêt." » Pour elle, « ce que les gens ont à l'intérieur d'eux sort ». Et « cela peut avoir des répercussions sur toute une famille », complète Rolande Meyer. « Je regarde les gens autrement, confie Lucien Heitz, le prêtre. Il y a beaucoup de choses qui apparaissent dans la maladie. Avant, on n'a l'impression qu'il n'y a rien. Parce que, dans nos sociétés modernes, on n'a le temps de rien. Mais au moment suprême, il y a une lumière. Et c'est celle de la foi. » Ainsi de cet homme qu'il n'avait jamais vu



Les bénévoles du Service évangélique des malades (Sem) disent avoir « des échanges d'une profondeur étonnante » avec les croyants. DR

à l'église. Et qui, la première fois qu'il lui a rendu visite, lui a demandé spontanément : « La prochaine fois, tu m'apportes la communion ? »

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS
CULTE CATHOLIQUE
Samedi 4 décembre : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 5 décembre : 9 h église Saint-Charles ; 11 h église Saint-Louis.

CULTE PROTESTANT
Paroisse protestante de Saint-Louis
Dimanche 5 décembre : 10 h 15 au foyer de Saint-Louis.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Église évangélique mennonite La Roche (27 rue Bellevue) : horaires non communiqués.

À SIERENTZ
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 4 décembre : 18 h 30 Schlierbach (messe de la Sainte-Barbe pour les pompiers).
Dimanche 5 décembre : 10 h Dietwiller (fête patronale Saint-Nicolas) ; 10 h Steinbrunn-le-Haut (fête des se-

nors).

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux Rives du Rhin
Samedi 4 décembre : 18 h Brinckheim et Stetten.
Dimanche 5 décembre : 9 h Bartenheim et Kappelen ; 10 h 30 Helfrantzkirch et Kembs-Lochlé.

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 4 décembre : 18 h 30 Waltenheim.
Dimanche 5 décembre : 9 h 30 Koetzlingue ; 10 h Wahlbach ; 11 h Magstatt-le-Bas et 17 h chapelet.

À HUNINGUE
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 4 décembre : 18 h Hésingue.
Dimanche 5 décembre : 9 h 30 Michelbach-le-Bas ; 9 h Hégenheim ; 17 h Blotzheim Notre-Dame du Chêne (chapelet pour les malades suivi de la messe à 18 h).
Mercredi 8 décembre : 10 h

Blotzheim Notre-Dame du Chêne (fête Immaculée Conception) ; 18 h Blotzheim chapelle Saint-Léger.

Communauté de paroisses de la Source du prieuré
Samedi 4 décembre : 8 h 30 Ranspach-le-Bas (en l'honneur du cœur Immaculé de Marie) ; 18 h 30 Michelbach-le-Haut.
Dimanche 5 décembre : 9 h 30 Ranspach-le-Bas ; 10 h 45 Attenschwiller.

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 4 décembre : 18 h 30 Hagenthal.
Dimanche 5 décembre : 10 h Liebenswiller.

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 4 décembre : 18 h Huningue.
Dimanche 5 décembre : 10 h Village-Neuf.

Paroisse protestante de Huningue
Dimanche 5 décembre : 10 h 15 Huningue.



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
2^{ÈME} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18 H À 20 H
AU FOYER SAINT-CHARLES
20 rue de l'Église à Saint-Louis

Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

HUNINGUE

Festival Compli'Cité : le programme de dimanche

Le festival Compli'Cité se poursuit ce dimanche 23 janvier avec sept spectacles professionnels et un rendez-vous original proposé par l'Académie des Arts.

■ Dès 11 h (également à 16 h), à l'église de garnison de Huningue, les festivaliers pourront découvrir *Le garage à papa* de la Compagnie des Ô (théâtre, tout public dès 6 ans). Ce spectacle participatif tendre et plein d'humour évoque la paternité dans un drôle de garage où l'on répare les papas, parfois un peu cabossés par la vie.

■ Les festivités reprendront à 14 h dans le chapiteau situé en face du Triangle avec *Blète de Joie* de la Cie Bêtes de Foire (cirque miniature, tout public, dès 8 ans). Bienvenue sous le petit chapiteau d'Elisa et Laurent où tout est fait main. Ici, c'est l'émerveillement garanti dans l'environnement parfumé des cirques d'antan.

■ À 15 h au Triangle, sera joué *Je n'ai pas peur* de la Cie Tro-Hool (théâtre de marionnettes, tout public, dès 11 ans). Cette adaptation du roman de Niccolò Amintani nous embarque dans le sud de l'Italie pour un thriller haletant avec une intrigue palpitante.

■ Place au dialecte à 16 h, à la Comète de Hésingue, avec *Under d'brich/Sous le pont* de la Cie Lotharinger Theater Melsenthal & Pantass Theater Sarrbruck (théâtre en platt lorrain surtitré en français, pour ados et adultes). Cette comédie contemporaine acidulée, autour de deux marginaux tombés dans la précarité, est une invitation à s'interroger sur la société actuelle.



« Le garage à papa » par la Cie des Ô. Photo Simon BONNE

■ À 16 h 30, *En piste* avec les élèves et professeurs de l'Académie des Arts pour un concert de concerté au cœur du petit chapiteau devant le Triangle. Au programme, du jazz instrumental et des pièces chantées plutôt orientées funk (gratuit, places limitées, sans réservation).

■ Pour clore la journée, à 17 h 30, dans la grande salle du Triangle, *Pour hérisse* de la Cie Ioto (danse et cirque, tout public, dès 6 ans). La matière féche de cette compagnie est le bois, avec lequel une complexité se construit petit à petit. Au fil des situations, leurs chorégraphies à la fois simples et aériennes, souples et intimes, explorent notre rapport à l'autre, à la nature et au temps.

RÉSERVER. Au 03.89.89.98.20 ou sur www.huningue.fr. Tarif billet unique : adulte 13 €, jeune 10 €.

SAINT-LOUIS

Photographie : Charles Keller s'ancre à la librairie

Le photographe ludovicien Charles Keller habille de ses photos un mur de la librairie Encreage, à Saint-Louis. Un petit clin d'œil iconographique qui ne dépare pas, au milieu des livres.

Les gens n'ont plus le temps (sauf pour l'écran). Il faut courir partout, revenir, repartir. Chance : aujourd'hui, la librairie Encreage s'adapte à ce laps qui nous fuit et met en place les conditions pour accueillir des mini-expositions. Toutes petites, mais dont la taille n'ôte a priori rien à leur intérêt. « Il y a ce mur blanc qui recouvre la porte de l'ancien garage, nous cherchions à le faire vivre : pourquoi pas en faisant de celui-ci un lieu d'expression pour artistes locaux », présente Aurora Fuchs, la gérante d'Encreage.

Photographie humaniste

À peine de la place pour quelques œuvres, appréciables le temps d'un courant d'air, mais c'est déjà cela de gagné sur le blanc qui ne dit rien. Ici, l'on crée du rêve, voire de la réflexion, ce qui est assez normal pour une librairie, mais avec un petit plus d'expression artistique.

Premier du genre à noircir ce lieu, le photographe ludovicien Charles Keller a incrusté quelques-unes de ses photos



Charles Keller expose à Encreage. Photo DNA/Jean-François OTT

dans le blanc d'Encreage pour quelques semaines à venir. « Ce sont neuf photos qui racontent la rue, non pas pour parler béton ou asphalte, mais pour y déceler ses marqueurs d'humanité, décrit l'artiste qui, souvent, écumé les rues de Saint-Louis ou de Bâle. La photographie humaniste s'intéresse aux gens dans leur quotidien, cela a par exemple été le cas de la talentueuse Sabine Weiss ». Charles sime avant tout croiser un regard, engager une conversation, déceler une communication même invisible, par exemple avec cette jeu-

ne fille qui avance d'un pas décidé sans se soucier de la statue qui donne l'impression de l'observer. Elle cette même semaine président de l'association Saint-Louis pour la photo, Charles Keller nous offre, par l'entremise d'Encreage, la courte respiration d'un arrêt sur image, pour s'amuser de nous-mêmes et du temps qui court.

J.-F.OTT

VOIR. Charles Keller expose à Encreage, 8 rue du Triangle à Saint-Louis, jusqu'à ce qu'il ne s'en aille.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS
CULTE CATHOLIQUE
Samedi 22 janvier : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 23 janvier : 9 h 30 église Notre-Dame ; 11 h église Saint-Louis.

CULTE PROTESTANT
Paroisse protestante de Saint-Louis
Dimanche 23 janvier : culte unique à Huningue.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Samedi 22 janvier : 19 h 30 groupe des jeunes (BN).

Dimanche 23 janvier : 10 h culte.
Vendredi 28 janvier : 9 h rencontre de prière.

À HUNINGUE
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 22 janvier : 18 h Hésenheim.
Dimanche 23 janvier : 9 h 30 Blotzheim Saint-Léger ; 18 h Notre-Dame du Cône ; 11 h Buschwiller.

Communauté de paroisses de la Source du pleuré
Samedi 22 janvier : 18 h 30

Ranspach-le-Haut.
Dimanche 23 janvier : 9 h 30 Ranspach-le-Bas ; 10 h 45 Michelsbach-le-Haut.

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 22 janvier : 18 h 30 Hagenthal.
Dimanche 23 janvier : 10 h Wentzwiller.

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 22 janvier : 18 h Rosenu.
Dimanche 23 janvier : 10 h Huningue.

Paroisse protestante de Huningue
Dimanche 23 janvier : 10 h 15, culte avec visite synodale.

À SIERENTZ
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 22 janvier : 18 h 30 Bruebach.
Dimanche 23 janvier : 10 h Dietwiller.

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux Rives du Rhin

Samedi 22 janvier : 14 h Bartenheim chapelle Saint-Nicolas (chapelet, messe et adoration eucharistique) ; 18 h Brinckheim et Kembs.
Dimanche 23 janvier : 9 h Bartenheim-la-Chaussée et Kappelen ; 10 h 30 Bartenheim et Stetten (fête de Saint-Sébastien).

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 22 janvier : 18 h 30 Waltenheim.
Dimanche 23 janvier : 9 h 30 Wahlbach ; 10 h Iffheim et Gelsplitzen ; 11 h Magstatt-le-Bas.

AUJOUR'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS

9 Croisée des Lys
68100 Saint-Louis
www.alsace.fr ; www.dna.fr
Accueil : ouvert uniquement ; fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.12.80.11
DNA : 03.89.71.56.78 ;
Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.34.13
alsacedirection@alsace.fr
dnastlouis@dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Centre antipoison : 03.88.37.37.37.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : la pharmacie de garde est indiquée sur la porte de toutes les pharmacies. On peut aussi appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter le site www.pharmas68.fr.
Ambulance secours transfère animalier (Asfa) : 03.89.89.27.11.
Vétérinaire de garde : s'adresser à son vétérinaire habituel.

SERVICES

Saint-Louis agglomération : 03.89.70.90.70.
Déchetterie de Village-Neuf : ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Tél. 03.89.67.88.36.
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marle-Zaellé) : du lundi au jeudi de 8 h 40 à 12 h et de 13 h 40 à 17 h et les vendredis de 8 h 40 à 12 h et de 13 h 40 à 20 h. Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre, sur doctolib.fr ou sur place aux horaires d'ouverture. Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent bénéficier d'une voiture avec chauffeur gratuitement en appelant au 03.89.91.09.62.

LOISIRS

Office de tourisme du Pays de Saint-Louis, région des 3 Pays : 81 rue Vauban à Village-Neuf ; fermé.
➤ **MÉDIATHÈQUES**
SAINT-LOUIS Le Parnasse : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ La Citadelle : de 10 h à 13 h. Tél. 03.89.83.83.20.
KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h. <https://mediatheque.kembs.alsace>
➤ **BIBLIOTHÈQUES**
HUNINGUE : fermée.
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
➤ **PISCINE**
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h. Tarif adulte 5,20 €.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Hésingue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

À NOTER

KEMBS
Spectacle annuel
Le spectacle *Amour, Swing & Beauté* qui devait avoir lieu ce samedi 22 janvier au soir à l'Éspace rhénan de Kembs, dans le cadre du festival Compli'Cité, n'aura pas lieu.

68440102

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h AU FOYER DE SAINT-LOUIS 59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

Port du masque et respect des gestes barrières obligatoires

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr

ESPACE EMERAUDE
Ma terre, ma maison, pour longtemps

-50% **5€** **-40%**

SOLDES MONSTRES !

-90% **1€** **-70%** **10€**

VOUS N'EN CROIREZ PAS VOS YEUX

OFFRE VALABLE DU 12/01/2022 AU 08/02/2022

Route D419 68130 JETTINGEN **AC EMERAUDE** 4 rue du Stade 68210 DIANNINGEN
Tél. 03 89 68 04 00 **AC EMERAUDE** Tél. 03 89 07 24 34

BLOC-NOTES

KEMBS. Après le succès de *Demain*, le nouveau film de Cyril Dion intitulé *Animal*, sera projeté jeudi 27 janvier à l'Espace rhénan à 20 h, en collaboration avec Colibris 68 Kembs. Entrée 5 €. Cette soirée sera l'occasion de donner des nouvelles des projets en cours à Kembs et de présenter Julien qui vient de rejoindre l'aventure en tant que maraîcher au service des enfants et habitants de Kembs et alentours.

BARTENHEIM. Conseil municipal : réunion mardi 25 janvier, à 19 h à la mairie.

RANSPACH-LE-BAS. Collecte de sang, mercredi 26 janvier, de 16 h 30 à 19 h 30 à la salle des fêtes.

HÉSINGUE. Collecte de sang, jeudi 27 janvier, de 16 h à 19 h 30, à la Comète.

SAINT-LOUIS. Animation galette des Rois, ce samedi 22 janvier, au marché, place de l'Europe, de 9 h à 12 h. Distribution gratuite de chocolat chaud, vin chaud et petits gâteaux emballés.

HUNINGUE

Festival Compli'Cité : le programme de dimanche

Le festival Compli'Cité se poursuit ce dimanche 23 janvier avec sept spectacles professionnels et un rendez-vous original proposé par l'Académie des Arts.

■ Dès 11 h (également à 16 h), à l'église de garnison de Huningue, les festivaliers pourront découvrir *Le garage à papa* de la Compagnie des Ô (théâtre, tout public dès 6 ans). Ce spectacle participatif tendre et plein d'humour évoque la paternité dans un défilé de garage où l'on répare les papas, parfois un peu cabossés par la vie.

■ Les festivités reprendront à 14 h dans le chapiteau situé en face du Triangle avec *Ille de Joie* de la Cie Bêtes de Poire (cinque miniature, tout public, dès 8 ans). Bienvenue sous le petit chapiteau d'Elisa et Laurent où tout est fait main. Ici, c'est l'émerveillement garanti dans l'environnement parfumé des cirques d'antan.

■ À 15 h au Triangle, sera joué *Je n'ai pas peur* de la Cie Tro-Hoel (théâtre de marionnettes, tout public, dès 11 ans). Cette adaptation du roman de Niccolò Ammaniti nous embarque dans le sud de l'Italie pour un thriller haletant avec une intrigue palpitante.

■ Place au dialecte à 16 h, à la Comète de Huningue, avec *Under d'brick/Sous le pont* de la Cie Lothringer Theater Meisenthal & Pannas Theater Sarrbruck (théâtre en platt lorrain surtitré en français, pour ados et adultes). Cette comédie contemporaine acidulée, autour de deux marginaux tombés dans la précarité, est une invitation à s'interroger sur la société actuelle.



« Le garage à papa » par la Cie des Ô. Photo Simon BONNE

■ À 16 h 30, *En piste* avec les élèves et professeurs de l'Académie des Arts pour un concert décontracté au cœur du petit chapiteau devant le Triangle. Au programme, du jazz instrumental et des pièces chantées plutôt orientées funk (gratuit, places limitées, sans réservation).

■ Pour clôturer la journée, à 17 h 30, dans la grande salle du Triangle, *Pour hérisse* de la Cie Ieto (danse et cirque, tout public, dès 6 ans). La matière féline de cette compagnie est le bois, avec lequel une complicité se construit petit à petit. Au fil des situations, leurs chorégraphies à la fois simples et aériennes, souples et intimes, explorent notre rapport à l'autre, à la nature et au temps.

RESERVER Au 03.89.89.98.20 ou sur www.huningue.fr. Tarif billet unique : adulte 13 €, jeune 10 €.

SAINT-LOUIS

Photographie : Charles Keller s'ancre à la librairie

Le photographe ludovicien Charles Keller habille de ses photos un mur de la librairie Encrage, à Saint-Louis. Un petit clin d'œil iconographique qui ne dépare pas, au milieu des livres.

Les gens n'ont plus le temps (sauf pour l'écran). Il faut courir partout, revenir, réparer. Chance : aujourd'hui, la librairie Encrage s'adapte à ce laps qui nous fuit et met en place les conditions pour accueillir des mini-expositions. Toutes petites, mais dont la taille n'ôte a priori rien à leur intérêt. « Il y a ce mur blanc qui recouvre la porte de l'ancien garage, nous cherchions à le faire vivre : pourquoi pas en faisant de celui-ci un lieu d'expression pour artistes locaux », présente Aurore Fuchs, la gérante d'Encrage.

Photographie humaniste

À peine de la place pour quelques œuvres, appréciables le temps d'un courant d'air, mais c'est déjà cela de gagné sur le blanc qui ne dit rien. Ici, l'on crée du rêve, voire de la réflexion, ce qui est assez normal pour une librairie, mais avec un petit plus d'expression artistique.

Premier du genre à noircir ce lieu, le photographe ludovicien Charles Keller a incrusté quelques-unes de ses photos



Charles Keller expose à Encrage. Photo DNA/Jean-François OIT

dans le blanc d'Encrage pour quelques semaines à venir. « Ce sont neuf photos qui racontent la rue, non pas pour parler béton ou asphalte, mais pour y déceler ses marqueurs d'humanité, décrit l'artiste qui, souvent, écume les rues de Saint-Louis ou de Bâle. La photographie humaniste s'intéresse aux gens dans leur quotidien, cela a par exemple été le cas de la talentueuse Sabine Weiss ». Charles aime avant tout croiser un regard, engager une conversation, déceler une communication même invisible, par exemple avec cette jeu-

ne fille qui avance d'un pas décidé sans se soucier de la statue qui donne l'impression de l'observer.

Élu cette même semaine président de l'association Saint-Louis pour la photo, Charles Keller nous offre, par l'entremise d'Encrage, la courte respiration d'un arrêt sur image, pour s'amuser de nous-mêmes et du temps qui court.

J.-F.OIT

VOIR Charles Keller expose à Encrage, 8 rue du Temple à Saint-Louis, jusqu'à ce que nous ne saillions quand.

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS

9 Croisés des Lys
68300 Saint-Louis
www.lalsace.fr ; www.dna.fr
Accueil eulchet unloue ; fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.32.80.31
DNA : 01.88.21.56.78 ; Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.34.13
alsredactions@lalsace.fr
dna@stlouis.dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Centre antipoisson : 03.88.37.37.37.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : la pharmacie de garde est indiquée sur la porte de toutes les pharmacies. On peut aussi appeler le 3257 (0,34 € la minute) ou consulter le site www.pharma68.fr.
Ambulance secours transférer animalier (Asta) : 03.89.89.27.11.
Vétérinaire de garde : s'adresser à son vétérinaire habituel.

SERVICES

Saint-Louis agglomération : 03.89.70.90.70.
Déchetterie de Village-Neuf : ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Tél. 03.89.67.88.36.
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jenn-Marie-Zoellé) : du lundi au jeudi de 8 h 40 à 12 h et de 13 h 40 à 17 h et les vendredis de 8 h 40 à 12 h et de 13 h 40 à 20 h. Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre, sur doctolib.fr ou sur place aux horaires d'ouverture. Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent bénéficier d'une voiture avec chauffeur gratuitement en appelant au 03.89.91.09.62.

LOISIRS

Office de tourisme du Pays de Saint-Louis, région des 3 Pays : 81 rue Vauban à Village-Neuf ; fermé.
-> MÉDIATHÈQUES
SAINT-LOUIS Le Parnasse : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ La Citadelle : de 10 h à 13 h. Tél. 03.89.83.83.20.
KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h. <https://mediatheque.kembs.alsace>
-> BIBLIOTHÈQUES
HUNINGUE : fermée.
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
-> PISCINE
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h. Tarif adulte 5,20 €.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Héningue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

À NOTER

KEMBS Spectacle annulé
Le spectacle *Amour, Swing & Beauté* qui devait avoir lieu ce samedi 22 janvier au soir à l'Éspace rhénan de Kembs, dans le cadre du festival Compli'Cité, n'aura pas lieu.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS
CULTE CATHOLIQUE
Samedi 22 janvier : 18 h église Saint-Pierre.

Dimanche 23 janvier : 9 h 30 église Notre-Dame ; 11 h église Saint-Louis.

CULTE PROTESTANT
Paroisse protestante de Saint-Louis
Dimanche 23 janvier : culte unique à Huningue.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Samedi 22 janvier : 19 h 30 groupe des jeunes (BN).

Dimanche 23 janvier : 10 h culte.
Vendredi 28 janvier : 9 h rencontre de prière.

À HUNINGUE
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 22 janvier : 18 h Héringheim.

Dimanche 23 janvier : 9 h 30 Blotzheim Saint-Léger ; 18 h Notre-Dame du Chêne ; 11 h Buschwiller.

Communauté de paroisses de la Source du prêtre
Samedi 22 janvier : 18 h 30

Ranspach-le-Haut.
Dimanche 23 janvier : 9 h 30 Ranspach-le-Bas ; 10 h 45 Michelbach-le-Haut.

Communauté de paroisses des Torres du Landskron
Samedi 22 janvier : 18 h 30 Hagenhof.
Dimanche 23 janvier : 10 h Wentzwiller.

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 22 janvier : 18 h Rosenu.

Dimanche 23 janvier : 10 h Huningue.

Paroisse protestante de Huningue
Dimanche 23 janvier : 10 h 15, culte avec visite synodale.

À SIERENTZ
CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 22 janvier : 18 h 30 Bruebach.

Dimanche 23 janvier : 10 h Dietwiller.

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux Rives du Rhin

Samedi 22 janvier : 14 h Bartenheim chapelle Saint-Nicolas (chapelet, messe et adoration eucharistique) ; 18 h Brinckheim et Kembs.

Dimanche 23 janvier : 9 h Bartenheim-la-Chaussée et Kappelon ; 10 h 30 Bartenheim et Stetten (fête de Saint-Sébastien).

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 22 janvier : 18 h 30 Waltenheim.
Dimanche 23 janvier : 9 h 30 Wahlbach ; 10 h Uffheim et Geispitzen ; 11 h Magstatt-le-Bas.

Retrouve chaque semaine ton Journal des Enfants chez le marchand de journaux

Chaque semaine, l'actualité sans tabou, décryptée pour les 8-12 ans.

1€60
Sans tabou, sans censure, sans peur.
Afnée, un sport à couper le souffle
Les koalas vont-ils disparaître ?

BLOC-NOTES

KEMBS. Après le succès de *Demain*, le nouveau film de Cyril Dion intitulé *Animal*, sera projeté jeudi 27 janvier à l'Éspace rhénan à 20 h, en collaboration avec Colibris 68 Kembs. Entrée 5 €. Cette soirée sera l'occasion de donner des nouvelles des projets en cours à Kembs et de présenter Julien qui vient de rejoindre l'aventure en tant que maraîcher au service des enfants et habitants de Kembs et alentours.

BARTENHEIM. Conseil municipal : réunion mardi 25 janvier, à 19 h à la mairie.

RANSPACH-LE-BAS. Collecte de sang, mercredi 26 janvier, de 16 h 30 à 19 h 30 à la salle des fêtes.

HÉNINGUE. Collecte de sang, jeudi 27 janvier, de 16 h à 19 h 30, à la Comète.

SAINT-LOUIS. Animation galette des Rois, ce samedi 22 janvier, au marché, place de l'Europe, de 9 h à 12 h. Distribution gratuite de chocolat chaud, vin chaud et petits gâteaux emballés.

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

Port du masque et respect des gestes barrières obligatoires

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr

LANDSER

Le plan local d'urbanisme prend forme

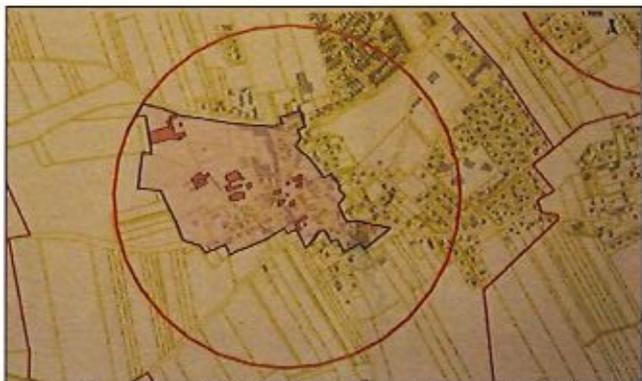
L'élaboration du PLU de Landsers a franchi une étape supplémentaire : il a été arrêté à l'unanimité par le conseil municipal. Bientôt viendra le temps de l'enquête publique, avec une approbation définitive attendue pour l'automne.

À Landsers, le conseil municipal a arrêté, à l'unanimité, le nouveau PLU (plan local d'urbanisme). D'autres étapes suivront encore : le document sera repris par les services concernés, puis viendra l'enquête publique. « Après les conclusions du commissaire-enquêteur, nous pourrions l'approuver définitivement », indique Daniel Adrian, maire de la commune. Et d'ajouter : « Nous souhaitons y arriver pour l'automne. »

Ce PLU est très attendu. « Depuis la fin de notre POS, les permis étaient régis par le RNU, règlement national d'urbanisme, beaucoup plus permissif. Cela a posé des soucis, certains projets de collectifs », rappelle Daniel Adrian. À force de diplomatie, des compromis ont été trouvés. « Mais cela nous a montré qu'un PLU est essentiel. »

Démographie particulière

À Landsers, il a une histoire un peu particulière, liée à la démographie de la commune.



Le périmètre de protection modifié tel qu'il est prévu par les architectes des Bâtiments de France. DR

« Nous sommes la seule commune de la région frontalière qui a vu sa population fortement décroître. Nous sommes passés de 2300 à 1580 habitants. » Une perte due notamment au vieillissement naturel du lotissement Chalandon (aujourd'hui rebaptisé les Terrasses d'Émeraude). Ce grand quartier de 360 maisons, qui fête ses 50 ans, a vu partir sa jeunesse...

« Mais l'urbanisme a long-temps été gelé à cause de lui. Ce n'est qu'il y a une dizaine d'an-

nées que nous l'avons relancé », soutient Daniel Adrian. La situation a aussi eu une influence sur le PLU. « Aujourd'hui, il faut tendre vers zéro artificialisation. Remplir les dents creuses, alors que nous en avons très peu... » Et puis il y a eu cette volonté des services de l'État, au vu de la situation démographique particulière : « C'était 0 % d'augmentation, pour l'urbanisme, alors que c'est entre 1,2 à 1,4 % en moyenne sur l'agglomération », explique le maire. Il a alors ba-

taillé jusqu'à ce que le préfet François Touvel lui accorde 0,8 %.

Trois petites zones à urbaniser

Concrètement, cela veut dire que, dans le futur PLU à approuver, trois petites zones devraient être urbanisables, sur trois hectares en tout. La première, un hectare, fait la liaison entre le vieux village et les Terrasses d'Émeraude, au centre du bâti actuel. Les deux autres (deux hectares) sont dans le prolonge-

ment du dernier lotissement réalisé, Les Jardins rhénans. « L'idée, c'est qu'on puisse établir une continuité du bâti entre les différents quartiers. Également dans un but social », complète Daniel Adrian. Le houg conserve sa maison de santé, avec trois médecins, une équipe dont le rajeunissement est en cours, mais aussi une pharmacie, infirmerie, kinésithérapeute, podologue, etc., et une structure commerciale et artisanale qui fonctionne.

Natons encore que les architectes des Bâtiments de France ont proposé, en lieu et place de la zone de protection de 500 mètres autour d'un monument classé – en l'occurrence la fontaine du XVII^e siècle sur la place de la mairie – l'établissement d'un périmètre de protection modifié (PDM). Ce dernier tient compte de la réalité du bâti ancien et recense notamment une quinzaine de constructions remarquables.

Enfin, Landsers, « un des plus petits bans communaux du secteur avec 300 ha seulement », « porte une attention particulière à ses terres agricoles, à ses 10 ha de forêts et à des zones naturelles comme le beau verger de la rue d'Eschentwiller ». Autant d'éléments préservés dans le cadre du futur PLU.

Jean-Christophe MEYER

HUNINGUE

Compli'Cité : clap de fin ce dimanche

La 10^e édition du festival Compli'Cité se termine ce dimanche 30 janvier avec six spectacles d'affiche.

Cette journée débutera avec une double proposition à 11 h à Huningue et à Bâle. À l'église de Garnison de Huningue, les festivaliers découvriront la version française de *Spinal dans mon corps* de la Compagnie Dégaézo (théâtre, mouvement et arts plastiques, tout public, dès 7 ans). Il s'agit d'un voyage initiatique intime, ludique et original, pour apprendre à connaître son corps, le ressentir, l'écouter. L'autre proposition à 11 h aura lieu à la Kaseme de Bâle avec *Geh nicht in den Wald, du*

mal ist der Wald de la Compagnie Tabea Martin (danse contemporaine, tout public, dès 8 ans). Tabea Martin est une chorégraphe suisse reconnue sur la scène internationale. Originale, d'une belle qualité technique et esthétique, cette pièce évoque les discriminations, l'exclusion et interroge le pouvoir des préjugés...

Derrière occasion pour les festivaliers de découvrir en début d'après-midi à 14 h au Triangle le spectacle *Elle pas privoisse, lui pas hères* de la compagnie Théâtre de Romette (théâtre, tout public, dès 7 ans). Loin du rapport frontal classique d'un plateau de théâtre, dans

cette pièce insolite, Leili et Nils évoquent leurs goûts, leurs préférences à travers un texte sensible et puisant qui déconstruit les clichés et stéréotypes sur l'identité.

À 15 h, à Aldkirch, la Halle au blé accueille *Alice au pays des Hehkes* (contemusical en français et en wallon surtitré en français, ados-adultes). Durant ce voyage, les éléments historiques, ethnographiques de la culture wallonne sont évoqués en français alors que les chansons et histoires drôles sont en wallon surtitrées en français.

Retour au Triangle à Huningue à 16 h pour découvrir *Un Petit Poucet* de la compagnie Gros Ilec (marion-

nettes et théâtre d'objets, tout public, dès 6 ans). Cette nouvelle version très créative et originale du fameux conte de Perrault est des plus inventives ! Elle est riche de nombreux matériaux qui offrent des effets aussi inattendus qu'esthétiques, un vrai régal pour tous et un bon moment pour les adultes aussi.

À 17 h 30, pour clôturer cette 10^e édition, Le Triangle accueille un grand concert aux deux parfums du pourtour méditerranéen avec *L'Elektrik Gem* de la compagnie L'Assoce Pikante (world music, tout public). Composés de brillants et passionnés musiciens, ce collectif strasbourgeois compte divers en-

sembles à géométrie variable, comme autant de magnifiques projets musicaux dépassés au Triangle. Il ne manquait que l'Elektrik Gem et ses 14 interprètes dans une ambiance musicale revisitée entre airs gitans macédoniens, cheurs balkaniques aux voix sensuelles et sauvages, trances sahariennes, guitare saturée, improvisations contemporaines avec batterie et percussions explosives.

RÉSERVER Tarif billet unique : adulte 13 €, jeune 10 €, voir les formules abonnement à 3, 5 ou 8 spectacles. Réservations au 03 89 98 98 20 ou sur www.huningue.fr

AUJOURD'HUI

ALSACE ET DHA SAINT-LOUIS

9 Croisée des Lys
68700 Saint-Louis
www.alsace.fr ; www.dha.fr
Accueil achat unique : fermé
Service lecteurs : 09.69.32.80.11
Rédaction : 03.89.69.13.40
alsredactions@alsace.fr
Publicité : 06.48.96.87.77

URGENCES

Samu, médecins de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : fermeture temporaire des urgences, du samedi 29 janvier à 8 h 30 au dimanche 30 janvier à 8 h 30.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter le site www.pharmas8.fr

SERVICES

Déchetterie de Village-Neuf : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoellé) : Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi, sur doctolib.fr ou sur place.

LOISIRS

> MÉDIATHÈQUES
SAINT-LOUIS : de 10 h à 17 h 30 et de 14 h à 17 h.
SIERENTZ : de 10 h à 13 h.
KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.
> BIBLIOTHÈQUES
HUNINGUE : fermée.
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
> PISCINE
Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Héningue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

SAINT-LOUIS

Jean-Matthieu Clot en dédicace chez Engrage



« Clément » est le récit du destin croisé de trois jeunes Malgré-Nous. DR

Le romancier Jean-Matthieu Clot sera présent à la librairie Engrage de Saint-Louis, ce samedi 29 janvier à partir de 10 h. Il signera son ouvrage, *Clément*. C'est le titre d'un récit qui détaille le destin croisé de trois jeunes Malgré-Nous de Folgenbourg, Joseph Boeglin, Pierre Rey et Clément Graff. Ces trois amis, trois voisins même, ont grandi ensemble à deux pas de l'église dans ce village soudain soudain renommé Volkenberg par l'envahisseur nazi... Tous trois, qui n'avaient jamais quitté leur village, ont été jetés sur les routes de l'Europe, dans l'horreur de la guerre. Un seul en est revenu vivant...

88ALO1 02

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS

CULTE CATHOLIQUE
Samedi 29 janvier : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 30 janvier : 9 h 30 église Saint-Charles ; 11 h église Saint-Louis.

CULTE PROTESTANT

Paroisse protestante de Saint-Louis
Dimanche 30 janvier : 10 h 15 culte au foyer.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Samedi 29 janvier : groupe des jeunes C).
Dimanche 30 janvier : 10 h culte.
Mercredi 2 février : 19 h 30 groupes de maison.

À SIERENTZ

CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 29 janvier : 18 h 30 Landsers.
Dimanche 30 janvier : 10 h

Steinbrunn-le-Bas.

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux Rives du Rhin
Samedi 29 janvier : 18 h Helfrantzkirch et Kembs-Loechlé.
Dimanche 30 janvier : 9 h Bartenheim et Kembs ; 10 h 30 Brinckheim et Kappelen.

Communauté de paroisses de la Source du preuré

Samedi 29 janvier : 18 h 30 Attenschwiller.
Dimanche 30 janvier : 9 h 30 Folgenbourg ; 11 h Knoeringue.

Communauté de paroisses des Terres du Landskron

Samedi 29 janvier : 18 h 30 Neuwiller (bénédiction du pain et des cierges).
Dimanche 30 janvier : 10 h Liebenswiller (bénédiction du pain et des cierges).

Communauté de paroisses de l'Eau vive

Samedi 29 janvier : 18 h Village-Neuf.
Dimanche 30 janvier : 10 h Rosenau.

(présentation du Seigneur au temple et bénédiction des cierges).

Communauté de paroisses de l'Eau vive

Samedi 29 janvier : 18 h Village-Neuf.
Dimanche 30 janvier : 10 h Rosenau.

Paroisse protestante de Huningue

Dimanche 30 janvier : 10 h 15 culte.

SAINT-LOUIS Agglomération

SAINT-LOUIS

**RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

Port du masque et respect des gestes barrières obligatoires

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr

À SAINT-LOUIS

CULTE CATHOLIQUE
Samedi 29 janvier : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 30 janvier : 9 h 30 église Saint-Charles ; 11 h église Saint-Louis.

CULTE PROTESTANT
Paroisse protestante de Saint-Louis
Dimanche 30 janvier : 10 h 15 culte au foyer.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Samedi 29 janvier : groupe des jeunes C).
Dimanche 30 janvier : 10 h culte.
Mercredi 2 février : 19 h 30 groupes de maison.

À SIERENTZ

CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 29 janvier : 18 h 30 Landsers.
Dimanche 30 janvier : 10 h

Steinbrunn-le-Bas.
Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux Rives du Rhin
Samedi 29 janvier : 18 h Helfrantzkirch et Kembs-Loechlé.
Dimanche 30 janvier : 9 h Bartenheim et Kembs ; 10 h 30 Brinckheim et Kappelen.

Communauté de paroisses de la Source du preuré
Samedi 29 janvier : 18 h 30 Attenschwiller.
Dimanche 30 janvier : 9 h 30 Folgenbourg ; 11 h Knoeringue.

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 29 janvier : 18 h 30 Neuwiller (bénédiction du pain et des cierges).
Dimanche 30 janvier : 10 h Liebenswiller (bénédiction du pain et des cierges).

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 29 janvier : 18 h Village-Neuf.
Dimanche 30 janvier : 10 h Rosenau.

Paroisse protestante de Huningue
Dimanche 30 janvier : 10 h 15 culte.

LANDSER

Le plan local d'urbanisme prend forme

L'élaboration du PLU de Landsers a franchi une étape supplémentaire : il a été arrêté à l'unanimité par le conseil municipal. Bientôt viendra le temps de l'enquête publique, avec une approbation définitive attendue pour l'automne.

À Landsers, le conseil municipal a arrêté, à l'unanimité, le nouveau PLU (plan local d'urbanisme). D'autres étapes suivront encore : le document sera repris par les services concernés, puis viendra l'enquête publique. « Après les conclusions du commissaire-enquêteur, nous pourrions l'approuver définitivement », indique Daniel Adrian, maire de la commune. Et d'ajouter : « Nous souhaitons y arriver pour l'automne. »

Ce PLU est très attendu. « Depuis la fin de notre POS, les permis étaient régis par le RNU, règlement national d'urbanisme, beaucoup plus permissif. Cela a posé des soucis, certains projets de collectifs », rappelle Daniel Adrian. À force de diplomatie, des compromis ont été trouvés. « Mais cela nous a montré qu'un PLU est essentiel. »

Démographie particulière

À Landsers, il a une histoire un peu particulière, liée à la démographie de la commune. « Nous sommes la seule commune de la région frontalière qui a vu sa population fortement décroître. Nous sommes passés de 2300 à 1580 habitants. » Une perte due notamment au vieillissement naturel du lotissement Chalandon (aujourd'hui rehaussé les Terrasses d'Émeraude). Ce grand quartier de 360 maisons, qui fête ses 50 ans, a vu partir sa jeunesse...



Le périmètre de protection modifié tel qu'il est prévu par les architectes des Bâtiments de France. DR

« Mais l'urbanisme a longtemps été gelé à cause de lui. Ce n'est qu'il y a une dizaine d'années que nous l'avons relancé », soutient Daniel Adrian. La situation a aussi eu une influence sur le PLU. « Aujourd'hui, il faut tendre vers zéro artificialisation. Remplir les dents creuses, alors que nous en avons très peu... » Et puis il y a eu cette volonté des services de l'État, au vu de la situation démographique particulière : « C'était 0 % d'augmentation, pour l'urbanisme, alors que c'est entre 1,2 à 1,4 % en moyenne sur l'agglomération », explique le maire. Il a alors baillé jusqu'à ce que le préfet

François Touvet lui accorde 0,8 %.

Trois petites zones à urbaniser

Concrètement, cela veut dire que, dans le futur PLU à approuver, trois petites zones devraient être urbanisables, sur trois hectares en tout. La première, un hectare, fait la liaison entre le vieux village et les Terrasses d'Émeraude, au centre du bâti actuel. Les deux autres (deux hectares) sont dans la prolonge-

ment du dernier lotissement réalisé, Les Jardins rhénans.

« L'idée, c'est qu'on puisse établir une continuité du bâti entre les différents quartiers. Également dans un but social », complète Daniel Adrian. Le bouge conserve sa maison de santé, avec trois médecins, une équipe dont le rajeunissement est en cours, mais aussi une pharmacie, infirmière, kinésithérapeute, podologue, etc., et une structure commerciale et artisanale qui fonctionne.

Notons encore que les architectes des Bâtiments de France ont proposé, en lieu et place de la zone de protection de 500 mètres autour d'un monument classé – en l'occurrence la fontaine du XVII^e siècle sur la place de la mairie – l'établissement d'un périmètre de protection modifié (PPM). Ce dernier tient compte de la réalité du bâti ancien et recense notamment une quinzaine de constructions remarquables.

Enfin, Landsers, « un des plus petits hameaux communaux du secteur avec 300 ha seulement », « porte une attention particulière à ses terres agricoles, à ses 10 ha de forêts et à des zones naturelles comme le beau verger de la rue d'Eschenzwiller ». Autant d'éléments préservés dans le cadre du futur PLU.

Accusé de réception en préfecture
068-20006058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS

9 Croisée des lys
68100 Saint-Louis
www.lalsace.fr - www.dna.fr
Accueil multichannel : fermé
Service lecteurs : 09.69.32.80.11
Rédaction : 03.89.69.13.40
alsredactions@lalsace.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 17.
Police/gendarmerie : 18.
Clinique des 3 Frontières : fermeture temporaire des urgences, du samedi 29 janvier à 8 h 30 au dimanche 30 janvier à 8 h 30.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : appeler le 3237 (0,34 € à la minute) ou consulter le site www.pharmas68.fr

SERVICES

Déchetterie de Village-Neuf : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoellé) : Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre, sur doctolib.fr ou sur place.

LOISIRS

► MÉDIATHÈQUES SAINT-LOUIS : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ : de 10 h à 15 h.
KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.
► BIBLIOTHÈQUES HUNINGUE : fermée.
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
► PISCINE Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Héningue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

SAINT-LOUIS

Jean-Mathieu Clot en dédicace chez Engrace



« Clément » est le récit du destin croisé de trois jeunes Malgré-Nous. DR

Le romancier Jean-Mathieu Clot sera présent à la librairie Engrace de Saint-Louis, ce samedi 29 janvier à partir de 10 h. Il signera son ouvrage, *Clément*. C'est le titre d'un récit qui détaille le destin croisé de trois jeunes Malgré-Nous de Folgensbourg, Joseph Boeglin, Pierre Roy et Clément Graff. Ces trois amis, trois voisins même, ont grandi ensemble à deux pas de l'église dans ce village soudainement soudainement renommé Volkensberg par l'envahisseur nazi... Tous trois, qui n'avaient jamais quitté leur village, ont été jetés sur les routes de l'Europe, dans l'horreur de la guerre. Un seul en est revenu vivant...

HUNINGUE

Compli'Cité : clap de fin ce dimanche

La 10^e édition du festival Compli'Cité se termine ce dimanche 30 janvier avec six spectacles à l'affiche.

Cette journée débutera avec une double proposition à 11 h à Huningue et à Bâle. À l'église de Gamlingen de Huningue, les festivaliers découvriront la version française de *Spief dans mon corps* de la Compagnie Dégaudeau (théâtre, mouvement et arts plastiques, tout public, dès 7 ans). Il s'agit d'un voyage initiatique intime, ludique et original, pour apprendre à connaître son corps, le ressentir, l'écouter. L'autre proposition à 11 h aura lieu à la Kaseme de Bâle avec *Geh nicht in dem Wald, hu*

mal ist der Wald de la Compagnie Tabea Martin (danse contemporaine, tout public, dès 8 ans). Tabea Martin est une chorégraphe suisse reconnue sur la scène internationale. Originale, d'une belle qualité technique et esthétique, cette pièce évoque les discriminations, l'exclusion et interroge le pouvoir des préjugés...

Dernière occasion pour les festivaliers de découvrir en début d'après-midi à 14 h au Triangle le spectacle *Elle pas pilouesse, lui pas lûner* de la compagnie Théâtre de Romette (théâtre, tout public, dès 7 ans). Loün du rapport frontal classique d'un plateau de théâtre, dans

cette pièce insolite, Leïli et Nils évoquent leurs goûts, leurs préférences à travers un texte sensible et puisant qui déconstruit les clichés et stéréotypes sur l'identité.

À 15 h, à Altkirch, la Halle au blé accueille *Alice au pays des Heides* (conte musical en français et en allemand) écrit par les adolescents. Durant ce voyage, les éléments historiques, ethnographiques de la culture walser sont évoqués en français alors que les chansons et histoires drôles sont en walser dirigées en français.

Retour au Triangle à Huningue à 16 h pour découvrir *Un Petit Poucet* de la compagnie Gros Bec (marion-

nettes et théâtre d'objets, tout public, dès 6 ans). Cette nouvelle version très créative et originale du fameux conte de Perrault est des plus inventives ! Elle est riche de nombreux matériaux qui offrent des effets aussi inattendus qu'esthétiques ; un vrai régal pour tous et un bon moment pour les adultes aussi.

À 17 h 30, pour clôturer cette 10^e édition, le Triangle accueille un grand concert aux doux parfums du pourtour méditerranéen avec *L'Electric Gen* de la compagnie L'Assoce Pikante (world music, tout public). Composés de brillants et passionnés musiciens, ce collectif strasbourgeois compte divers en-

sembles à géométrie variable, comme autant de magnifiques projets musicaux déjà passés au Triangle. Il ne manquait que l'Electric Gen et ses 14 interprètes dans une ambiance musicale revisitée entre airs gitanos-macédoniens, cheurs balkaniques aux voix sensuelles et sauvages, trances sahariennes, guitare saturée, improvisations contemporaines avec batterie et percussions explosives.

RÉSERVER Tarif billet unique : adulte 13 €, jeune 10 €, voir les formules abonnements 3,50 € spectacles. Réservations au 03.89.98.98.20 ou sur www.huningue.fr

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS

CULTE CATHOLIQUE
Samedi 29 janvier : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 30 janvier : 9 h 30 église Saint-Charles ; 11 h église Saint-Louis.

CULTE PROTESTANT

Paroisse protestante de Saint-Louis
Dimanche 30 janvier : 10 h 15 culte au foyer.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

église évangélique mennonite La Roche (27 rue Bellevue)
Samedi 29 janvier : groupe des jeunes Cj.
Dimanche 30 janvier : 10 h culte.
Mercredi 2 février : 19 h 30 groupes de maison.

À SIERENTZ

CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 29 janvier : 18 h 30 Landsers.
Dimanche 30 janvier : 10 h

Steinbrunn-le-Bas.

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux Rives du Rhin
Samedi 29 janvier : 18 h Helffranzkirch et Kembs-Loechlé.
Dimanche 30 janvier : 9 h Bartenheim et Kembs ; 10 h 30 Brinckheim et Kappelen.

Communauté de paroisses

Terre de promesses
Samedi 29 janvier : 18 h 30 Magstatt-le-Haut.
Dimanche 30 janvier : 10 h Sierentz (animé par le Chœur d'entraîn) ; 11 h Waltenheim.

À HUNINGUE

CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 29 janvier : 18 h Héningheim.
Dimanche 30 janvier : 9 h 30 Michelbach-le-Bas ; 11 h Héningue ; 18 h Blotzheim Notre-Dame du chêne.
Mercredi 2 février : 10 h Blotzheim Notre-Dame du chêne

(présentation du Seigneur au temple et bénédiction des cierges).

Communauté de paroisses

de la Source du prieuré
Samedi 29 janvier : 18 h 30 Attenschwiller.
Dimanche 30 janvier : 9 h 30 Folgensbourg ; 11 h Knoerdingue.

Communauté de paroisses

des Terres du Landskron
Samedi 29 janvier : 18 h 30 Neuwiller (bénédiction du pain et des cierges).
Dimanche 30 janvier : 10 h Liebenswiller (bénédiction du pain et des cierges).

Communauté de paroisses

de l'Eau vive
Samedi 29 janvier : 18 h Village-Neuf.
Dimanche 30 janvier : 10 h Rosenau.

Paroisse protestante de Huningue

Dimanche 30 janvier : 10 h 15 culte.

SAINT-LOUIS Agglomération
SAINT-LOUIS Agglomération

**RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
53 rue de Mulhouse à Saint-Louis

Port du masque et respect des
gestes barrières obligatoires

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2
du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif
d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet
de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

3.3. Annexe 3

Présentations des trois réunions publiques

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION



ZAC DU QUARTIER DU LYS

Concertation préalable : 1ère réunion publique

Mercredi 27 octobre 2021 à 18h

FOYER SAINT-LOUIS, 59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

1

Intervenants

ACCUEIL	Mme Pascale SCHMIDIGER, Maire de Saint-Louis
INTRODUCTION	M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président de Saint-Louis Agglomération
PRESENTATION DU PROJET	M. Etienne HEINRICH, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement et Développement Territorial SLA
	M. Guillaume DECHAMBENOIT, Directeur du Développement Economique SLA
	Mme Isabelle METERY, Directrice de l'Urbanisme Opérationnel SLA
	M. Alexandre BOUTON, Architecte urbaniste URBAN ACT

2

Déroulement de la réunion

I. Contexte et enjeux du projet

II. Le projet de ZAC du Quartier du Lys

1. La programmation

2. Les principaux enjeux et mesures d'accompagnement

→ QUESTIONS / REPONSES

3. Les contraintes et enjeux sur le site : premières orientations d'aménagement

→ QUESTIONS / REPONSES

III. Conclusion de la réunion - Prochaines étapes

3

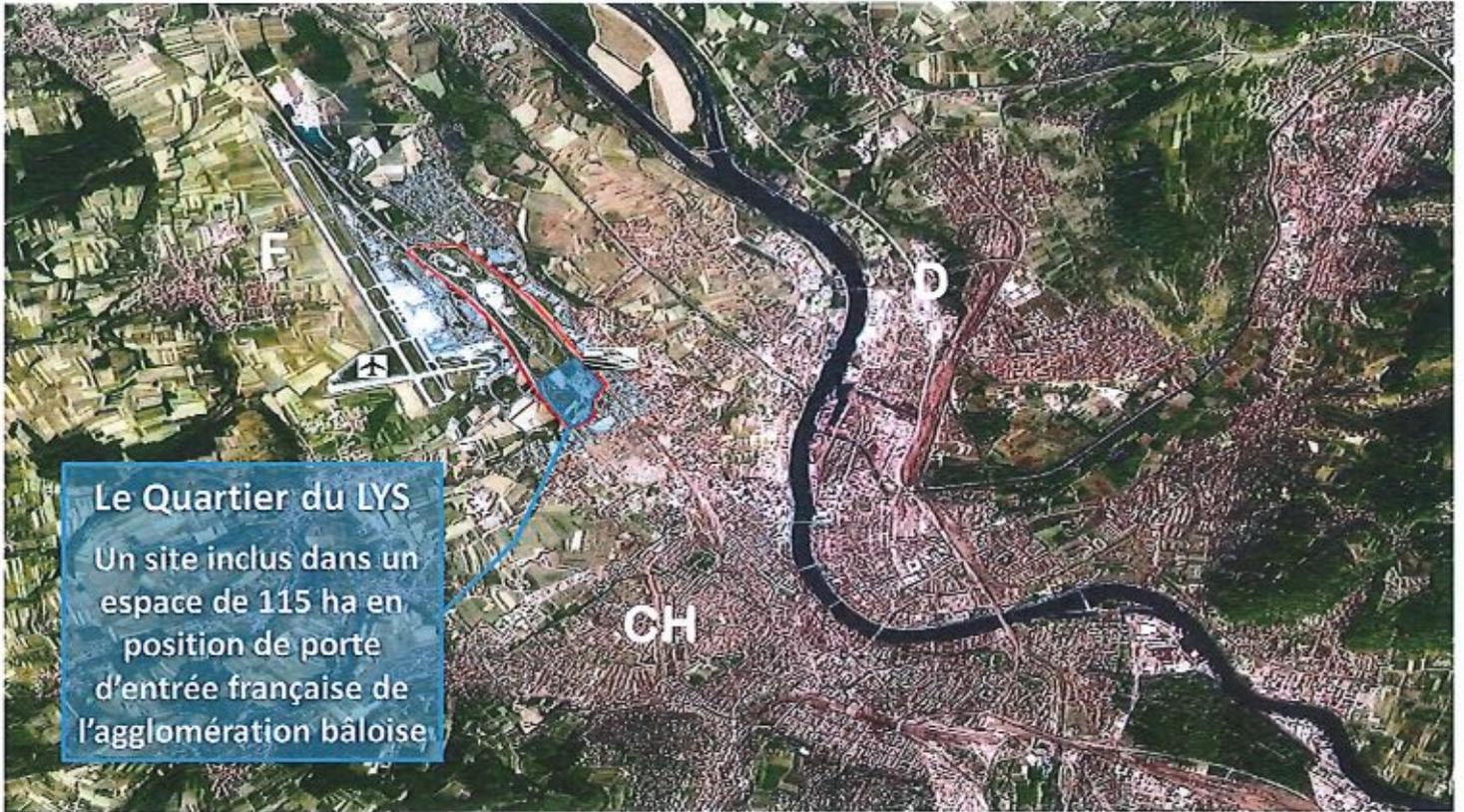
SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION



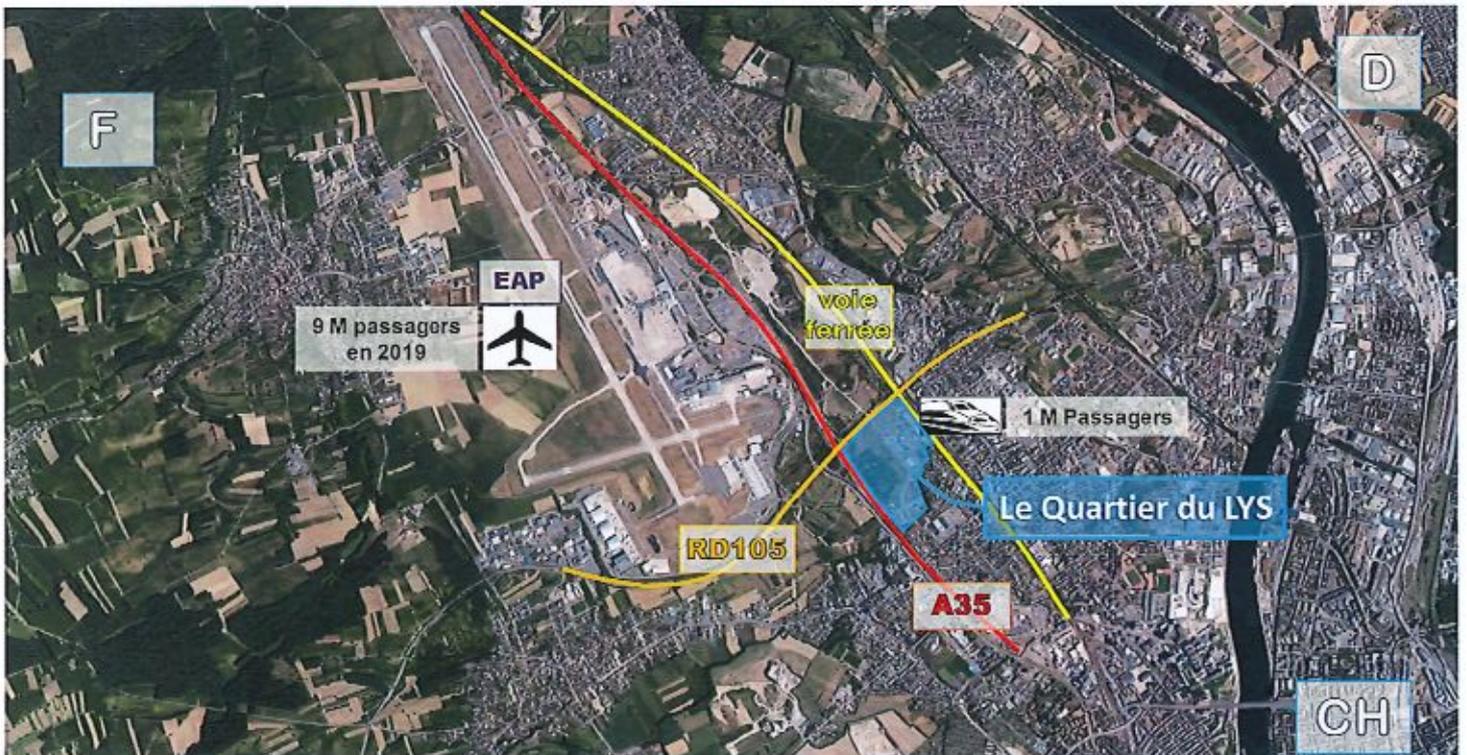
I. Contexte et enjeux du projet

1. Un quartier qui bénéficie d'une localisation unique par rapport aux réseaux de transport

4



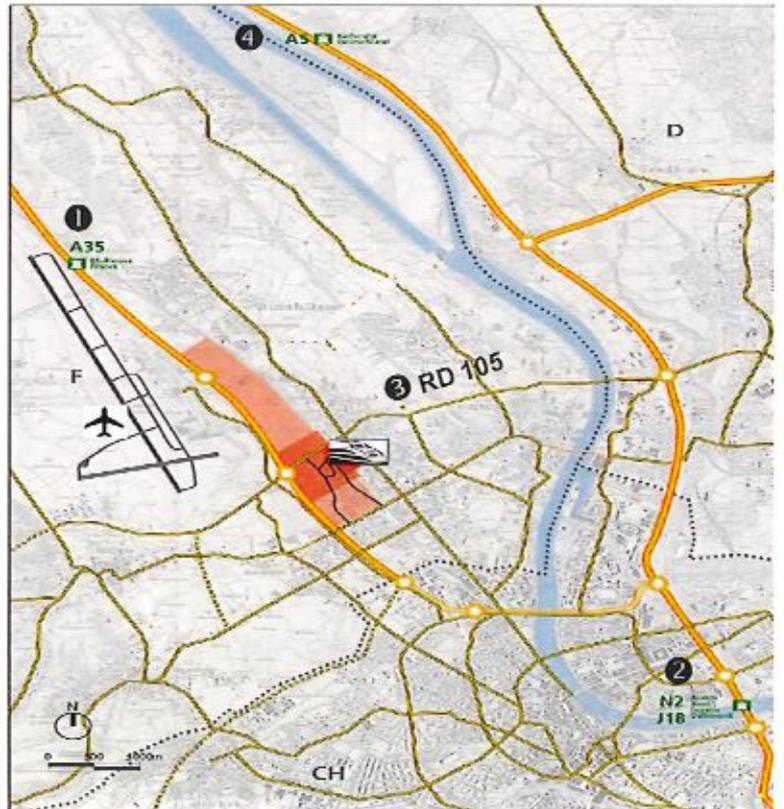
Une desserte exceptionnelle et unique dans l'agglomération trinationale



Au cœur du réseau routier international

- ❶ France : Autoroute A35 – Mulhouse
- ❷ Suisse : Autoroute N2 – Zürich-Bern
- ❸ RD105 – Palmrain
- ❹ Allemagne : Autoroute A5
HaFraBa - Karlsruhe

Le Quartier du LYS,
un site qui dispose d'un potentiel de développement
d'échelle métropolitaine

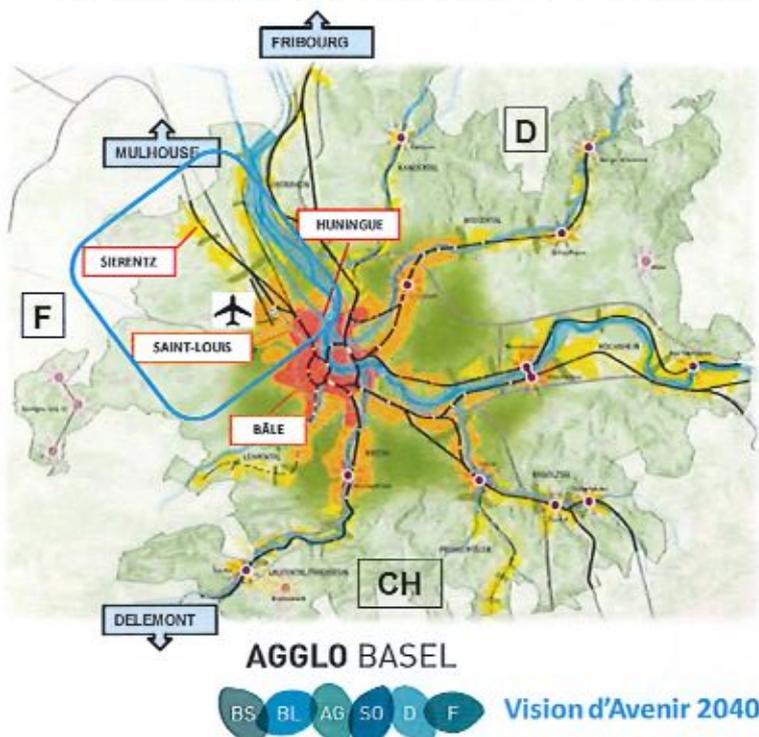


7

I. Contexte et enjeux du projet

- 2. Un site de développement qui s'inscrit dans les orientations de développement durable du territoire

Une localisation qui s'inscrit dans les orientations de développement durable du territoire



a) À l'échelle de l'agglomération trinationale

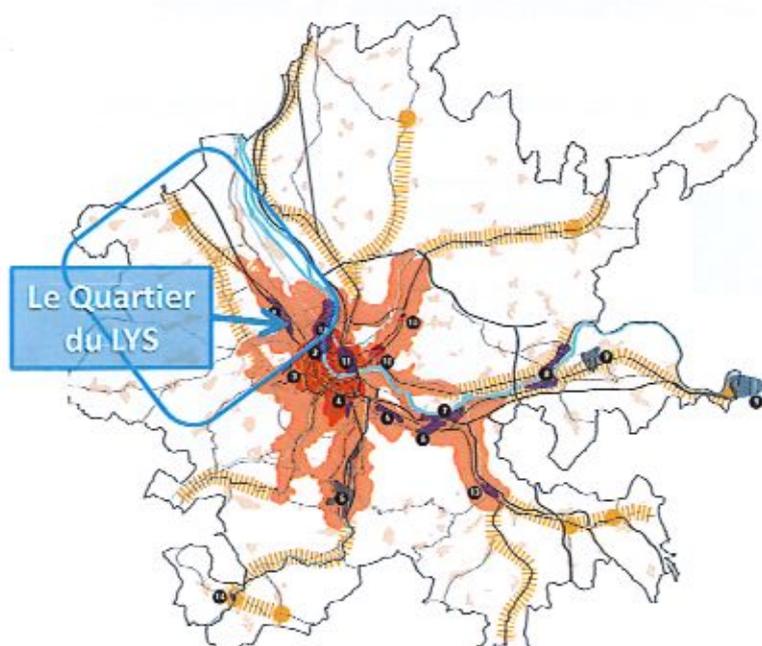
► Principales orientations :

- Préserver, valoriser et interconnecter les espaces naturels
- Orienter et favoriser le développement urbain vers le centre et le long des axes ferroviaires : corridors
- Dans les corridors, intégration d'espaces naturels au sein des espaces bâtis
- Limiter l'utilisation de la voiture dans les zones urbaines (transports publics, mobilité douce, P+R...)

Le Quartier du Lys s'inscrit dans ces orientations

9

Le Quartier du Lys, participe à la mise en œuvre de la stratégie de développement métropolitaine



- A l'échelle trinationale, le Quartier du Lys est identifié comme l'une des 12 zones de développement prioritaire vers lesquelles il convient d'orienter le développement urbain
- La mise en place de moyens de transports publics et la proximité des infrastructures sera un levier de développement urbain

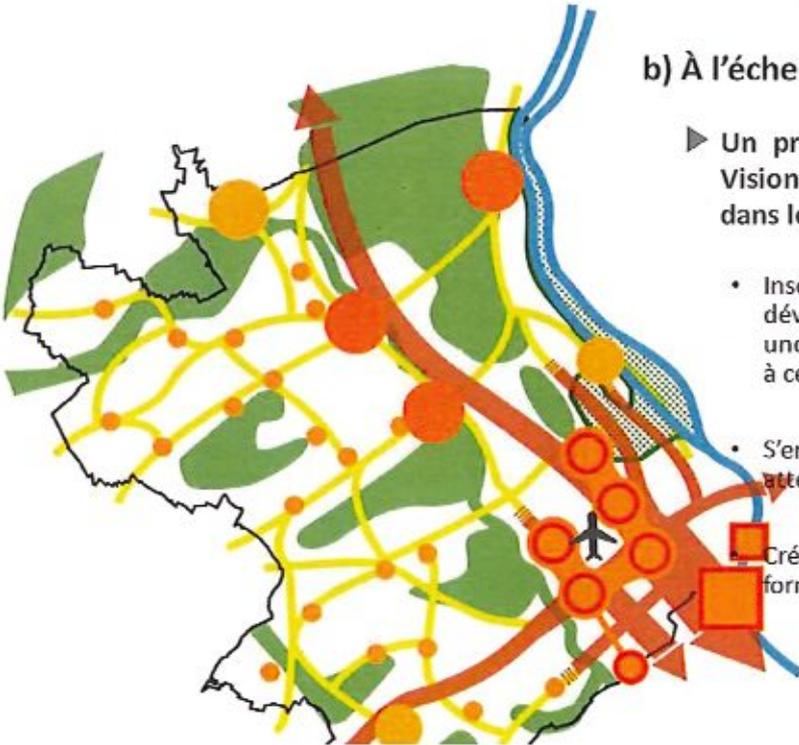
Le Quartier du Lys constitue un projet d'enjeu et d'intérêt métropolitain

Avenir 2030

b) À l'échelle du territoire de SLA

► Un projet qui s'inscrit dans les priorités de la Vision d'Avenir 2030 de SLA actualisée en 2021 et dans les objectifs du SCOT :

- Inscrire résolument le territoire de SLA dans le développement métropolitain bâlois, en accueillant une part des fonctions métropolitaines, et s'affirmer à cette échelle
- S'engager dans un modèle plus écologique et attentif à l'environnement
- Créer les conditions pour développer un pôle de formation supérieure



11

Un site de développement métropolitain qui s'inscrit dans le projet de développement durable du territoire

► Le SCoT en vigueur et le SCoT arrêté prévoit :

- Le développement des emplois dans les zones les mieux desservies par les réseaux de transport
- La prise en compte du site dans les projets structurants visant à affirmer la place du territoire dans la métropole trinationale de Bâle en accueillant et en développant les fonctions métropolitaines de niveau supérieur



12

I. Contexte et enjeux du projet

3. Un programme des constructions en réponse aux enjeux économiques de SLA

Un programme des constructions en réponse aux enjeux économiques de SLA

Le dynamisme de la métropole bâloise

Dynamique économique

Développement et croissance économique
*1000 emplois marchands créés en 10 ans **

Desserte exceptionnelle

Infrastructures de transport et de communication de haut niveau en développement
Aéroport, port, autoroute, ferroviaire + fibre Internet

Marché foncier et immobilier très dynamique

Très peu de vacance de locaux d'activités et foncier économique rare



Un programme des constructions en réponse aux enjeux économiques de SLA

Contexte économique dynamique sur le territoire de SLA

Activités productives et en lien avec la production : 13 300 emplois (47 % des emplois)

- Tissu industriel diversifié et solide : 5 200 emplois
Chimie, pharmaceutique, aéronautique, électronique, mécanique, plasturgie
- Difficultés de recrutement
Attractivité de l'emploi en Suisse / recherche de compétences fortes / déficit de notoriété du territoire

Activités tertiaires : 4 100 emplois (17 % des emplois)

- Métiers de la conception, recherche, prestations intellectuelles
+ 240 emplois en plus de 8 ans (+ 17%)
- Métiers gestion et finances
+ 50 emplois en 8 ans (+ 2 %)

Activités présentiellees : 9 800 emplois (36% des emplois)

- Métiers des loisirs, de la culture, de la distribution et des services de proximités
+ 340 emplois en 8 ans soit +7%
- Métiers de l'administration publique et de la santé
+ 335 emplois en 8 ans soit + 8%



Source INSEE recensement de population de 2009 à 2017

15

Un programme des constructions en réponse aux enjeux économiques de SLA

Des flux économiques sortants et entrants défavorables pour SLA

Flux d'emplois et de formations

- Emplois vers la Suisse
49 % des actifs* de SLA sont frontaliers
- Des emplois attractifs pour les non résidentiels de SLA
44% des emplois* de l'agglomération sont occupés par des actifs résidant en dehors du territoire.
- Départ des jeunes en formation hors de SLA
Les jeunes résidants quittent SLA pour poursuivre leurs études supérieures
Une offre d'enseignement supérieur en développement

Flux de services aux entreprises

- Déficit de prestataires de services aux entreprises
Industries et entreprises contraintes de faire appel à des prestataires de service externes au territoire, faute d'offre sur SLA



Un programme des constructions en réponse aux enjeux économiques de SLA

Le Quartier du Lys est l'opportunité de déployer de nouvelles offres foncières et immobilières

Types d'activités :

- **Activités économiques tertiaires** : Prestataires de service aux entreprises
- **Activités innovantes et de recherche** : recherche/développement, Startup innovantes
- **Activités d'enseignement et de formation** : écoles d'enseignement supérieur, organisme de formation, ...
- **Activités de proximité** : commerce de proximité, hôtel

Cibles :

- Entreprises locales en développement
- Entreprises ayant le désir de s'installer sur SLA
- Promoteurs et investisseurs



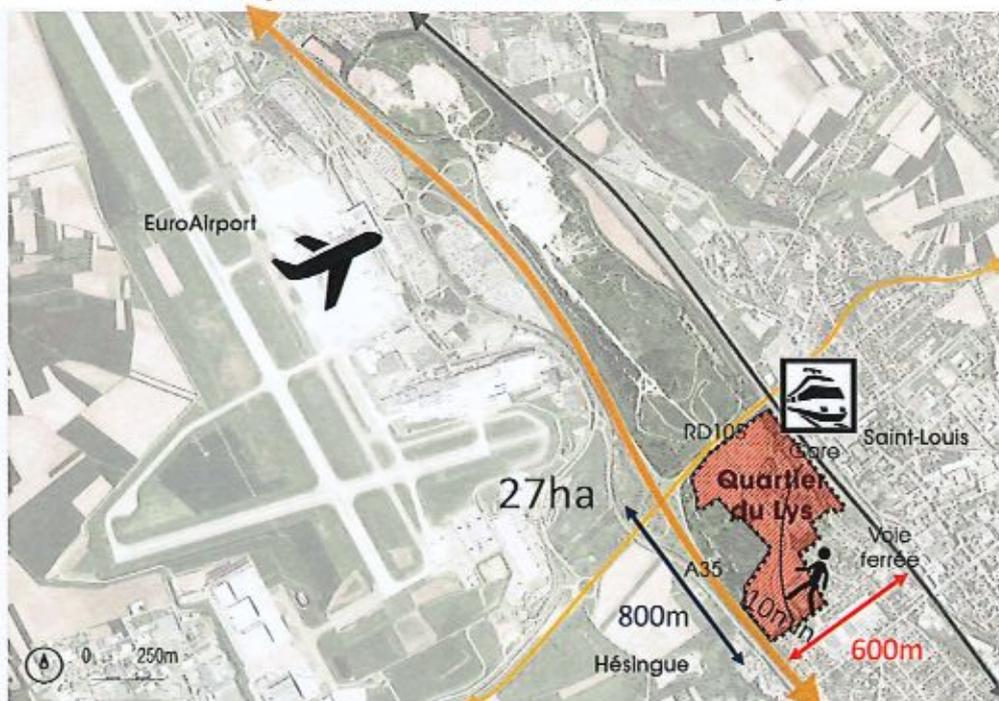
I. Contexte et enjeux du projet

4. Un quartier qui s'inscrit dans un concept global d'aménagement et de mobilité

II. Le projet de ZAC du Quartier du Lys

1. La programmation envisagée pour ce « futur quartier d'activités économiques »

A – Le plan de situation du Quartier du Lys



B - La programmation envisagée du Quartier du Lys : un pôle de développement urbain à haute valeur ajoutée



25

II. Le projet de ZAC du Quartier du Lys

2. Les principaux enjeux et mesures d'accompagnement

- A. En matière économique
- B. En matière de mobilité
- C. En matière environnementale

Effets économiques du déploiement du Quartier du Lys sur le territoire

Développement des entreprises et des industries de SLA

- Augmenter des offres de services aux entreprises
- Faciliter les parcours d'enseignement professionnalisant
- Accueillir à terme plus de 4300 emplois sur le quartier

Soutien à l'amélioration du cadre de vie et de travail

- Proposer une offre adaptée aux concepts de travail actuels et en devenir
- Limitation des déplacements hors du territoire générés par une nouvelle offre sur SLA (formation et enseignement supérieur)

Développement de la notoriété et de l'attractivité du territoire

- Vitrine du territoire offrant des services à l'ensemble des habitants et des entreprises de SLA et de l'agglomération trinationale de Bâle

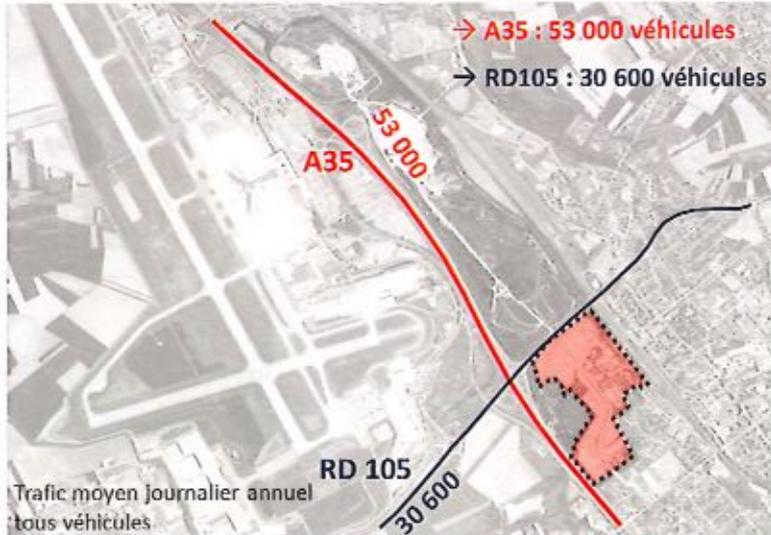


II. Le projet de ZAC du Quartier du Lys

2. Les principaux enjeux et mesures d'accompagnement

- A. En matière économique
- B. En matière de mobilité
- C. En matière environnementale

Impacts sur le trafic routier



► Le trafic journalier sur l'A35 et la RD105 est actuellement de :

→ A35 : 53 000 véhicules

→ RD105 : 30 600 véhicules

- ✓ Réseau saturé aux heures de pointe
- ✓ Problèmes d'insécurité routière

► A l'horizon 2040, la croissance générale du trafic de transit (yc trafic EAP) et les opérations de construction du Quartier du Lys et du Technoport (employés, usagers) généreront une augmentation du trafic

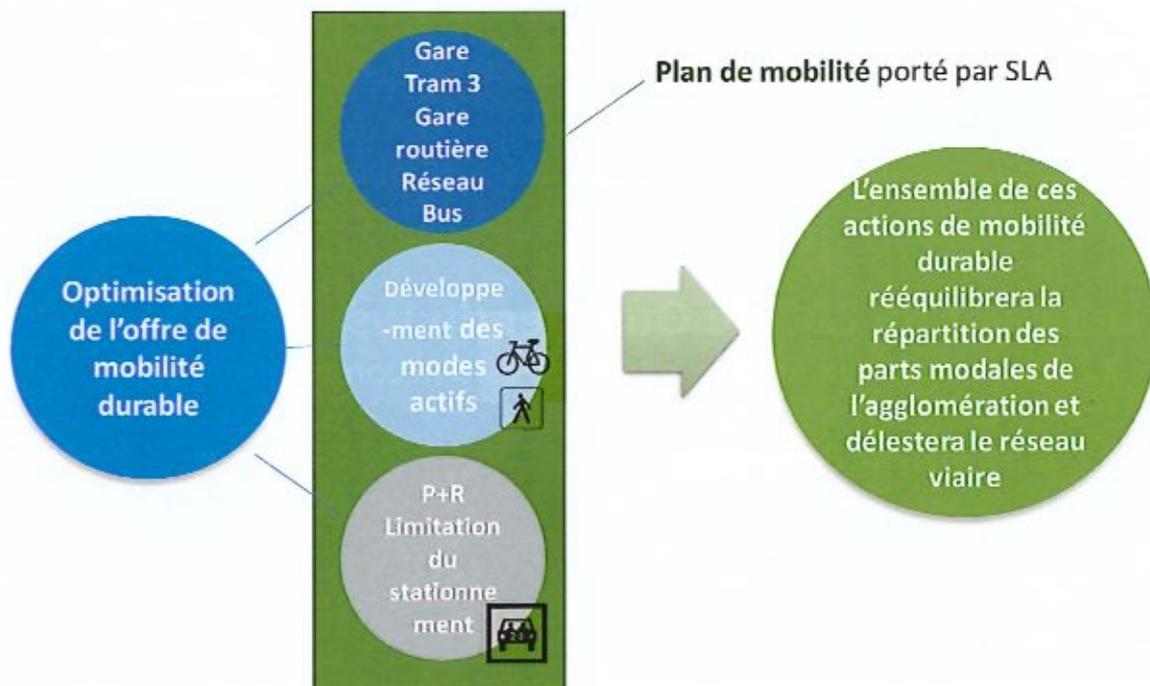
Deux réponses pour limiter cette augmentation :

- Développer une offre de mobilité alternative, en transports en commun et modes actifs
- Réaménager le réseau routier (projet 5A3F)

27



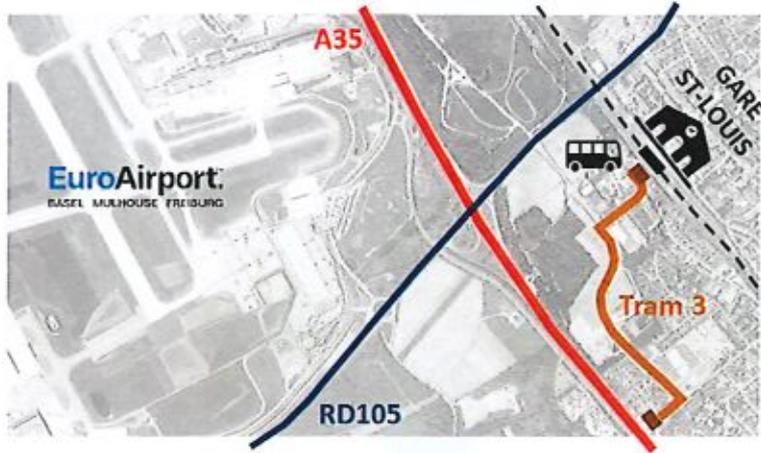
Mesures d'accompagnement envisagées en matière de mobilité



28

Mesures d'accompagnement envisagées en matière de mobilité

► Optimiser l'offre en mobilité durable : Transport en commun



Situation exceptionnelle du quartier :

- ✓ Proximité immédiate de la GARE
- ✓ Desserte du quartier par le Tram 3
- ✓ Proximité immédiate du P+R

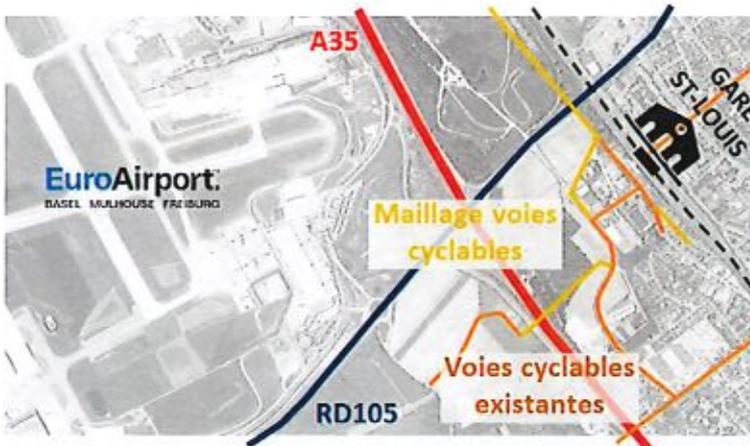
Optimisation à développer :

- ✓ Création d'une gare routière

29

Mesures d'accompagnement envisagées en matière de mobilité

► Développement d'une offre en mobilité durable : compléter le maillage des modes actifs



L'enjeu consiste à favoriser l'usage des modes doux / piétons et cycles en assurant des connexions très lisibles au maillage environnant (gare, Technoparc), à travers la création d'un **maillage interne efficace et agréable**.

Optimisation à développer :

- ✓ Création d'un garage à vélo de 150 places au P+R

30

Mesures d'accompagnement envisagées en matière de mobilité

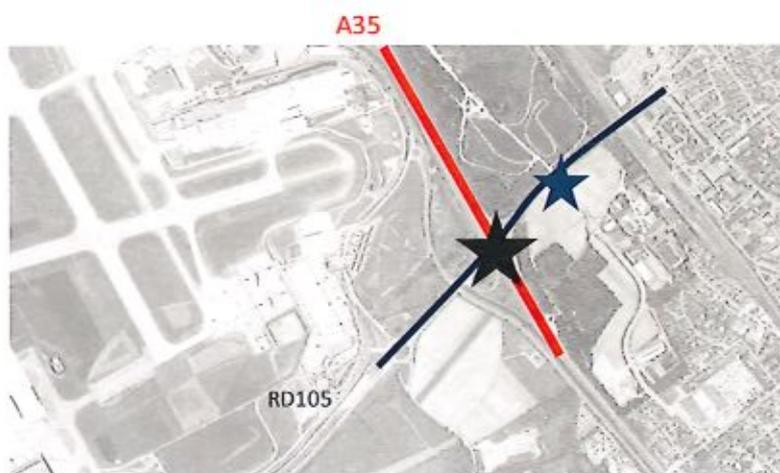
- Développement d'une offre en mobilité durable : Mise en place d'un plan de mobilité (action sur les déplacements des entreprises, inter-entreprises et administrations)



31

Mesures d'accompagnement envisagées sur le réseau viaire

- Les connexions du quartier au réseau viaire



Le site est déjà relié aux réseaux structurants, cependant

il convient de réaménager les connexions viaires sur ces infrastructures afin de fluidifier l'accès au quartier

★ Le carrefour de la gravière

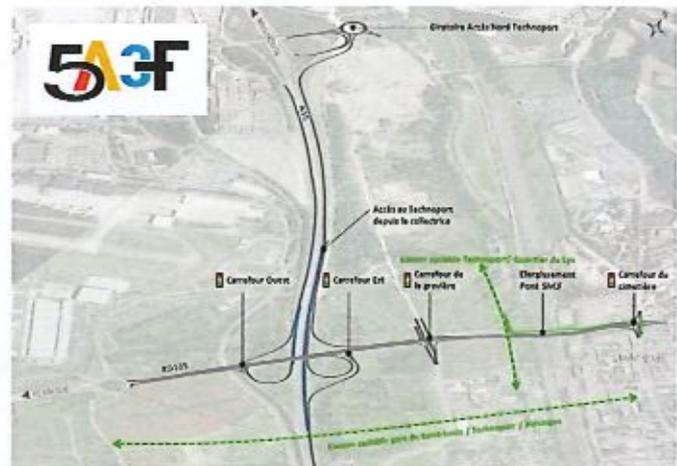
★ Réaménagement échangeur

32

Mesures d'accompagnement envisagées sur le réseau viaire

► Le programme du projet 5A3F

- Requalification de la RD 105 entre le giratoire du Fret et le carrefour du Cimetière : transformation en boulevard urbain à 2 x 2 voies et modification des 4 carrefours en carrefours à feux
- Sécurisation de l'échangeur 37 (A35/RD105) par ajout de bretelles et modification des carrefours
- Modification de l'échangeur 36 (A35 / EuroAirport) par ajout de bretelles et d'un giratoire desservant la partie nord du Technoport
- Réalisation d'un accès à la zone du Technoport via une collectrice séparée de l'A35 entre les échangeurs 36 et 37
- Mise en œuvre des mesures conservatoires entre les échangeurs 36 et 37, permettant l'augmentation capacitaire ultérieure de la section courante de l'A35 de 2 à 3 voies
- Raccordement des quartiers Technoport et du Lys au réseau départemental



Le projet 5A3F répondra aux problématiques de saturation et d'insécurité du trafic sur l'A35 et la RD105 au droit du Quartier du LYS et permettra d'absorber l'évolution du trafic liée au projet EURO3LYS

33

Mesures d'accompagnement sur le réseau viaire



► Réaménagement du réseau routier



Ce projet a fait l'objet d'une concertation spécifique en 2018

L'AVP a été validé en juin 2020

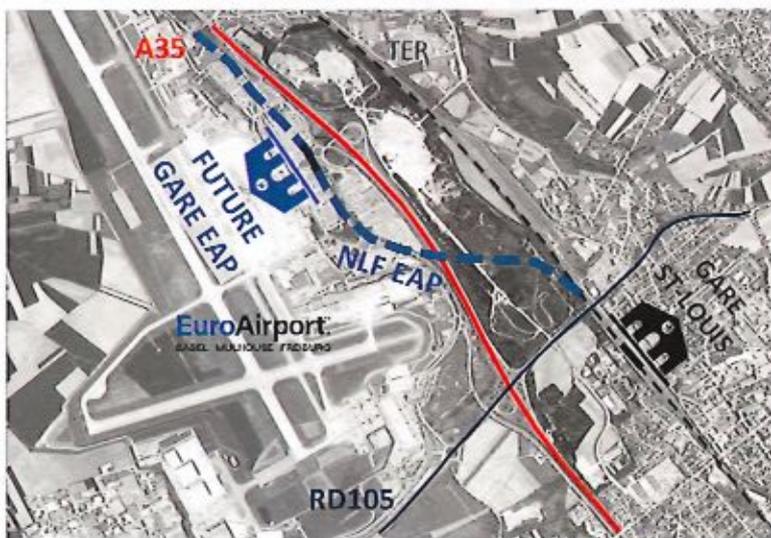
L'Enquête publique doit avoir lieu au 1^{er} semestre 2022 (prévisionnel)

Les travaux sont prévus entre 2023 et 2026

34

Mesure complémentaire favorable à une mobilité durable

► Le projet Nouvelle Ligne Ferroviaire EAP renforcera l'offre en transports en commun



- ✓ Nouvelle Ligne Ferroviaire EAP
 - Réduction du trafic de transit notamment à destination de l'EAP
- ✓ Nouvelle gare EAP
 - Augmentation du cadencement (6 trains/h dans chaque sens)

Le projet de la nouvelle ligne ferroviaire de l'EAP viendra accentuer la part modale des transports en commun et la desserte de la gare de St Louis

II. Le projet de ZAC du Quartier du Lys

2. Les principaux enjeux et mesures d'accompagnement

- A. En matière économique
- B. En matière de mobilité
- C. En matière environnementale

Mesures d'accompagnement environnementales – Air et Bruit

► Quelles réponses aux impacts sur l'air et le bruit ?

2 axes de réduction des impacts liés au Quartier du LYS

DEPLACEMENTS
 Développement des
 modes actifs, en
 substitution de la voiture



CONSTRUCTIONS
 Prescriptions énergétiques et
 environnementales et d'isolation
 acoustique pour les constructions



Mesures d'accompagnement de développement durable et de transition énergétique

► Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint Louis inscrites dans la démarche « Territoire Engagé / Transition Ecologique »



Les collectivités « Territoire Engagé/Transition Ecologique » en France

Mesures d'accompagnement de développement durable et de transition énergétique

Adoption le 30 juin dernier d'une charte d'objectifs Territoire Engagé/Transition Ecologique (Cit'ergie) par SLA sur le mandat 2020-2026

Territoire Engagé/Transition Ecologique est un outil, un processus transversal pour accompagner la collectivité dans sa démarche de transition énergétique et écologique :

- ✓ Définir ses forces et ses faiblesses
- ✓ Etablir une marge de progression
- ✓ S'inspirer des expériences du réseau
- ✓ Prévoir des mesures adéquates
- ✓ Suivre et évaluer les actions

► Le Quartier du LYS comme opération pilote

« La collectivité se dote d'un cadre de référence défini et ambitieux sur les questions énergétiques et environnementales et le décline dans toutes les opérations d'aménagements . »



39

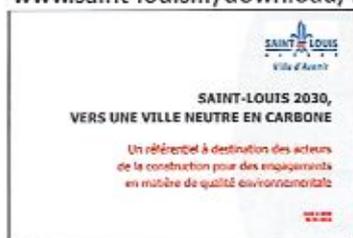
Mesures d'accompagnement en matière de développement durable et de transition énergétique

► Le Quartier du Lys comme opération pilote

- ✓ Pour les constructions : Appui sur le PLU 2021 ambitieux et performant

SAINT-LOUIS 2030, vers une ville neutre en carbone

www.saint-louis.fr/download/Technique//08_Annexes_Saint-Louis_Referentiel



- Axe 1 : Performance énergétique
- Axe 2 : Approche carbone et les matériaux
- Axe 3 : Confort d'usage des logements
- Axe 4 : Lien social et vivre ensemble
- Axe 5 : Biodiversité et la nature en ville
- Axe 6 : Gestion de l'eau
- Axe 7 : Mobilité et stationnement
- Axe 8 : Déchets ménagers
- Axe 9 : Chantier

- ✓ Pour les aménagements : Ajout de prescriptions en matière de qualité environnementale et de développement durable > surfaces perméables, îlots de fraîcheur ...
- ✓ Pour l'énergie : Engager des réflexions sur le mix énergétique du quartier > l'opportunité du développement du réseau de chaleur et des énergies renouvelables

40

Mesures d'accompagnement environnementales

► La connexion du quartier au Réseau de Chauffage Urbain

- ✓ Le quartier jouit d'une position idéale pour être raccordé au Chauffage Urbain, en accueillant d'ores et déjà en son sein une station de cogénération biomasse
- ✓ Le quartier du Lys est intégré au développement du schéma directeur du Réseau de Chauffage Urbain de la Ville de Saint-Louis



41

Mesures d'accompagnement environnementales

► Milieux naturels et écologiques

- ✓ Prise en compte dans le projet d'aménagement des espèces et milieux naturels présents sur le site (détail en partie II – Le projet de ZAC du Quartier du LYS)
- ✓ Intégration d'espaces naturels (îlot de fraîcheur, biodiversité ...etc)



► Milieux agricoles

- ✓ Les effets sur le milieu agricoles seront évalués via une étude d'impact
- ✓ Des mesures de compensation seront proposées, en lien avec la démarche rurale du territoire.



42

Mesures d'accompagnement environnementales

► Procédure d'évaluation environnementale

- ✓ D'une manière générale, les impacts et mesures d'accompagnement du projet seront détaillés dans le cadre d'une **étude d'impact élaborée à l'échelle d'Euro3lys**

(V1 en appui du projet **Technoport** réalisée en 2019)



43

Questions / Réponses



44

II. Le projet de ZAC du Quartier du Lys

3. Les contraintes et enjeux sur le site : premières orientations d'aménagement

- A. Les enjeux généraux du Quartier du Lys
- B. Le PLU de Saint-Louis
- C. Etat initial du site et son environnement
- D. L'état actuel du site

Les enjeux généraux du Quartier du Lys

Comment faire d'une zone d'activité du 20^{ème} siècle,
un campus du 21^{ème} siècle,
où l'on travaille, où l'on vit ?



Les enjeux généraux du Quartier du Lys

Aujourd'hui fragmenté, comment enrichir le paysage du quartier pour l'inclure dans l'écosystème territorial ?



47

II. Le projet de ZAC du Quartier du Lys

3. Les contraintes et enjeux sur le site : premières orientations d'aménagement

- A. Les enjeux généraux du Quartier du Lys
- B. Le PLU de Saint-Louis
- C. Etat initial du site et son environnement
- D. L'état actuel du site

Le PLU de Saint-Louis

► Le PADD

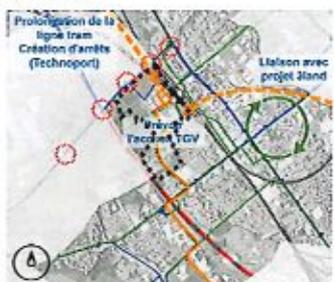
Développement économique



Valoriser l'économie du territoire et assurer un bon équilibre spatial des activités économiques et de l'emploi

- Conforter les activités existantes
- Créer de nouveaux espaces économiques d'innovation à forte valeur ajoutée

Mobilité



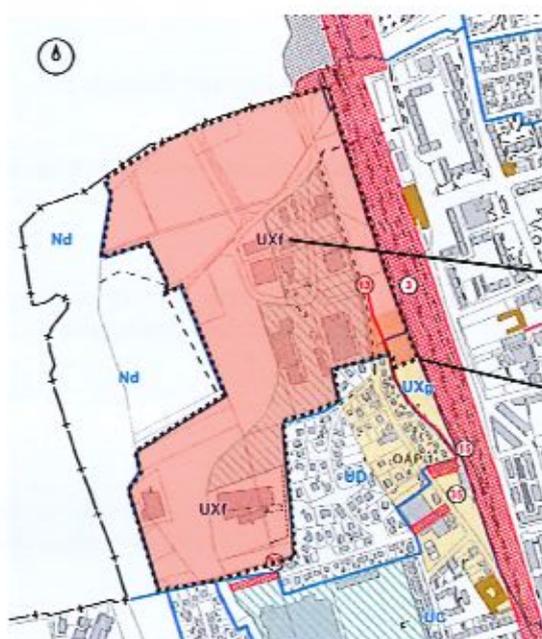
Permettre la nouvelle liaison ferroviaire de l'ExoAéroport, tout en garantissant les perméabilités nécessaires au sein du site du Technoport, et un réajustement routier de qualité permettant de desservir le site EuroEastpark et le quartier de Neuzap

- Améliorer et sécuriser les carrefours
- Valoriser et développer le réseau tram avec les projets de la ville et de SLA
- Intensifier le maillage cyclable

Le projet du Quartier du Lys devra être compatible avec les objectifs du PADD

49

Le PLU de Saint-Louis



► Le zonage et le règlement applicable actuellement :

Constructions autorisées :

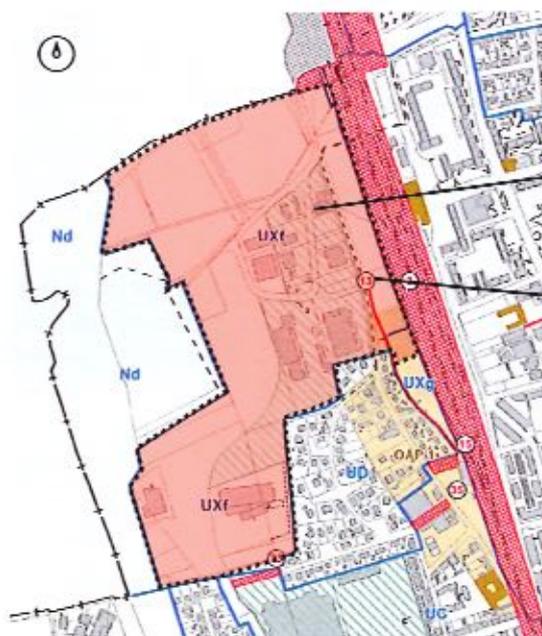
Zones UXf : L'hébergement, l'artisanat, la restauration, le bureau, centre de congrès, administration publique, locaux techniques publics et équipements sportifs

Zone UXg : L'hébergement hôtelier et touristique

Une modification du PLU sera nécessaire pour autoriser la construction de logements

50

Le PLU de Saint-Louis



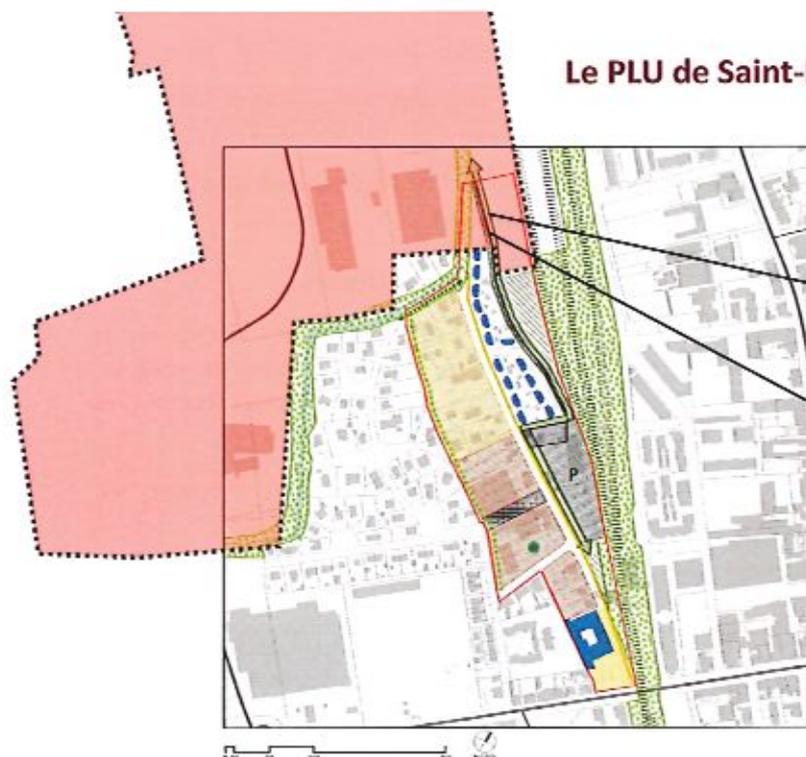
► Les emplacements réservés :

Périmètre d'attente de projet d'aménagement global au titre de l'article L,151-41 (alinéa 5)

Emplacement réservé n°13 pour la création d'un cheminement piéton-cycles (mode actif)

L'emplacement réservé n°13 sera retranscrit dans le projet urbain.

Le PLU de Saint-Louis



► L'OAP Fernet Branca :

Emprise plantée en pleine terre avec circulation active

Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piétons-cycles

Le projet du Quartier du Lys est compatible avec l'OAP Fernet Branca

Le PLU de Saint-Louis



► L'OAP Trame verte et bleue:

- Corridor écologique à restaurer ou créer
- Corridor écologique à renforcer
- Corridor écologique à conserver
- Réservoir de biodiversité local à conserver

Le projet du Quartier du Lys est compatible avec l'OAP Trame verte et bleue

53

II. Le projet de ZAC du Quartier du Lys

3. Les contraintes et enjeux sur le site : premières orientations d'aménagement

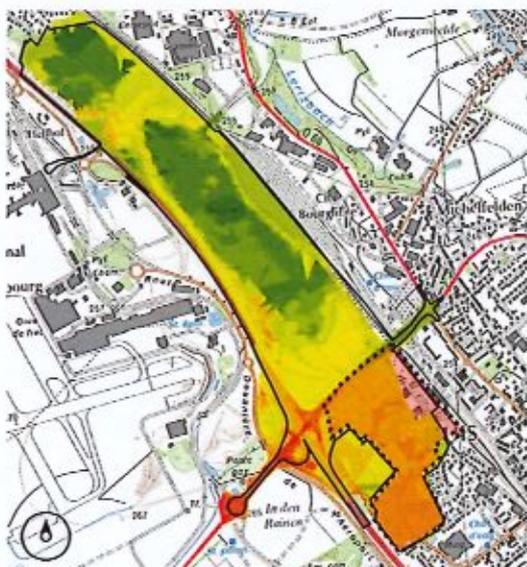
- A. Les enjeux généraux du Quartier du Lys
- B. Le PLU de Saint-Louis
- C. Etat initial du site et son environnement
- D. L'état actuel du site

C. Etat initial du site et son environnement



55

Un quartier à la topographie plutôt plate



En comparaison avec son environnement direct, en particulier le Technoport et les autres sites de gravière, le Quartier du Lys n'a pas connu de chamboulement topographique lié aux activités humaines.

Ainsi le quartier jouit d'une topographie plutôt plate, en forme de plateau, avec une légère pente vers le nord-est.

Le Baggerberg, à l'extérieur du quartier au sud-ouest, culmine à une vingtaine de mètres par rapport au plateau du quartier

56

Un site contraint par les infrastructures de transport



Le site est contraint par des infrastructures de transport à sa périphérie :

- **Au sud-ouest par l'A35**
- **Au nord-est par la voie ferrée**
- **Au nord-ouest par la RD105**

57

Un site contraint par des servitudes de hauteurs et d'emprise



Le Quartier du LYS fait l'objet des servitudes :

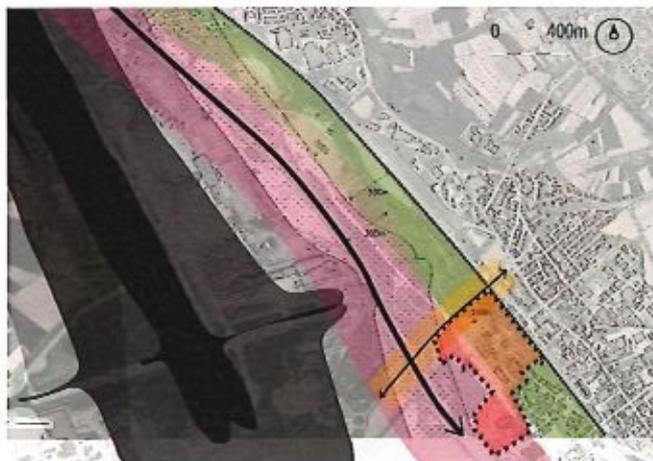
- de fonctionnement :
 - . Servitude aéronautique
 - . Servitude radioélectrique
- conservatoires :
 - . Emprises réservées au développement de la connexion ferrée entre la gare de Saint-Louis et le terminal de l'EAP

- Surfaces de dégagement de l'aéroport (hauteur maximale des obstructions)
- Plate d'atterrissage
- Emprises réservées pour les développements des infrastructures
- Servitude radioélectrique

58

Des infrastructures génératrices de nuisances sonores

- ZONE A du PEB (interdiction de construire sauf usage agricole)
- ZONE B du PEB (interdiction de construire sauf usages agricoles et usages agricoles)
- ZONE C du PEB (interdiction de construire sauf usages agricoles, usages agricoles et certains usages d'habitation sous contraintes)
- ZONE D du PEB (interdiction de construire sous certaines conditions)
- Bande de 300m de part et d'autre de l'A35 soumise à des règles particulières d'insonorisation
- Bande de 300m de part et d'autre de la RD105 soumise à des règles particulières d'insonorisation
- Bande de 300m de part et d'autre de la voie ferrée soumise à des règles particulières d'insonorisation



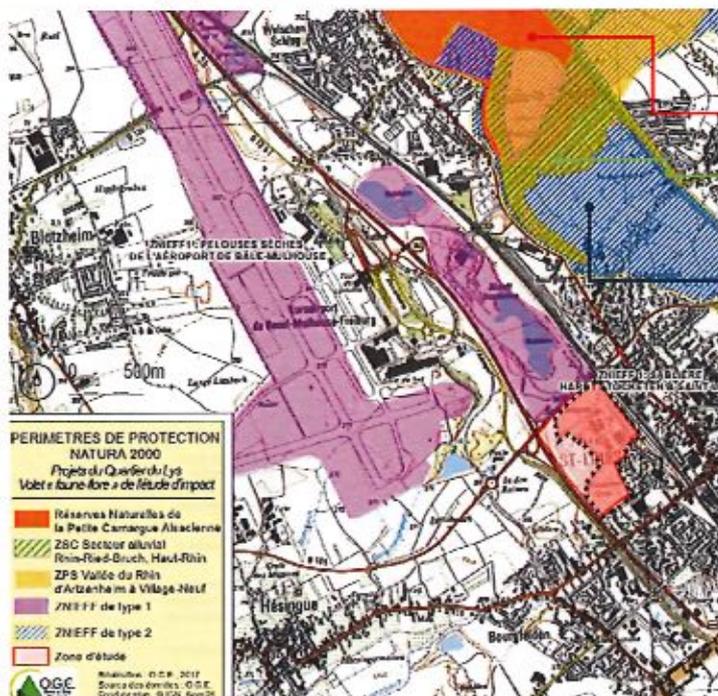
Les constructions situées à moins de 300m de l'A35 et de la voie ferrée, ainsi qu'à moins de 100m de la RD 105 seront soumises à des règles d'insonorisation particulières

La zone D du PEB de l'EAP n'atteint que très marginalement le quartier du Quartier du LYS

Un enjeu du projet consiste à diminuer l'impact de ces nuisances

Ces nuisances rendent le site peu propice à la construction de logements à proximité de l'A35 et de la RD105

Un site proche de périmètres de protection Natura 2000



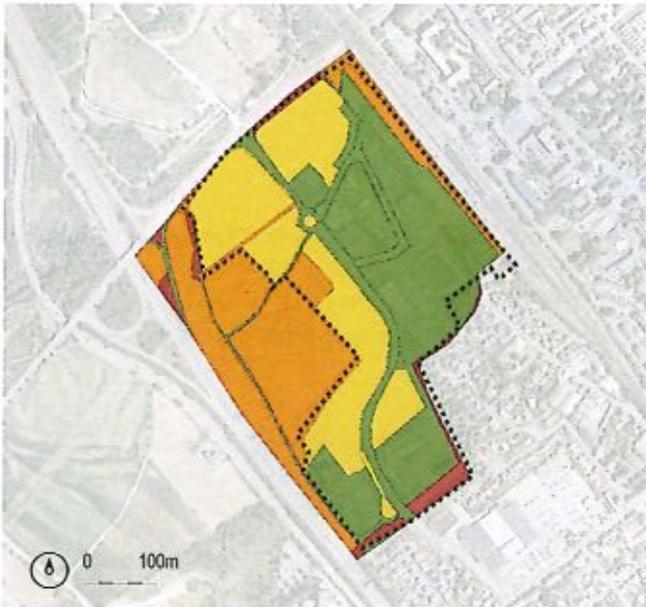
Trois périmètres de protection sont présents à proximité de la zone d'étude :

- la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne
- les sites Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation du « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch » et la Zone de Protection Spéciale de la « Vallée du Rhin d'Artzenheim »

Deux ZNIEFF de type 2:

- la ZNIEFF 2 : « Ancien lit majeur du Rhin en rive gauche, de Village-Neuf à Strasbourg »
- la ZNIEFF 2 : « Cours et Île du Rhin, de Village-Neuf à Vogelgrün »

L'état initial faune flore du Quartier du LYS



Le site présente un large panel de milieux, dont la préservation présente des enjeux très variables.

PLAN DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LEGENDE:



Aujourd'hui, le morcellement et la dégradation des habitats remettent en cause la pérennité de nombreuses espèces

II. Le projet de ZAC du Quartier du Lys

3. Les contraintes et enjeux sur le site : premières orientations d'aménagement

- Les enjeux généraux du Quartier du Lys
- Le PLU de Saint-Louis
- Etat initial du site et son environnement
- L'état actuel du site

L'état actuel du site

► Le parvis de la gare



Récemment aménagé à l'occasion du prolongement du tram 3, le parvis de la Gare n'est aujourd'hui animé que par des usages fonctionnels, liés aux déplacements

Le projet urbain pourrait animer le parvis par d'autres usages, et donner l'image d'une ville accueillante et dynamique ?

63

L'état actuel du site

► Le tram desservant la gare



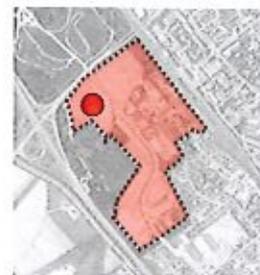
Le tram a été prolongé jusqu'à la gare

Le tram constitue un levier de développement pour le Quartier du Lys, à la fois connecté au réseau tram local ainsi qu'au réseau ferré régional par la gare de Saint-Louis.

64

L'état actuel du site

► Les champs monocultureaux



La majeure partie du Quartier du Lys est aujourd'hui exploitée sous la forme de champs monocultureaux, accueillant peu de biodiversité

Le projet pourrait intensifier la valeur environnementale du quartier, en créant un paysage davantage favorable à la biodiversité?

65

L'état actuel du site

► Le « Baggerberg », longeant le site au sud-ouest



Le « Baggerberg » est à la fois une ancienne décharge et une réserve de biodiversité

Le paysage boisé du Baggerberg pourrait servir d'appui à un futur parc ?

66

L'état actuel du site

► Le Baggerloch

- ✓ Ancien site de décharge créé en 1939, et qui a accueilli des déchets et matériaux jusqu'en 1991
- ✓ 1992, bascule sous la responsabilité du District des 3 Frontières
- ✓ Suivi de la qualité des eaux souterrains depuis 2013 / pas d'impact
- ✓ Lancement de la procédure de cessation d'activité en 2018

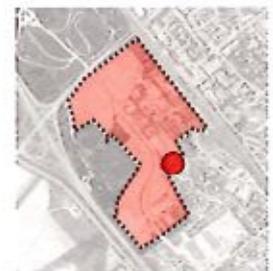


Le projet du Quartier du Lys devra, en application de la séquence ERC, « Éviter » ce site

67

L'état actuel du site

► Le Lertzbach, cours d'eau artificialisé



Le Lertzbach traverse aujourd'hui le site de manière artificialisée, sans constituer de véritable corridor écologique pour la faune et la flore

'Rivières de Haute Alsace' amorce actuellement la renaturation du Lertzbach, avec la Ville de Saint-Louis, à la hauteur du SDIS.

Cette logique pourrait être étendue à l'ensemble du linéaire bordant le futur quartier ?

68

L'état actuel du site

► La RD 105, longeant le site au nord-ouest



La RD105 structure le territoire d'est en ouest mais constitue une rupture entre le Quartier du Lys et le Technoport

Le projet pourrait offrir une façade urbaine le long de la RD105, qui constituerait une entrée dans la ville de Saint-Louis depuis l'A35 ?

69

L'état actuel du site

► Les activités présentes à proximité de la gare



Un noyau d'activités très variées prend aujourd'hui place entre la gare et le Boulevard de l'Europe

Le projet pourrait à la fois pérenniser les activités disposant de valeur ajoutée pour le quartier, tout en ouvrant le parvis de la gare sur le futur quartier du Lys ?

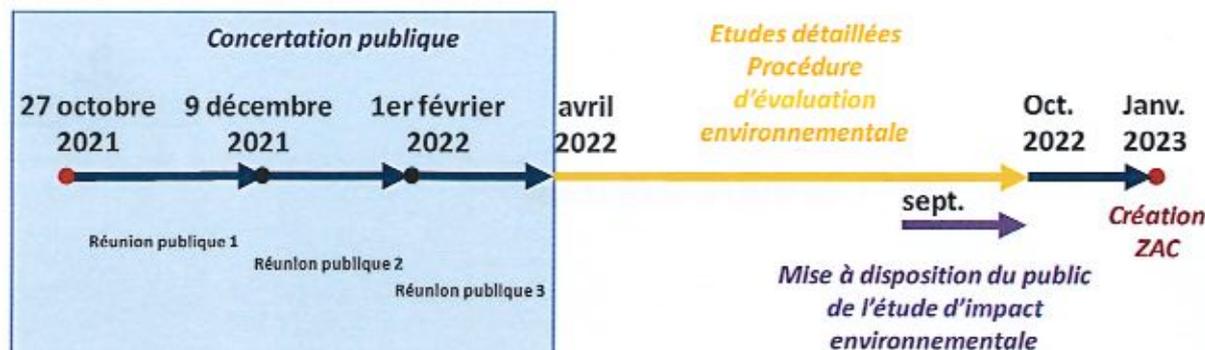
70

Questions / Réponses



III. Prochaines étapes

Planning prévisionnel, prochaines étapes



73

S'informer, s'exprimer sur le projet

Vous informer :

- dans le bulletin de Saint-Louis Agglomération ou dans la presse locale
- par la mise à disposition de panneaux et dossier dans les locaux de SLA et de la mairie de Saint-Louis
- sur le site internet de SLA : <https://www.agglo-saint-louis.fr>
- lors des 3 réunions publiques

Vous exprimer :

- lors des 2 prochaines réunions publiques, le 9 décembre 2021 à 18h et le 1^{er} février 2022 à 18h (lieux à définir)
- par écrit dans le registre mis à disposition à l'Hôtel d'Agglomération ou par courrier/courriel adressé au Président de SLA (concertationADT@agglo-saint-louis.fr)
- au plus tard 15 jours après la troisième réunion publique, soit au plus tard le 16 février 2022

Et aussi :

- pendant la mise à disposition du public du dossier de création de ZAC (automne 2022) : site internet SLA (<https://www.agglo-saint-louis.fr>)

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 Saint-Louis

Plages d'accueil du public:
Lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00
Vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

74



Merci de votre attention

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION



ZAC DU QUARTIER DU LYS

Concertation préalable : 2ème réunion publique

Jeudi 9 décembre 2021 à 18h

FOYER ST CHARLES, 20 rue de l'Eglise à Saint-Louis

1

Intervenants

ACCUEIL	Mme Pascale SCHMIDIGER, Maire de Saint-Louis
INTRODUCTION	M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président de Saint-Louis Agglomération
PRESENTATION DU PROJET	M. Etienne HEINRICH, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement et Développement Territorial SLA
	M. Guillaume DECHAMBENOIT, Directeur du Développement Economique SLA
	M. Henri BOURJOT, Architecte urbaniste URBAN ACT

2

Déroulement de la réunion

- I. **Résumé synthétique de la première réunion**
- II. **Synthèse des questions/réponses et compléments de réponse**
- III. **Variante d'aménagement et leurs avantages/inconvénients**
- IV. **Questions/réponses et prochaines étapes**

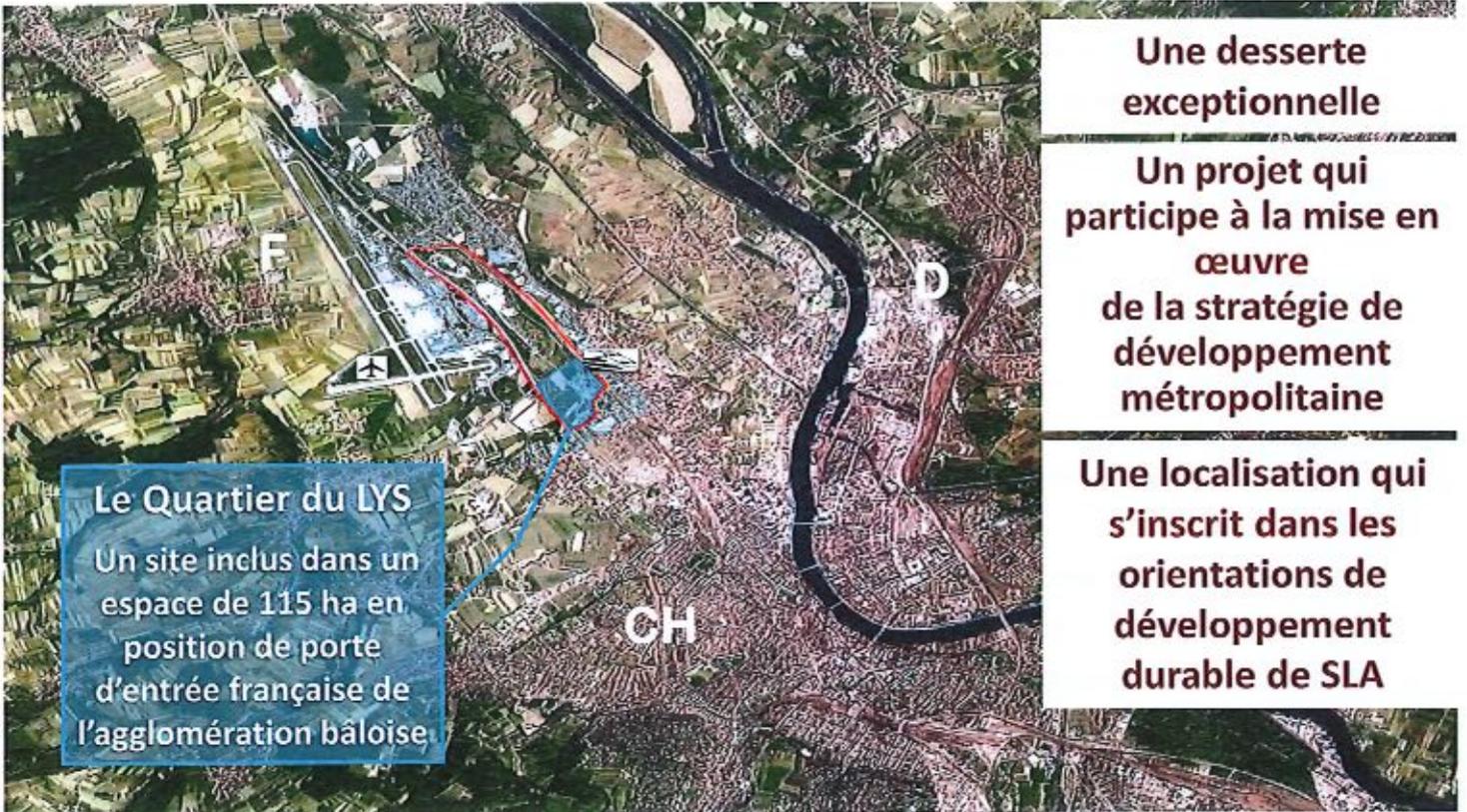
3

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION



I. Résumé synthétique de la première réunion

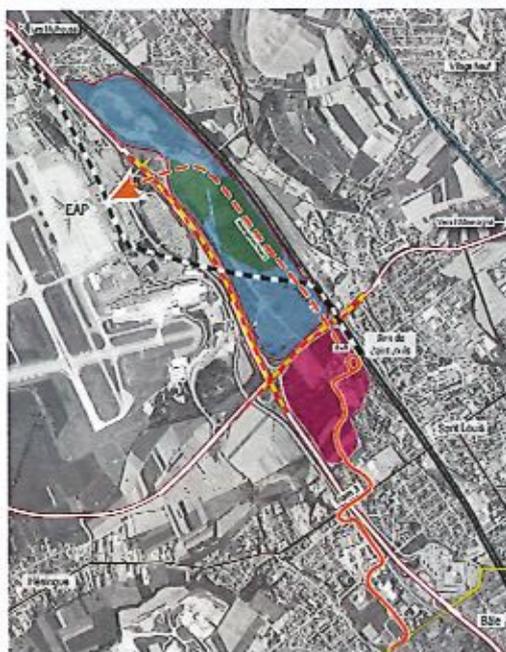
4



Le Quartier du LYS
 Un site inclus dans un espace de 115 ha en position de porte d'entrée française de l'agglomération bâloise

- Une desserte exceptionnelle**
- Un projet qui participe à la mise en œuvre de la stratégie de développement métropolitaine**
- Une localisation qui s'inscrit dans les orientations de développement durable de SLA**

Un concept global mis en œuvre à travers plusieurs composantes avec le concours de plusieurs maîtres d'ouvrage



OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

MAÎTRES D'OUVRAGES

Le quartier du Lys
 Dominante tertiaire, formation et R & D SLA

Le Technoport SLA

OPÉRATIONS DE MOBILITÉ

Mobilité
 Réaménagement routier : 5A3F CEA

Tram et P+R
 Extension du tram vers l'EAP SLA

Nouvelle liaison ferroviaire EAP SNCF RESEAU

Un programme des constructions en réponse aux enjeux économiques de SLA

Très bon dynamisme de la métropole bâloise
 Région économique prospère, productive, innovante



Mais

Des flux économiques sortants et entrants défavorables pour SLA

Emplois vers la Suisse (49% des actifs des actifs sont des frontaliers)

Départ des jeunes en formation hors de SLA

Déficit de prestataires de services aux entreprises

Le Quartier du Lys est l'opportunité de déployer de nouvelles offres foncières et immobilières

Types d'activités :

- Activités économiques tertiaires : Prestataires de service aux entreprises
- Activités innovantes et de recherche : recherche/développement, Startup innovantes
- Activités d'enseignement et de formation : écoles d'enseignement supérieur, organisme de formation, ...
- Activités de proximité : commerce de proximité, hôtel



**La programmation envisagée du Quartier du Lys :
 un pôle de développement urbain à haute valeur ajoutée**

BUREAUX – TERTIAIRE

Env. 80 000 m² de surface de plancher

ACTIVITES

R&D, commerce de proximité, coworking ...
 Env. 20 000m² de surface de plancher

CAMPUS

Env. 25 000m² de surface de plancher

EQUIPEMENTS PUBLICS

Env. 20 000m² de surface de plancher

HEBERGEMENTS/LOGEMENTS

Coliving, résidence étudiants...
 Env. 35 000 m² de surface de plancher

Les principaux effets et mesures d'accompagnement

	EFFETS	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage économique dans l'agglomération trinationale • Renforcer l'offre économique locale • Potentiel de création de 4300 emplois • Faciliter le parcours d'enseignement et de montée des compétences • Vitrine du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre adaptée aux concepts de travail actuels et en devenir • Proposer une offre adaptée aux besoins d'enseignement supérieur et en formation professionnelle 	
MOBILITE	<p>5A3F</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de véhicules sur le réseau routier à terme • Résorption de la saturation de l'échangeur A35 / RD105 • Suppression du report du trafic de transit des parties urbanisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une Gare Routière et valoriser le tram 3 • Mailler le réseau cyclable et proposer du stationnement vélo • Limiter le stationnement (P+R) • Réaménager le réseau routier : projet 5A3F • Nouvelle liaison ferroviaire 	PLAN MOBILITE

9

Les principaux effets et mesures d'accompagnement

ENVIRONNEMENT	EFFETS	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur l'air et le bruit • Impact sur l'espace agricole • Présence de biodiversité 	<p>Opération pilote démarche Territoire en Transition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des modes actifs et des transports publics • Prescriptions constructives et énergétiques selon principes du référentiel Saint-Louis 2030 ou équivalent • Raccordement du quartier au réseau de chaleur • Recherche de compensation à la filière agricole en lien avec la démarche rurale du territoire • Evitement des espèces protégées • Création d'espaces naturels (ilots de fraîcheur) • Renforcement des continuités écologiques (renaturation du Lertzbach)

10

Etat initial du site et son environnement



II. Synthèse des questions-réponses et compléments de réponses

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ **La crise sanitaire, économique et écologique que nous traversons requestionne le modèle de développement économique. Comment allez-vous intégrer ces questionnements dans le cadre de votre projet, notamment vis-à-vis du réchauffement climatique ?**
- ✓ Concentrer le développement des quartiers économiques autour des réseaux de transports en commun pour réduire la circulation motorisée individuelle
- ✓ Proposition d'une offre de déplacement alternative aux citoyens (développement du tram 3, du réseau bus, des itinéraires cyclables et stationnement vélo)
- ✓ Alimentation du quartier par la chaufferie biomasse permettant d'alimenter le quartier avec 80% d'énergies renouvelables
- ✓ PLU de Saint-Louis très ambitieux en matière de transition écologique, qui s'imposera à tous les projets de la ZAC, garantissant un haut niveau de performances générales des constructions à venir (performances énergétiques, approche carbone, confort d'usage, lien social, biodiversité, gestion de l'eau, mobilité, déchets, phase chantier)
- ✓ Le projet SA3F (réaménagement routier) absorbera l'augmentation progressive du trafic routier

13

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ **Qu'est-il prévu en terme de matériaux ou de techniques alternatives de construction ? (béton, panneaux photovoltaïques, parkings aériens non asphaltés ...etc)**
- ✓ PLU de Saint-Louis avec fortes ambitions en matière environnementales (performances énergétiques, approche carbone, biodiversité, gestion de l'eau, mobilité, déchets, phase chantier). A compléter par le cahier des charges de la ZAC, en particulier sur la préférence envers les matériaux biosourcés
- ✓ Encourager l'autoconsommation en photovoltaïque
- ✓ Infiltration des eaux pluviales à la parcelle
- ✓ Privilégier les matériaux perméables et de couleurs claires limitant le réchauffement urbain
- ✓ Création d'espaces verts (biodiversité et îlot de fraîcheur)

14

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ **Les entreprises locales qui souhaitent s’implanter ou les entreprises souhaitant relocaliser seront-elles prioritaires par rapport aux entreprises extérieures ?**

- ✓ La relocalisation des entreprises endogènes, déjà présentes sur le territoire sera bien sûr prioritaire. Cela va notamment dans le sens de la transition écologique du territoire, car ces entreprises emploient le plus souvent des habitants du territoire, limitant ainsi la distance domicile-travail à parcourir quotidiennement.
- ✓ Cependant, notre territoire reste bien sûr ouvert à des Investisseurs extérieurs qui souhaitent le promouvoir. Aujourd’hui, nous sommes confrontés à un réel problème d’offre foncière pour toutes ces entreprises.

15

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ **Allez-vous penser à l’alimentation véritable enjeu de demain, plutôt qu’aux bureaux ? Par exemple prévoir un pôle de distribution des vivres des agriculteurs sous la forme de grossistes, comme à Rungis.**

- ✓ Compte tenu de sa desserte exceptionnelle par les réseaux de transport, le Quartier du LYS n’est pas adapté à ce type d’implantation
- ✓ L’enjeu de l’alimentation est inscrit dans notre Vision d’Avenir et dans notre démarche agricole territoriale
- ✓ Favoriser les circuits courts, une réflexion pourra être engagée, vis-à-vis du campus, des bureaux et commerces du site, pour créer un complément au pôle inclusif déjà existant à St Louis, en lien avec la démarche rurale menée par SLA

16

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

► La future gare routière est-elle déjà positionnée dans le quartier ?

- ✓ À préciser au fur et à mesure de l'avancement du projet

► Quel sera le devenir du Baggerloch ?

- ✓ Ancienne décharge en cours de cessation définitive
- ✓ Mesures et suivi de paramètres sur la qualité de l'eau et de l'air conformes
- ✓ Présence d'espèces végétales protégées à préserver
- ✓ Site qui sera clôturé et permettra de bénéficier d'un ilot paysager de fraîcheur

17

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

► Que deviendront les activités existantes ?

- ✓ Les entreprises présentes restent sur le site et auront la possibilité de « muter » vers des formes architecturales et des affectations adaptées au projet (ex. Transports Schneider)

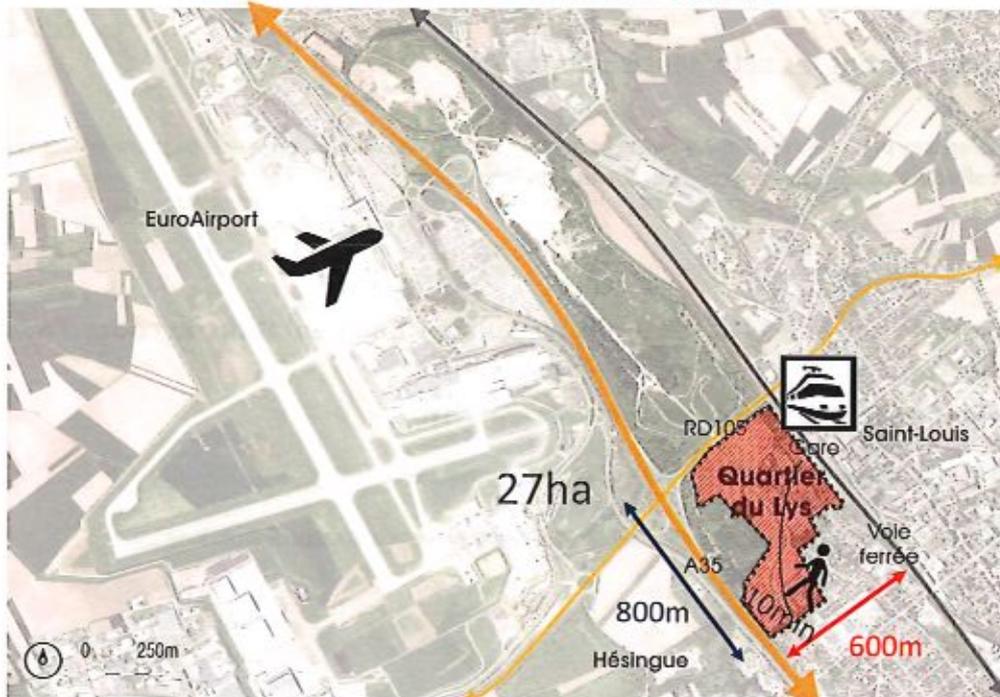
► Les riverains du Lertzbach seront-ils consultés ? L'alimentation du cours d'eau est-elle assurée ?

- ✓ Projet porté par Rivières de Haute Alsace, en lien avec les riverains
- ✓ Emprise plus généreuse sans empiètement sur les parties privées
- ✓ Investissements amonts nécessaires pour améliorer le débit, processus enclenché mais long ...

18

III. Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

Le plan de situation du Quartier du Lys



Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

► Méthodologie

Le quartier du Lys est composé de deux parties :

- les parcelles du parc d'activité hétérogène à proximité de la gare
- les champs monoculturels sur le reste de l'emprise du quartier



Nous proposons plusieurs scénarios d'aménagement de ces parties en :

- Concentrant l'ensemble du programme sur les espaces libres, en pérennisant le parc d'activité à proximité de la gare.
- Répartissant ce programme sur l'ensemble du quartier, en faisant muter le parc d'activité sur la base du volontariat.

Lors de la première réunion publique, la préservation générale du territoire de l'agglomération a été questionnée. Une troisième variante propose de muscler le programme sur le quartier du Lys, afin de préserver les zones plus éloignées des transports en commun.

Pour chaque variante, nous avons analysé comparativement leur

Bénéfice
 Neutralité relative
Désavantage

Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

► Scénario 1 : Concentrer le programme sur les espaces libres



Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

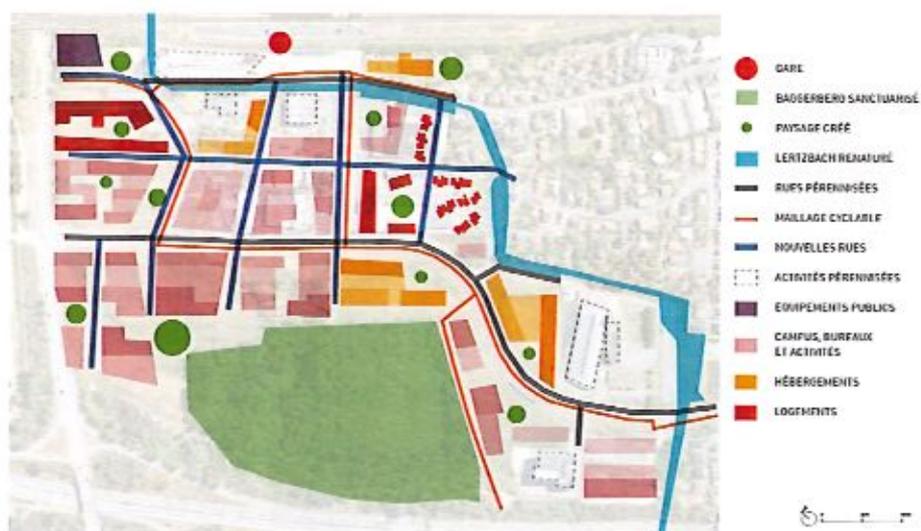
► Scénario 2 : Répartir le programme sur l'ensemble du quartier



23

Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

► Scénario 3 : Muscler le programme pour préserver le reste du territoire



24

Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

► Synthèse comparative ECOLOGIE



		SCÉNARIO n°1 : CONCENTRER LE PROGRAMME SUR LES ESPACES LIBRES ACTUELS	SCÉNARIO n°2 : RÉPARTIR LE PROGRAMME SUR L'ENSEMBLE DU QUARTIER	SCÉNARIO n°3 : MUSCLER LE PROGRAMME POUR PRÉSERVER LE RESTE DU TERRITOIRE
ÉCOLOGIE	INTÉGRATION DU BAGGERBERG DANS UNE TRAME ÉCOLOGIQUE	LA DENSITÉ DE CONSTRUCTIONS AUX ABORDS DU BAGGERBERG ISOLE SA BIODIVERSITÉ DU RESTE DU TERRITOIRE	LA POROSITÉ DU PAYSAGE À TRAVERS LE QUARTIER CRÉE DES CONTINUITÉS ENTRE LE BAGGERBERG ET LE LERTZBACH	LA DENSITÉ DE CONSTRUCTIONS AUX ABORDS DU BAGGERBERG ISOLE SA BIODIVERSITÉ DU RESTE DU TERRITOIRE
	RENATURATION DU LERTZBACH	LA RENATURATION DU LERTZBACH EST LIMITÉE AUX EMPRISES DISPONIBLES	LA RENATURATION DU LERTZBACH EST ÉTENDUE À DES EMPRISES COMPLÉMENTAIRES CÔTÉ QUARTIER DU LYS	LA RENATURATION DU LERTZBACH EST ÉTENDUE À DES EMPRISES COMPLÉMENTAIRES CÔTÉ QUARTIER DU LYS
	GESTION DES EAUX PLUVIALES	DE GRANDES EMPRISES DE TOITURES COMPLÈTENT L'ACTUELLE ZONE D'ACTIVITÉ TRÈS IMPERMÉABILISÉE	LA SURFACE DE TOITURES EST ÉQUILIBRÉE AVEC LES ESPACES VERTS QUI INFILTRENT LES EAUX PLUVIALES	LE QUARTIER PRÉSENTE DE GRANDES SURFACES DE TOITURE
	LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR	LA PROXIMITÉ DES CONSTRUCTIONS AUGMENTE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR	L'ÉLOIGNEMENT DES CONSTRUCTIONS DIMINUE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR	LA PROXIMITÉ DES CONSTRUCTIONS SUR TOUT LE QUARTIER AUGMENTE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR
	FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX	LES EMPRISES PAYSAGÉES SONT RÉDUITES ET MORCELÉES	LES EMPRISES PAYSAGÉES SONT PLUS IMPORTANTES ET MIEUX CONNECTÉES ENTRE ELLES	LES EMPRISES PAYSAGÉES SONT MORCELÉES

Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

► Synthèse comparative ECONOMIE



		SCÉNARIO n°1 : CONCENTRER LE PROGRAMME SUR LES ESPACES LIBRES ACTUELS	SCÉNARIO n°2 : RÉPARTIR LE PROGRAMME SUR L'ENSEMBLE DU QUARTIER	SCÉNARIO n°3 : MUSCLER LE PROGRAMME POUR PRÉSERVER LE RESTE DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE	CRÉATION D'OFFRE	LE LYS RENFORCE LA PART DE L'OFFRE FRANÇAISE DANS L'AGGLOMÉRATION TRINATIONALE	LE LYS RENFORCE LA PART DE L'OFFRE FRANÇAISE DANS L'AGGLOMÉRATION TRINATIONALE	LE LYS CRÉE UNE NOUVELLE OFFRE CONSIDÉRABLE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE
	POTENTIEL D'EMPLOIS	4300 EMPLOIS	4300 EMPLOIS	5800 EMPLOIS
	PLANNING D'AMÉNAGEMENT	LA MAÎTRISE DES PARCELLES VIDES PERMET UN AMÉNAGEMENT TRÈS RAPIDE DU QUARTIER	LA MUTATION DES PARCELLES CENTRALES SUR LA BASE DU VOLONTARIAT PRENDRA D'AVANTAGE DE TEMPS	LA MUTATION DES PARCELLES CENTRALES SUR LA BASE DU VOLONTARIAT PRENDRA D'AVANTAGE DE TEMPS
	RECETTES D'AMÉNAGEMENT	LE LYS PERMET DES VENTES PUBLIQUES DE SURFACES DE PLANCHER MOYENNES	LE LYS PERMET DES VENTES PUBLIQUES ET PRIVÉES DE SURFACES DE PLANCHER MOYENNES	LE LYS PERMET DES VENTES PUBLIQUES ET PRIVÉES DE SURFACES DE PLANCHER ÉLEVÉES
	INVESTISSEMENTS D'AMÉNAGEMENT	LES FAIBLES EMPRISES PUBLIQUES LIMITENT LES INVESTISSEMENTS	LA MULTIPLICATION DES NOUVELLES EMPRISES PUBLIQUES ET PAYSAGÈRES PÉNALISE L'ÉCONOMIE DU PROJET URBAIN	LES NOUVELLES RUES NÉCESSITENT DE FORTS INVESTISSEMENTS
	COÛT D'EXPLOITATION	LES FAIBLES EMPRISES PUBLIQUES LIMITENT LA GESTION	LA MULTIPLICATION DES NOUVELLES EMPRISES PIÉTONNES ET PAYSAGÈRES NÉCESSITE D'AVANTAGE D'ENTRETIEN	LES NOUVELLES RUES MULTIPLIENT LES COÛTS D'ENTRETIEN

Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

► Synthèse comparative USAGES



		SCÉNARIO n°1 : CONCENTRER LE PROGRAMME SUR LES ESPACES LIBRES ACTUELS	SCÉNARIO n°2 : RÉPARTIR LE PROGRAMME SUR L'ENSEMBLE DU QUARTIER	SCÉNARIO n°3 : MUSCLER LE PROGRAMME POUR PRÉSERVER LE RESTE DU TERRITOIRE
USAGES	CONFORT D'USAGE DES ESPACES VERTS	LES ESPACES VERTS SONT MORCELÉS ET MAJORITAIREMENT PRIVÉS, NE PERMETTANT PAS UN USAGE PUBLIC	LES ESPACES VERTS ACCOMPAGNENT LES ESPACES PUBLICS GARANTISSANT DES BALADES URBAINES DANS LE QUARTIER	LES ESPACES VERTS SONT MORCELÉS ET MAJORITAIREMENT PRIVÉS, NE PERMETTANT PAS UN USAGE PUBLIC
	QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS	LES ESPACES PUBLICS SONT RESTREINTS, EN PARTICULIER POUR LES PIÉTONS	LES ESPACES PUBLICS OFFRENT PLUS DE GÉNÉROSITÉ, COHERENCE ET CONTINUITÉ D'ENSEMBLE POUR LES PIÉTONS	LES ESPACES PUBLICS MAILLENT MIEUX LE QUARTIER, POUR LES VOITURES ET LES PIÉTONS
	CONFORT D'USAGE DES LOGEMENTS	LES LOGEMENTS SONT ÉLOIGNÉS DE L'A35, MAIS À PROXIMITÉ DE LA RD105	LES LOGEMENTS PRENNENT PLACE À L'ENDROIT LE PLUS CALME DU QUARTIER	LES LOGEMENTS SONT RÉPARTIS À PROXIMITÉ DE LA RD105 ET À L'ENDROIT LE PLUS CALME
	TRANSITION AVEC LE QUARTIER PAVILLONNAIRE	LES BÂTIMENTS EN INTERFACE AVEC LE QUARTIER PAVILLONNAIRE RESTENT INCHANGÉS	LA GRADATION DE TYPOLOGIES, DE PROGRAMMES ET DE HAUTEURS EST ASSURÉE DEPUIS LE QUARTIER PAVILLONNAIRE	LA LISIÈRE AVEC LE QUARTIER PAVILLONNAIRE PRÉSENTE DES GABARITS VARIÉS
	CONFORT D'USAGE DES AUTRES PROGRAMMES	LES CONSTRUCTIONS SONT CONCENTRÉES À L'OUEST DU BOULEVARD, PROCHE DE L'A35	LES CONSTRUCTIONS SONT ÉQUITABLEMENT RÉPARTIES SUR LE QUARTIER	LES CONSTRUCTIONS SONT RÉPARTIES SUR LE QUARTIER DE MANIÈRE PLUS DENSE
	AMBIANCES ET QUALITÉ URBAINE	QUARTIER HÉTÉROCLITE DONT LA VISION RESTERA INCHANGÉE DEPUIS LA GARE	QUARTIER HOMOGENE ET QUALITATIF	QUARTIER HOMOGENE DONT LA FORTE DENSITÉ DIMINUE LA QUALITÉ DE VIE

Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients

► Synthèse comparative MOBILITE



		SCÉNARIO n°1 : CONCENTRER LE PROGRAMME SUR LES ESPACES LIBRES ACTUELS	SCÉNARIO n°2 : RÉPARTIR LE PROGRAMME SUR L'ENSEMBLE DU QUARTIER	SCÉNARIO n°3 : MUSCLER LE PROGRAMME POUR PRÉSERVER LE RESTE DU TERRITOIRE
MOBILITÉ	MODES ACTIFS : VÉLOS ET PIÉTONS	L'EXIGÜITÉ DES ESPACES PUBLICS N'ENCOURAGE PAS LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS	LA GÉNÉROSITÉ DES ESPACES PUBLICS PIÉTONS FAVORISE LA PRATIQUE DE LA MARCHÉ ET DU VÉLO	LE RATIO DES EMPRISES VÉLO PAR RAPPORT AUX ESPACES PUBLICS EST DÉGRADÉ
	TRANSPORTS EN COMMUN	LES PROGRAMMES SONT CONCENTRÉS SUR LA FRANGE DU QUARTIER LA PLUS ÉLOIGNÉE DE LA GARE ET DU TRAM	LES PROGRAMMES SONT ÉQUITABLEMENT RÉPARTIS PAR RAPPORT À LA GARE ET AU TRAM	LA CONCENTRATION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES À MAXIMUM 10 MIN À PIED DES TRANSPORTS EN COMMUN FAVORISE LEUR USAGE TERRITORIAL
	TRAFIC ROUTIER SUR LE BOULEVARD DE L'EUROPE	LE BOULEVARD DE L'EUROPE EST L'ARTÈRE PRINCIPALE D'UN PROGRAMME MESURÉ	LE BOULEVARD DE L'EUROPE EST L'ARTÈRE PRINCIPALE D'UN PROGRAMME MESURÉ	LES FLUX ROUTIERS SUR LE BOULEVARD SONT AUGMENTÉS PROPORTIONNELLEMENT AU PROGRAMME

Le scénario privilégié

► Scénario 2 : Répartir le programme sur l'ensemble du quartier



Le scénario répartissant le programme sur le quartier est celui réunissant le plus d'avantages, notamment dans les domaines de :

- l'environnement
- les usages
- la mobilité

	SÉNARIO N°1 : CONCENTRER LE PROGRAMME SUR LES ESPACES LIBRES ACTUELS	SÉNARIO N°2 : RÉPARTIR LE PROGRAMME SUR L'ENSEMBLE DU QUARTIER	SÉNARIO N°3 : MAJORITY LE SITE DU TERRITOIRE
ÉCOLOGIE	<p>Préservation des espaces libres Le scénario n°1 concentre le programme sur les espaces libres actuels, préservant ainsi les zones vertes existantes.</p> <p>Qualité de l'air Le scénario n°1 limite les nouvelles constructions, réduisant ainsi les émissions de CO2 et les particules fines.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°1 préserve les zones humides et les habitats naturels existants.</p> <p>Adaptation au changement climatique Le scénario n°1 favorise les zones ombragées et les surfaces perméables, réduisant ainsi les îlots de chaleur urbains.</p>	<p>Préservation des espaces libres Le scénario n°2 répartit le programme sur l'ensemble du quartier, préservant ainsi les zones vertes existantes.</p> <p>Qualité de l'air Le scénario n°2 favorise les zones ombragées et les surfaces perméables, réduisant ainsi les îlots de chaleur urbains.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°2 préserve les zones humides et les habitats naturels existants.</p> <p>Adaptation au changement climatique Le scénario n°2 favorise les zones ombragées et les surfaces perméables, réduisant ainsi les îlots de chaleur urbains.</p>	<p>Préservation des espaces libres Le scénario n°3 concentre le programme sur une partie du territoire, préservant ainsi les zones vertes existantes.</p> <p>Qualité de l'air Le scénario n°3 limite les nouvelles constructions, réduisant ainsi les émissions de CO2 et les particules fines.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°3 préserve les zones humides et les habitats naturels existants.</p> <p>Adaptation au changement climatique Le scénario n°3 favorise les zones ombragées et les surfaces perméables, réduisant ainsi les îlots de chaleur urbains.</p>
ÉCONOMIE	<p>Création d'emplois Le scénario n°1 favorise la création d'emplois dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.</p> <p>Attractivité du quartier Le scénario n°1 favorise l'attractivité du quartier grâce à la préservation des espaces libres.</p> <p>Préservation du patrimoine Le scénario n°1 préserve le patrimoine architectural et culturel existant.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°1 préserve la biodiversité existante.</p>	<p>Création d'emplois Le scénario n°2 favorise la création d'emplois dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.</p> <p>Attractivité du quartier Le scénario n°2 favorise l'attractivité du quartier grâce à la répartition du programme sur l'ensemble du quartier.</p> <p>Préservation du patrimoine Le scénario n°2 préserve le patrimoine architectural et culturel existant.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°2 préserve la biodiversité existante.</p>	<p>Création d'emplois Le scénario n°3 favorise la création d'emplois dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.</p> <p>Attractivité du quartier Le scénario n°3 favorise l'attractivité du quartier grâce à la majorité du site du territoire.</p> <p>Préservation du patrimoine Le scénario n°3 préserve le patrimoine architectural et culturel existant.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°3 préserve la biodiversité existante.</p>
USAGES	<p>Création d'emplois Le scénario n°1 favorise la création d'emplois dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.</p> <p>Attractivité du quartier Le scénario n°1 favorise l'attractivité du quartier grâce à la préservation des espaces libres.</p> <p>Préservation du patrimoine Le scénario n°1 préserve le patrimoine architectural et culturel existant.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°1 préserve la biodiversité existante.</p>	<p>Création d'emplois Le scénario n°2 favorise la création d'emplois dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.</p> <p>Attractivité du quartier Le scénario n°2 favorise l'attractivité du quartier grâce à la répartition du programme sur l'ensemble du quartier.</p> <p>Préservation du patrimoine Le scénario n°2 préserve le patrimoine architectural et culturel existant.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°2 préserve la biodiversité existante.</p>	<p>Création d'emplois Le scénario n°3 favorise la création d'emplois dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.</p> <p>Attractivité du quartier Le scénario n°3 favorise l'attractivité du quartier grâce à la majorité du site du territoire.</p> <p>Préservation du patrimoine Le scénario n°3 préserve le patrimoine architectural et culturel existant.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°3 préserve la biodiversité existante.</p>
MOBILITÉ	<p>Création d'emplois Le scénario n°1 favorise la création d'emplois dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.</p> <p>Attractivité du quartier Le scénario n°1 favorise l'attractivité du quartier grâce à la préservation des espaces libres.</p> <p>Préservation du patrimoine Le scénario n°1 préserve le patrimoine architectural et culturel existant.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°1 préserve la biodiversité existante.</p>	<p>Création d'emplois Le scénario n°2 favorise la création d'emplois dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.</p> <p>Attractivité du quartier Le scénario n°2 favorise l'attractivité du quartier grâce à la répartition du programme sur l'ensemble du quartier.</p> <p>Préservation du patrimoine Le scénario n°2 préserve le patrimoine architectural et culturel existant.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°2 préserve la biodiversité existante.</p>	<p>Création d'emplois Le scénario n°3 favorise la création d'emplois dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.</p> <p>Attractivité du quartier Le scénario n°3 favorise l'attractivité du quartier grâce à la majorité du site du territoire.</p> <p>Préservation du patrimoine Le scénario n°3 préserve le patrimoine architectural et culturel existant.</p> <p>Préservation de la biodiversité Le scénario n°3 préserve la biodiversité existante.</p>

Le scénario privilégié

► Scénario 2 : Répartir le programme sur l'ensemble du quartier



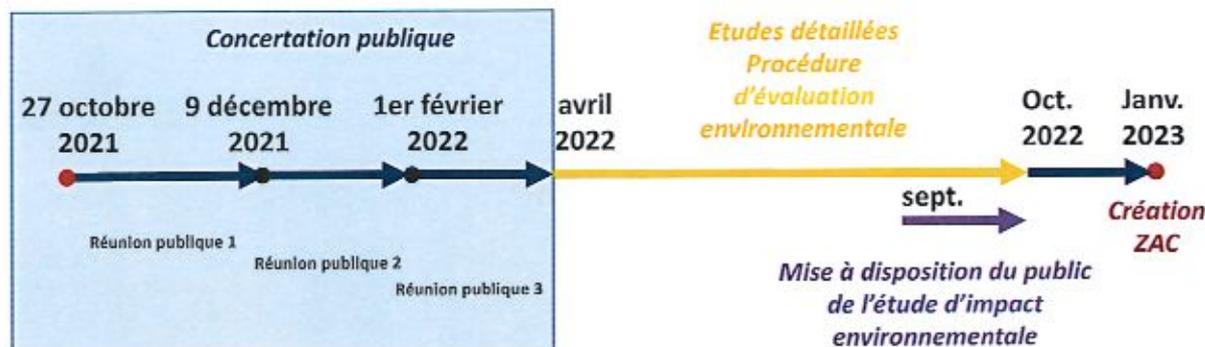
Il est proposé de retenir ce scénario pour être précisé lors de la troisième réunion publique

Questions / Réponses



IV. Prochaines étapes

Planning prévisionnel, prochaines étapes



33

S'informer, s'exprimer sur le projet

Vous informer :

- dans le bulletin de Saint-Louis Agglomération ou dans la presse locale
- par la mise à disposition de panneaux et dossier dans les locaux de SLA et de la mairie de Saint-Louis
- sur le site internet de SLA : <https://www.agglo-saint-louis.fr>
- lors des 3 réunions publiques

Vous exprimer :

- lors de la dernière réunion publique, le 1^{er} février 2022 à 18h (Foyer Saint-Louis - 59 rue de Mulhouse à Saint-Louis)
- par écrit dans le registre mis à disposition à l'Hôtel d'Agglomération ou par courrier/courriel adressé au Président de SLA (concertationADT@agglo-saint-louis.fr)
- au plus tard 15 jours après la troisième réunion publique, soit au plus tard le 16 février 2022

Et aussi :

- pendant la mise à disposition du public du dossier de création de ZAC (automne 2022) : site internet SLA (<https://www.agglo-saint-louis.fr>)

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 Saint-Louis

Plages d'accueil du public:
Lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00
Vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

34



Merci de votre attention

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION



ZAC DU QUARTIER DU LYS

Concertation préalable : 3ème réunion publique

Mardi 1er février 2022 à 18h

FOYER SAINT-LOUIS, 59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

1

Intervenants

ACCUEIL	Mme Pascale SCHMIDIGER, Maire de Saint-Louis
INTRODUCTION	M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président de Saint-Louis Agglomération
PRESENTATION DU PROJET	M. Etienne HEINRICH, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement et Développement Territorial SLA
	M. Guillaume DECHAMBENOIT, Directeur du Développement Economique SLA
	Mme Isabelle METERY, Directrice de l'Urbanisme Opérationnel SLA
	M. Alexandre BOUTON, Architecte urbaniste URBAN ACT M. Henri BOURJOT, Architecte urbaniste URBAN ACT

2

Déroulement de la réunion

- I. **Résumé synthétique des deux premières réunions**
- II. **Synthèse des questions/réponses de la 2^e réunion publique et compléments de réponse**
- III. **Le projet de ZAC du Quartier du LYS**
Le parti d'aménagement envisagé
- IV. **Questions/réponses et prochaines étapes**

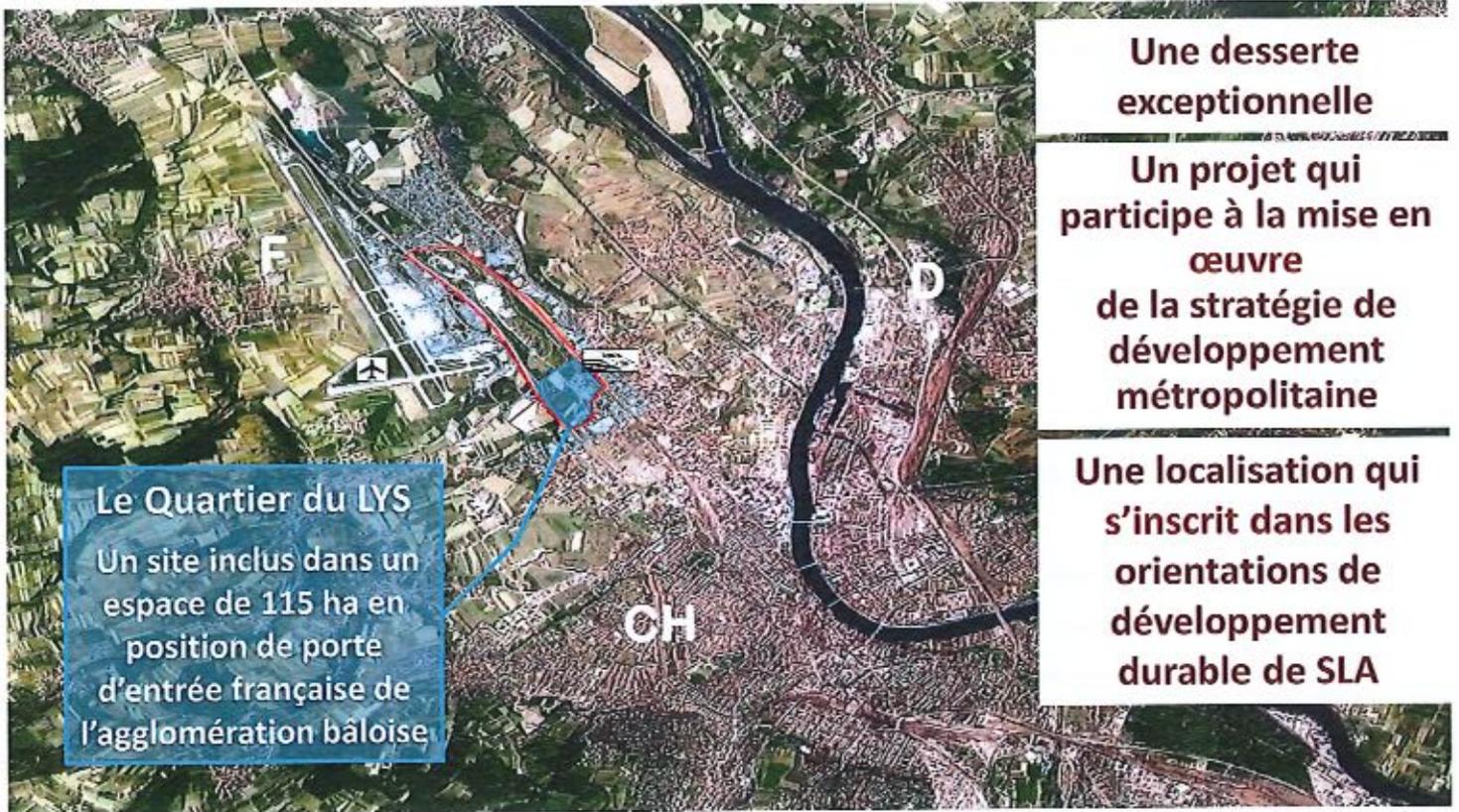
3

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION



I. Résumé synthétique des deux premières réunions

4



**Une desserte
 exceptionnelle**

**Un projet qui
 participe à la mise en
 œuvre
 de la stratégie de
 développement
 métropolitaine**

**Une localisation qui
 s'inscrit dans les
 orientations de
 développement
 durable de SLA**

Le Quartier du LYS
 Un site inclus dans un
 espace de 115 ha en
 position de porte
 d'entrée française de
 l'agglomération bâloise

**Un concept global mis en œuvre à travers plusieurs composantes
 avec le concours de plusieurs maîtres d'ouvrage**



OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

MAÎTRES
 D'OUVRAGES

Le quartier du Lys
 Dominante tertiaire, formation et R & D SLA

Le Technoport SLA

OPÉRATIONS DE MOBILITÉ

Mobilité
 Réaménagement routier : 5A3F CEA

Tram et P+R SLA

Extension du tram vers l'EAP

Nouvelle liaison ferroviaire EAP SNCF RESEAU

Un programme des constructions en réponse aux enjeux économiques de SLA

Très bon dynamisme de la métropole bâloise
 Région économique prospère, productive, innovante

Mais

Des flux économiques sortants et entrants défavorables pour SLA

Emplois vers la Suisse (49% des actifs sont des frontaliers)

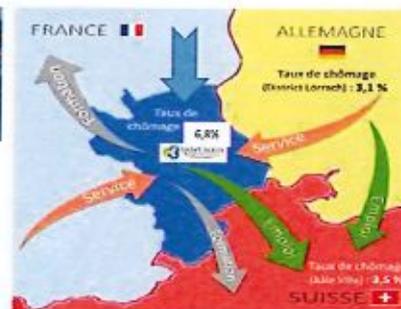
Départ des jeunes en formation hors de SLA

Déficit de prestataires de services aux entreprises

Le Quartier du Lys est l'opportunité de déployer de nouvelles offres foncières et immobilières

Types d'activités :

- Activités économiques tertiaires : Prestataires de service aux entreprises
- Activités innovantes et de recherche : recherche/développement, Startup innovantes
- Activités d'enseignement et de formation : écoles d'enseignement supérieur, organisme de formation, ...
- Activités de proximité : commerce de proximité, hôtel



* URSSAF 2021



La programmation envisagée du Quartier du Lys : un pôle de développement urbain à haute valeur ajoutée



Les principaux effets et mesures d'accompagnement

	EFFETS	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage économique dans l'agglomération trinationale • Renforcer l'offre économique locale • Potentiel de création de 4300 emplois • Faciliter le parcours d'enseignement et de montée des compétences • Vitrine du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre adaptée aux concepts de travail actuels et en devenir • Proposer une offre adaptée aux besoins d'enseignement supérieur et en formation professionnelle 	
MOBILITE	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de véhicules sur le réseau routier à terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une Gare Routière et valoriser le tram 3 • Mailler le réseau cyclable et proposer du stationnement vélo • Limiter le stationnement (P+R) • Réaménager le réseau routier : projet SA3F <ul style="list-style-type: none"> • Résorption de la saturation de l'échangeur A35 / RD105 • Suppression du report du trafic de transit des parties urbanisées • Nouvelle liaison ferroviaire 	PLAN MOBILITE

9

Les principaux effets et mesures d'accompagnement

	EFFETS	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur l'air et le bruit • Impact sur l'espace agricole • Présence de biodiversité 	<p>Opération pilote démarche Territoire en Transition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des modes actifs et des transports publics • Prescriptions constructives et énergétiques selon principes du référentiel Saint-Louis 2030 ou équivalent • Raccordement du quartier au réseau de chaleur • Recherche de compensation à la filière agricole en lien avec la démarche rurale du territoire • Evitement des espèces protégées • Création d'espaces naturels (ilots de fraîcheur) • Renforcement des continuités écologiques (renaturation du Lertzbach)

10

Etat initial du site et son environnement



Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients



	SCÉNARIO n°1 : CONCENTRER LE PROGRAMME SUR LES ESPACES LIBRES ACTUELS	SCÉNARIO n°2 : RÉPARTIR LE PROGRAMME SUR L'ENSEMBLE DU QUARTIER	SCÉNARIO n°3 : MUSCLER LE PROGRAMME POUR PRÉSERVER LE RESTE DU TERRITOIRE
ÉCOLOGIE	● ● ● ● ●	● ● ● ● ● ● ● ●	● ● ● ● ● ● ● ●
ÉCONOMIE	● ● ● ● ● ● ● ●	● ● ● ● ● ● ● ●	● ● ● ● ● ● ● ●
USAGES	● ● ● ● ● ● ● ●	● ● ● ● ● ● ● ●	● ● ● ● ● ● ● ●
MOBILITÉ	● ● ● ●	● ● ● ●	● ● ● ●

Scénario privilégié

II. Synthèse des questions-réponses de la 2^e réunion et compléments de réponse

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ **4 300 emplois sont envisagés à l'échelle du quartier. Comment les personnes vont-elles venir ? Où vont-elles se garer ?**
 - ✓ L'objectif premier est bien de **limiter l'usage de la voiture**
 - ✓ Le site offre de nombreuses possibilités de **mobilités alternatives** (proximité de la gare avec un cadencement accéléré des TER, tram, modes doux)
 - ✓ **Limiter le stationnement**
 - ✓ **Exploiter** les capacités disponibles du **P+R existant et mutualiser les stationnements** liés aux besoins des nouvelles constructions par la création d'un parking en silo supplémentaire,

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ La création de ce quartier engendrera un nombre important de personnes et de véhicules. Ne faudrait-il pas prévoir aux entrées (à proximité du Géant Casino et de la RD105) des parkings afin d'y laisser les voitures ? Et au sein de la zone pourraient être mises en place des navettes en véhicule non thermique ? Ainsi qu'un arrêt de tram supplémentaire entre la gare et le Géant Casino ?
 - ✓ Quartier traversé par le Boulevard de l'Europe et accès au P+R > Difficile d'envisager un quartier sans voiture thermique
 - ✓ Création de parkings aux entrées du quartier = coût non négligeable, difficilement supportable pour la Collectivité
 - ✓ Création d'un arrêt de Tram supplémentaire = bonne idée à étudier

15

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ 4 300 personnes arrivant aux mêmes horaires : Quelles solutions sont envisagées pour limiter les embouteillages ?
 - ✓ Promotion plus forte des transports en commun
 - ✓ Incitation à l'organisation d'horaires décalés entre les entreprises du quartier, afin d'étaler davantage les flux
 - ✓ Vivre et travailler sur le quartier
 - ✓ Accéder au quartier sans voiture, depuis l'environnement proche
 - ✓ Arrivée progressive des 4 300 emplois.

16

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ Dans la même idée qu'un potentiel d'emploi a été réfléchi, y a-t-il également une réflexion quant à un potentiel d'accueil étudiants ? Et si oui, quel serait le dimensionnement des logements étudiants envisagés ?

- ✓ A quantifier et à préciser lors de la troisième réunion publique
- ✓ Quartier qui reste proche du centre-ville, offre de logements forte
- ✓ Adapter l'accessibilité des logements aux revenus, enjeu territorial du PLH

- ▶ Le scénario 2 est le meilleur, en particulier pour ses traversées végétales qui génèrent des îlots de fraîcheur au sein du quartier. La répartition du programme permet par ailleurs de diminuer le nombre de stationnement nécessaire. L'attractivité du quartier devrait être renforcée, en particulier en introduisant davantage de mixité, avec plus de logements par exemple.

Attractivité à travers plusieurs leviers :

- ✓ Quantité des espaces verts ou espaces plantés publics, espaces de bien-être
- ✓ Animation des espaces publics par des socles actifs : restauration, petits commerces, etc

17

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ Combien de logements sont prévus dans le quartier ? En effet, le quartier devrait être particulièrement mixte et la part de logement importante, afin de faciliter la ville du ¼ d'heure. Il faut donc se garder la possibilité de prévoir du logement dans le quartier.

- ✓ Une part est bien prévue, soit environ 700 logements/hébergements
- ✓ Les logements ne sont pas la priorité pour le quartier du lys. L'offre du centre-ville de Saint-Louis est déjà conséquente. Par contre, il y a une carence en matière de programmes économiques

18

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ **La jauge de 80.000m² de bureau paraît trop important.**
Par ailleurs, les travaux de 5A3F seront terminés en 2028, soit après la livraison des premiers programmes.
- ✓ Nous sommes sur un site exceptionnel dont il faut valoriser le potentiel. Sur notre secteur, le développement de logements est déjà très majoritaire. Il s'agit d'exploiter au mieux ce potentiel, 80.000m² de bureaux est un pari sur l'avenir, mettre en perspective l'offre de logements avec les dynamiques d'emplois sur une temporalité de 10 à 15 ans
- ✓ La surface de bureaux est indicative à ce stade de l'opération, il peut y avoir des reports entre les différentes catégories tertiaires, campus, activités, en fonction des opportunités. Ce qu'il faut retenir, c'est le cumul de ces 3 catégories pour env. 125 000 m² de SDP, permettant une souplesse de la programmation dans le temps
- ✓ La réalisation des programmes sera échelonnée dans le temps, la livraison de 5A3F en 2028 n'est donc pas un problème

19

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

- ▶ **Quelles seront les hauteurs des logements à proximité du Lertzbach ?**
Afin de désengorger le boulevard de l'Europe, est-il envisagé de créer une nouvelle voie derrière le Baggerberg?
- ✓ A proximité du Lertzbach, les logements envisagés ne dépasseront pas R+2
- ✓ Pas de nouvelle rue derrière le Baggerberg / trop cher et davantage de trafic

- ▶ **Quelles hauteurs sont envisagées pour les immeubles de bureaux ? Il ne faudrait pas que ces hauteurs soient trop basses : des immeubles en RDC ou R+1 ne permettent qu'une densité très faible et concourent à vitrifier le territoire.**
- ✓ Les hauteurs des bâtiments de bureaux seront plus élevées et le quartier sera dense, précisément pour préserver les sols agricoles et naturels du territoire

20

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

► Combien de temps le Baggerberg sera-t-il sanctuarisé ? Les riverains pourront-ils y accéder ?

- ✓ Le Baggerberg sera sanctuarisé à long terme
- ✓ Zone naturelle dans le PLU de Saint-Louis
- ✓ Ne sera pas ouvert au public
- ✓ Ecran par rapport à l'autoroute
- ✓ Ilot de fraîcheur
- ✓ Utile aux corridors écologiques

21

Synthèse des Q/R et compléments de réponse

► De grands efforts seront donc à faire en matière de mobilité pour ramener la part des déplacements voiture de 88 à 50%.

Selon les prévisions, d'ici 2080, Saint-Louis aura la même météo que l'actuelle météo de Rome.

Comptez-vous réaliser des études climatiques sur le quartier ?

Prévoyez-vous de lutter contre les îlots de chaleur, de planter des arbres ?

- ✓ Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) : porte des ambitions très hautes pour répondre aux enjeux de la COP21
- ✓ réduction de consommation et de pollution, changement des comportements individuels nécessaires
- ✓ politiques déclinées pour s'adapter aux changements climatiques : stationnement, mobilité, îlots de chaleur, Réseau de Chauffage Urbain, Isolation des copropriétés ...etc.

22

III. Le projet de ZAC du Quartier du LYS

Le parti d'aménagement envisagé et justifications

Le scénario « Répartir le programme sur l'ensemble du quartier » est celui réunissant le plus d'avantages, notamment dans les domaines de l'environnement, des usages et de la mobilité

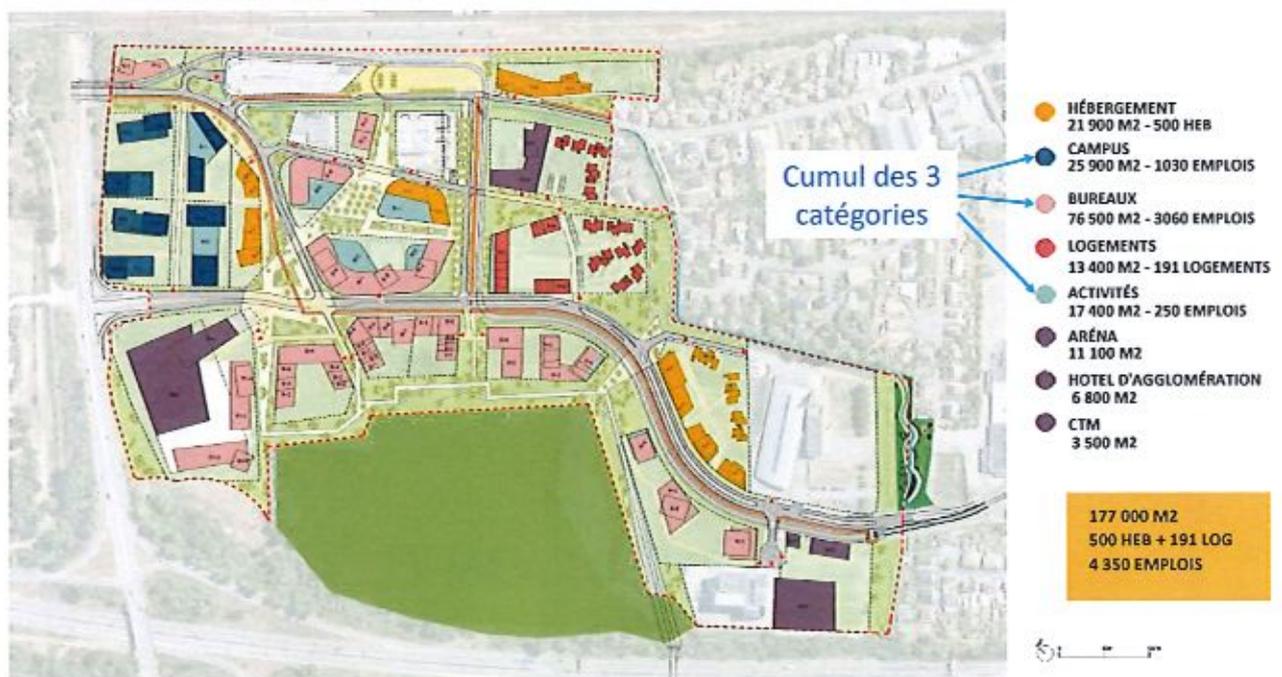


Plan de l'existant



25

Programmation



26

Plan masse général



Paysage



Créer des ambiances variées

► Un parvis de la gare alliant mobilité et aménités

L'ACTUEL PARVIS DE LA GARE DE 0.5 HA SERA DE PLUS EN PLUS TRAVERSÉ PAR LES FLUX DE VOYAGEURS AU FUR ET À MESURE DE L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER

LA CRÉATION DE TERRASSES SUR SES FRANGES PERMETTRAIT D'ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ PAR DES AMÉNITÉS ET PROMOUVOIR L'IMAGE D'UNE VILLE ACCUEILLANTE



Créer des ambiances variées

► Un passage apaisé et arboré entre gare et boulevard

LES 170M SÉPARANT LE PARVIS DE LA GARE DE LA PLACE CENTRALE DU QUARTIER CONSTITUENT UN MAILLON ESSENTIEL POUR DESSERVIR EFFICACEMENT L'ARENA, LE CAMPUS, LE PARC DU BAGGERBERG ET DE NOMBREUX BUREAUX.

ESPACE PIÉTON APAISÉ, IL CONSTITUE UN PROLONGEMENT DU PARVIS DE LA GARE VERS LE CENTRE DU QUARTIER. SON IMPORTANT COUVERT ARBORÉ LUI ASSURE UNE FRAICHEUR ESTIVALE



Créer des ambiances variées

► Le parvis de l'Aréna



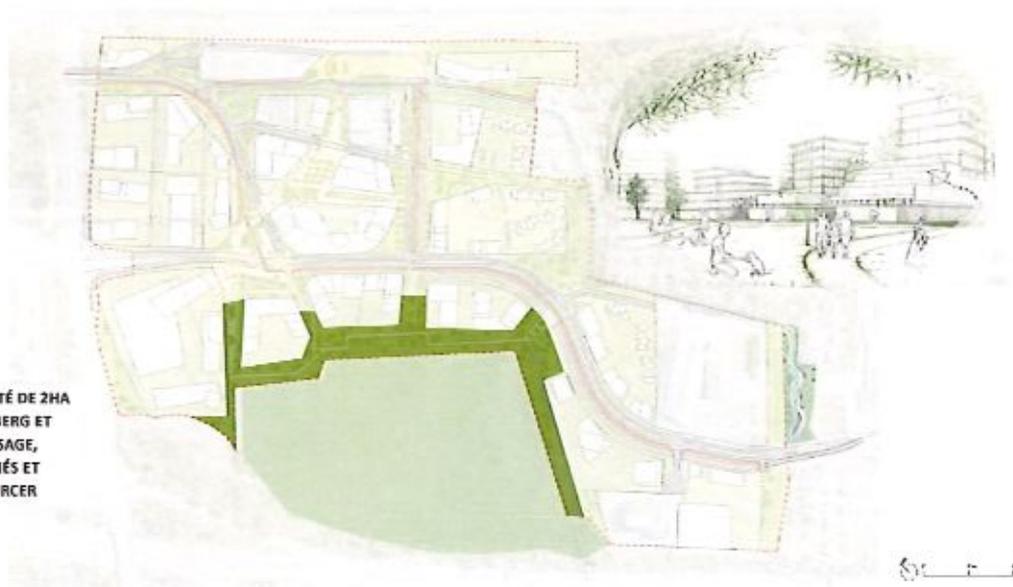
LA PLACE CENTRALE D'UNE EMPRISE SIMILAIRE AU PARVIS DE LA GARE CONSTITUE LA ROTULE ANIMÉE ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES ALENTOURS ET L'ENTRÉE DE VILLE

LE BOULEVARD DE L'EUROPE SERA REQUALIFIÉ EN BOULEVARD URBAIN

LE PIETON SERA SECURISÉ PAR LA MISE EN EVIDENCE DE ZONES DE RENCONTRE

Créer des ambiances variées

► Un parc en lisière du Baggerberg



UN ESPACE VERT DE PROXIMITÉ DE 2HA ENVELOPPANT LE BAGGERBERG ET PROLONGEANT SON PAYSAGE, PERMETTANT AUX SALARIÉS ET RIVERAINS DE SE RESSOURCER

Créer des ambiances variées

► La renaturation du Lertzbach

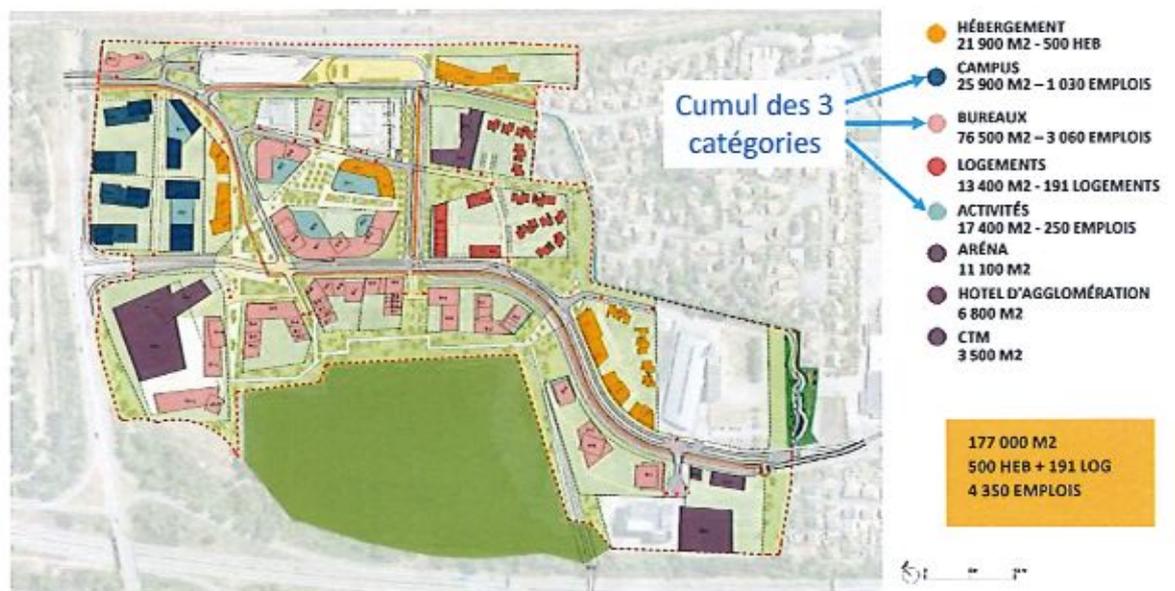
DES PORTIONS DE PROMENADE
 ACCOMPAGNANT LE LERTZBACH



33

Programmation et hauteurs

► Adapter les programmes et hauteurs à chaque contexte



34

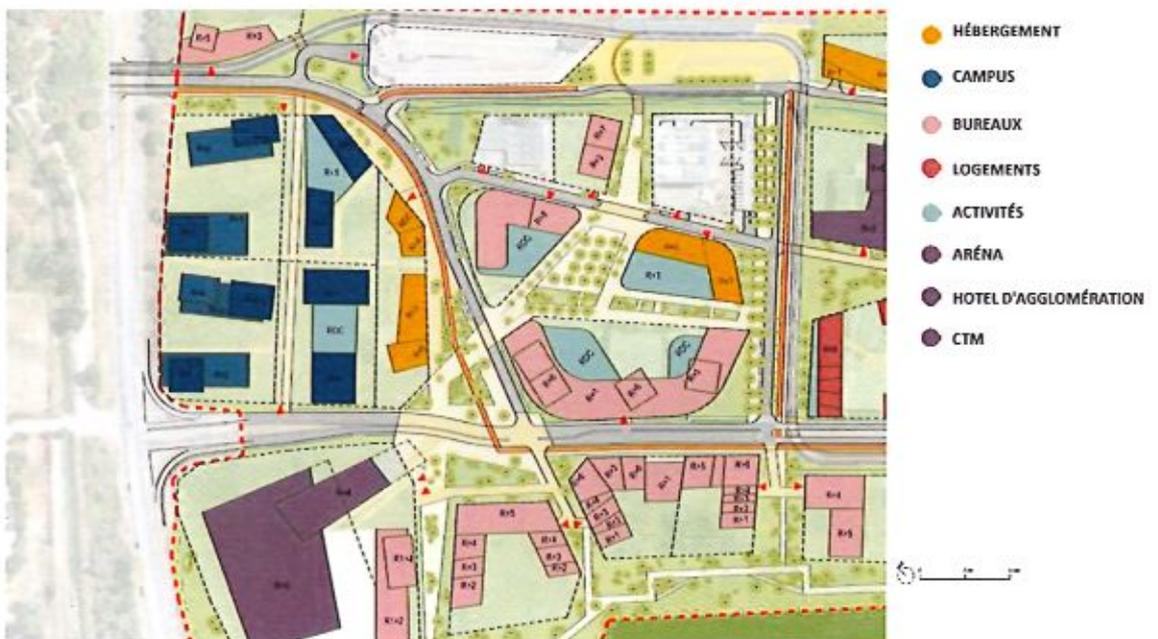
Programmation et hauteurs

► Assurer une gradation de hauteurs depuis le quartier pavillonnaire



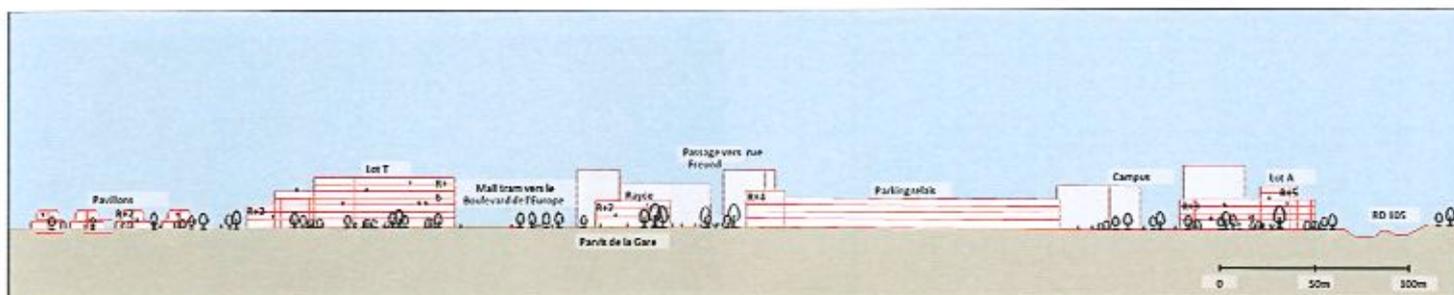
Programmation et hauteurs

► Faire monter les bâtiments pour préserver les sols du territoire



Programmation et hauteurs

► Créer un épannelage cohérent depuis la voie ferrée



37

Stationnement

► Besoin estimé et stationnement privé

PROGRAMME			EVALUATION DE LA DEMANDE
Nature	Part modale considérée	Conforme ou compatible avec	TOTAL
Logements	1 place par logement	-à l'objectif de motorisation des ménages à proximité des gares -au PLU en vigueur (zone Uxf)	191
Hébergements	1 place pour 2 hébergements	-avec le PLU en vigueur (zone Uxf), qui préconise un minimum de 1 place pour 10 chambres.	250
Bureau	50% de part modale voiture	-au benchmark des PLU en matière de stationnement des salariés sur des territoires à l'accessibilité comparable : axes forts en transports en commun en couronne des agglomérations strasbourgeoise, grenobloise, lyonnaise et nantaise	1 530
Campus			259
Activités			174
Aréna	1400 places pour 6500 personnes	-programme de l'équipement	1 400

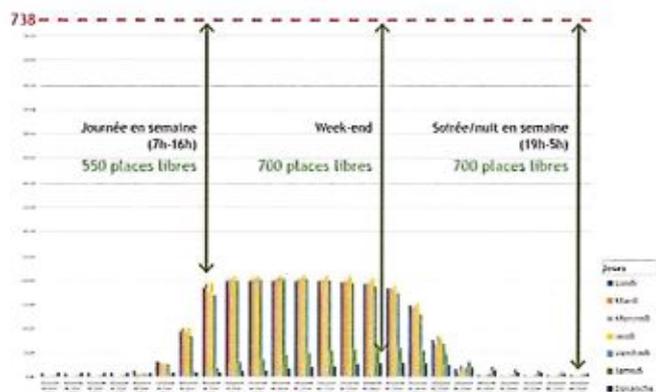
Les places de stationnement répondant à ces besoins privés doivent être réalisées par défaut au sein des emprises privées des différents lots.

Total 3 804

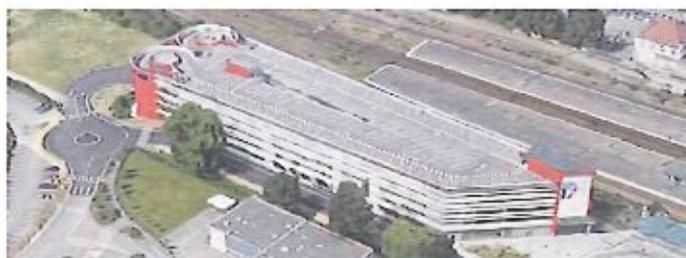
38

Stationnement

► Offre publique : le parking relais



Relevé d'occupation de 10/2018 à 2020



Des places qui pourront servir aux besoins de l'Arena les soirs et week-end, mais également aux besoins des bâtiments à proximité au-delà des places requises par le PLU.

Une affectation de place à des bâtiments pourrait également être mise en place si la montée en charge du parking le permet.

Stationnement

► Offre publique : mutualiser le parking de l'Arena



Programmes dans la zone de chalandise du silo

Objectif :

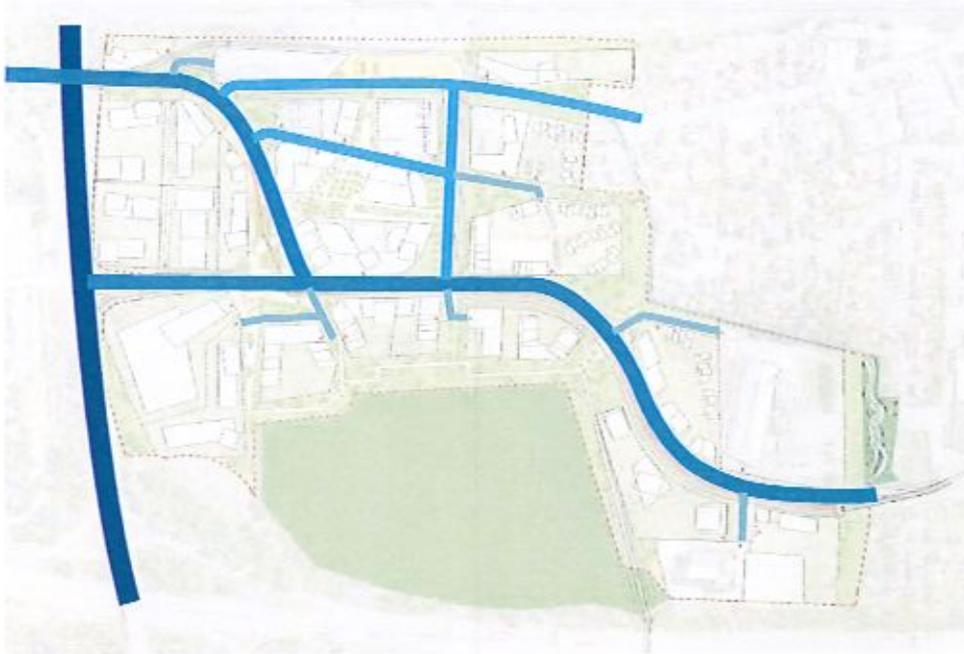
- Créer un parking silo de 240 places mutualisé entre l'Arena et les bureaux alentours

Intérêts :

- Occuper au maximum les places créées sur une journée et limiter le nombre de places à créer sur le secteur
- Diminuer le coût de construction d'un parking silo par rapport à un parking souterrain
- Libérer les Immeubles de bureaux des contraintes constructives des parkings souterrains.
- Permettre la mutation à terme du parking silo en programme tertiaire par exemple.

Mobilité

► La hiérarchie viaire

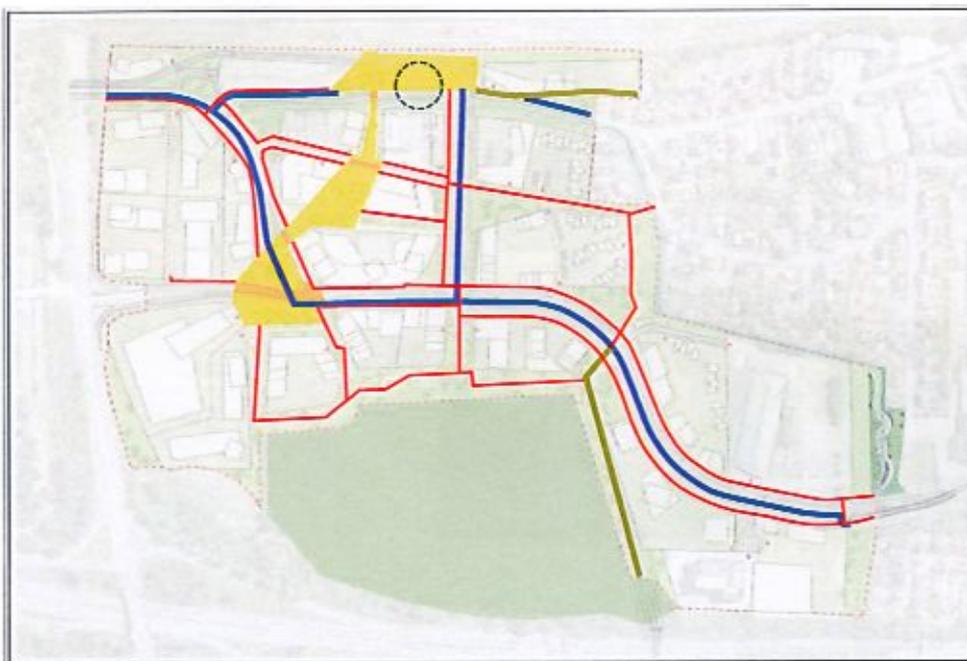


HIÉRARCHIE VIAIRE

-  Axe structurant
-  Maillage interquartier
-  Maillage local
-  Antennes de desserte
-  Accès aux lots

Mobilité

► Les mobilités actives

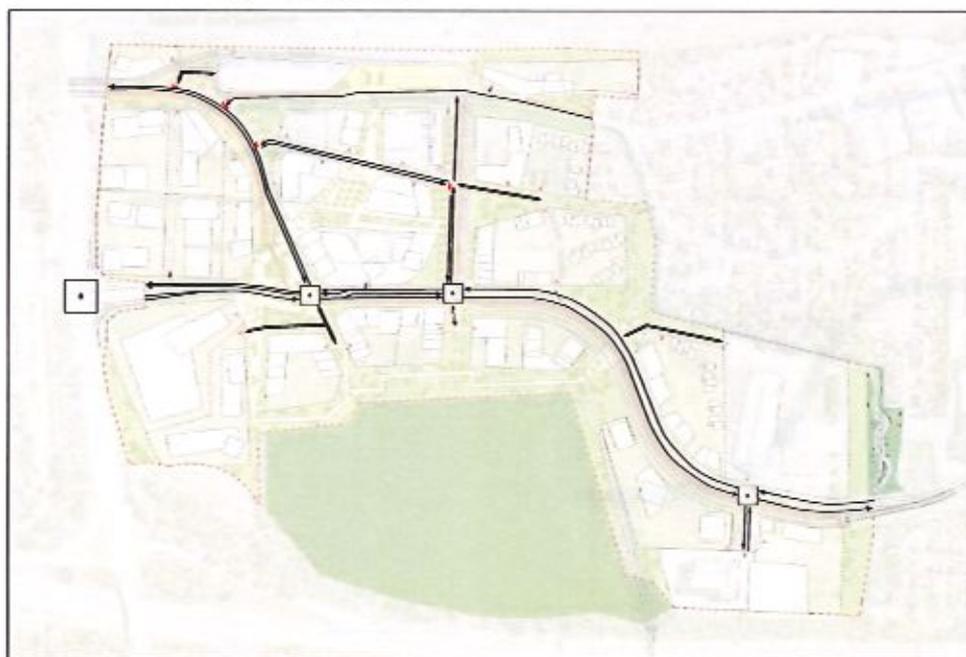


MOBILITÉS ACTIVES

-  Espaces piétons majeur
-  Plateaux partagés
-  Boucle active et trottoirs
-  Voies vertes
-  Pistes cyclables
-  Gare routière

Mobilité

► Circulation



CIRCULATION

- Sens de circulation tout véhicule
- ◻ Carrefours à feux
- - Cédez le passage
- ▲ Accès aux lots

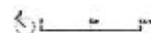


SCHÉMA DES MOBILITÉS | GABARITS TYPES PROPOSÉS

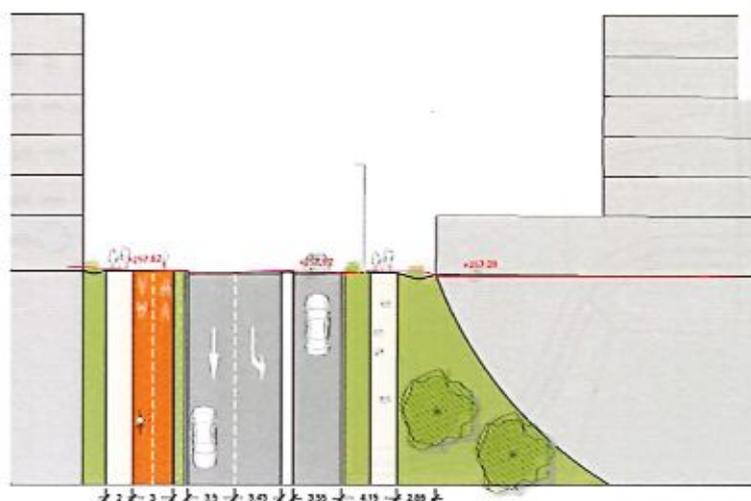
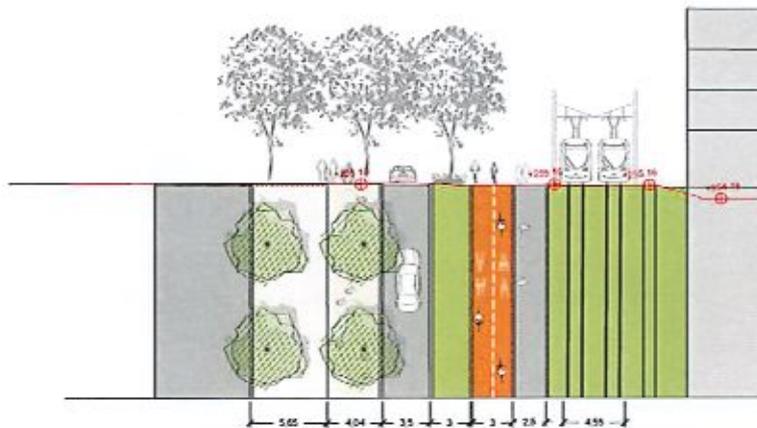
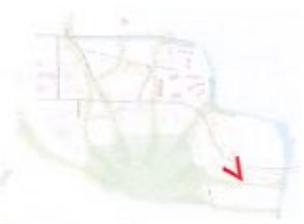


SCHÉMA DES MOBILITÉS | GABARITS TYPES PROPOSÉS



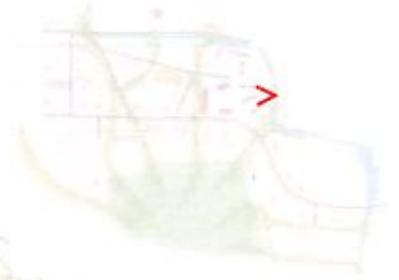
GABARIT RIVE FREVIND
PROJET

Axonométrie générale



Points de vues

► Promenade le long du Baggerberg



47

Points de vues

► Promenade le long du Lertzbach



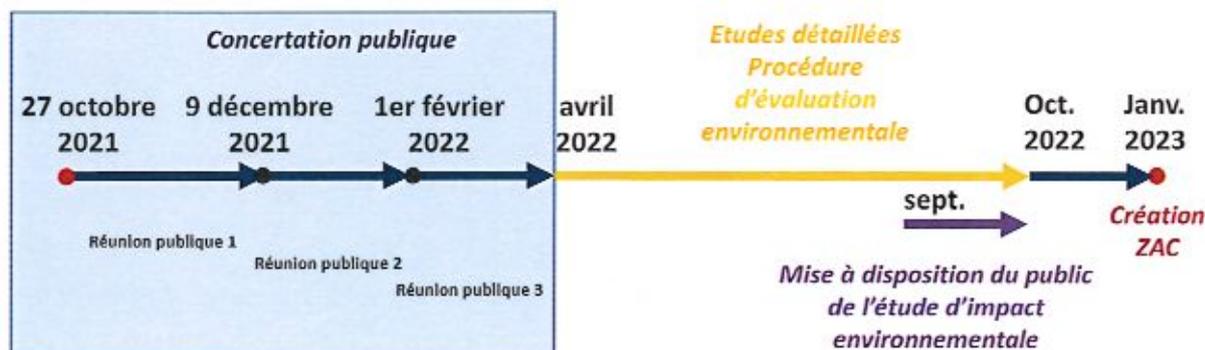
48

Questions / Réponses



IV. Prochaines étapes

Planning prévisionnel, prochaines étapes



51

S'informer, s'exprimer sur le projet

Vous informer :

- dans le bulletin de Saint-Louis Agglomération ou dans la presse locale
- par la mise à disposition de panneaux et dossier dans les locaux de SLA et de la mairie de Saint-Louis
- sur le site internet de SLA : <https://www.agglo-saint-louis.fr>
- lors des 3 réunions publiques

Vous exprimer :

- par écrit dans le registre mis à disposition à l'Hôtel d'Agglomération ou par courrier/courriel adressé au Président de SLA (concertationADT@agglo-saint-louis.fr)
- au plus tard 15 jours après la troisième réunion publique, soit **au plus tard le 16 février 2022**

Et aussi :

- pendant la mise à disposition du public du dossier de création de ZAC (automne 2022) : site internet SLA (<https://www.agglo-saint-louis.fr>)

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 Saint-Louis

Plages d'accueil du public:
Lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00
Vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

52

Merci de votre attention



3.4. Annexe 4

Comptes-rendus des trois réunions publiques

28 octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Compte-rendu de la réunion publique n°1 du Quartier du Lys – Euro3Lys - SLA

**Concertation préalable à la création de la
ZAC du quartier du Lys
Euro3Lys**

Réunion publique n°1

Foyer Saint-Louis – Saint-Louis
18h-20h30, mercredi 27 octobre 2021

Participants

Nom	Qualité	Rôle
Jean-Marc DEICHTMANN	Président – Saint-Louis Agglomération	Présente
Pascal SCHMIDIGER	Maire – Saint-Louis	Présente
Philippe KNIBELY	1 ^{er} Adjoint au Maire délégué aux finances, à l'environnement et à la transition énergétique	Présente
Bernard SCHMITTER	Adjoint au Maire délégué à la planification urbaine et à l'urbanisme prospectif	Présente
Bertrand GISSY	Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à la voirie et aux travaux	Présente
Etienne HEINRICH	Directeur Général Adjoint	Présente
Guillaume DECHAMBENOIT	Responsable de la Direction du développement économique	Présente
Isabelle METERY	Directrice de l'Urbanisme Opérationnel	Présente
Alexandre BOUTON	Directeur – Urban Act	Présente
Henri BOURJOT	Chef de projet – Urban Act	Présente
Angélique KLAPUCH	Assistante de Direction - SLA	Assiste
Jonathan ARZT	Ville de St Louis	Régie
David WOLF	Ville de St Louis	Régie
Eric BIEBER	Responsable Service Electrique, St Louis	Régie
Katy LOCHERER	Directrice Adjointe Service Communication de SLA	Assiste
Virginie WALTZ	SLA – Développement rural	Assiste
Cindy MAURER	SLA – développement économique	Assiste
Alexandre MARGUERY	Directeur de l'Urbanisme, Ville de St Louis	Assiste
Josiane ALBRECHT	Conseillère Municipale	Assiste
Alan et Odile LIENHARD	Citoyens	Assistent
Stefan SUTER	Co président Climat 3F	Assiste
Christian OBEDIA	Citoyen	Assiste
Gabriel PISARONI	Citoyen	Assiste
Jean-François OTT	Presse	Assiste
Bernard MISLIN	Citoyen	Assiste
Bruno WOLLENSCHNEIDER	ADRA	Assiste
Isabelle SCHIAEFFER	Climat 3F	Assiste
Louis SUTTER	Citoyen	Assiste

Objet de la réunion publique n°1

Cette première réunion publique s'inscrit dans la concertation préalable à la création de la ZAC du quartier du Lys, conformément à l'article L103-2 du code de l'Urbanisme.

Les modalités de cette concertation sont décrites dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2021.

Support de présentation de la réunion publique

Le diaporama projeté lors de la réunion publique n°1 est annexé au présent compte-rendu.

Cette présentation est assurée par les élus locaux, leurs services ainsi que l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

Séquences de questions-réponses

La présentation est rythmée par deux sessions de questions-réponses.

Elles portent sur les thèmes abordés au préalable lors de la présentation, à savoir :

I. Contexte et enjeux du projet

II. Le projet de ZAC du Quartier du Lys

1. La programmation

2. Les principaux enjeux et mesures d'accompagnement

→ **QUESTIONS / REPONSES**

3. Les contraintes et enjeux sur le site : premières orientations d'aménagement

→ **QUESTIONS / REPONSES**

III. Conclusion de la réunion - Prochaines étapes

Première séquence de questions-réponses :

Question n°1 :

Merci beaucoup pour cette présentation très claire et bien argumentée. La crise sanitaire, économique et écologique que nous traversons requestionne le modèle de croissance infini que notre société a adopté au cours du siècle passé. Votre projet parle beaucoup de croissance économique, de nouveaux emplois, qui vont notamment générer de nouveaux déplacements en voiture, qu'il faudrait arriver à quantifier avec des chiffres précis. Comment avez-vous ou allez-vous intégrer ces questionnements dans le cadre de votre projet : comment allez-vous limiter ces impacts, notamment vis-à-vis du réchauffement climatique ?

Réponses :

Jean-Marc DEICHTMANN : Je suis sûr fermement que nous sommes sur un territoire stratégique, dont il faut assurer le développement à venir. Les entreprises de notre territoire se développent et nous devons répondre à leurs besoins en matière de développement. Le quartier du Lys est à proximité directe de la gare de Saint-Louis, de l'Euroairport et du tram, autant d'infrastructures autour desquelles il faut que nous concentrons l'aménagement du territoire afin de préserver les zones naturelles et agricoles éloignées des réseaux de transports en commun. Nous ne développerons pas tout partout, mais nous nous concentrons sur les zones les mieux desservies. Ces réseaux de transport ont par ailleurs constitué un investissement très conséquent pour le territoire, afin, notamment pour le tram, d'anticiper le développement du quartier du Lys.

Philippe KNIBIELY : Concentrer la ville autour des réseaux de transports en commun relève de notre responsabilité écologique dans le développement du territoire, le PLU vise à limiter l'étalement urbain. Au-delà, nous ne pourrions être garants de l'usage de ces transports en commun par la population, ce qui relève des comportements individuels. Tout ce que nous pouvons faire, c'est assurer la bonne adéquation entre ville et transports en commun.

Par ailleurs, et cela a été identifié dans la Vision d'Avenir 2030, ce quartier accueille en son sein une chaufferie biomasse permettant d'alimenter le quartier avec 80% d'énergies renouvelables, ce qui constitue un atout majeur pour inscrire ce quartier dans la transition écologique que nous voulons assurer pour notre territoire.

Le développement de ce quartier a ainsi été anticipé tant par le déploiement des transports en commun que par le réseau de chauffage urbain.

Enfin, le PLU de Saint-Louis va bien au-delà de la réglementation actuelle. C'est un PLU très ambitieux en matière de transition écologique, qui s'imposera à tous les projets de la ZAC, garantissant un haut niveau de performances générales.

Pascale SCHMIDIGER : De plus, par rapport à la mobilité et aux circulations, le projet 5A3F a fait l'objet de simulations chiffrées pour absorber l'augmentation progressive du trafic. Cette augmentation sera par ailleurs infléchie par l'augmentation de l'usage des transports en commun dans la part modale des déplacements sur notre territoire.

Question n°2 :

J'aimerais formuler plusieurs questions ainsi que plusieurs propositions visant à mettre en œuvre des méthodes bonnes pour l'environnement :

-Allez-vous utiliser d'autres modes constructifs que le béton ?

-Prévoyez-vous la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur les toitures des nouvelles constructions ?

-Les parkings aériens pourront-ils être non asphaltés ?

-Les entreprises locales qui souhaitent s'implanter ou les entreprises souhaitant relocaliser seront-elles prioritaires par rapport aux entreprises extérieures ?

-Allez-vous penser à l'alimentation véritable enjeu de demain, plutôt qu'aux bureaux ? Nous pourrions par exemple prévoir un pôle de distribution des vivres des agriculteurs sur le terrain au nord de la RD105, sous la forme de grossistes, comme à Rungis.

-Vous pourriez également vous inspirer du PAT (Plan alimentation territorial) développé à Mulhouse, un projet à suivre de près.

-Vous évoquez un élargissement de la RD105 à 2x2 voies au droit du quartier du Lys, mais jusqu'où ira ce gabarit de voie ? Ira-t-il jusqu'au Palmrain ?

Réponses :

Jean-Marc DEICHTMANN : La relocalisation des entreprises endogènes, déjà présentes sur le territoire sera bien sûr prioritaire. Cela va notamment dans le sens de la transition écologique du territoire, car ces entreprises emploient le plus souvent des habitants du territoire, limitant ainsi la distance domicile-travail à parcourir quotidiennement.

Cependant, notre territoire reste bien sûr ouvert à des investisseurs extérieurs qui souhaitent le promouvoir. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un réel problème d'offre foncière pour toutes ces entreprises. La rapidité du calendrier de disponibilité est également un facteur clé pour les investisseurs, qui ne peuvent se permettre d'attendre trop longtemps de voir leur projet se réaliser.

En matière d'alimentation, le quartier du Lys si bien relié aux infrastructures de transport, n'a pas vocation à devenir la cité maraîchère de Saint-Louis. Cependant, d'autres secteurs moins bien desservis ont cette vocation. Nous l'avons en cela inscrit dans notre Vision d'Avenir et dans notre démarche agricole territoriale. Je reste persuadé que nous devons aller vers toujours plus de circuits courts, au lieu de faire venir notre alimentation de loin.

Philippe KNIBIELY : Le PLU de Saint-Louis prévoit déjà de fortes ambitions en matière environnementales. Ce PLU sera complété par le cahier des charges de la ZAC, en particulier sur la préférence envers les matériaux biosourcés, même si le béton dispose de certains avantages, en particulier thermiquement.

Concernant le photovoltaïque, vous savez que la réglementation européenne nous interdit malheureusement de soutenir activement cette production, à l'exception de l'autoconsommation, que nous allons donc encourager.

En matière d'infiltration des eaux pluviales, le PLU prévoit une infiltration à la parcelle, imposant à chaque constructeur d'être neutre en matière de gestion des eaux pluviales.

Concernant la restauration, 700 repas ont d'ores et déjà été assurés par le pôle inclusif. Même si cette offre ne répond pas encore à la demande en alimentation locale, nous constatons que tous les agriculteurs n'adhèrent pas encore à cette démarche, préférant vendre plus loin, mais plus cher leur production. En tous cas une réflexion sur l'alimentation en circuit court pourra être engagée, vis-à-vis des écoles, bureaux et commerces du site, en lien avec la démarche rurale menée par M. Pfendler. Mais je vous rejoins totalement : il est préférable d'utiliser des denrées alimentaires conventionnelles locales, que du Bio qui vient d'Espagne par camion ou avion.

NB : le projet 5A3F à ce stade n'intègre pas l'emprise du Palmrain, l'emprise travaux s'arrête au carrefour du cimetière.

Question n°3 :

J'ai deux questions : la future gare routière est-elle déjà positionnée dans le quartier et quel sera le devenir du Baggerloch ?

Réponses :

Jean-Marc DEICHTMANN : Vos questions tombent à point nommé puisque nous allons y répondre dans la suite de notre présentation.

NB : la position de la gare routière sera précisée au fur et à mesure de l'avancement du projet lors des prochaines réunions de concertation. Pour le baggerloch voir slides n° 66-67 de la présentation.

Question n°4 :

On voit partout des immeubles sortir de terre. Vous prévoyez la création de 4300 emplois. Cela va entraîner une augmentation de la circulation et donc des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que l'artificialisation de sols par de nouveaux bâtiments. Ce projet est économique et non pas intégré dans une transition écologique. Avec la crise du Covid et la crise économique et écologique qui l'a accompagné, avez-vous tenu compte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre que nous devons tous atteindre ? J'ai déjà participé aux concertations des projets 5A3F et de la NLFEAP. Tous leurs chiffres sont enjolivés.

Vous prévoyez 150 places vélo pour un quartier de 4000 emplois, c'est beaucoup trop peu, cela représente 3.5%. Dans la réalité, le transfert modal ne se fait pas. Le projet 5A3F prévoit lui-même la saturation du trafic à terme sur les nouvelles infrastructures développées. Le Baggerberg est mis de côté ...

Il faut être plus proche de la réalité des défis qui nous attendent et porter concrètement la transition énergétique sur le territoire qu'occuperont nos enfants et petits-enfants. Votre projet ne va pas dans le sens de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Réponses :

Jean-Marc DEICHTMANN : A partir du moment où nous aurons développé une ville en cohérence avec ses transports en commun, et des transports en commun avec une haute qualité de service, ce qui représente des investissements conséquents, il faudra en effet que la voiture devienne un mode de locomotion du passé. Le développement urbain le long de la ligne de tram est en cela un très bon choix pour notre ville et notre territoire. Cela permet de concentrer le développement urbain sur ce secteur pour en préserver bien d'autres et de réduire les déplacements.

Par ailleurs, le retour au mode de vie de nos aïeux, dont il faudrait que nous nous contentions, n'est pas possible pour notre territoire : nous sommes entraînés dans la dynamique de Bâle, ce qui représente un très fort atout pour notre territoire, bien spécifique en Alsace et dans lequel nous devons consentir des efforts de développement.

Pascale SCHMIDIGER : le sujet des transports est important, une étude de mobilité est par ailleurs en cours sur le cœur de l'agglomération. La Ville a également lancé une étude cœur de ville. Leurs conclusions viendront apporter des précisions sur les chiffres en matière de déplacement. D'autres études sont menées en parallèle, sur le plan de mobilité, le plan stationnement. Je vous rejoins sur la nécessité de réguler le trafic. La ligne 604 ainsi que le tramway jouent en cela un rôle fondamental, évitant autant de véhicules de circuler sur les routes et de polluer au cœur de la ville. On progresse ! Cependant, ces efforts sont à mener sur le long terme : nous sommes pleinement mobilisés pour répondre à cet enjeu en y apportant des solutions.

Seconde séquence de questions-réponses :

Question n°5 :

Les voisins du Lertzbach seront-ils consultés dans le cadre de sa renaturation ?

Réponses :

Alexandre BOUTON : Oui, bien sûr, les voisins du Lertzbach devront être consultés dans le cadre de ce projet mené par Rivière de Haute Alsace. L'objectif est de partir de l'énergie, des initiatives et attentions qui constituent actuellement le support de la rivière, afin d'améliorer la situation existante en prévoyant une emprise plus généreuse pour ce cours d'eau, sans empiéter aucunement sur les jardins privés. Certains aménagements existent, il est intéressant d'en tenir compte.

Question n°6 :

Quid des activités existantes ? Sous quelles formes seront créés ces 4000 nouveaux emplois ?

Réponses :

Alexandre BOUTON : Ces bureaux seront d'une nouvelle génération. Aujourd'hui, grâce au télétravail, au flex-office, au coworking, nous sommes à même de consommer moins d'espace pour plus de personnes. Ainsi, plus d'emplois seront créés à l'hectare que par le passé, en plus des socles actifs que nous souhaitons développer sur le quartier. Lors des prochaines étapes du projet urbain, nous développerons différents scénarios de densité, de hauteurs ... etc

Jean-Marc DEICHTMANN : Les entreprises présentes pourront bien sûr rester sur le site si elles le souhaitent.

Etienne HEINRICH : L'entreprise Schneider sera par exemple transformée, étendue, mais dans une optique d'activité présentant une valeur ajoutée pour le territoire, non plus en assurant simplement une fonction de transport.

Par l'augmentation de la valeur du foncier, nous misons également sur une mutation des activités par elles-mêmes à moyen terme.

Question n°7 :

La renaturation du Lertzbach n'a pas de sens si l'alimentation en eau de ce cours d'eau n'est pas assurée.

Réponses :

Philippe KNIBIELY : Historiquement, tous les ruisseaux du secteur ont été détournés, principalement du fait de la construction de l'aéroport. Le Lertzbach est un cours d'eau qui a inondé des quartiers de Saint-Louis, si bien qu'une dérivation a dû être mise en œuvre. Aujourd'hui nous ambitionnons à la fois d'éviter toute inondation, tout en maintenant un niveau d'eau toute l'année. Les besoins en correction sont toutefois énormes et prendrons du temps, car les détournements ont été fait en dépit du bon sens avec des lits perchés, etc.

La renaturation par reméandrage de ce ruisseau par Rivière de Haute Alsace est un beau sujet, porté par le Syndicat des cours d'eau du Sundgau oriental. Une première partie est engagée, la suite est à venir pour laquelle les riverains seront consultés, nous avons bien retenu des premiers échanges, qu'un chemin de promenade n'est pas souhaité.

Aucune question n'étant plus soulevée, M. DEICHTMANN lève la séance à 20h12.



Compte-rendu de la réunion publique n°2 du quartier du Lys - Euro3Lys - SLA

Concertation préalable à la création de la
ZAC du quartier du Lys
Euro3Lys

- COMPTE-RENDU DE LA CONCERTATION PUBLIQUE -
Réunion publique n°2

Foyer Saint-Charles – Saint-Louis
18h-20h30, jeudi 9 décembre 2021



Participants

Nom	Qualité	Rôle
Jean-Marc DEICHTMANN	Président – Saint-Louis Agglomération	Présente
Pascale SCHIMDIGER	Maire – Saint-Louis	Présente
Philippe KNIBIELY	1 ^{er} Adjoint au Maire délégué aux finances, à l'environnement et à la transition énergétique	Présente
Bernard SCHMITTER	Adjoint au Maire délégué à la planification urbaine et à l'urbanisme prospectif	Présente
Bertrand GISSY	Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à la voirie et aux travaux	Présente
Etienne HEINRICH	Directeur Général Adjoint – Pôle ADT SLA	Présente
Guillaume DECHAMBENOIT	Responsable de la Direction du développement économique	Présente
Henri BOURJOT	Chef de projet – Urban Act	Présente
Angélique KLAPUCH	Assistante de Direction - SLA	Assiste
Virginie WALTZ	SLA	Assiste
Cindy MAURER	SLA	Assiste
Raymond ECKES	CM	Assiste
Marie-Astride MULLER	DGS – Ville de Saint-Louis	Assiste
Jocelyne STRAUMANN	Adjointe Saint-Louis	Assiste
Stéphanie GERTEIS	Adjointe Saint-Louis	Assiste
Pralet HAAS	Saint-Louis	Assiste
Gaston LATSCHA	Hésingue	Assiste
Patrick STRIBY	CM - Huningue	Assiste
Patrice RICHGIET	Membre CODEV	Assiste
Philippe PAQUIER	Citoyen	Assiste
Jean-Bernard GREINER	Citoyen	Assiste
Antoine HAAS	Citoyen	Assiste
Josianne REY	Citoyen	Assiste
Frans RAMMAERT	Développeur immobilier	Assiste
Sophie BARNOUIN	Citoyen	Assiste
Paula PFENNINGER	Citoyen	Assiste
Valérie BOSCHUNG	Citoyen	Assiste
Isabelle SCHAEFFER	Citoyen	Assiste
Chusha OBEDIA	Citoyen	Assiste
Alain RINGENBACH	Citoyen	Assiste
Marie Chantale GARNIER	Citoyenne	Assiste



Objet de la réunion publique n°2

Cette deuxième réunion publique s'inscrit dans la concertation préalable à la création de la ZAC du quartier du Lys, conformément à l'article L103-2 du code de l'Urbanisme.
Les modalités de cette concertation sont décrites dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2021.

Support de présentation de la réunion publique

Le diaporama projeté lors de la réunion publique n°2 est annexé au présent compte-rendu.
Cette présentation, assurée par les élus locaux, leurs services ainsi que l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

Séances de questions-réponses

La présentation est rythmée par une session de questions-réponses.
Elles portent sur les thèmes abordés au préalable lors de la présentation, à savoir :

- I. Résumé synthétique de la première réunion**
- II. Synthèse des questions/réponses et compléments de réponse**
- III. Variantes d'aménagement et leurs avantages/inconvénients**
- IV. Questions/réponses et prochaines étapes**



Questions et éléments de réponse apportés

❖ 4 300 emplois sont envisagés à l'échelle du quartier. Comment les personnes vont-elles venir ? Où vont-elles se garer ?

- ✓ L'objectif premier est bien de limiter l'usage de la voiture. De ce point de vue, le site est particulièrement intéressant, car offrant de nombreuses possibilités de mobilités alternatives (proximité de la gare avec un cadencement accéléré des TER, tram, modes doux)
- ✓ Il ne s'agit donc pas de multiplier les places de stationnement. En effet, plus celles-ci sont nombreuses, plus cela encourage l'utilisation de la voiture.
- ✓ Néanmoins, un parking relais à proximité de la gare est déjà présent sur le quartier.
- ✓ De plus, le projet envisage la création d'un parking en silo supplémentaire, qui serait mutualisé à l'échelle du quartier. Celui-ci pourrait à terme muter si nécessaire.
- ✓ Par ailleurs, quelques parkings souterrains sont envisagés, mais peu de parkings aériens.

❖ Concernant ce parking en silo mutualisé : où celui-ci serait-il situé ?

- ✓ A ce stade, rien n'est encore défini. Davantage de précisions seront apportées lors de la prochaine réunion publique (jauge, emplacement, etc.)
- ✓ Il est néanmoins précisé que ce parking sera à destination des usagers de la zone et non des frontaliers, pour qui il existe déjà le P+R de la gare.

❖ La création de ce quartier engendrera un nombre important de personnes et de véhicules. Ne faudrait-il pas prévoir aux entrées (à proximité du Géant Casino et de la RD105) des parkings afin d'y laisser les voitures ? Et au sein de la zone pourraient être mises en place des navettes en véhicule non thermique ? Ainsi qu'un arrêt de tram supplémentaire entre la gare et le Géant Casino ?

- ✓ Il ne faut pas oublier que le Boulevard de l'Europe traverse le quartier. Celui-ci supporte un trafic important et notamment de frontalier. D'autre part, l'accès des frontaliers au P+R traverse le parking, il paraît donc difficile d'envisager un quartier sans voiture thermique.
- ✓ De plus, la création de parkings aux différentes entrées aurait un coût non négligeable, difficilement supportable par la Collectivité.



❖ **4 300 personnes arrivant aux mêmes horaires : Quelles solutions sont envisagées pour limiter les embouteillages ?**

- ✓ La proximité des transports publics permettra d'abaisser le nombre d'usagers en voitures.
- ✓ Un travail est à prévoir sur le chrono-aménagement, à savoir l'étalement des heures de démarrage et d'arrêt des entreprises, afin d'étaler davantage les flux.
- ✓ Le projet prévoit également la construction de logements. Certaines personnes pourraient donc vivre et travailler sur le quartier, limitant ainsi les déplacements. Les habitants du centre de St Louis pourront également accéder au quartier sans voiture. Un enjeu majeur pour Saint-Louis Agglomération est ainsi de permettre aux gens qui travaillent sur notre territoire de trouver des logements à des prix accessibles, notamment aussi du logement intermédiaire. Cela est travaillé dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.
- ✓ Par ailleurs, les 4 300 emplois vont être créés de manière progressive.

❖ **Dans la même idée qu'un potentiel d'emploi a été réfléchi, y a-t-il également une réflexion quant à un potentiel d'accueil étudiants ? Et si oui, quel serait le dimensionnement des logements étudiants envisagés ?**

- ✓ A ce stade, rien n'est encore défini. Davantage de précisions seront apportées lors de la prochaine réunion publique.
- ✓ Néanmoins, il est précisé que des établissements de formation sont bien envisagés, et que des étudiants seront donc à loger. De plus, il faudra prévoir une offre de restauration liée.

❖ **Dans une logique économique, le scénario 3 semble le plus intéressant et celui à retenir.**

- ✓ Le scénario 3 est en effet économiquement le plus intéressant. Néanmoins, d'un point de vue écologique, il va à l'encontre des principes et recommandations actuels.

❖ **Deux objectifs sont notamment affichés : celui de la création d'un quartier d'affaires, et celui d'être attractif pour des jeunes et de correspondre à leurs aspirations. Cela est-il réellement compatible ?**

- ✓ Les jeunes aspirent notamment à la présence d'espaces verts, ainsi que d'activités, de convivialité et de vie sociale. Dans ce cadre, le projet, et en particulier le scénario 2 prévoit la présence importante d'espaces verts dans le quartier. Avec la passerelle cyclable prévue vers le Technoparc, le secteur du captage d'eau de Hésingue est également un espace naturel qui sera facilement accessible. Par ailleurs, un socle d'activités est prévu en rez-de chaussée (appelé rez-de-chaussée actifs) sous forme de



restauration, terrasse, commerces, etc. Des étages de bureaux sont envisagés au-dessus.

- ✓ Il est précisé qu'il est plus facile d'envisager ces lieux d'activités en rez-de-chaussée de bureaux, plutôt que de logements, afin de limiter les nuisances.
- ❖ **Combien de logements sont prévus dans le quartier ? En effet, le quartier devrait être particulièrement mixte et la part de logement importante, afin de faciliter la ville du ¼ d'heure. Il faut donc se garder la possibilité de prévoir du logement dans le quartier.**
 - ✓ Le scénario 2 prévoit bien des logements : 35 000 m² de logements (en rouge) et hébergements (résidence étudiante, etc.) (en orange) sont envisagés, soit environ 700 logements/hébergements.
 - ✓ Par ailleurs, il faut souligner que ce quartier se situe à proximité immédiate du centre-ville de Saint-Louis, où de nombreux projets de logements sont en cours. Bien qu'elle soit présente au sein du quartier, la priorité n'est donc pas la création de logements, mais le développement économique.
- ❖ **Au vu du contexte actuel (développement du télétravail et des nouveaux modes de travailler), doute quant au besoin réel de 80 000 m² de bureaux – tertiaires. Des besoins en ce sens ont-ils été exprimés de la part d'investisseurs ? Il serait bien de ne pas faire la même erreur que pour Unibail où le développement d'un centre commercial va à contre-courant des modes de consommations actuelles.**
 - ✓ Il s'agit en effet d'un pari. Cependant, ce terrain est particulièrement exceptionnel, et Saint-Louis Agglomération espère pouvoir y accueillir un certain nombre d'entreprises. C'est l'idée du « bon projet au bon endroit ».
 - ✓ Il est néanmoins précisé que le programme pourra encore évoluer et être adapté au fur et à mesure de son développement.
- ❖ **Les travaux du quartier du Lys devraient démarrer d'ici 2-3 ans. Or, le projet de réaménagement routier 5A3F ne sera effectif que d'ici 2028. Comment cela devrait-il se passer dans l'intervalle ? De plus, 5A3F ne règlera pas l'ensemble des problèmes de transport, mais déplacera simplement le problème (entre le carrefour du cimetière et le Palmrain).**
 - ✓ Effectivement, 5A3F ne règlera pas tous les problèmes de circulation, mais il s'agit d'un autre sujet sur lequel travaillent les différents partenaires et notamment la CEA.
 - ✓ Cependant, le programme de développement du quartier du Lys va s'échelonner dans le temps. Ainsi, les 4 300 emplois ne seront pas créés d'ici 3 ans (exemple : quartier Concorde qui a démarré il y a 15 ans). Il sera donc en phase avec le projet 5A3F.



❖ **Quelle sera la hauteur des immeubles de logements ? De même, quelle hauteur des immeubles de bureaux / tertiaire ? Il serait en effet bien de ne pas construire en rez-de-chaussée seul (à l'image de la zone du Château d'Eau), afin de limiter la consommation foncière.**

- ✓ En termes de logements, à proximité du quartier pavillonnaire existant (sud-est) de petites typologies sont envisagées (R+2 ?). A proximité du Boulevard, de plus grandes typologies sont envisagées (R+5). Cela reste cependant encore à définir et préciser.
- ✓ L'objectif général est bien de densifier et de limiter la consommation foncière. Pour ce faire, il s'agira en effet de monter en hauteur.

❖ **Afin de désengorger le boulevard de l'Europe, est-il envisagé de créer une nouvelle voie ?**

- ✓ Tout d'abord, cela aurait un coût non négligeable pour la collectivité.
- ✓ De plus, l'objectif est de ne pas augmenter le trafic et d'inciter à l'utilisation des transports en communs / modes doux. La création d'une nouvelle voie aurait l'effet inverse.

❖ **Qu'en est-il du Technoport ? Et du projet de création d'un centre commercial ?**

- ✓ Aucune avancée par rapport au Technoport. Le Conseil communautaire devra approuver lors de la prochaine séance, l'allongement de la promesse de vente à Unibail, mais qui sera sur un temps très court : 12 mois. Ceci de manière à obtenir des réponses claires rapidement sur les évolutions règlementaires, d'autant plus que les directives gouvernementales ne vont pas dans le sens de la création de nouveaux centres commerciaux.
- ✓ Il est par ailleurs précisé que le quartier du Lys a vocation à vivre de manière autonome et non dépendante du Technoport.

❖ **La sanctuarisation du Baggerberg est-elle définitive ?**

- ✓ En effet, cette zone est classée en zone naturelle au PLU de Saint-Louis. Elle permet de conserver un écran par rapport à l'autoroute et est utile aux corridors biologiques.

❖ **Les riverains pourront-ils accéder au Baggerberg, comme un lieu de promenade ?**

- ✓ Cela ne sera pas possible. Pour rappel, il s'agissait avant d'un Baggerloch, qui a été comblé par des mâchefers, issus de l'incinération d'ordures ménagères. Si le lieu ne présente pas de risque, la balade n'y est pas possible.
- ✓ En revanche, le scénario 2 prévoit un maillage de modes doux, qui sera lié aux quartiers avoisinants.



- ❖ 88% des déplacements sont actuellement réalisés en voiture. L'objectif est d'atteindre les 50%. Il y a donc de gros efforts à faire en termes de mobilité. De la même manière, des efforts sont à faire afin de lutter contre le réchauffement climatique. En effet, d'ici 2080, 4°C de plus sont prévisionnés (soit un climat similaire à celui de Rome). La première chose à faire serait donc de planter des arbres dans le quartier afin de lutter contre les îlots de chaleur. Par ailleurs, de nouvelles personnes vont vivre dans ce quartier, ayant ainsi un impact sur les équipements et services : médecins, crèches, écoles, etc. L'aménagement d'équipements est-il envisagé ?
- ✓ La collectivité est engagée dans un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Des diagnostics précis sur qui consomme, qui pollue, sont réalisés.
 - ✓ La Ville mène également des projets dans les écoles, afin de végétaliser les cours d'écoles et créer des îlots de fraîcheur.
 - ✓ Dans le projet du Lys, des îlots de fraîcheur et plantations seront prévus dans la conception.
 - ✓ Tous les projets sont donc étudiés, afin de s'adapter au réchauffement climatique et aux problèmes de mobilité sur le territoire (une étude de circulation va être lancée à Saint-Louis).
 - ✓ Cependant, ces questions ne sont pas uniquement de la responsabilité des élus, mais bien de tous. Ainsi, cela demande des changements de comportements individuels.



1 février 2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Compte-rendu de la réunion publique n°3 du quartier du Lys – Euro3Lys - SLA

**Concertation préalable à la création de la
ZAC du quartier du Lys
Euro3Lys**

Réunion publique n°3

Foyer Saint-Louis – Saint-Louis

18h-20h30, mardi 1^{er} février 2022

Participants

Nom	Qualité	Rôle
Jean-Marc DEICHTMANN	Président – Saint-Louis Agglomération	Présente
Pascale SCHMIDIGER	Maire – Saint-Louis	Présente
Bernard SCHMITTER	Adjoint au Maire délégué à la planification urbaine et à l'urbanisme prospectif	Présente
Bertrand GISSY	Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à la voirie et aux travaux	Présente
Etienne HEINRICH	Directeur Général Adjoint Pôle ADT SLA	Présente
Isabelle METERY	Directrice de l'Urbanisme Opérationnel - SLA	Présente
Alexandre BOUTON	Architecte Urbaniste – Urban Act	Présente
Henri BOURJOT	Chef de projet Architecte Urbaniste – Urban Act	Présente
Angélique KLAPUCH	Assistante de Direction - SLA	Assiste
Vincent TARTAGLIA	Président du CoDev	Assiste
Florent KESSER	Citoyen	Assiste
Dominique VERGUET	Citoyen	Assiste
Alain LIENHARD	Citoyen	Assiste
Odile LIENHARD	Citoyen	Assiste
Isabelle TRENDEL	Maire de Village Neuf	Assiste
Stéphanie GERTEIS	Adjointe	Assiste
Jérémy NUSSBAUMER	Agriculteur	Assiste
Frans RAMMAERT	Développeur immobilier	Assiste
Ylmar AKKUS	Citoyen	Assiste
Gabriel PISARONI	Conseiller municipal	Assiste
Paula PFENNINGER	Citoyenne	Assiste
Lorenz ANTONUCCI	Citoyen	Assiste
Marie-Chantal GARNIER	Citoyenne	Assiste
Charlotte MAIZIERE	Citoyenne	Assiste
Jean-Pierre MAIZIERE	Citoyen	Assiste
Christine OBLDIA	Citoyenne	Assiste
Adrian BOSCHIUNG	Citoyen	Assiste
Claude DANNER	DGS – Saint-Louis Agglomération	Assiste
Stefan SUTER	Climat 3F	Assiste
Ana GRIL	Conseil Départemental	Assiste
Claude SPISZ	Alsace Nature	Assiste
Jacques BIANCI	Conseil Développement SLA	Assiste
Louis SUTTER	Citoyen	Assiste
Catherine WISS	DGA – Saint-Louis Agglomération	Assiste

Objet de la réunion publique n°3

Cette troisième réunion publique s'inscrit dans la concertation préalable à la création de la ZAC du quartier du Lys, conformément à l'article L.103-2 du code de l'Urbanisme.

Les modalités de cette concertation sont décrites dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2017 et du 16 septembre 2021.

Support de présentation de la réunion publique

Le diaporama projeté lors de la réunion publique n°3 est annexé au présent compte-rendu.

Cette présentation, assurée par les élus locaux, leurs services ainsi que l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

Séances de questions-réponses

La présentation est rythmée par une session de questions-réponses.

Elles portent sur les thèmes abordés au préalable lors de la présentation, à savoir :

- I. Résumé synthétique des deux premières réunions**

- II. Synthèse des questions/réponses de la 2^e réunion publique et compléments de réponse**

- III. Le projet de ZAC du Quartier du LYS**
Le parti d'aménagement envisagé

- IV. Questions/réponses et prochaines étapes**

Séance de questions-réponses :

Question n°1 :

Merci beaucoup pour cette présentation et d'assurer cette concertation publique de manière générale. Merci également d'avoir choisi le scénario n°2 parmi les trois scénarios présentés lors de la seconde réunion publique, qui est le plus satisfaisant.

Un des enjeux principaux de ce quartier est la mobilité. Aussi j'incite SLA à mettre en place un train traversant Bâle et partant de Mulhouse. Notre collectif citoyen tri national est favorable au projet de NLFEAP, ainsi qu'au Herzstück, mais si ces projets ne se réalisent pas, et dans tous les cas parce qu'ils se réaliseront tardivement, nous proposons de tout mettre en œuvre pour favoriser l'usage du train.

Réponse :

Etienne HEINRICH : Le quartier du Lys jouit actuellement d'une exceptionnelle desserte par les transports en commun publics. Cette desserte ne sera que renforcée par les différents projets à l'étude que vous évoquez. La NLFEAP constitue un maillon d'un système beaucoup plus vaste de « RER trinational », proposant des lignes traversantes directes, tandis que Bâle constitue aujourd'hui un cul-de-sac ferroviaire. Le Herzstück intègre ce système, qui représente un investissement considérable, à la hauteur des ambitions très élevées de ce projet pour la mobilité du territoire.

Rappelons également que lorsque le quartier du Lys sera livré, pas moins d'un train circulera toutes les 6 minutes dans chaque sens en gare de Saint-Louis, desservant le quartier de manière optimale.

Question n°2 :

Par ailleurs, ma deuxième question porte sur le devenir du Baggerberg : celui-ci pourra-t-il être ouvert au public ? Enfin, avez-vous prévu des compensations agricoles, afin de remédier à la perte des surfaces cultivées sur le quartier du Lys, même si celles-ci représentent une très faible part des cultures du territoire ?

Réponses :

Etienne HEINRICH : L'autorité environnementale nous impose la fermeture du site du Baggerberg au public. Ce site fait l'objet d'un suivi régulier par la DREAL qui conclut à l'absence d'impact significatif de pollution, qui n'impacte plus la nappe phréatique. Toutefois, l'autorité environnementale a jugé préférable que son emprise ne soit pas accessible au public : le principal risque serait que des enfants viennent s'amuser et creuser dans les scories stabilisées sur le site.

En revanche, le Baggerberg constitue par ailleurs un atout pour le quartier. Il crée un îlot de fraîcheur, qui sera bénéfique lors des périodes estivales. Il présente également aujourd'hui un paysage boisé agréable à regarder. Autant d'atout que le projet urbain entend mettre à profit, en élargissant son paysage par un parc linéaire qui sera, lui, accessible au public.

En matière de compensation agricole, nous nous inscrivons dans la démarche territoriale rurale de SLA, qui favorise notamment les circuits courts. Les compensations permettront l'émergence de projets locaux en faveur de l'agriculture du territoire.

Question n°3 :

Vous évoquez 700 logements au début de la présentation, puis avancez le chiffre de 200 logements. Pourriez-vous clarifier ce point ?

Réponse :

Henri BOURJOT : Nous prévoyons de construire au total 190 logements ainsi que 500 hébergements sur le quartier du Lys.

Question n°4 :

Quelle est la différence entre logement et hébergement ?

Réponse :

Etienne HEINRICH : Les logements sont des habitations conventionnelles et permanentes. L'hébergement prévoit davantage des séjours courts, de manière temporaire, par exemple de l'hôtellerie, ou des résidences étudiantes, à destination des personnes en formation sur le quartier.

Question n°5 :

Une partie de la programmation prend place sur des terrains privés actuellement construits. Qu'en est-il ?

Réponses :

Etienne HEINRICH : Plusieurs entreprises en place ont vocation à rester dans le quartier à l'issue du projet urbain. En revanche, les activités ne présentant pas de valeur ajoutée particulière dans le quartier n'ont pas vocation à rester à une telle proximité de la gare. Avec la hausse de la valeur de leur foncier, ces activités pourraient muter vers de nouveaux programmes de manière naturelle. Il ne s'agit certainement pas de chasser ces activités du quartier : ces mutations seront d'initiatives privées.

Question n°6 :

Votre proposition de renaturer le Lertzbach est une très bonne initiative, tout comme la gradation des hauteurs depuis le quartier pavillonnaire.

J'attire votre attention sur le besoin de planifier et paramétrer les espaces publics, en particulier les pistes cyclables, dès le début des études, afin d'éviter de nous retrouver avec une simple signalétique horizontale.

Par ailleurs, le Parvis de l'Aréna est une très bonne idée pour dynamiser cette entrée de ville, et mettre en valeur le parcours du visiteur depuis la gare. Je propose que les façades du mail piéton allant de la gare jusqu'à l'Aréna soient particulièrement soignées.

Enfin, attention à la gestion des feux tricolores, qu'il faudra bien planifier, notamment en lien avec le projet de 5A3F.

Réponse :

Alexandre BOUTON : Nous vous présentons aujourd'hui un schéma directeur pour le quartier, définissant ses ambitions stratégiques en matière d'aménagement. Dans les études à venir, nous définirons plus précisément les espaces publics, avec un souci dans la définition des bons gabarits et jauges sur lesquels vous attirez notre attention.

Les modalités de ces espaces publics seront précisées techniquement, avec nos bureaux d'étude, mais également politiquement, en lien avec les élus locaux, car les espaces publics sont le reflet des politiques locales.

Question n° 7 :

Les cantons de Bâle Ville et Bâle Campagne cumulaient 400.000m² de bureau vacant, avant que n'advienne la pandémie de Covid-19. Bâle a engagé une démarche pour faire muter ces surfaces tertiaires en logements. Est-ce pertinent de développer autant de bureau à Saint-Louis dans ce contexte ?

Réponses :

Jean-Marc DEICHTMANN : Lors de la précédente réunion publique, des réserves avaient déjà été émises sur la quantité totale de bureau développée sur le quartier. Nous avons pris en compte cette observation en mutualisant les programmes de bureaux, campus et activités. Ce faisant, nous donnons plus de souplesse au projet urbain, qui pourra s'adapter aux besoins tertiaires de l'agglomération.

Notre stratégie vise plutôt à dégager un potentiel pour le moyen terme et d'être pro actif sur des secteurs d'activités porteurs et stratégiques en développant une politique d'attractivité incitative pour ce quartier et en accompagnant le développement d'écosystèmes économiques. Toutefois, nous restons convaincus que la situation à Bâle est foncièrement différente de celle rencontrée à Saint-Louis : Bâle n'a pas assez de logements tandis que Saint-Louis n'a pas assez de surfaces tertiaires en comparaison de l'ensemble des logements qui s'y trouvent où s'y développent.

Question n°8 :

Je suis riverain du Lertzbach et je vous félicite pour votre vision pour ce quartier : vous voyez les choses en grand et c'est très bien.

Je m'interroge néanmoins sur la stratégie économique à adopter : quelle école, quelle entreprises viendront s'implanter ? Je redoute particulièrement l'implantation d'activités qui cesseraient au bout de quelques années, vidant le quartier en démultipliant des surfaces vacantes.

Réponses :

Jean-Marc DEICHTMANN : Nous parlons ici d'un territoire d'exception. Dans le travail de concertation que nous avons engagé, nous nous posons collectivement la question du devenir de ce quartier : quelle programmation, quels aménagements ? Les élus intègrent ce que disent les habitants au cours de cette concertation et les urbanistes vont travailler sur des propositions concrètes pour mettre en œuvre ce quartier. Aujourd'hui, le cadre du quartier est dessiné. La Ville de Saint-Louis et ses élus adapteront le PLU, en cohérence avec le projet urbain qu'ils auront ambitionné. Par ailleurs, SLA vérifiera la qualité financière des opérateurs : nous serons particulièrement attentifs, étant donné le caractère exceptionnel de ce quartier, pour lequel nous n'avons pas droit à l'erreur.

Pascale SCHMIDIGER : Pour ce territoire, des entreprises à fortes valeurs ajoutée seront visées, qui investissent sur le long terme. L'accessibilité exceptionnelle du site assure par ailleurs sa forte attractivité. Aujourd'hui, nous avons déjà plusieurs bonnes demandes d'implantation.

Alexandre BOUTON : SLA est propriétaire de la majorité du foncier du quartier. Cela permet une bonne maîtrise du projet urbain et des programmes qui s'y développeront. Nous solliciterons ainsi des garanties financières, et serons vigilants dans la qualité des paysages et architectures développées.

Question n°9 :

La rue du Ballon est concernée par une OAP dans le PLU de Saint-Louis. Y a-t-il un lien avec la ZAC du quartier du Lys ?

Réponses :

Bernard SCHMITTER : Cette OAP, créée en 2019 dans le cadre du nouveau PLU applicable, n'a pas de lien direct avec le projet de ZAC du quartier du Lys. La procédure de ZAC permet en effet de cadrer les opérations à travers un cahier des charges spécifique qui vient compléter le PLU, par ailleurs applicable sur le reste du territoire.

Si vous avez des questions particulières sur cette OAP de la rue du Ballon, je vous propose de prendre rendez-vous avec moi.

Question n°10 :

Votre évaluation de l'occupation du parking de la gare n'est-elle pas sous-évaluée, étant donné qu'elle a été réalisée en période pandémique ?

Réponses :

Henri BOURJOT : La période de relevé s'étire d'octobre 2018 à 2020, si bien que l'impact de la pandémie, survenue en mars 2020, sur ces chiffres est relatif.

Etienne HEINRICH : Par ailleurs, comme évoqué lors de la présentation, nous allons opérer une veille sur la montée en charge de ce parking, qui avait été calibré pour être occupé à 100% à terme, mais dont la pandémie a et va très probablement réduire l'usage, par le recours au télétravail.

Question n°11 :

Quel est le calendrier de l'opération et y a-t-il des priorités ?

Réponses :

Etienne HEINRICH : Nous sommes en phase de procédure de ZAC. Nous allons mettre à disposition l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale à l'automne, pour une approbation des dossiers de ZAC au premier trimestre 2023. Ensuite, la phase de commercialisation s'étendra sur 10, 15, 20 ans... La priorité sera donnée aux programmes tertiaires : campus, activités et bureaux, davantage qu'aux logements et hébergements. Les aménagements des espaces publics seront réalisés en parallèle et au fur et à mesure de la commercialisation.

Jean-Marc DEICHTMANN : Nous souhaitons aménager ce quartier le plus vite possible, au regard de son attractivité. Les investisseurs qui viennent nous voir sont eux aussi pressés. Notre ambition est de proposer rapidement des formations pour les jeunes de l'agglomération. S.L.A souhaite faire de ce quartier une véritable vitrine pour l'agglomération.

Question n°12 :

Le projet urbain propose de sectoriser les programmes, comme cela se faisant dans les années 70. Des opérations monofonctionnelles ont montré leurs écueils, comme la Défense, et sont aujourd'hui en grande perte d'attractivité. Il y a attractivité quand il y a mixité : on doit pouvoir travailler, mais également se loger et prendre son café dans le même quartier. Cette attractivité sera déterminante pour retenir les jeunes sur le territoire.

Réponses :

Jean-Marc DEICHTMANN : Il faut qu'il y ait de la vie sur ce quartier : on pourra y travailler, mais aussi y habiter, y apprendre, s'y ressourcer, aller au spectacle. Le quartier du Lys n'est pas la Défense, sa taille n'est pas du tout immense, si bien que la mixité sera bien présente grâce à son mix programmatique développé sur une emprise restreinte.

Alexandre BOUTON : Cette question de la relation entre espaces publics et les bâtiments et leurs programmes est en effet déterminante. Les 200ha monofonctionnels de la Défense ne peuvent en effet pas être comparés aux 27ha avec une dominante fonctionnelle du quartier du Lys. Chez Urban Act, nous concevons les espaces publics et le paysage avant l'objet architectural et programmatique. Sur le quartier du Lys, nous n'avons pas proposé de mixité au sein des parcelles, car ces mixités vieillissent mal, à l'exemple des quartiers sur dalles qui superposent toutes les fonctions. En revanche, nous prévoyons une mixité à une échelle médiane : celle de l'îlot, qui nous semble bien adaptée à un quartier de la taille du Lys. Nous vous invitons à visiter les opérations urbaines sur lesquelles nous intervenons : la requalification du centre-ville de Saint-Maixent l'École, la métamorphose du centre-ville de Bondy. Enfin, nos formes urbaines ne sont pas arrêtées. Nous pourrions travailler la conception de ce quartier en maquette collaborative si vous le souhaitez.

Question n°13 :

Je suis personnellement venu assister à l'enterrement du Baggerberg. Nous oublions ce stock de pollution au sein de notre territoire.

Réponses :

Etienne HEINRICH : Le Baggerberg est en cours de cessation d'activité. Les relevés réguliers nous confirment qu'il n'a plus d'impact sur la nappe phréatique. Des cendres volantes ont bien été mélangées aux scories, durant une période, mais aujourd'hui, nous savons que cette pollution n'a plus d'impact sur son environnement. La DREAL est en charge de ce suivi, et fait appel à des entreprises agréées, selon des procédures fortement encadrées.

Pascale SCHMIDIGER : Les résultats dont nous disposons aujourd'hui sont sans ambiguïté. Nous ne nous permettrions pas d'envisager ce quartier si nous avons le moindre doute. Aujourd'hui, nous sommes en capacité d'avancer sereinement sur ce projet, sans envisager la dépollution du site.

Jean-Marc DEICHTMANN : Le coût de dépollution effectif de certains sites par ailleurs sur le territoire nous enseigne que les montants en jeu sont considérables. Aujourd'hui, les entreprises fautive n'existent sans doute plus, rendant impossible la recherche de responsables qui auraient pu participer aux frais de dépollution. Au final et par rapport à ce que c'était jadis, une décharge polluant son environnement, l'état actuel du Baggerberg est plutôt satisfaisant : il s'agit d'une zone intégralement naturelle car interdit d'accès aux activités humaines, caractère plutôt rare sur notre territoire et intéressant d'un point de vue écologique.

Question n°14 :

Je suis l'agriculteur qui cultive les parcelles du quartier du Lys. Ces parcelles ont toujours été fléchées pour y aménager un quartier, aussi nous ne sommes pas surpris du projet urbain qui s'y envisage. Les compensations agricoles seront-elles prévues au sein même du quartier du Lys ?

Réponses :

Etienne HEINRICH : En effet, SLA va essayer de valoriser les produits locaux au sein du site à travers un restaurant solidaire, employant des handicapés, à l'exemple de celui qui s'est implanté à proximité de Grand Frais.

Question n°15 :

Vous prévoyez l'essentiel de votre paysage sur les voiries publiques, mais 90% du quartier projeté semble privé. L'outil ZAC vous permettra-t-il d'influencer les projets privés et notamment leur végétalisation ? Il ne faudrait pas reproduire les erreurs de la ZAC du Château très minérale.

Réponses :

Etienne HEINRICH : SLA s'inscrit en effet dans la démarche « Territoire en transition ». La ZAC nous permet en effet d'établir un cahier des charges imposable aux constructeurs, afin que leurs projets soient ambitieux d'un point de vue environnemental. Le Cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales y veillera.

Alexandre BOUTON : Nous avons pour ambition que le Lys soit à la pointe des cités jardins du 21^{ème} siècle. Pour cela, nous misons sur une forte solidarité entre paysage public et privé. Sur les espaces publics, nous travaillerons à définir des emprises de pleine terre les plus grandes possibles, choisiront des essences végétales les plus adaptées et optimiserons les coefficients environnementaux, en particulier l'albédo. Dans la définition des lots privés, nous serons particulièrement attentifs à définir un paysage ambitieux dans la fiche de lot, à travers une densité végétale, la définition de végétaux comestibles, des objectifs en matière d'agroforesterie, à travers des haies avec des baies en mesure de nourrir les oiseaux. Nous réfléchissons également aux moyens de retranscrire des techniques agricoles dans la ville.

Bernard SCHMITTER : Cela viendra compléter les dispositions d'ores et déjà prévues au PLU de Saint-Louis, qui requiert un coefficient de biotope de 0.3 à 0.5, représentant une contrainte chiffrée que les constructeurs devront respecter.

Question n°16 :

L'aménagement d'un quartier desservi par le tram est une très bonne initiative. Toutefois, la tarification appliquée à Bâle pose un problème aux habitants de Saint-Louis. Par ailleurs, l'offre du tram pourrait être élargie à Huningue et Village Neuf.

Réponses :

Jean-Marc DEICHTMANN : Cette boucle de tram existerait dans un monde idéal, mais les investissements correspondants sont colossaux, si bien que nous ne pouvons pas l'envisager.

Question n°17 :

*L'offre en matière d'études supérieures sur le territoire s'est considérablement développée, mais reste cantonnée aux Bac \ 2, à quelques exceptions près.
Avez-vous une orientation pour ce futur campus, projetez-vous l'implantation d'une école d'ingénieur ?*

Réponses :

Pascal SCHMIDIGER : Nous savons déjà que l'ESC se trouve à l'étroit sur son site actuel, et souhaiterait intégrer le quartier du Lys. Par ailleurs, une école d'ingénieur constituerait un bon produit d'appel pour notre campus, ou une antenne de l'Université de Haute Alsace. Notre ambition est en effet une montée en compétence des formations proposées à nos jeunes.

3.5. *Annexe 5*

Revue de Presse

ECO BOIS ALSACE LIVRAISON À DOMICILE
BOIS CHAUFFAGE
 Séchage bois : frais • tri-4e • sec
 Longueurs : 25 cm • 33 cm • 50 cm
 Internet : www.eco-bois-alsace.fr **03 89 25 11 72**

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Une taxe unique sur les ordures ménagères en 2022

En 2022, tous les foyers de Saint-Louis agglomération seront soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si cela ne change presque rien pour la plupart des habitants, ceux de l'ex-communauté de communes de la Porte du Sundgau doivent s'attendre à des ajustements importants, positifs ou négatifs selon leur situation.

Depuis la création de Saint-Louis agglomération (SLA), le 1^{er} janvier 2017, le système de paiement pour la collecte et le traitement des déchets est resté identique à celui des anciennes communautés de communes. Les habitants résidant dans l'ex-CA3P (Communauté d'agglomération des Trois frontières) ou l'ex-communauté de communes du Pays de Sierentz devaient s'acquitter de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) alors que ceux de l'ex-communauté de communes de la Porte du Sundgau étaient soumis à la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères).

« Il y aura des gagnants et des perdants »

Principales différences entre les deux systèmes : la TEOM est prélevée par l'État et calculée sur la même base que la taxe foncière, en fonction de la valeur locative du logement, alors que la REOM, gérée directement par la collectivité, est calculée selon le nombre d'occupants du logement. « On aurait aimé que les choses restent en l'état, indique d'entrée Jean-Marc Deichtmann, président de SLA. Mais la loi nous impose d'utiliser l'un des deux systèmes sur l'en-



La collecte des ordures ménagères, effectuée par les agents du service des déchets ménagers de Saint-Louis agglomération, ne change pas, mais tous les habitants seront désormais soumis à la taxe d'enlèvement en 2022. Photo L'Alsace/5.SP.

semble du territoire. » Les communautés d'agglomération ont, en théorie, jusqu'au 1^{er} janvier 2024 pour opter pour la taxe ou la redevance, mais SLA a décidé d'instaurer la TEOM dès l'année prochaine, dans un souci d'harmonisation des services offerts à l'ensemble des habitants.

« Il y aura des gagnants et des perdants », annonce Jean-Marc Deichtmann, conscient « des difficultés que cela pourra engendrer pour les habitants de la Porte du Sundgau ». Concrètement, le passage de la redevance à la taxe profitera aux familles nombreuses et d'autant plus si elles habitent dans un logement modeste. En revanche, une personne seule, résidant dans une grande propriété avec une taxe foncière déjà éle-

vée, verra sa facture augmenter sensiblement.

Une augmentation progressive

Alors, pourquoi opter pour la taxe plutôt que la redevance ? Les raisons sont nombreuses, mais la principale réside dans la gestion du système de paiement. « Passer tout le monde à la redevance, ce n'est pas réalisable à l'échelle de l'agglomération », souligne Pierre Pfendler, vice-président délégué au développement rural, qui met en évidence le nombre de foyers et d'habitants concernés et le travail fastidieux que cela constituerait pour les services de l'agglo. Autre raison : 70 000 des 80 000 habitants résidant sur le territoire de SLA sont déjà soumis à cet-

te TEOM, qui est en plus « appliquée dans 90 % des cas au niveau national », rappelle Gaston Latscha, vice-président en charge de la valorisation des déchets ménagers.

D'ici 2024, le taux appliqué sera identique sur l'ensemble du territoire (11,49 % de la valeur locative de chaque bien), mais SLA a décidé d'une augmentation progressive pour les habitants des anciennes communautés de communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau, qui profiteront d'un taux à 11,15 % en 2022 et à 11,32 % en 2023. Une manière d'harmoniser tout en douceur, avant d'engager une réflexion pour l'introduction d'un caractère incitatif à adosser à cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Textes : Sébastien SPITALERI

EuroAirport : un manque à gagner de plus de deux millions d'euros ?

En fin de séance, Patrick Striby, conseiller municipal de Huningue, a pris la parole pour demander des explications au sujet du montant versé annuellement par l'État pour compenser les exonérations fiscales appliquées à l'EuroAirport pour les entreprises suisses. Ces dernières ne sont pas soumises à la CET (contribution économique territoriale) mais l'État compense ce manque à gagner pour Saint-Louis agglomération, la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est, dans la limite de 3,2 millions d'euros par an (SLA en est le principal bénéficiaire avec 2,2 millions d'euros perçus en moyenne chaque année depuis 2018).

« Ce n'est pas supportable et pas acceptable »

Cette dotation versée par l'État est habituellement prélevée sur le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par l'EuroAirport l'année précédente. Mais, et c'est là que le bât blesse, cet impôt a été nul en 2020, compte tenu de la crise sanitaire. Une perte financière sèche de 2,2 millions d'euros pour SLA, qui représente plus de 15 % de ses produits fiscaux et correspond, peu ou prou, à la capacité d'autofinancement de la collectivité, qui serait ainsi ramenée à un niveau proche de zéro. « On ne peut pas s'en satisfaire, a réagi Jean-Marc Deichtmann. Ce n'est pas supportable et pas acceptable. On travaille pour trouver une solution. » Patrick Striby déplore, lui, un manque d'anticipation et de transparence de la part du bureau de Saint-Louis agglomération, qui pourrait avoir des conséquences importantes sur les finances. Selon l'élu hurlinguois, ce manque à gagner ne pourrait être compensé que par un recours à l'emprunt ou à une augmentation de la fiscalité. Mais cela n'est pas à l'ordre du jour, pour l'heure tout du moins. « On espère que le problème sera réglé en début d'année prochaine et si ça devait durer plus longtemps, nous devons utiliser notre ligne de trésorerie d'un montant de deux millions d'euros », résume le président de SLA. Et recourir ainsi à un emprunt sur 12 mois pour équilibrer le budget.



Les entreprises suisses de l'EuroAirport ne sont pas soumises à la CET (contribution économique territoriale), qui est compensée par une dotation de l'État aux collectivités. Photo L'Alsace/Vincent VOGLIN

TOURISME ET URBANISME AU MENU

■ **ZAC Quartier du Iys.** Une concertation associant les habitants, les associations locales et différents partenaires, aura lieu durant toute la durée de l'élaboration du projet de la ZAC Quartier du Iys. Pour rappel, la création de ce nouveau quartier, en bordure de la RD105 et de l'A35, vise à renforcer l'attractivité de la partie française de l'agglomération trinationale de Bâle, sur le plan économique notamment puisque cette ZAC a pour vocation d'accueillir d'importantes activités tertiaires, d'hébergement et de campus. Trois réunions publiques seront programmées et les observations des habitants et partenaires seront prises en compte dans l'élaboration du projet.

■ **Stratégie touristique.** La crise sanitaire ayant eu un impact sur la fréquentation et modifié les habitudes des touristes d'affaires et de loisirs, SLA a décidé de faire appel à une expertise pour élaborer une stratégie touristique propre à sa situation géographique trinationale et à ses spécificités. L'un des objectifs fixés est de « développer la notoriété et l'attractivité de la destination en inscrivant dans une démarche de marketing territorial », indique Max Delmond, assesseur délégué au tourisme. Un diagnostic sera réalisé par la professionnelle, avant un audit puis la mise en place d'un plan de développement pluriannuel. Embauche de cette vacataire coûtera 40 000 € mais l'agglo ne prendra en charge que 8000 €, le reste étant financé par le fonds européen Leader.

■ **Camping de Kembs.** Propriétaire des terrains situés en face du camping de Kembs et sur lesquels ont eu lieu des fouilles archéologiques récemment, SLA a validé la vente de cette parcelle de près de 95 acres à la société Thiasela, représentée par Mathias Révillon, propriétaire du camping du Canal à Kembs. Ce dernier envisage de construire un deuxième camping, à condition que les terrains ne soient pas classés par la Drae (Direction régionale des affaires culturelles) suite aux dernières découvertes archéologiques. Les fouilles ont été financées par l'acheteur, qui devra également verser 70 897 € pour l'achat du terrain.

Feu vert pour la nouvelle déchetterie

Toujours au chapitre des déchets ménagers, les élus de Saint-Louis agglomération ont approuvé l'avant-projet de la déchetterie de Blotzheim/Hésingue, pour un montant prévisionnel de 3,6 millions d'euros hors taxes.

Une ressource et un espace pédagogique

Le feu vert a donc été donné pour la construction de cette septième déchetterie sur le territoire de l'agglo, qui faisait déjà l'objet de discussions il y a quelques années au sein de l'ex-

Communauté d'agglomération des Trois frontières.

La future déchetterie, dont la mise en service est espérée à l'été 2023, comportera plusieurs espaces : un lieu dédié aux déchets verts et gravats, un espace ressourcier dédié au réemploi, aux nouvelles filières et aux déchets d'équipements électriques et électroniques, un espace pédagogique permettant l'accueil et les explications des gestes de tri et du devenir des déchets et un quasi de déchetterie avec les déchets usuels et résiduels. « Ce nouvel équipement structurant permettra de

soulager, en partie, la fréquentation de la déchetterie de Village-Neuf, qui est parfois très importante, ce qui entraîne quelques tensions », précise Jean-Marc Deichtmann. Rachel Soret Vachet-Vallaz, adjointe au maire de Sierentz, émet l'idée d'équiper les autres déchetteries de l'agglo d'une ressourcerie. Pas avant le prochain mandat et seulement si cela est possible et pertinent, répond le président de SLA.

Quid des petites déchetteries ?

André Wolgensinger, maire de

Michelbach-le-Haut, s'est inquiété du devenir des autres déchetteries, notamment celle située sur son ban communal.

« L'idée n'est pas de tout fermer pour faire des économies à tout va, précise Jean-Marc Deichtmann. Tout ce qui peut rester ouvert le restera mais lorsque les déchetteries ne sont pas aux normes et peu fréquentées, on demandera peut-être aux citoyens de faire quelques kilomètres de plus. Nous privilégierons la proximité lorsque c'est possible mais on ne peut pas garantir de conserver tous les équipements en l'état. »

SCHREIBER-VACCARO.fr DEPUIS 1980
 CHEMINÉES • POÊLES EN FAÏENCE • POÊLES À BOIS/PELLETS • CHEMINÉES GAZ
Conditions spéciales en magasin*
 du 18 septembre au 2 octobre 2021
 Projets personnalisés
 Découvrez différentes réalisations sur notre site Internet
 GUEBWILLER - 03 89 74 36 12

Pour un Vin inédit le 27 octobre et 20 novembre

10% de remise sur tous les vins

- des remises par carton(s)
- des coupes de coeur, des nouveautés...
- des dégustations chez vous **€0,99 Min.** du mercredi au samedi

plus de renseignements
www.adam-boissons.fr
ou au 03 89 82 40 37

SAINT-LOUIS

Quartier du Lys : l'écologie cherche sa place

La première des trois réunions de concertation sur le devenir du Quartier du Lys a fait un flop en terme de participation du public. Alors que ce projet d'urbanisme d'importance capitale mérite une relecture assidue sous le prisme des réalités écologiques ou sociétales révélées par les crises en cours.

« Comment faire d'une zone d'activité du XXI^e siècle un campus du XXI^e siècle ? » L'intervention de l'urbaniste Alexandre Bouton, lors de cette première réunion de concertation, donne une idée des enjeux. Le Quartier du Lys, ces 27 hectares de champs, de bosquets et de bâtiments d'activité, sont un rouage d'Euro3lys, le projet qui modifiera le centre de gravité de Saint-Louis. Unibail, dont la réalisation du colossal projet commercial demeure en suspens, l'adaptation de la RD105 et de l'A35 à la salarisation programmée des routes ou encore le Technoport à vocation industrielle sont autant de nouveaux visages du Saint-Louis de demain.

Les leçons de la double crise

Penser le lendemain n'est pas facile. A fortiori, lorsque des crises écologiques et sanitaires mettent leur grain de sel dans cette perception. Aujourd'hui, envisage-t-on l'urbanisme, surtout à une échelle aussi vaste, de la même façon qu'il y a 5 ou 10 ans ? Quand dans la salle, le public vous interpelle en vous disant « avoir l'impression que les questions posées par la dou-



L'emplacement du Quartier du Lys, futura hultème merveille de l'agglomération de Saint-Louis. Photos DNAJL-I.O.

ble crise n'ont pas été prises en compte alors qu'elle remet en cause notre fonctionnement économique ? »

La réponse écologique : la concentration

« Le développement économique à tout va ne sera plus possible, assure le président de Saint-Louis agglomération (SLA), Jean-Marc Deichtmann. Mais nous sommes ici sur un territoire stratégique, sur lequel il faut concentrer de l'activité pour continuer à accueillir de l'emploi (d'autant plus que de nombreuses entreprises sont très demandeurs, NDLR). La nouveauté, c'est de privilégier des zones où le développement a plus de sens qu'ailleurs. » Ajoutons que le projet est une

opération pilote de la charte de transition écologique de SLA, qui envisage la neutralité carbone dans... neuf ans.

50 % de terres consommables en moins

Contacté par ailleurs, le directeur adjoint de SLA, Étienne Heinrich, précise ce qui a changé dans une perception plus écologique du développement du territoire : « Au stade actuel du projet du Quartier du Lys, nous sommes plus attentifs à localiser ces gisements d'emplois dans des secteurs où il y a déjà des transports publics. À l'échelle de l'agglomération, il y a une nouvelle volonté de limiter la consommation foncière en fléchant des zones où l'on privilégiera le développement et d'autres qui

retourneront à l'agriculture. Ainsi, dans notre prochain document d'urbanisme territorial, le Scot, nous réduisons de 50 % la consommation de terres à laquelle nous avons droit. » Pas de croissance uniforme dans les villes et les campagnes, mais une accentuation de celle-ci dans les zones urbaines les mieux desservies en transports publics, parce que ceux-ci ont un coût, explique le directeur adjoint.

À leurs yeux, le Quartier du Lys se veut l'illustration de ce changement, l'agglomération « l'engagement dans un modèle plus écologique », soutiennent ses responsables. Sans pour autant en faire une zone marchère. « Notre ambition : maintenir un équilibre entre bâtiment et nature, répondre aux enjeux économiques de la partie fran-

Les orientations retenues :



La phase préparatoire de l'aménagement du quartier du Lys en avril 2017, avec les opérations de diagnostic archéologique. Archives DNA

Le projet « Quartier du Lys », c'est quoi ?

- Un terrain de 27 ha situé entre l'A35, la voie ferrée, le centre de secours et la RD105, mais une terre rare qui vaut de l'or au sens littéral notamment : par sa connexion avec les réseaux de mobilité, par sa situation stratégique dans une agglomération trinationale en plein boom économique, le Quartier du Lys est un site ardemment convoité, d'une valeur exceptionnelle, et qu'il ne faut donc pas brader au premier promoteur venu. C'est un site de développement prioritaire pour l'agglomération.
- Quel objectif ? Y déployer des réseaux de mobilité douce, des corridors écologiques, de l'activité tertiaire et innovante en priorisant les projets des entreprises déjà présentes dans la région frontalière.
- Plus concrètement, il s'agit d'accueillir 80 000 m² de bureaux pour des activités tertiaires, 20 000 m² pour du commerce, 25 000 m² pour des activités d'enseignement supérieur, via un campus, 20 000 m² d'équipements publics dont une gare routière et enfin 35 000 m² pour de l'hébergement. Sans parler des espaces verts dont le fameux Haggerberg.

çaise de l'agglomération bâloise et promouvoir les mobilités durables pour réduire le trafic routier », résume le responsable du développement économique à SLA, Guillaume Dechambeault. Et aussi ne pas gaspiller ces terres rares...

Textes : Jean-François OTT

PARTICIPER La concertation publique autour du Quartier du Lys se poursuivra avec deux autres réunions publiques, le 9 décembre et le 1^{er} février, à 18 h, le lieu reste à confirmer. Il est également possible d'y participer par mail : concertationADTE@aggl-saint-louis.fr

4 000 emplois, vraiment ?

L'avis de la présentation du projet, les urbanistes de l'agence Urban Act ont évoqué la perspective de réunir 4 000 emplois au Quartier du Lys. Les emplois, comme on sait, sont un atout considérable dans un projet d'urbanisme. Pour justifier ce chiffre, qui est très élevé, les urbanistes relient le ratio d'un emploi pour 250 m² dans les bureaux et campus, ce qui représenterait 4 000 emplois. Dans l'idéal. Soit certitude : ces chiffres garantissent qu'il n'y aura pas d'entrepôt Amazoniel...

« Soyez responsables »

Une douzaine de personnes. C'est tout le public que l'initiative a rassemblé, ce mercredi 27 octobre, au foyer Saint-Louis. Un peu navrant, lorsque l'on sait toute l'importance que revêt ce projet de Quartier du Lys pour Saint-Louis et son agglomération : le foncier se fait rare, celui-ci en particulier, et il y a de quoi y faire germer le regard des Ludoviciens sur le futur visage de leur ville à partir du moment où ce Quartier du Lys représentera une belle page de son avenir.

Pour l'évoquer et en débattre, quelques voisins et des associations à haute teneur écologique et anti-maisons. Qui évoquent des matériaux moins polluants pour

construire ce projet, le recours au photovoltaïque. « Penser à l'insulation, je ne vois ce mot écrit mille part, et pourtant c'est un enjeu essentiel », émet l'un des participants.

« Vos petits aménagements ne vont pas aider à atteindre la neutralité carbone »

« Le Quartier du Lys n'a pas vocation à devenir une cité marchère, mais d'autres secteurs de l'agglomération peuvent se développer en ce sens », répond Jean-Marc Deichtmann. Philippe Knibbi, son vice-président, revient quant à lui l'idée des matériaux biosourcés. « Le photovoltaïque

sera intégré au projet dans le mode autoconsommation, on veut en faire un quartier exemplaire. Quant à la restauration, vous posez une vraie question, alors que le pôle inclusion lancé il y a un an à Saint-Louis, et qui fournit 700 repas quotidiens, est déjà saturé. » Un autre participant met en doute l'intégration de ce projet de développement économique dans la transition écologique, avec ses emplois, donc ses voitures, son béton, et un transfert modal, vers les modes de transports doux, qui ne se fera pas : « Si vous aménagez notre territoire, soyez responsables ! Or vos petits aménagements ne vont pas aider à atteindre la neutralité carbone »

La montagne survivra

C'est LA montagne de Saint-Louis, la seule. Le Baggerberg est cette humble éminence de 20 mètres de hauteur qui colle le futur quartier du Lys, entre centre de secours et A35. Formée entre 1939 et 1991, elle est sans doute un peu à Saint-Louis ce que le Cokroust est aux Mulhousiens, une montagne sacrée pourtant faite de déchets industriels. Mais dans les deux cas, la nature a triomphé et les deux amas devenus d'improbables refuges de biodiversité. Robinier, cornouillers et soldages bataillent ferme, là-haut... Dans le cadre de la création du Quartier du Lys, le Baggerberg ne sera pas nivelé : ce refuge de biodiversité demeurera.



Le Baggerberg dans le Saint-Louis des années 1950. Photo Géoportail

WELCOME TO GRAND CASINO BASEL

18^{ème} ANNIVERSAIRE
du Grand Casino de Bâle

29 - 31 OCTOBRE 2021

Valeur totale des gains plus de
CHF 50'000.-

Plus d'informations ici:

FLUGHAFENSTRASSE 225 | 4056 BASEL | TEL.: +41 (0) 61 327 20 20 | WWW.GRANDCASINOBASEL.COM

l'accès au Casino et à l'ensemble de l'établissement est réservé aux personnes majeures munies d'une pièce d'identité officielle en cours de validité et n'étant pas soumis à une interdiction de jeu sur la frontière préfectorale.

• Jouer comporte des risques : endettement, dépendance... Appeler le 09-74-75-13-13 (appel non surtaxé) • Jeu gratuit sans obligation d'achat.

KEMBS

Préserver les hirondelles mais pas les ragondins

Les élus de Kembs, réunis en conseil municipal ce lundi 6 décembre, ont abordé un ordre du jour dédié à des projets favorisant la biodiversité locale... en marge d'un réajustement budgétaire et de pléthore de conventions de partenariat.

La protection de la nature et la sauvegarde de la biodiversité locale ont été abordées à travers plusieurs projets en cours à Kembs. Dans le cadre des travaux d'aménagement envisagés à l'école Jean-Monnet, les nids d'hirondelle actuellement placés sur sa façade devront être déplacés. Afin de préserver la biodiversité, la commune a donc prévu de reloger les oiseaux à proximité. Cette opération devra s'effectuer avant le lancement des travaux. Lundi soir, le maire de Kembs, Joël Roudaire, a confirmé : « Il nous faut absolument conserver ces espèces et réimplanter des nids sur les zones de circulation des hirondelles. » Mais la philoplas-

se mal, au sein du conseil, lorsque la Dreal, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, impose à la commune de passer par un bureau d'études afin de procéder au déplacement des nids. Il en coûtera 6000 € à Kembs pour une étude qui n'aboutira qu'en septembre, a précisé le maire. « Notre projet ne pourra décoller qu'en 2023 », a souligné le maire irrité par les procédures à mettre en place. « Pour nous, ce n'est pas acceptable, nous allons le faire savoir à la Dreal. »

Une passerelle et un jeu pédagogique

Du côté du petit port de plaisance, l'îlot situé entre le lit du canal et le plan d'eau longeant le parking, en amont du pont levant, présente de nombreux attraits. Sauf que depuis quelques saisons, une érosion s'installe. « Il nous fallait le sauver », a convenu le maire. Afin de préserver ce réservoir de biodiversité, la commune prévoit maintenant un pro-



À proximité du port de plaisance, la commune de Kembs prévoit d'aménager d'ici quelques mois son petit îlot, « réservoir de biodiversité ». Photo Pierre CHRISTIACHER

gramme spécifique comprenant la protection des berges « avec des moyens naturels, de la paille, du bois... nous avons d'ailleurs trouvé un spécialiste dans ce domaine », a noté le premier élu qui envisage aussi la pose d'un grillage afin de se prémunir des ragondins qui pullulent. De plus, une passerelle et un jeu pé-

dagogique seront aménagés « afin de rendre cet îlot plus ludique ». Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces travaux, « que nous espérons réaliser en deux mois au début de 2022 », s'élève à 104 000 € TTC.

Toujours dans le domaine de la sauvegarde et mise en valeur des espaces naturels de Kembs, une sub-

vention sera versée à l'association Petite Camargue alsacienne : la commune s'était engagée, en 2019 dans le cadre du PLU, à renouveler le bras mort situé à proximité de la rue du Ruiseau. Cette opération, inscrite dans le périmètre de la Petite Camargue alsacienne, fera l'objet d'une subvention d'équipement d'un montant de 5000 € à l'association qui effectuera les travaux - plantation de haies, remise en herbe... - sur la partie sud de ce bras mort.

À noter que depuis ce lundi soir, l'équipe municipale accueille un nouveau conseiller. « Suite à la démission, pour raison professionnelle, de la conseillère Erika Class, c'est Saïd Mokadym qui reprend son poste au sein du conseil », a informé en ouverture de conseil le maire, Joël Roudaire. Toujours dans les rangs des conseillers, Rachel Lang conserve son siège d'élue mais cède ses attributions de déléguée aux affaires sociales, à la communication et au conseil municipal des jeunes.

Ghislaine NOUGEL

Réajustement budgétaire

Dans le cadre d'un réajustement de l'exercice 2021 du budget, l'adjoint Claude Tixeront est revenu notamment sur les dépenses de fonctionnement liées en particulier à une gestion du personnel du pré-scolaire (70 000 €) « très compliquée » du fait de la pandémie ainsi que d'une hausse de la fréquentation du site. Autres dépenses conséquentes : le nettoyage et la désinfection des écoles (20 000 €) et le rafraîchissement intérieur du presbytère (19 000 €).

Toujours concernant les affaires budgétaires, les élus ont accepté la proposition du maire d'autoriser la continuité de projets déjà listés d'ici le budget 2022. « Nous avons énoncé de retard, notamment sur le projet concernant la vidéosurveillance », a constaté le premier élu. Suite à cette délibération, la commune disposera « d'un mois de plus pour passer des commandes serrement ». Sont concernés : des travaux de voirie et de signalisation (rues des Faisans, des Prés, de la Liberté, des Jardins, du Maréchal-Foch), l'aménagement de terrains (île aux oiseaux et terrain de pétanque), les équipements de vidéosurveillance, un logiciel dédié au centre périscolaire et du matériel. Le montant global estimé de ces dépenses d'investissement s'élève à 754 345 €.

Des conventions et des partenariats

Projet artistique et culturel : la CEA (Collectivité européenne d'Alsace) a proposé de prolonger sa convention triennale avec Kembs pour l'année 2022. L'Espace rhéman favorise la diffusion de spectacles en direction des scolaires, de seniors et personnes handicapées. Chaque année, dans ce cadre, une subvention de 15 000 € est attribuée à la commune.

Économies d'énergie : un partenariat le Kembs à Saint-Louis agglomération (S.L.A.) pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie et d'accompagnements techniques.

Tarifs salles communales : une nouvelle grille tarifaire de location des salles communales a été validée par le conseil. Elle entrera en vi-

gueur dès le 1^{er} janvier 2022 et apportera des clarifications notamment sur le motif de location effectuées par les comités d'entreprise et les associations extérieures à Kembs.

Sapeurs-pompiers : une convention cadre la mise à disposition d'un site d'exercice et de formation pour les sapeurs-pompiers.

Police municipale et préfecture : le renouvellement des accords entre la police municipale et la préfecture est acté. Un bilan des interventions menées par les policiers municipaux témoigne « d'un vrai travail », a souligné le maire de la commune.

Un four à tartes flambées pour le Tennis club de Kembs-Niffer : cette acquisition sera financée avec le

soutien de la commune à hauteur de 50 % d'un montant de 2576 €.

Subvention à la société de gymnastique : l'association, qui compte 114 jeunes membres en 2021, sera bien subventionnée à hauteur de 8 € par jeune licencié, soit un montant total de 912 € au crédit de l'ASL gymnastique.

Sécurité, stationnement et éclairage : si l'ensemble des élus ont donné majoritairement leur accord à tous les points abordés lors du conseil, en fin de séance, de nombreux conseillers ont pris la parole pour signaler sur le ban de Kembs, des zones de circulation dangereuses et accidentogènes, des dysfonctionnements au niveau de l'éclairage communal ainsi que des stationnements abusifs.

ANIMATIONS DE NOËL

Saint-Louis
La Ville de Saint-Louis propose diverses animations de Noël à partir de ce vendredi 10 décembre, place de l'Hôtel-de-Ville, salle des Portes et au cinéma La Coupole.



Une piste de luge de 5 m de haut et 25 m de long avec trois couloirs. OR
dôme à 17 h 30.
-> Blindtest de Noël, projection du film Les Tuche 4, au cinéma La Coupole, à 19 h. Tarif plein : 9,50 €, tarif réduit : 7,50 €.

DIMANCHE 12 DÉCEMBRE
-> Luge de 10 h à 18 h.
-> Biathlon de 14 h à 18 h.
-> Escape game de 14 h à 19 h, salle des Portes.
-> Grands jeux en bois, casse-tête et jeux de société, de 14 h à 19 h, salle des Portes.
-> Petit-déjeuner et mannaïas, rencontre du Père Noël et projection du film *Tous en scène 2*, cinéma La Coupole, à 9 h. Tarif plein : 9,5 €, tarif réduit : 7,50 €.
-> Concert folk à 16 h au caveau du Café littéraire sur réservation à 03.89.69.52.23 ou par mail à resa.culture@ville-saint-louis.fr
-> À partir du 10 décembre, on peut déposer les lettres au Père Noël à l'entrée du marché de Noël.

VENDREDI 10 DÉCEMBRE

-> De la luge de 5 m de haut, 25 m de long et trois couloirs sera à découvrir pour les enfants, de 17 h à 20 h.
-> Biathlon : épreuve olympique alliant du tir et de la course, de 17 h à 20 h.
-> Les Satin Doll Sisters : toute la magie de Noël des célèbres standards américains par un groupe rétro vocal exclusivement composé de voix féminines, de 17 h 45 à 18 h 30.

SAMEDI 11 DÉCEMBRE

-> Luge de 14 h à 20 h.
-> Biathlon de 14 h à 18 h.
-> Escape game à partir de 6 ans, équipe de cinq à six personnes (dont un adulte si les enfants ont moins de 12 ans), de 14 h à 19 h, salle des Portes. Créneau de 45 minutes sur inscription au 03.89.69.52.96.
-> Grands jeux en bois, casse-tête et jeux de société. Stands et tables de jeux pour tous de 4 à 99 ans, de 14 h à 19 h, salle des Portes. Entrée libre sans réservation.
-> Apéro avec DJ Niko, sous le

SAINT-LOUIS

Quartier du Lys : concertation, chapitre 2

Ce jeudi 9 décembre, à 18 h, au Foyer Saint-Charles à Bourgfelden, Saint-Louis agglomération organise une nouvelle réunion publique dans le cadre de la concertation autour du Quartier du Lys. On vous dit pourquoi c'est important.



Le Quartier du Lys attend vos contributions. Photo DNAJ/-F.O.

Pour les meetings politiques, on est exempté de pass sanitaire. En revanche, il vous sera demandé pour participer à cette réunion publique. L'agglomération ne badine pas avec les mesures de sécurité, alors que le contenu de la réunion est susceptible d'intéresser tous les Ludoviciens. Plus encore qu'un meeting, sûrement. Et pour cause : on entre (enfin) dans le concret.

Le Quartier du Lys, on connaît : c'est cette surface en partie cultivée de 24 hectares avec son beau sommet, le Haggerberg, son centre de secours et surtout son potentiel de développement. Saint-Louis agglomération y entrevoit la construction d'un pôle tertiaire, avec campus, mobilité

douce et espaces verts. D'où cette concertation publique lancée par l'agglomération, qui a conscience de l'importance que revêt ce projet et ambitieuse que ce soit le cas pour tous les Ludoviciens. Les petits pas en direction d'une démocratie un peu plus participative sont tellement rares qu'il serait presque sacrilège de rater une concertation publique, a fortiori lorsque les organisateurs font acte de pédagogie. Après la première réunion, fin octobre, au cours de laquelle ont

été présentés les enjeux et les orientations de l'aménagement du Quartier du Lys, cette deuxième réunion sera l'occasion de présenter les différents scénarios envisagés à partir des orientations retenues. Et de les présenter de la façon la plus concrète possible. Enfin, la dernière réunion publique, le 1^{er} février, consacra le choix du scénario définitif. C'est dire l'importance de ces deux dernières phases de la concertation publique.

J.-F. OTT

AUJOURD'HUI

ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS

9, Croix des Lys
68100 Saint-Louis
www.alsace.fr ; www.dna.fr
Accueil au chat online : de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h
Tél. 03.89.69.13.40
alsacaccueil@alsace.fr ; dnaaccueil@dna.fr
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.32.80.11
DNA : 03.88.21.56.78 ; Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.56.03
DNA : 03.89.70.34.13
alsaredaction@alsace.fr ; dna@dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Centre antipoison : 03.88.37.37.37.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : appeler le 3237 (0,34 C la minute) ou consulter www.pharm68.fr.
Ambulance secours transport animalier (AsTa) : 03.89.89.27.11.

SERVICES

Saint-Louis agglomération : 03.89.70.90.70.
Déchetterie de Village-Neuf : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, tél. 03.89.67.88.36.
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoellé) : du lundi au jeudi de 9 h 40 à 12 h et de 15 h 40 à 17 h et les vendredis de 8 h 40 à 12 h et de 15 h à 18 h 30.
Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre, sur doctolib.fr ou sur place aux horaires d'ouverture. Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent bénéficier d'une visite avec chauffeur gratuitement en appelant au 03.89.91.09.62.

LOISIRS

-> MÉDIATHÈQUE SIERENTZ La Citédelle : de 10 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 18 h.
SAINT-LOUIS Le Parnasse : de 9 h 30 à 18 h.
KEMBS Au Fil des mots : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
ROSENAU Médiathèque du Rhin : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
-> BIBLIOTHÈQUE HUNINGUE : de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.
-> OFFICE DE TOURISME Pays de Saint-Louis, région des 3 Pays : 81 rue Vauban à Village-Neuf, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
-> PISCINE Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h.

MARCHÉS

Sierentz : place Dreyfus, de 8 h à 12 h.
Village-Neuf : au Palmrain, de 15 h 30 à 20 h.
Bartenhelm : place du marché, de 14 h à 18 h.

BLOC-NOTES

HUNINGUE. La prochaine réunion d'information pour les anciens combattants d'Algérie se tiendra ce vendredi 10 décembre, à 14 h 30, dans la salle arrondie de la Maison des sports. La trésorière sera présente pour l'encaissement des cotisations restantes.
SIERENTZ, l'Adif du Haut-Rhin tiendra sa permanence ce jeudi 9 décembre, de 9 h à 12 h, à l'Espace France services situé 17, rue Rogg-Haas.
88A.L01.02


SAINT-LOUIS

Le quartier du Lys se précise

La deuxième réunion organisée dans le cadre de la concertation publique portant sur l'aménagement du futur quartier du Lys, à Saint-Louis, a réuni un peu plus de monde, jeudi soir 9 décembre. Tant mieux, car la vision de son devenir s'est encore précisée.

À chaque réunion publique organisée dans le cadre de la concertation, la vision du futur quartier du Lys se précise. La première, fin octobre, définissait les grandes orientations du projet : plus de tertiaire, plus de campus, moins de logements dans un quartier dont l'arsenal des mobilités crie l'évidence de le consacrer à l'activité économique : plus question de créer des zones d'activités peu ou pas desservies par les transports en commun, énoncent les élus.

La vocation du quartier du Lys n'en devenait que plus évidente, avec ce mix à orchestrer : 80 000 m² de tertiaire, 20 000 de commerces, 25 000 pour un campus, 20 000 pour les équipements publics et 35 000 pour le logement, y compris étudiant.

Le plus rapide, le plus vert et le plus dense

La deuxième réunion, ce jeudi soir, visait à comparer trois scénarios imaginés par les urbanistes entre eux, et à choisir celui qui présente le plus grand nombre d'avantages.

Le premier scénario, le plus



Le scénario 2 qui a été retenu : plus de verdure et moins de densité. Le point rouge est la gare, l'amas vert est le Baggerberg, qui sera fermé, des trames vertes seront aménagées, avec des voiries plus aérées et plus arborées. Quant aux bâtiments, ils se répartissent entre logements (en rouge), et le reste : formation, tertiaire et équipements publics. DR-SLA

rapide à mener, regroupe l'ensemble des immeubles sur les espaces disponibles à l'ouest du boulevard de l'Europe.

Le deuxième, le plus coûteux, propose une occupation moins dense mais sur l'ensemble du quartier, avec davantage de verdure.

Enfin, le dernier est le résultat d'un programme plus musclé, qui vise à inclure dans le quartier un maximum de constructions pour épargner un maximum d'espaces agric-

les en d'autres lieux de l'agglomération.

Une moitié de quartier

Le scénario 1 ne concernera que les actuelles zones agricoles : la partie du quartier du Lys occupée aujourd'hui par la zone d'activité ne changera pas. Ce scénario prévoit par conséquent une densification élevée du bâti entre boulevard de l'Europe et A35, sachant que le Baggerberg fera barrière au

bruit. À noter que dans tous les cas, cet espace naturel qui a poussé sur des monceaux de scories industrielles, sera ceint de grillages. Dans ce scénario, ce sera le seul espace naturel du quartier. L'imperméabilisation de la zone sera renforcée et la proximité des bâtiments augmentera l'effet îlots de chaleur. Sur le plan économique, l'activité sera à la hauteur des attentes de la métropole, avec un potentiel de 4300 emplois envisageables.

Plus vert mais plus lent

Pour le scénario 2, l'ensemble du quartier est transformé, ce qui va impliquer un temps beaucoup plus long pour le réaliser. Il se démarque des autres par une faible densification des constructions et une présence plus importante d'espaces publics et arborés connectés entre eux. Le rapport entre bâtiments et environnement sera donc plus équilibré, les logements plus conforta-

bles, d'autant plus que la présence d'espaces verts permettra une lutte contre les îlots de chaleur plus effective tandis que sur le plan économique, les objectifs initiaux seront également atteints.

L'option musclée

Enfin, le scénario 3 est celui d'une densification importante de l'ensemble du quartier. De fait, il y aura moins de nature, moins de rivières, moins d'espaces publics arborés, le quartier sera moins armé pour lutter contre la chaleur. Sur le plan économique, cette densification, synonyme d'une moindre qualité de vie, permettra de viser un objectif de 5300 emplois répartis dans tout le quartier. Ce scénario nécessitera l'aménagement de nouvelles rues, mais présentera un meilleur maillage des espaces publics que le premier scénario.

Au final, la préférence des urbanistes est allée au scénario 2, le moins dense et le plus complet, celle du public dans la salle aussi. Restera à vérifier l'adhésion des élus et à préciser le contenu de ce deuxième scénario, ce sera le but de la dernière réunion publique.

Jean-François OTT

PARTICIPER La concertation publique autour du Quartier du Lys se poursuivra avec une dernière réunion publique le 1er février, à 18 h, le lieu reste à confirmer. Il est également possible d'y participer par mail : concertationADT@aggl-saint-louis.fr

Pour arrêter le « tout voiture »

Cette deuxième réunion publique a attiré un peu plus de monde : une grosse vingtaine de personnes. Mais le débat qui a suivi s'est révéillé dense et consistant.

« Utiliser le train au maximum »

Une partie des débats s'est centrée sur les mobilités. « Avec 5300 emplois, quelle sera la place réservée à l'automobile, sachant qu'il n'y aura pas de grand parking ? », émet une voix. « L'énorme avantage du quartier, c'est sa mobilité, avec le train, le tram, le bus, etc. », répond Jean-Marc Delichtmann, le président de Saint-Louis Agglomération. Mais les voitures ne disparaîtront pas pour autant. « Si on augmente les places de stationnement, on augmente le nombre de voitures. Un parking mutualisé sera néanmoins prévu, un parking privatif », complète son directeur Étienne Heinrich, en



Le quartier du Lys aujourd'hui. Photo DNA/Jean-François OTT

pointant du doigt la possibilité d'utiliser le parking relais de la gare, pour les frontaliers notamment. « Ici on se donne une possibilité, celle d'arrêter le tout voiture », lance l'élu Philippe Knibely.

« Si vous faites un quartier d'affaires, tout le monde va venir en même temps, il y aura des blocages. » « L'idée, c'est d'utiliser le train au maximum, d'autant plus que la circulation des trains sera densifiée.

Beaucoup de salariés qui travaillent à Saint-Louis viennent de la région mulhousienne. Mais les entreprises peuvent également faire du chronoséjour. » Quant à l'éventuelle mixité des lo-

gements, « nous ne pouvons pas viser que le haut de gamme, il en faut pour tout le monde. Ce qui manquera le plus, ce sera le logement intermédiaire, pour ceux qui gagnent trop pour être éligibles aux logements sociaux. »

Un pari sur l'avenir

« Il n'a pas été envisagé de faire du quartier du Lys un quartier d'habitation, le centre-ville, à côté, se développe et propose assez de logements. La priorité, c'est le développement économique », éclaire l'adjoint ludoïcien Bernard Schmitter. Et pour les espaces verts, si le Baggerberg est fermé, il restera

les champs de Héisingue, autour de son captage d'eau, qu'une passerelle piétonne jetée au-dessus de l'A35 reliera au quartier du Lys.

« Vous parlez de plus de 4000 emplois, mais êtes-vous sûrs que des entreprises vont chercher ce type d'immobilier ? Ne faites-vous pas l'erreur d'une décision arbitraire qui ne correspond pas aux besoins ? » Il y aura un passage, de toute façon. Et puis, on fait un pari sur l'avenir, on espère accueillir un certain nombre d'entreprises pour répondre à la dynamique du territoire, nous avons un terrain d'exception : c'est donjonage de la laiser en friches », s'enthousiasme le maire Pascale Schmitter.

Quelle place pour l'initiative citoyenne ?

La création de la Zac du Lys n'interviendra qu'en 2023, après une phase d'études détaillées et d'évaluations qui se succéderont tout au long de l'année 2022. Au cours de cette période, les citoyens auront l'occasion d'apporter leurs propres suggestions et avis pour faire évoluer ce projet, à commencer par la possibilité d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : concertationADT@aggl-saint-louis.fr et ce, tant que court la phase actuelle de concertation publique, soit jusqu'au 16 février.

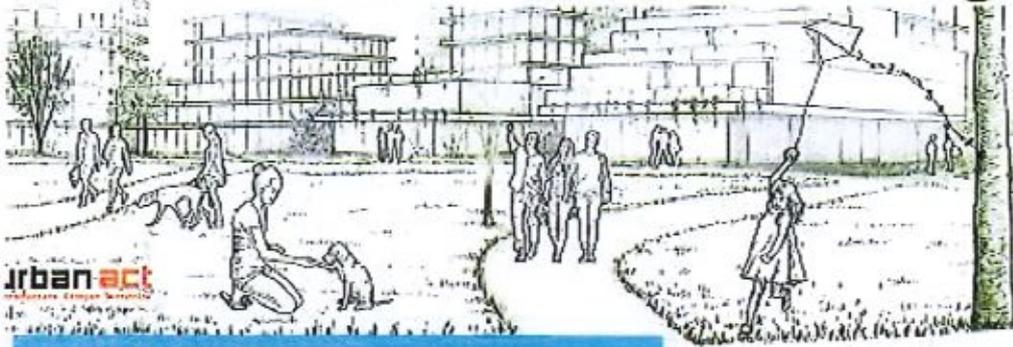
Après, il appartiendra aux élus de modérer, de transformer ou de valider en l'état ce qui émergera de la troisième réunion publique. L'expression des citoyens est garantie, mais pas forcément la prise en compte de leurs propositions ou avis, puisque le processus de décision reste aux mains des élus. « Mais les citoyens peuvent avoir une influence sur le projet, à partir du moment où ils participent. Preuve en est, les interventions nous ont incités à envisager la création d'un nouvel arrêt de tram et à imaginer une extension au pôle inclusif de Saint-Louis, avec une place pour les circuits courts », indique Étienne Heinrich. L'important, c'est donc de participer.

SOUTENEZ VOTRE SPA
de Mulhouse
Haute-Alsace

SPA de Mulhouse Haute-Alsace
21 rue Édouard Singer
68100 MULHOUSE
contact@spa-mulhouse.fr

Joyce

Article Saint-Louis Mag n° 129



Promenade le long du Baggerberg

Accès par le boulevard de l'Euro

JE VIS | MA VILLE EN ACTION

CONCERTATION : QUARTIER DU LYS

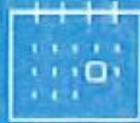
Trois réunions de concertations publiques ont été organisées en octobre, décembre 2021 et février 2022, afin d'informer et de prendre en compte les attentes des citoyens au sujet du quartier du Lys. Ce site d'exception est destiné à l'accueil de locaux tertiaires, dédiés à des activités de recherche et développement, un campus de formation avec une offre d'hébergement, un centre de congrès, des logements. Le quartier du Lys s'étendra entre l'autoroute A35 et l'ouest de la gare.



27 ha



4 300
emplois
envisagés



Travaux
prévus entre
2023 et
2026



125 000 m²
de locaux d'activités
économiques



20 000 m²
d'équipements
publics



700
logements/
hébergements

Tout au long de la concertation publique, les ambitions du projet ont été présentées et discutées :

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'aménagement sera respectueux de l'environnement, avec l'intégration d'espaces naturels (îlots de fraîcheur, biodiversité, etc.) alliant architecture contemporaine et ensembles urbains denses. Il est prévu de raccorder le quartier au réseau de chaleur de la Ville, de favoriser les mobilités douces, et de planter de nombreux arbres.



ÉCONOMIE LOCALE

4 300 emplois sont envisagés à l'échelle du quartier, qui sera composé de 125 000 m² de surface pour des activités économiques. Priorité sera donnée aux entreprises locales qui souhaitent s'y implanter. Les entreprises présentes actuellement sur le site restent en place et les propriétés peuvent muter dans le temps en respectant le cahier des charges de la ZAC (zone d'aménagement concerté).

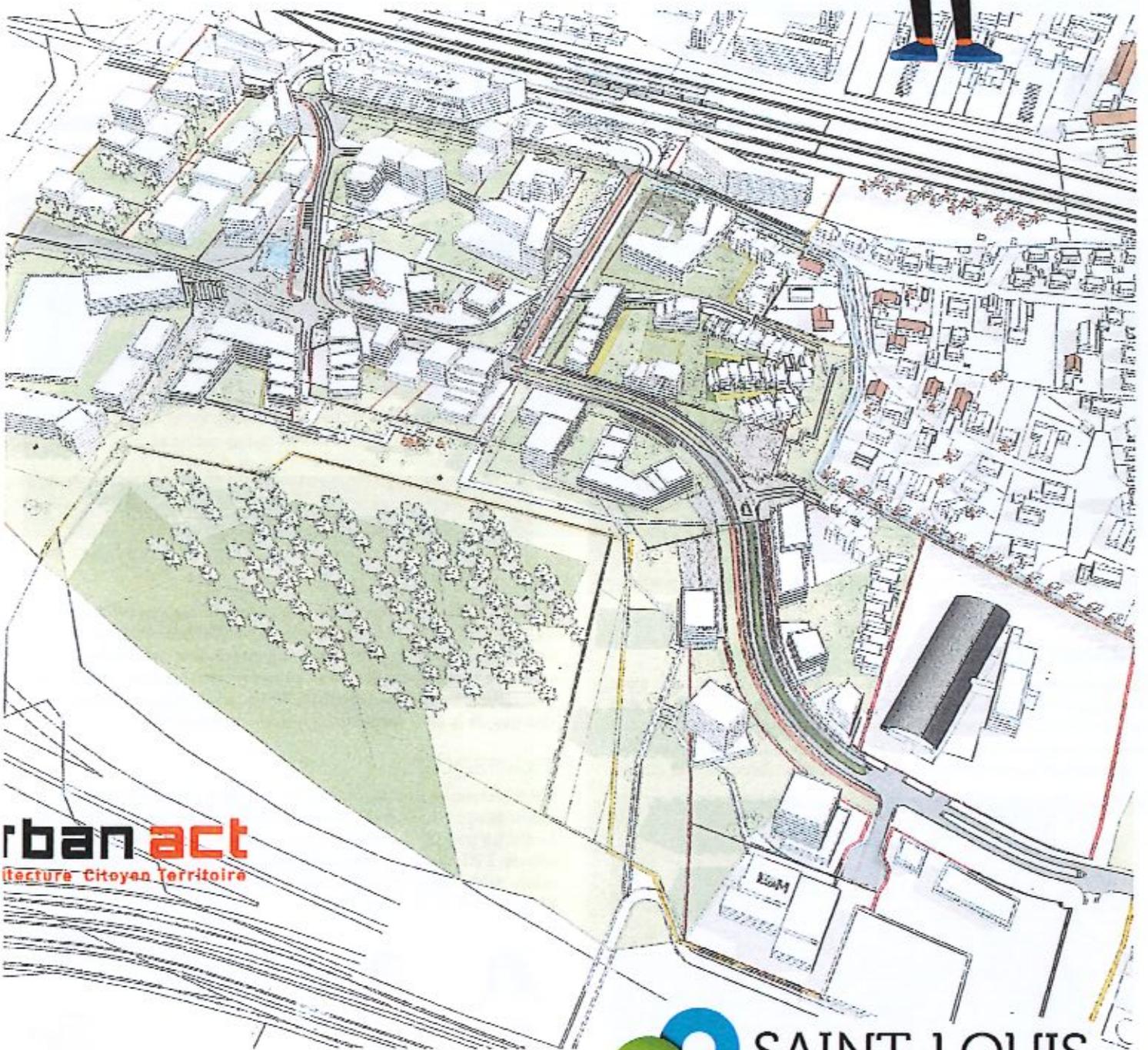
TRANSPORT

Un développement des modes de transport actifs et publics est prévu avec un maillage du réseau cyclable et la création de parkings à vélo. Le tram 3 sera valorisé et une gare routière créée. Un parking silo de 240 places de stationnement viendra compléter le parking relais, notamment pour les besoins de stationnement des bureaux et du centre de congrès.





La synthèse des propositions concernant l'aménagement du quartier du Lys : à gauche, le centre de congrès, en bas, le site du Baggerberg. Entre le centre de congrès et le parvis de la gare, une allée piétonne centrale, avec des arbres. Sur la gauche sera construit le campus. Les activités tertiaires prendront place au milieu et des logements seront implantés sur des parcelles contiguës aux habitations existantes.

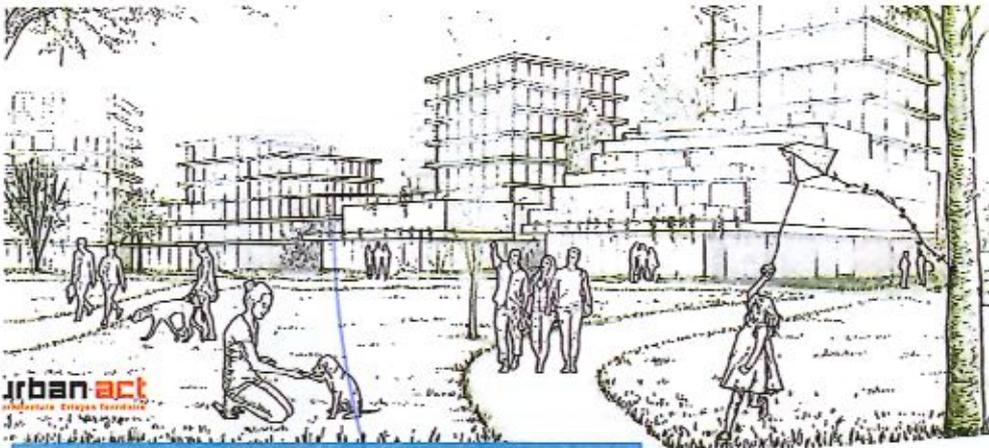


urban act
lecture Citoyen Territoire

 Plus d'informations sur www.agglo-saint-louis.fr.



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir



Urban act
Architecture - Urbanisme - Environnement

JE VIS | MA VILLE EN ACTION

Promenade le long du Baggerberg

Accès par le boulevard de l'Euro

CONCERTATION : QUARTIER DU LYS

Trois réunions de concertations publiques ont été organisées en octobre, décembre 2021 et février 2022, afin d'informer et de prendre en compte les attentes des citoyens au sujet du quartier du Lys. Ce site d'exception est destiné à l'accueil de locaux tertiaires, dédiés à des activités de recherche et développement, un campus de formation avec une offre d'hébergement, un centre de congrès, des logements. Le quartier du Lys s'étendra entre l'autoroute A35 et l'ouest de la gare.



27 ha



4 300
emplois
envisagés



Travaux
prévus entre
**2023 et
2026**



125 000 m²
de locaux d'activités
économiques



20 000 m²
d'équipements
publics



700
logements/
hébergements

Tout au long de la concertation publique, les ambitions du projet ont été présentées et discutées :

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'aménagement sera respectueux de l'environnement, avec l'intégration d'espaces naturels (îlots de fraîcheur, biodiversité, etc.) alliant architecture contemporaine et ensembles urbains denses. Il est prévu de raccorder le quartier au réseau de chaleur de la Ville, de favoriser les mobilités douces, et de planter de nombreux arbres.



ÉCONOMIE LOCALE

4 300 emplois sont envisagés à l'échelle du quartier, qui sera composé de 125 000 m² de surface pour des activités économiques. Priorité sera donnée aux entreprises locales qui souhaitent s'y implanter. Les entreprises présentes actuellement sur le site restent en place et les propriétés peuvent muter dans le temps en respectant le cahier des charges de la ZAC (zone d'aménagement concerté).

TRANSPORT

Un développement des modes de transport actifs et publics est prévu avec un maillage du réseau cyclable et la création de parkings à vélo. Le tram 3 sera valorisé et une gare routière créée. Un parking relais, notamment pour les besoins de stationnement des bureaux et du centre de congrès.



3.6. Annexe 6

Supports de communication de la concertation

PREMIERE REUNION DE CONCERTATION PREALABLE

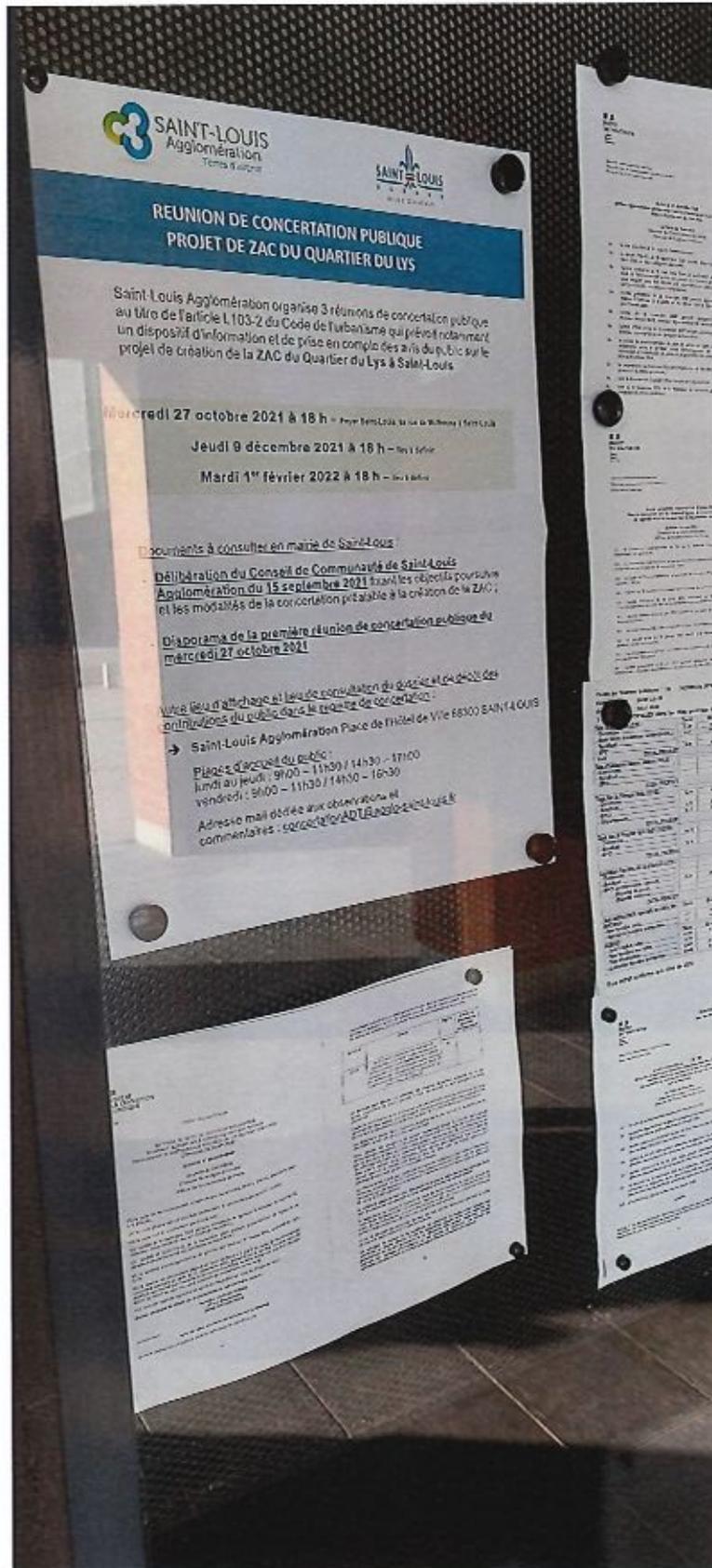
A LA CREATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

Affichage au siège de Saint-Louis Agglomération



PREMIERE REUNION DE CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

Affichage en Mairie de Saint-Louis



MAGAZINE « SAINT-LOUIS MAG » DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS

NOVEMBRE 2021



Le quartier du Lys

ÉCONOMIE / EMPLOI / SERVICES

Favoriser l'implantation de nouvelles activités et soutenir les projets de croissance et de modernisation des entreprises existantes sont les objectifs de la Ville.

Ouvert en juillet, le pôle de services publics de plus de 4 000 m², situé au quartier Concorda, regroupe Saint-Louis habitat, la Mission locale Saint-Louis / Altkirch et le Centre des finances publiques.

Au multiparc du Château d'eau, la rénovation de la Villa est en cours. 16 entreprises sont déjà installées et un nouveau bâtiment de 2 380 m², divisé en neuf cellules, est en projet. Le quartier du Lys à l'Ouest de la gare, piloté par Saint-Louis Agglomération accueillera des bureaux, des activités de recherche et développement, des espaces collaboratifs, un campus et un centre de congrès.

Trois réunions publiques de concertation ont été programmées avant la création de la ZAC (zone d'aménagement concerté) Quartier du Lys :

- Le 27 octobre 2021 à 18 h pour la présentation du projet de création de la ZAC
- Le 9 décembre 2021 à 18 h pour la présentation des différents scénarios d'aménagement
- Le 1^{er} février 2022 à 18 h pour la présentation du scénario retenu



Le multiparc du Château d'eau

LES QUESTIONS DES RIVERAINS ET LES RÉPONSES APPORTÉES

Plusieurs Ludovicains ont pris la parole pour s'exprimer.

Des questions portant sur le stationnement, la sécurité aux abords des écoles, les incivilités, l'urbanisme, l'éducation, les transports en commun, la santé ont été évoquées dans les trois quartiers. Extraits :

CIRCULATION

Des riverains se plaignent de la vitesse excessive dans certaines rues de la ville, d'un report de trafic routier dans les rues secondaires du fait de l'engorgement des voies principales aux heures de pointe ou de déviations liées à des travaux.

→ Le commandant Éric Dietmann, chef du commissariat de la police nationale de Saint-Louis / Huningue, présent lors des trois réunions publiques a rendu compte de multiples contrôles de vitesse opérés ces derniers mois à Saint-Louis et a indiqué les chiffres de verbalisation. Il s'engage à poursuivre et renforcer les contrôles de vitesse en lien avec la police municipale dans les rues particulièrement exposées telles que les rues du 1^{er} mars, du docteur Hurst, de Village-Neuf, de Michelfelden, de Strasbourg. Madame la Maire précise que des radars pédagogiques ont été mis en

place dans certaines rues et il est envisagé l'installation de feux dits de récompense (ils passent au vert si les limitations de vitesse sont respectées) dans des endroits adaptés.

SÉCURITÉ AUX ABRORS DE L'ÉCOLE GALILÉE

Les différents flux de circulation : voitures - piétons - cyclistes posent problème aux abords de l'école Galilée.

→ Madame la Maire provoquera une rencontre sur place pour définir des aménagements visant à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

NOUVELLE LIAISON FERROVIAIRE DE LEUROAIRPORT

Des citoyens s'interrogent sur la nécessité de ce projet.

→ Philippe Knibely, premier adjoint au maire et Pascale Schmidiger, maire répondent que ce projet n'est pas celui de la Ville et que la Ville exigera des compensations à la fermeture de la gare de Neuweg ainsi que des mesures de lutte contre les nuisances sonores pour les riverains de la ligne de chemin de fer : mur anti-bruit, nouveau matériel roulant. Une position commune et partagée avec les communes

concernées Blotzheim, Héisingue, Bartenheim et Saint-Louis Agglomération sera versée à l'enquête publique actuellement en cours jusqu'au 9 novembre.

LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES

La Ville manque de logements intermédiaires, pour ceux qui n'ont pas accès aux logements sociaux.

→ Effectivement, l'instauration de plafonds de ressources généralisés et uniformes en France pour l'accès au logement social pose problème à Saint-Louis. Les élus sont conscients de cette difficulté à se loger pour certains et travaillent à la création de logements intermédiaires en lien avec les opérateurs.

STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Des citoyens dénoncent un nombre croissant de véhicules stationnés sur le domaine public car les programmes immobiliers ne prévoient qu'une place de stationnement par logement alors que les occupants disposent très souvent de deux voitures.

→ La volonté de la Ville est de réduire le nombre de voitures en ville et compte sur une

évolution des pratiques des ménages en les incitant à emprunter les transports en commun et à se séparer progressivement de la voiture à l'instar de nos voisins bâlois.

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

→ À une question posée relative à la fracture numérique qui touche beaucoup de personnes et en particulier des jeunes, Madame la Maire répond qu'un programme d'ateliers est mis en œuvre à la médiathèque Le Parnasse précisément pour inciter les jeunes et les moins jeunes aux usages numériques.

L'ensemble des questions/réponses sera mis en ligne sur www.saint-louis.fr.

N'hésitez pas à contacter les forces de l'ordre lors de toute constatation venant troubler l'ordre public. Vous êtes des lanceurs d'alerte. Je vous remercie d'avoir été présents. Nous nous efforçons de donner le meilleur de nous-mêmes pour l'intérêt général et notre belle ville.

conclut le Maire.

DEUXIEME REUNION DE CONCERTATION PREALABLE

A LA CREATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

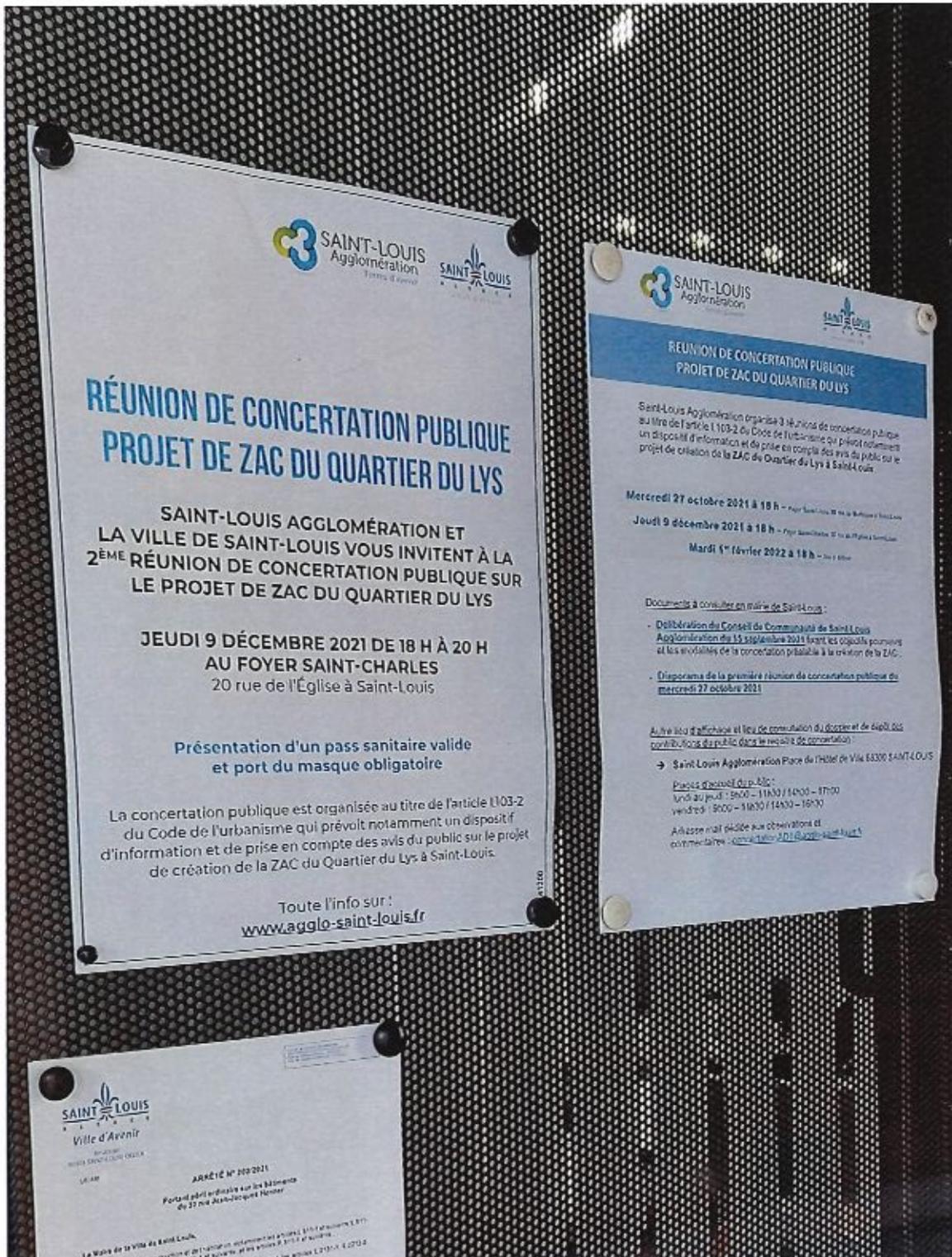
Affichage au siège de Saint-Louis Agglomération



DEUXIEME REUNION DE CONCERTATION PREALABLE

A LA CREATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

Affichage en Mairie de Saint-Louis



DEUXIEME REUNION DE CONCERTATION PREALABLE

A LA CREATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

Affichage en Mairie de Saint-Louis



TROISIEME REUNION DE CONCERTATION PREALABLE

A LA CREATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

Affichage au siège de Saint-Louis Agglomération



 SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

 SAINT-LOUIS
ALSACE
VILLE D'AVENIR

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis**

**Port du masque et respect des
gestes barrières obligatoires**

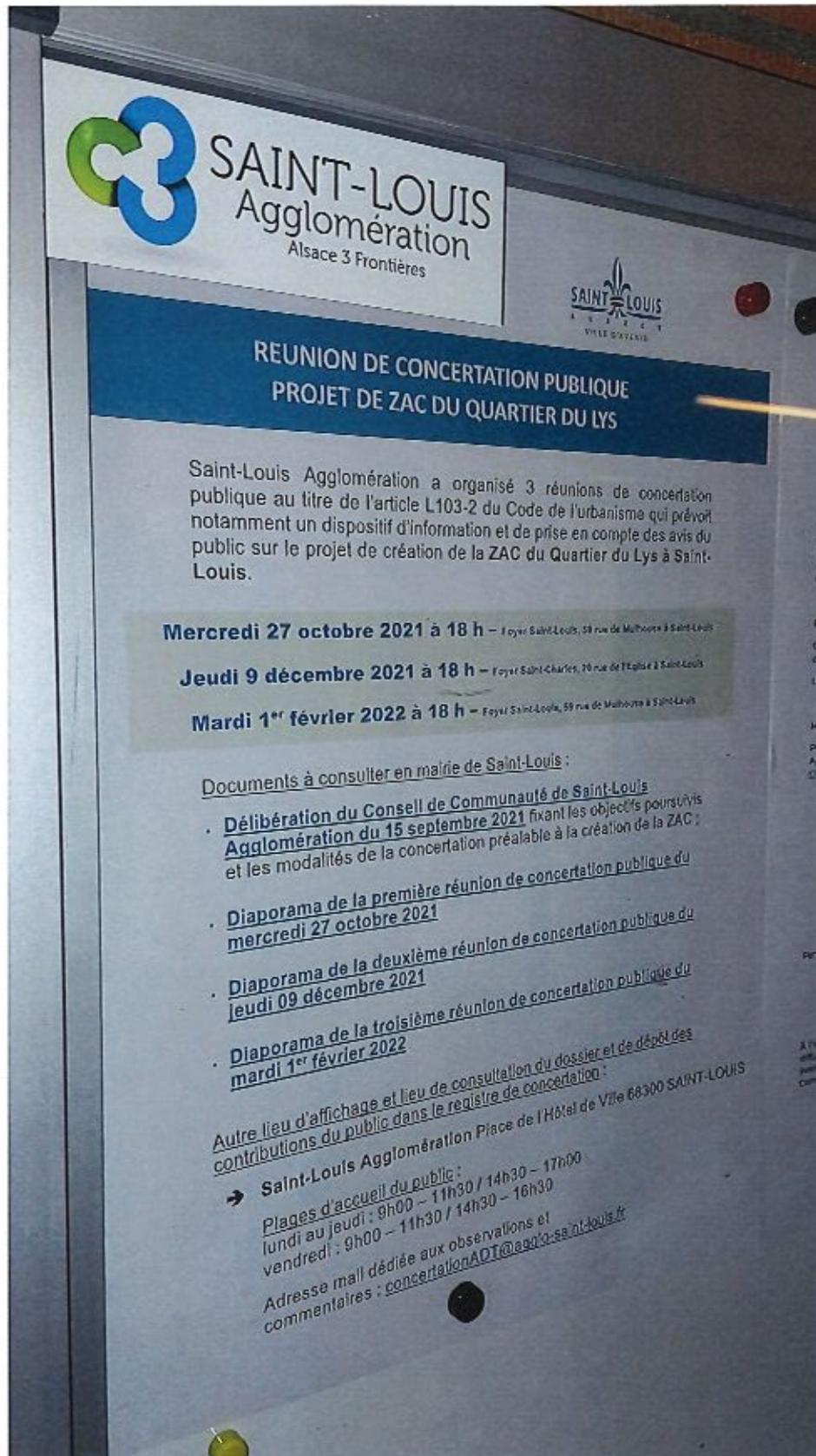
La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2
du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif
d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet
de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

TROISIEME REUNION DE CONCERTATION PREALABLE

A LA CREATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

Affichage au siège de Saint-Louis Agglomération



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

SAINT-LOUIS
VILLE D'ALSACE

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Saint-Louis Agglomération a organisé 3 réunions de concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Mercredi 27 octobre 2021 à 18 h – Foyer Saint-Louis, 58 rue de Mulhouse à Saint-Louis

Jeudi 9 décembre 2021 à 18 h – Foyer Saint-Charles, 70 rue de l'Église à Saint-Louis

Mardi 1^{er} février 2022 à 18 h – Foyer Saint-Louis, 59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

Documents à consulter en mairie de Saint-Louis :

- Délibération du Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération du 15 septembre 2021 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC ;
- Diaporama de la première réunion de concertation publique du mercredi 27 octobre 2021
- Diaporama de la deuxième réunion de concertation publique du jeudi 09 décembre 2021
- Diaporama de la troisième réunion de concertation publique du mardi 1^{er} février 2022

Autre lieu d'affichage et lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

→ **Saint-Louis Agglomération** Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00
vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

TROISIEME REUNION DE CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

Affichage en Mairie de Saint-Louis



DEUXIEME REUNION DE CONCERTATION PREALABLE

A LA CREATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

Affichage en Mairie de Saint-Louis

 **SAINT-LOUIS**
Agglomération
Terres d'Avenir

 **SAINT-LOUIS**
AGGLOMERATION
VILLE D'YVELINE

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Saint-Louis Agglomération a organisé 3 réunions de concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Mercredi 27 octobre 2021 à 18 h – Foyer Saint-Louis, 28 rue de Mulhouse à Saint-Louis
Jeudi 9 décembre 2021 à 18 h – Foyer Saint-Charles, 20 rue de l'Eglise à Saint-Louis
Mardi 1^{er} février 2022 à 18 h – Foyer Saint-Louis, 59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

Documents à consulter en mairie de Saint-Louis :

- Délibération du Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération du 15 septembre 2021 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC ;
- Diaporama de la première réunion de concertation publique du mercredi 27 octobre 2021
- Diaporama de la deuxième réunion de concertation publique du jeudi 09 décembre 2021
- Diaporama de la troisième réunion de concertation publique du mardi 1^{er} février 2022

Autre lieu d'affichage et lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

→ **Saint-Louis Agglomération** Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 17h00
vendredi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Publications sur site internet SLA

PUBLICATIONS SUR SITE INTERNET SLA

➔ PREMIERE REUNION

Saint-Louis Agglomération respectives.	Vie quotidienne	Eco-citoyen	Economie, emploi et formation	Aménagement du territoire	Coopération transfrontalière	Sports, Culture, Tourisme
----------------------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------	---------------------------	------------------------------	---------------------------



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**Mercredi 27 octobre 2021 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis**

Présentation d'un pass sanitaire valide et port du masque obligatoire

À LA UNE

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 1^{ère} réunion de concertation publique sur la ZAC du Quartier du Lys

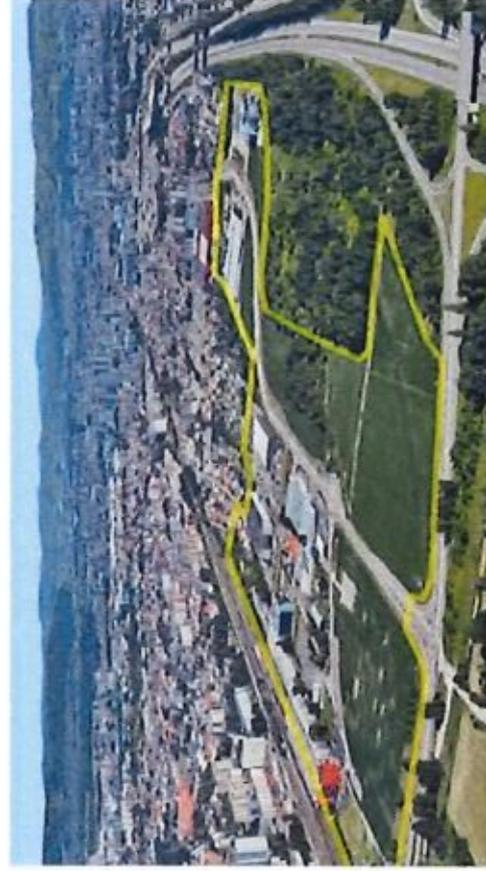
Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 1^{ère} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

[En savoir plus](#)

ACCÈS DIRECTS

- Actualités
- Nous trouver
- Agenda des événements
- Liens utiles
- Marchés publics
- Documents à Télécharger
- Publications
- Fibre
- Offres d'emplois (9)
- Gallerie multimédia

PORTAIL OPEN DATA



DÉCOUVREZ NOTRE TERRITOIRE AUTREMENT

PORTAIL OPEN DATA

Saint-Louis Agglomération propose depuis le 30 septembre 2021 son portail Open Data.

Cette plateforme en ligne, ouverte au grand public, permet de mettre à disposition de nombreuses informations relevant de l'action publique menée par Saint-Louis Agglomération.

[VOIR TOUS LES PROJETS](#)



PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

[VOIR TOUTES LES CONCERTATIONS PUBLIQUES](#)

Située en Alsace, dans le sud-est du Département du Haut-Rhin, Saint-Louis Agglomération constitue l'aboutissement du développement de la coopération intercommunale dans la région des trois frontières intégrant la volonté politique de disposer d'une structure opérationnelle en cohérence avec l'aménagement du territoire.

Votre indice de qualité de l'air à

SAINT-LOUIS

Jeu. 21 oct.



Moyon

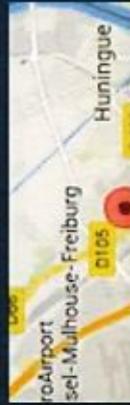
Haut de page

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

ADRESSE

Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex

NOUS TROUVER



HORAIRES

Du lundi au jeudi
09h00 à 11h30
14h30 à 17h00
Vendredi

CONTACT

Tel : 03.89.70.90.70

Envoyez un message

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 1ÈRE RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LA ZAC DU QUARTIER DU LYS



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**Mercredi 27 octobre 2021 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis**

**Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire**

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 1^{ère} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Retrouvez également l'évènement sur Facebook :
<https://www.facebook.com/events/961341704421518/>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, cliquez ici.

[Retour à la liste](#)

21/10/2021 11:23



Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le ZAC du Qu...

Votre indice de qualité de l'air à

SAINT-LOUIS

Jeu, 21 oct.



Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception en préfecture : 19/05/2022

[Accueil](#) > [Projet de création de la ZAC du Quartier du Lys](#)

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS



[Download this PDF](#)

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis organisent une concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Documents à télécharger :

- Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 15 septembre 2021 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC.
- Annexe 1 : plan de délimitation du périmètre de la ZAC du Lys

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au Jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00
vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires :

- concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu de consultation du dossier :

Mairie de Saint-Louis
21 rue Théo Bachmann
68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au Jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 16h30

**1^{ÈRE} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS :
MERCREDI 27 NOVEMBRE 2021 À SAINT-LOUIS**

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 1^{ère} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Retrouvez également l'évènement sur Facebook :
<https://www.facebook.com/events/961341704421518/>

[Retour à la liste](#)



Votre indice de qualité de l'air à

SAINT-LOUIS

Jeu. 21 oct.



Moyen

Votre recherche



Imprimer

RETOUR

Saint-Louis
Agglomération

Vie
quotidienne

Eco-
citoyen

Economie, emploi et
formation

Aménagement du
territoire

Coopération
transfrontalière

Sports, Culture,
Tourisme

ACTUALITÉS DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION



Novembre pour les parents 2021 sur Saint-Louis Agglomération

Publié le mercredi 20/10/2021

Découvrez le programme des animations sur le territoire de Saint-Louis Agglomération pour l'édition 2021 de "Novembre pour les parents" !

[En savoir plus](#)

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys

Publié le mardi 19/10/2021

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

[En savoir plus](#)

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINTE-LOUIS AGGLOMERATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT A LA
1^{ERE} REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Mercredi 27 octobre 2021 de 18 h à 20 h
ART ENVISY RUE CASABIANE

ARCHIVES

- octobre 2021
- septembre 2021
- août 2021
- juillet 2021
- juin 2021
- mai 2021
- avril 2021
- mars 2021
- février 2021
- janvier 2021
- décembre 2020
- novembre 2020
- octobre 2020
- septembre 2020
- août 2020
- juillet 2020
- juin 2020
- mai 2020
- avril 2020
- mars 2020
- février 2020
- janvier 2020
- décembre 2019
- novembre 2019
- octobre 2019
- septembre 2019
- août 2019
- juillet 2019
- juin 2019

Après-midi jeux de société tout public (à partir de 3 ans) le mercredi 27 octobre 2021 de 15h00 à 17h00 à la médiathèque de Sierentz ! Animation gratuite sur réservation.

[En savoir plus](#)

1ère réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys mercredi 27 novembre 2021 à Saint-Louis

Le 27 octobre 2021 - Foyer de Saint-Louis - 59 rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

[En savoir plus](#)

Vacances de la Toussaint 2021 : animations Halloween à la piscine couverte samedi 30 octobre

Le 30 octobre 2021 - Piscine couverte - 77 rue de Michelfelden 68128 VILLAGE-NEUF

Halloween s'invite à la piscine couverte de Village-Neuf le samedi 30 octobre 2021 de 15h00 à 18h00 !

[En savoir plus](#)

Novembre pour les parents 2021 sur Saint-Louis Agglomération

Du 3 novembre 2021 au 24 novembre 2021 - Territoire de Saint-Louis Agglomération

Découvrez le programme des animations sur le territoire de Saint-Louis Agglomération pour l'édition 2021 de "Novembre pour les parents" !

[En savoir plus](#)

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT A LA
PREMIERE REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Mardi 27 octobre 2021 de 18h à 20h
Foyer de Saint-Louis
59 rue de Mulhouse - 68300 Saint-Louis

Agglomération de Saint-Louis



1 2 3 4 »

Votre indice de qualité de l'air à

SAINT-LOUIS

Haut de page

13°C La pluie arrive

11h3

21/10/22

Agenda/événements

Accueil > 1ère réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys mercredi 27 novembre 2021 à Saint-Louis

1ÈRE RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS MERCREDI 27 NOVEMBRE 2021 À SAINT-LOUIS

Le 27 octobre 2021 - Foyer de Saint-Louis - 59 rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**Mercredi 27 octobre 2021 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis**

**Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire**

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 1^{ère} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Retrouvez également l'évènement sur Facebook :
<https://www.facebook.com/events/961341704421518/>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

21/10/2021 11:31

1ère réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys mercredi 27 novembre 2021 à Saint-Louis - Saint-Lo...

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, cliquez ici.

[Retour à la liste](#)



Votre indice de qualité de l'air à
SAINT-LOUIS
Jeu. 21 oct.



Moyen

Publication sur facebook

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

Saint-Louis Agglo
@SaintLouisAgglo

Accueil
Publications
Événements
À propos
Photos
Vidéos
Communauté
Avis

J'aime Partager ...

J'aime Commenter Partager

Saint-Louis Agglo
6 h · G

Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis Alsace vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, rendez-vous sur notre site internet :

- dans la rubrique "concertations publiques" accessible depuis notre page d'accueil
- directement à cette adresse : <https://www.agglo-saint-louis.fr/.../projet-de-creation-de-zac/>

Retrouvez également l'évènement sur Facebook :
<https://www.facebook.com/events/861341704421518/>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

#SaintLouisAgglo #SaintLouis #Agglomération #ConcertationPublique #Concertation #Publique #Projet #ZAC #Lys #QuartierDuLys

SAINT-LOUIS Agglomération
SAINT-LOUIS VILLE D'AVENIR

En savoir plus Envoyer un message

SAINT-LOUIS

Place de l'hôtel de ville (0.09 km)
68305 Saint-Louis
Obtenir l'itinéraire

03 69 70 90 70

Contactez Saint-Louis Agglo sur Messenger

www.agglo-saint-louis.fr

Organisation communautaire

Fourchette de prix Sans objet

Mentions légées

Ouvre à 14:30
Fermé

Transparence de la Page Voir plus

Facebook fournit des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez l'historique des publications et de la gestion de cette dernière.

Page créée · 12 juin 2019

Personnes >

2 631 mentions J'aime
7 visites

21/10/2021 11:50

1ère réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys

Événements

51 évènements

Inscrivez-vous et connectez-vous à Facebook

Événements



Confidentialité - Conditions générales - Publicité - Choisir sa pub - Cookies - Plus
Facebook © 2021

OCT 27 1ère réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys
Public - Organisé par [Saint-Louis Agglo](#)

Mercredi 27 octobre 2021 de 18.00 à 20.00 UTC+02
Semaine prochaine

Foyer de Saint-Louis - 59 rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS

Détails

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, rendez-vous sur notre [site internet : https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/projet-de-creation-de-zac-quartier-lys/](https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/projet-de-creation-de-zac-quartier-lys/)

La concertation publique est organisée au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

[Afficher moins](#)

Catégories

Organisé par



1 participant(s) - 4 intéressé(e)s
[Partagez cet événement avec vos amis](#)

Publication sur Instagram

Instagram

Rechercher

Se connecter



**REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
1^{ère} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**Mercredi 27 octobre 2021 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis**

**Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire**

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2
du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif
d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet
de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

saintlouisagglo • S'abonner

saintlouisagglo Saint-Louis Agglomération et la ville de @saint_louis_alsace vous invitent à la 1^{ère} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, rendez-vous sur notre site internet :
- dans la rubrique "concertations publiques" accessible depuis notre page d'accueil
- directement à cette adresse :
[https://www.agglo-saint-](https://www.agglo-saint-louis.fr)

2 J'aime
IL Y A 5 HEURES

Connectez-vous pour aimer ou commenter.

Publication sur LinkedIn



Offres d'emploi ▼

Saint-Louis Agglomération

Aubervilliers



Saint-Louis Agglomération

318 abonnés
5 h.

Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis Alsace vous invitent à la 1^{ère} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, rendez-vous sur notre site internet :

- dans la rubrique "concertations publiques" accessible depuis notre page d'accueil
- directement à cette adresse : <https://lnkd.in/eTRgFR3k>

Retrouvez également l'évènement sur Facebook : <https://lnkd.in/euhk46x5>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

#SaintLouisAgglo #SaintLouis #Agglomération #ConcertationPublique #Concertation Publique #Projet #ZAC #Lys #QuartierDuLys



PUBLICATIONS SUR SITE INTERNET SLA

➔ DEUXIEME REUNION

Accueil du site de Saint-Louis Agglo

Agglo-saint-louis.fr/fr

Applications XEROX ColorCube ...

Google Maps Reverso Traduction... Dico Reverso D Horaires SNCF Météo Mitzeliden ... ACTES ADT DEUSS RM Sports, Culture, Tourisme

Saint-Louis Agglomération Vie quotidienne Eco-citoyen Economie, emploi et formation Aménagement du territoire Coopération transfrontalière

La piscine couverte à Village-Neuf est ouverte depuis le 2 septembre. Le Centre n

SAINT-LOUIS Agglomération

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 2^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18 H À 20 H
AU FOYER SAINT-CHARLES
20 rue de l'Église à Saint-Louis**

Présentation d'un pays sanitaire valide et port du masque obligatoire

À LA UNE 1 2 3 4 5 6 7

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2^{ème} réunion de concertation publique sur la ZAC du Quartier du Lys

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'Église) à Saint-Louis.

En savoir plus

- ACCÈS DIRECTS**
- Actualités
 - Nous trouver
 - Agenda des événements
 - Liens utiles
 - Marchés publics
 - Documents à Télécharger
 - Publications
 - Fibre
 - Offres d'emplois (7)
 - Galerie multimédia

GRANDS PROJETS

OPEN DATA

DÉCOUVREZ NOTRE TERRITOIRE AUTREMENT

PORTAIL OPEN DATA

Saint-Louis Agglomération propose depuis le 30 septembre 2021 son portail Open Data.

Cette plateforme en ligne, ouverte au grand public, permet de mettre à disposition de nombreuses informations relevant de



Accueil du site de Saint-Louis Agglomération | agglo-saint-louis.fr/fr | XEROX ColorCube | Google Maps | Reverso Traduction... | Dico Reverso D | Horaires SNCF | Météo Hitzfelden... | ACTES | ADT | DELIBS | RH

GRANDS PROJETS | **OPENDATA**

DÉCOUVREZ NOTRE TERRITOIRE AUTREMENT

PORTAIL OPEN DATA

Saint-Louis Agglomération propose depuis le 30 septembre 2021 son portail Open Data.

Cette plateforme en ligne, ouverte au grand public, permet de mettre à disposition de nombreuses informations relevant de l'action publique menée par Saint-Louis Agglomération.

VOIR TOUTS LES PROJETS

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

VOIR TOUTES LES CONCERTATIONS PUBLIQUES

Située en Alsace, dans le sud-est du Département du Haut-Rhin, Saint-Louis Agglomération constitue l'aboutissement du développement de la coopération intercommunale dans la région des trois frontières intégrant la volonté politique de disposer d'une structure opérationnelle en cohérence avec l'aménagement du territoire.

SAINT-LOUIS Agglomération

Voire adresse de qualité de l'air à
SAINT-LOUIS
Mar. 23 nov.

NOUS TROUVER

Adresse
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex

HORAIRES

Du lundi au jeudi
09h00 à 11h30
14h30 à 17h00
Vendredi

CONTACT

Tel : 03.89.70.90.70
Envoyez un message

Haut de page

1°C Nougex | 20/11/2021

Accueil > Actualités

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 2ÈME RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LA ZAC DU QUARTIER DU LYS



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
2ÈME RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18 H À 20 H
AU FOYER SAINT-CHARLES
20 rue de l'Église à Saint-Louis**

**Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire**

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le Jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Retrouvez également l'évènement sur Facebook :
<https://www.facebook.com/events/1064359487735314/>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, cliquez ici.

[Retour à la liste](#)

23/11/2021 08:36



Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur la ZAC du Q...

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Votre indice de qualité de l'air à

SAINT-LOUIS

Mar. 23 nov.



Bon

[Accueil](#) > [Projet de création de la ZAC du Quartier du Lys](#)

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS



Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis organisent une concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Documents à télécharger :

- **Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 15 septembre 2021** fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC.
- **Annexe 1 : plan de délimitation du périmètre de la ZAC du Lys**
- **Présentation PowerPoint de la 1ère réunion de concertation publique mercredi 27 octobre 2021**

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00
vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires :

- concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu de consultation du dossier :

Mairie de Saint-Louis
21 rue Théo Bachmann
68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 16h30

RÉUNIONS DE CONCERTATION PUBLIQUE

1^{ère} Réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys :
mercredi 27 novembre 2021 à 18h00 à Saint-Louis

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis ont organisé la 1^{ère} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse).

2^{ème} Réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys :
jeudi 9 décembre 2021 à 18h00 à Saint-Louis

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le Jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

3^{ème} Réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys :
mardi 1^{er} février 2022 à 18h00

Le lieu de la réunion de concertation publique est encore à définir.

[Retour à la liste](#)



Votre indice de qualité de l'air à
SAINT-LOUIS
Mar. 23 nov.



Bon

Actualités de Saint-Louis Agglomération

agglo-saint-louis.fr/saint-louis-agglomeration/actualites-2/

Autres favoris | Liste de lecture

ACTES AOT DEUSS RH

Météo Hirtzfelden ...

Horaires SNCF

Cica Reverso D

Reverso Traduction...

Google Maps

XEROX ColorCube ...

Vous êtes ici : Accueil > Actualités

RETOUR

Saint-Louis Agglomération

Vie quotidienne

Eco-citoyen

Economie, emploi et formation

Aménagement du territoire

Coopération transfrontalière

Sports, Culture, Tourisme

Imprimer

ACTUALITÉS DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

ARCHIVES

- novembre 2021
- octobre 2021
- septembre 2021
- août 2021
- juillet 2021
- juin 2021
- mai 2021
- avril 2021
- mars 2021
- février 2021
- janvier 2021
- décembre 2020
- novembre 2020
- octobre 2020
- septembre 2020
- août 2020
- juillet 2020
- juin 2020
- mai 2020
- avril 2020
- mars 2020
- février 2020
- janvier 2020
- décembre 2019
- novembre 2019
- octobre 2019
- septembre 2019
- août 2019
- juillet 2019
- juin 2019
- avril 2019
- mars 2019
- février 2019
- janvier 2019

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 2^{ÈME} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS LE JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18H À 20H AU FOYER SAINT-CHARLES (20 RUE DE L'ÉGLISE) À SAINT-LOUIS.

En savoir plus

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys

Publié le lundi 22/11/2021

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

En savoir plus

Succès de notre journée valorisation de fruits non récoltés du 24 octobre 2021 à Ranspach-le-Haut

Publié le mercredi 17/11/2021

Saint-Louis Agglomération et ses partenaires avaient organisé une journée valorisation de fruits non récoltés le dimanche 24 octobre 2021 à Ranspach-le-Haut. Il s'agit d'une première concrétisation de la démarche participative "Ruralité, agriculture, territoire", lancée en 2020, et qui vise à tisser du lien autour des enjeux de la ruralité et de l'agriculture.

En savoir plus

Mise en ligne des rapports d'activités 2020 des différents services



Agenda des événements - Saint-... x +
← → ↻ aggllo-saint-louis.fr/saint-louis-agglomeration/agenda/
Applications XEROX ColorCube ... Google Maps Reverso Traduction... Dice Reverse D Horaires SNCF Météo Hirtfelden ... DELIBS ADT ACTES RH

En savoir plus

Soirée en alsacien "Stämmtisch" du mercredi 8 décembre 2021 à la Maison du Patrimoine de Kembs : "soirée Noël d'antan, Wiahnächt vù Geschert"
Le 8 décembre 2021 - Maison du Patrimoine de Kembs - 59 rue du Maréchal Foch 68660 KEMBS

Le service Promotion de l'alsacien vous donne rendez-vous à la Maison du Patrimoine de Kembs en octobre, novembre et décembre pour trois soirées "Stämmtisch" en alsacien ! Venez échanger vos histoires, anecdotes et traditions en alsacien autour d'une table conviviale. Pour ce "Stämmtisch" du mercredi 8 décembre 2021 à 19h00, le thème est "soirée Noël d'antan, Wiahnächt vù Geschert".

En savoir plus

2ème réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys jeudi 9 décembre 2021 à Saint-Louis
Le 9 décembre 2021 - Foyer Saint-Charles - 20 rue de l'église 68300 SAINT-LOUIS

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

En savoir plus

Soin sensoriel et sonore/voyage vibratoire samedi 11 décembre 2021 à la piscine de Village-Neuf
Le 11 décembre 2021 - Piscine couverte de Village-Neuf - 77 rue de Michelfelden / 9h45 - 11h00

Soin sensoriel et sonore/voyage vibratoire samedi 11 décembre 2021 à l'espace remise en forme de la piscine couverte à Village-Neuf.

En savoir plus

Atelier zéro déchet "salle de bain spécial hygiène" mercredi 19 janvier 2022 à Saint-Louis
Le 19 janvier 2022 - Bâtiment Alpha (3ème étage) - Pôle de services de Saint-Louis Arrondissement - 5, rue Concordia 68300 SAINT-LOUIS



Accueil / Agenda / Evénements

> 2ème réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys jeudi 9 décembre 2021 à Saint-Louis

2ÈME RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 À SAINT-LOUIS

Le 9 décembre 2021 - Foyer Saint-Charles - 20 rue de l'église 68300 SAINT-LOUIS



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
2ÈME RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18 H À 20 H
AU FOYER SAINT-CHARLES
20 rue de l'Église à Saint-Louis**

**Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire**

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Retrouvez également l'évènement sur Facebook :
<https://www.facebook.com/events/1064359487735314/>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, cliquez ici.

[Retour à la liste](#)

← RETOUR À LA LISTE DES ÉVÉNEMENTS



décembre
09

2ème réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys



Description

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Retrouvez également l'évènement sur Facebook : <https://www.facebook.com/events/1064359487735314/>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Pour en savoir plus

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, cliquez ici.

Étiquettes

Service aménagement du territoire

Date et heure

Jeu. 9 déc. 2021 18:00 –
Jeu. 9 déc. 2021 20:00

Adresse

Foyer Saint-Charles - 20 rue de l'église 68300 SAINT-LOUIS

IMPRIMER QR-CODE

Événements récents

POUR LES PARENTS 2021

Du 02/11/2021 13:45 au 24/11/2021 21:45

Novembre pour les parents 2021 sur Saint-Louis Agglomération

Publication sur facebook

 **Saint-Louis Agglo**
Publié par Hootsuite · Hier, à 06:00 ·           

Saint-Louis Agglomération et la [Ville de Saint-Louis Alsace](#) vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, rendez-vous sur notre site internet :

- d... Voir plus



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
2^{ÈME} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18 H À 20 H
AU FOYER SAINT-CHARLES
20 rue de l'Église à Saint-Louis**

**Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire**

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

23/11/2021 08:38

2ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys

St-Louis

Rejoignez-nous en cliquant sur nous à Facebook

Événements

Événements



Français (France) · English (US) · Español · Português (Brasil) · Deutsch

Confidentialité · Conditions générales · Publicité · Choisir sa pub · Cookies · Plus
Mars © 2021

DEC 9 2ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys

Public · Organisé par Saint-Louis Agglo

Jeu 9 décembre 2021 de 18.00 à 20.00 UTC+01

Foyer Saint-Charles - 20 rue de l'église 60300 SAINT-LOUIS [Afficher la carte](#)

Détails

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

La présentation d'un pass sanitaire valide et le port du masque sont obligatoires.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, rendez-vous sur notre [site Internet : https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/projet-de-creation-de-zac-quartier-lys/](https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/projet-de-creation-de-zac-quartier-lys/)

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

[Afficher moins](#)

[Cousez](#)

Organisé par



1 participant(s) · 7 Intéressé(e)s
[Partagez cet événement avec vos amis](#)

Publication sur Instagram

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
2^{ÈME} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18 H À 20 H
AU FOYER SAINT-CHARLES
20 rue de l'Église à Saint-Louis**

**Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire**

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.



Publication sur LinkedIn

Publié par Luc Pillot • 28/11/2021



Saint-Louis Agglomération

330 abonnés

1 j •

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 2^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de ...voir plus



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
2^{ÈME} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 DE 18 H À 20 H
AU FOYER SAINT-CHARLES
20 rue de l'Église à Saint-Louis**

**Présentation d'un pass sanitaire valide
et port du masque obligatoire**

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

PUBLICATIONS SUR SITE INTERNET SLA

➔ TROISIEME REUNION

Accueil du site de Saint-Louis Agglo. x +

aggllo-saint-louis.fr/fr/

Applications XEROX ColorCube ... Google Maps Reverse Trajectoire... Dico Reverse D Horaires SNCF Mémo Historique ... ACTES AOT DELIBS RH

Autres favoris Liste de lecture

Vous êtes ici : Accueil

Votre recherche

Imprimer

RETOUR

Saint-Louis Agglomération

Vie quotidienne

Eco-citoyen

Economie, emploi et formation

Aménagement du territoire

Coopération transfrontalière

Sports, Culture, Tourisme

ne ouverte à Village-Neuf est ouverte depuis le 2 septembre. Le Centre nautique Pierre de Coubertin est fermé depuis le 9 septembre et ouvrira de nouveau pour l'

À LA UNE 1 2 3 4 5 6 7

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
25 rue de l'Église à Saint-Louis

Port de marque et respect des gestes barrières obligatoires

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

Le Centre nautique Pierre de Coubertin est fermé depuis le 9 septembre et ouvrira de nouveau pour l'année 2022.

ACCÈS DIRECTS

- Actualités
- Nous trouver
- Agenda des événements
- Liens utiles
- Marchés publics
- Documents à télécharger
- Publications
- Fibre
- Offres d'emplois (6)
- Galerie multimédia

GRANDS PROJETS

OPEN DATA

DECouvrez NOTRE TERRITOIRE AUTREMENT

PORTAIL OPEN DATA



Accueil du site de Saint-Louis Agglo

Agglo-Saint-Louis.fr/fr/

Applications XEROX ColorQuest Google Maps Reverse Traduction... Dice Reverse D Horaires SNCF Mémo Hinfelder... ACTES ADT SOLDES RH

Autres favoris Liste de lecture

offres d'emplais (11) Galerie multimedia

GRANDS PROJETS

DÉCOUVREZ NOTRE TERRITOIRE AUTREMENT

PORTAIL OPEN DATA

Saint-Louis Agglomération propose depuis le 30 septembre 2021 son portail Open Data.

Cette plateforme en ligne, ouverte au grand public, permet de mettre à disposition de nombreuses informations relevant de l'action publique menée par Saint-Louis Agglomération.

[VOIR TOUTS LES PROJETS](#)

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS

[VOIR TOUTES LES CONCERTEMENTS PUBLIQUES](#)

Située en Alsace, dans le sud-est du Département du Haut-Rhin, Saint-Louis Agglomération constitue l'aboutissement du développement de la coopération intercommunale dans la région des trois frontières intégrant la volonté politique de disposer d'une structure opérationnelle en cohérence avec l'aménagement du territoire.

[VOIR TOUTS LES PROJETS](#)

Une initiative de qualité de l'air à
SAINT-LOUIS
Ven. 28 Janv.

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Haut de page

8°C Ciel couvert 15:20 20/05/2022

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA 3ÈME RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LA ZAC DU QUARTIER DU LYS MARDI 1ER FÉVRIER 2022



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis**

**Port du masque et respect des
gestes barrières obligatoires**

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mardi 1^{er} février 2022 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

Retrouvez également l'évènement sur Facebook :
<https://www.facebook.com/events/7623869540972323/>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, cliquez ici.

[Retour à la liste](#)



PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS



Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis organisent une concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la **ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis**.

Documents à télécharger :

- **Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 15 septembre 2021** fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC.
- **Annexe 1 : plan de délimitation du périmètre de la ZAC du Lys**
- **Présentation PowerPoint de la 1ère réunion de concertation publique mercredi 27 octobre 2021**
- **Présentation PowerPoint de la 2ème réunion de concertation publique jeudi 9 décembre 2021**

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 17h00

vendredi : 9h00 - 11h30 / 14h30 - 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires :

- concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu de consultation du dossier :**Mairie de Saint-Louis**

21 rue Théo Bachmann

68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30

RÉUNIONS DE CONCERTATION PUBLIQUE**1^{ère} Réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys :**

mercredi 27 novembre 2021 à 18h00 à Saint-Louis

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis ont organisé la 1^{ère} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le **mercredi 27 octobre 2021 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse)**.

2^{ème} Réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys :

jeudi 9 décembre 2021 à 18h00 à Saint-Louis

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis ont organisé la 2^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le **jeudi 9 décembre 2021 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis**.

3^{ème} Réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys :mardi 1^{er} février 2022 à 18h00 à Saint-Louis

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis organise la 3^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le **mardi 1^{er} février 2022 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse)**.

[Retour à la liste](#)

Actualités de Saint-Louis Agglo

agglo-saint-louis.fr/saint-louis-aggglomeration/actualites-2/

Applications XBOX CyberCute ... Google Maps Reverso Traduction... Dico Reverso D Horaires STICF Métés Interstéden ... ACTES AOT DDLIS RH

Vous êtes ici : Accueil > Actualités

Retour

RETOUR

Saint-Louis Agglomération

Vie quotidienne

Eco-citoyen

Economie, emploi et formation

Aménagement du territoire

Coopération transfrontalière

Sports, Culture, Tourisme

ACTUALITÉS DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Loisirs extrascolaires 11-17 ans de l'espace jeunesse janvier et février 2022 disponibles !

Publié le vendredi 21/01/2022

Les programmes de loisirs extrascolaires 11-17 ans pour les mois de janvier et février 2022 sont disponibles ! Venez les plus pour réserver.

En savoir plus

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du quartier de Lys le mardi 1er février 2022

Publié le jeudi 20/01/2022

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier de Lys le mardi 1er février 2022 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles 120 rue de Fagnel à Saint-Louis.

En savoir plus

Donnez votre avis : questionnaire en ligne sur les thématiques de la petite enfance, la jeunesse, la parentalité et les services aux plus âgés jusqu'au 13 février 2022

Publié le mardi 15/02/2022



Agenda des événements - Saint-Louis

Applications XEROX Color-Quip... Google Maps Ravirec Trauction... Dico Revare D Herines SNCF Mairie Saint-Louis... ACTES

- décembre 2018
- novembre 2018
- octobre 2018
- septembre 2018
- août 2018
- juillet 2018
- juin 2018
- mai 2018
- avril 2018
- mars 2018
- mars 2017
- décembre 2016

Soin sensoriel et sonore/voyage vibratoire samedi 22 janvier 2022 à la piscine de Village-Neuf

Le 22 Janvier 2022 - Piscine couverte de Village-Neuf - 77 rue de Michelbeiden / 9h45 - 11h00

Soin sensoriel et sonore/voyage vibratoire samedi 22 janvier 2022 à l'espace remis en forme de la piscine couverte à Village-Neuf.

[En savoir plus](#)

3ème réunion de concertation publique projet de ZAC du Quartier du Lys mardi 1er février 2022 à Saint-Louis

Le 1 février 2022 - Foyer Saint-Charles - 20 rue de l'Église 68200 SAINT-LOUIS

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mardi 1er février 2022 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'Église) à Saint-Louis.

[En savoir plus](#)

Soirée jeux de société vendredi 4 février 2022 à la médiathèque de Sierentz

Le 4 février 2022 - Médiathèque La Citadelle - 6a rue du moulin 68510 SIERENTZ

Soirée jeux de société tout public (à partir de 8 ans) le vendredi 4 février 2022 de 19h00 à 21h00 à la médiathèque de Sierentz ! Animation gratuite sur réservation.

[En savoir plus](#)

Après-midi jeux de société mercredi 9 février 2022 à la médiathèque de Sierentz

Le 4 février 2022 - Médiathèque La Citadelle - 6a rue du moulin 68510 SIERENTZ

Après-midi jeux de société tout public (à partir de 8 ans) le mercredi 9 février 2022 de 15h00 à 17h00 à la médiathèque de Sierentz ! Animation gratuite sur réservation.

[En savoir plus](#)

3ÈME RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS MARDI 1ER FÉVRIER 2022 À SAINT-LOUIS

Le 1 février 2022 - Foyer Saint-Charles - 20 rue de l'église 68300 SAINT-LOUIS



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis**

**Port du masque et respect des
gestes barrières obligatoires**

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mardi 1^{er} février 2022 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

Retrouvez également l'évènement sur Facebook :
<https://www.facebook.com/events/7623869540972323/>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, cliquez ici.

[Retour à la liste](#)



Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

The screenshot shows the intranet homepage for SLALHO. At the top, there is a navigation bar with the SLALHO logo and menu items like 'Mon aggio', 'SLA et moi', 'Mes Infos RH', and 'Annuaire'. Below this is a red banner with a notice: 'Pour les agents affiliés à une complémentaire santé labellisée autre que Mutuel ; veuillez faire parvenir à la DRH un justificatif de souscription précisant le montant de la cotisation payée au titre de l'année 2022 avant le fin...'. The main content area is divided into two sections: 'Agenda' and 'Mouvements du personnel'. The 'Agenda' section lists three events: a public consultation on the ZAC of Quartier du Lys on Feb 1st, a council meeting on Feb 16th, and another council meeting on Feb 16th. The 'Mouvements du personnel' section shows three internal mobility moves for employees: Widy Pierre, Wamesson Joffin, and Stockbauer Jonathan, all starting on 01/01/2022. A 'VOIR TOUT' button is visible at the bottom right of the personnel section.

This screenshot shows the details of an agenda item. The title is 'Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h'. The description states: 'Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mardi 1^{er} février 2022 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse) à Saint-Louis. Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires. Retrouvez également l'événement sur Facebook : <https://www.facebook.com/events/762386954097232/> La concertation publique est organisée au titre de l'article L102-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis. INFOSURVEILLES CODES'. The date and time are listed as 'mar. 1 fév. 2022 18:00 - mar. 1 fév. 2022 20:00'. The address is 'Foyer de Saint-Louis - 59 rue de Mulhouse - 68300 SAINT-LOUIS'. There is a 'Pour en savoir plus' section with a link to more information about the ZAC project. A tag 'Service aménagement du territoire' is also present.

Publication sur facebook

21/01/2022 08:23

3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys

À l'échelle

Insérez votre ou vos concertez-vous à Facebook

Événements

Événements



Français (France) · English (US) · Español · Português (Brasil) · Deutsch

Confidentialité · Conditions générales · Publicité · Choisir sa pub · Cookies · Plus · Meta © 2022

FEV
1 3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys
Public · Organisé par Saint-Louis Agglo

Mardi 1 février 2022 de 18.00 à 20.00 UTC+01

Foyer Saint-Charles - 20 rue de l'église 68300 SAINT-LOUIS [Afficher la carte](#)

Détails

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mardi 1er février 2022 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, rendez-vous sur notre site internet : <https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/projet-de-creation-de-zac-quartier-lys/>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise

[Voir plus](#)

[Cruses](#)

Organisé par



0 participants · 4 Intéressés
[Partagez cet événement avec vos amis](#)

Publication sur Instagram



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis**

**Port du masque et respect des
gestes barrières obligatoires**



Publication sur LinkedIn



Saint-Louis Agglomération

352 abonnés

1 sem. •

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mardi 1^{er} février 2022 de 18h à 20h au Foyer Saint-Charles (20 rue de l'église) à Saint-Louis.

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, rendez-vous sur notre site internet :

- dans la rubrique "concertations publiques" accessible depuis notre page d'accueil
- directement à cette adresse : <https://lnkd.in/eTRgFR3k>

Retrouvez également l'évènement sur Facebook : <https://lnkd.in/e-yWc2u6>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

#SaintLouisAgglo #SaintLouis #Agglomération #ConcertationPublique
#Concertation #Publique #Projet #ZAC #Lys #QuartierDuLys



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SAINT-LOUIS VOUS INVITENT À LA
3^{ème} RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE ZAC DU QUARTIER DU LYS**

**Mardi 1^{er} février 2022 de 18 h à 20 h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis**

**Port du masque et respect des
gestes barrières obligatoires**

Publications sur site internet

VILLE SAINT-LOUIS

PUBLICATIONS SUR SITE INTERNET VILLE SAINT-LOUIS

➔ PREMIERE REUNION

The screenshot displays the website for the Mairie de Saint-Louis. At the top, a navigation menu includes: MA VILLE, MES DÉMARCHES, MON QUOTIDIEN, MES LOISIRS, and MA MAIRIE. Below the menu is a large banner image of people's hands clasped together. The main content area features the heading "Réunion publique - quartier du Lys" and the date "Mercredi 27 octobre 2021". The text describes a meeting at 18h at the foyer Saint-Louis for a ZAC project presentation. A red link "Renvoi vers la page internet de SLA" is provided. The footer contains "Mairie de Saint-Louis" and "Horaires de la Mairie". The browser's address bar shows "SAINT-LOUIS" and the system tray displays "8°C Ensoleillé" and the date "27/10/2021".

ACCUEIL > TOUT L'AGENDA

Mercredi 27 octobre 2021

Réunion publique - quartier du Lys

Mercredi 27 octobre à 18 h au foyer Saint-Louis pour la présentation du projet de création de la ZAC

Pour en savoir plus, cliquez ici --> **Renvoi vers la page internet de SLA**

MAIRIE DE SAINT-LOUIS HORAIRES DE LA MAIRIE

SAINT-LOUIS

8°C Ensoleillé 27/10/2021

PUBLICATIONS SUR SITE INTERNET VILLE SAINT-LOUIS

➔ DEUXIEME REUNION

SAINT-LOUIS
VILLE D'AVENIR

CONTACTER LA MAIRIE

TAPEZ VOTRE RECHERCHE ICI

MON PROFIL :
FAMILLE

Versions étrangères

MA VILLE **MES DÉMARCHES** **MON QUOTIDIEN** **MES LOISIRS** **MA MAIRIE**

VOS ACTUALITÉS
Projet de création de la ZAC du quartier du Lys
PLUS D'ACTUALITÉS →

NOTRE CHAÎNE YOUTUBE

Abonnez-vous aux alertes SMS
ADHÉLER AU SERVICE →

AGENDA

- 19.10** **EXPOSITION SUR LA NAPPE PHRÉATIQUE**
Exposition du 19 octobre au 18 décembre à l'Hôtel de ville.
- 23.11** **ATELIER CIRQUE EN FAMILLE**
Mardi 23 novembre de 9h à 11h au 105 rue de Mulhouse
- 23.11** **CONCERT - COULEURS TRIO**
Mardi 23 novembre à 20h à l'auditorium de Conservatoire
- 23.11** **ATELIER POUR SENIORS BIEN DORMIR - C'EST POSSIBLE !**
Tous les mardis du mois de novembre à 14h au Foyer Saint-Louis
- 24.11** **PERMANENCE CIDEF (CENTRE D'INFORMATION SUR LES ...)**

2°C Nuageux 06:53 20/11/2022

MA VILLE
SAINT-LOUIS
VILLE D'AVENIR

CONTACTER LA MAIRIE

TAPÉZ VOTRE RECHERCHE ICI

MON PROFIL :
FAMILLE

MES DÉMARCHES
MAIRIE

MON QUOTIDIEN
Météo Hitzfelden...
ACTES
ADT
DILIBS
RH

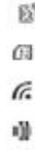
MES LOISIRS
Autres favoris
Liste de lecture

Le Jeudi 9 décembre 2021
Cours en histoire de l'art : Edgar Degas
Culture et loisirs
Jusqu'au jeudi 16 décembre à la médiathèque Le Parnasse
[Lire la suite](#)

Le Jeudi 9 décembre 2021
Réunion publique - quartier du Lys
Culture et loisirs
Jeudi 9 décembre, pour la présentation des différents scénarios d'aménagement
[Lire la suite](#)

Le Jeudi 9 décembre 2021
Atelier sophrologie pour seniors
Culture et loisirs
Jeudi 9 décembre de 14 h à 15 h au 105 rue de Mulhouse
[Lire la suite](#)

Le Samedi 11 décembre 2021
Tennis de table 1 - Dijon
Culture et loisirs



ACCUEIL > TOUT L'AGENDA

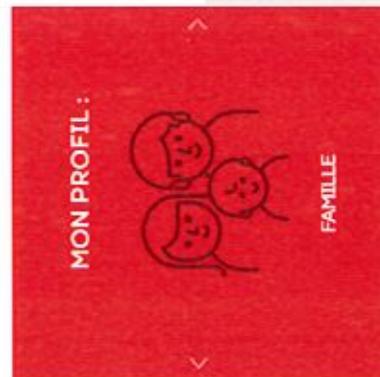
Jeudi 9 décembre 2021

Réunion publique - quartier du Lys

Jeudi 9 décembre, pour la présentation des différents scénarios d'aménagement
Pour en savoir plus, cliquez ici



TAPEZ VOTRE RECHERCHE ICI



HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI au VENDREDI

9 h - 12 h

14 h - 17 h (16 h 30 le vendredi)

MAIRIE DE SAINT-LOUIS

21 rue Théo Bachmann

BP 20090

68303 SAINT-LOUIS Cedex

AAA** Versions étrangères

2°C Nuageux 36° 28/11/2021

(<https://www.saint-louis.fr/>)

ACCUEIL (<https://www.saint-louis.fr/>) > TOUTES LES ACTUALITÉS (<https://www.saint-louis.fr/index.php/toutes-les-actualites>)

([https://www.addtoany.com/share?url=https%3A%2F%2Fwww.saint-louis.fr%2Ftoutes-les-actualites%25c3%25a9s%2F142%2F17059&title=Ville%20de%20Saint-Louis%20\(Alsace\)%20%3AProjet%20de%20cr%C3%A9ation%20de%20la%20ZAC%20du%20quartier%20du%20Lys](https://www.addtoany.com/share?url=https%3A%2F%2Fwww.saint-louis.fr%2Ftoutes-les-actualites%25c3%25a9s%2F142%2F17059&title=Ville%20de%20Saint-Louis%20(Alsace)%20%3AProjet%20de%20cr%C3%A9ation%20de%20la%20ZAC%20du%20quartier%20du%20Lys))

Projet de création de la ZAC du quartier du Lys

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis organisent une concertation publique qui prévoit un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.



Pour consulter le dossier du projet, rendez-vous sur le site de Saint-Louis Agglomération (<https://cutt.ly/4TEH8iw>).

Publication sur facebook Ville de Saint-Louis



Ville de Saint-Louis Alsace

Publié par Marie Gschwindenmann · 15 h ·



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE : PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU QUARTIER DU LYS



Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis vous invitent à la deuxième réunion de concertation publique sur le projet de la ZAC du quartier du Lys.

En savoir plus sur le projet : <https://cutt.ly/kYcl8SW>

Jeudi 9 décembre

De 18 h à 20 h

Foyer Saint-Charles, 20 rue de l'Église à Saint-Louis



2 552

Personnes touchées

258

Interactions

↓ -1,1x moyenne
Score de diffusion

Booster la publication

PUBLICATIONS SUR SITE INTERNET VILLE SAINT-LOUIS

➔ TROISIEME REUNION

The screenshot displays the website for the City of Saint-Louis. At the top, there is a navigation menu with links for 'MA VILLE', 'MES DÉMARCHES', 'MON QUOTIDIEN', 'MES LOISIRS', and 'MA MAIRIE'. Below the menu is a large blue banner titled 'Programme complet : saint-louis.fr' which lists activities such as 'Expositions', 'Conférences', 'Animations scolaires', 'Jeux concours', and 'Standes d'information'. To the right of the banner is a '3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier' announcement with a 'PLUS D'ACTUALITÉS' link. Below this is a 'NOTRE CHAÎNE YOUTUBE' section. The 'AGENDA' section features four events: 'EXPOSITION PIERRE ANTONELLI, THIERRY GIRARD ET PAUL PAGG' on 30.10, 'CONCOURS PHOTOS - L'EUROPE DANS MA VILLE' on 10.01, 'EXPOSITION - L'UNION EUROPÉENNE EN UN CLIN D'ŒIL' on 10.01, and 'COMPTINES' on 26.01. At the bottom, there is a 'MON PROFIL' section with a 'FAMILLE' icon and a 'CONTACTER LA MAIRIE' button. A cookie consent banner is visible at the very bottom of the page.

The screenshot shows the website of the City of Saint-Louis, Alsace. The browser address bar displays "Ville de Saint-Louis (Alsace) | Teou" and "saint-louis.fr/legende/718/". The page features a navigation menu with categories: MA VILLE, MA Mairie, MES DÉMARCHES, MON QUOTIDIEN, MES LOISIRS, and MA Mairie. The main content area is titled "Le Mardi 1 février 2022" and lists three events:

- Conférence : Turner, le paysage entre romantisme et abstraction**
Culture et loisirs
Mardi 1^{er} février à 20 h au Caveau
- Réunion publique - quartier du Lys**
Mardi 1^{er} février, pour la présentation du scénario retenu
- 3^{ème} réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys**
Autre
→ Mardi 1^{er} février 2022
→ De 18 h à 20 h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse) à Saint-Louis.

At the bottom of the page, there is a footer with the text: "Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer". The footer also includes buttons for "Personnaliser", "Tout accepter", and "Tout refuser".

The screenshot shows the website 'Saint-Louis Ville d'Avenir' with a navigation menu at the top containing links for 'MA VILLE', 'MES DÉMARCHES', 'MON QUOTIDIEN', 'MES LOISIRS', and 'MA MAIRIE'. The main content area features a large image of people's hands clasped together. Below the image, the text reads: 'ACCUEIL > TOUT L'AGENDA', 'Mardi 1 février 2022', and 'Réunion publique - quartier du Lys'. A sub-header states: 'Mardi 1^{er} février, pour la présentation du scénario retenu'. Below this, there is a call to action: 'Pour en savoir plus, cliquez ici' accompanied by an illustration of people in a meeting. At the bottom of the page, a dark navigation bar contains the text: 'Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer'. On the right side of this bar are buttons for 'Personnaliser', 'Tout accepter', and 'Tout refuser'. The browser's address bar shows the URL 'saint-louis.fr/Tout%20agenda/18/16039'.



CONTACTER LA MAIRIE

TAPEZ VOTRE RECHERCHE ICI

MON PROFIL :



FAMILLE

The screenshot shows the website 'VILLE DE SAINT-LOUIS' with the following content:

- Header:** SAINT-LOUIS VILLE D'AVENIR. Navigation icons for Facebook, YouTube, Instagram, and a red button 'CONTACTER LA MAIRIE'.
- Search Bar:** 'TAPÉZ VOTRE RECHERCHE ICI' with a magnifying glass icon.
- Left Sidebar:** 'ACCUEIL > TOUTES LES ACTUALITES'. A vertical menu with icons for 'ACTES', 'ADT', 'DELIBS', 'RH', 'Horaires SNCF', 'Dép Réverso D', 'Reverso Tracuction...', 'Google Maps', and 'Météo Hirtzfelden...'. A 'Liste de lecture' icon is at the top.
- Main Content Area:**
 - Article 1:** '3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys'. Includes an aerial map of the 'Quartier du Lys' and text: 'Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mardi 1er février 2022 de 18 h à 20 h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse) à Saint-Louis.' A red button 'Lire la suite' is present.
 - Article 2:** 'L'Europe dans ma ville'. Includes a graphic with 'L'EUROPE DANS MA VILLE' and 'SAINT-LOUIS' and text: 'Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg (CIE) avec le soutien de la Commission européenne interviendra à Saint-Louis pour rencontrer, informer et sensibiliser les Ludoviiciens à la construction européenne.' A red button 'Lire la suite' is present.
 - Image:** An illustration of three construction workers in safety gear reviewing plans on a construction site.
- Right Sidebar:** 'FAMILLE' with an icon of three people and a link to 'Versions étrangères'.
- Footer:** 'AA++' icon, 'Versions étrangères', and a Windows taskbar at the bottom showing the date '19/05/2022' and time '10:59'.

(<https://www.saint-louis.fr/>)

ACCUEIL ([HTTPS://WWW.SAINT-LOUIS.FR/](https://www.saint-louis.fr/)) > TOUTES LES ACTUALITÉS ([HTTPS://WWW.SAINT-LOUIS.FR/INDEX.PHP/TOUTES-LES-ACTUALIT%25C3%25A9S?IDPAGE=142&AFFICHEMENUCONTEXTUEL=ARRAY](https://www.saint-louis.fr/index.php/toutes-les-actualites))

 ([https://www.addtoany.com/share?url=https%3A%2F%2Fwww.saint-louis.fr%2Ftoutes-les-actualites%25C3%25A9S%2F142%2F17059&title=Ville%20de%20Saint-Louis%20\(Alsace\)%20%3A3%3A8me%20r%C3%A9union%20de%20concertation%20publique%20sur%20le%20projet%20de%20ZAC%20du%20Quartier%20du%20Lys](https://www.addtoany.com/share?url=https%3A%2F%2Fwww.saint-louis.fr%2Ftoutes-les-actualites%25C3%25A9S%2F142%2F17059&title=Ville%20de%20Saint-Louis%20(Alsace)%20%3A3%3A8me%20r%C3%A9union%20de%20concertation%20publique%20sur%20le%20projet%20de%20ZAC%20du%20Quartier%20du%20Lys))

3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mardi 1er février 2022 de 18 h à 20 h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse) à Saint-Louis.



Google utilise des cookies et vous propose le contrôle sur ceux que vous souhaitez. [En savoir plus](#)

Personnaliser

25/01/2022 11:01

Ville de Saint-Louis (Alsace) :3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

(<https://www.saint-louis.fr>)

Retrouvez l'évènement sur Facebook (<https://www.facebook.com/events/7623869540972323/>)

→ Port du masque obligatoire

En savoir plus (<https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/projet-de-creation-de-zac-quartier-lys/>)

MAIRIE DE SAINT-LOUIS

21 rue Théo Bachmann
BP 20090
68303 SAINT-LOUIS Cedex

+33(0)3 89 69 52 00 (tel:+33(0)389695200)

NOUS ÉCRIRE (<Index.php/contact?idpage=130>)

HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI au VENDREDI

9 h - 12 h

14 h - 17 h (16 h 30 le vendredi)

SAMEDI

Permanence à l'accueil de 10 h à 12 h

Pour récupérer une carte d'identité, un passeport, faire un certificat de vie, il n'est pas nécessaire de prendre de rendez-vous au préalable. Le port du masque reste obligatoire dans les bâtiments publics.



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Personnaliser

Tout accepter

X Tout refuser

(<https://www.agglo-saint-louis.fr>)

Publication sur facebook Ville de Saint-Louis

3ème reunion de concertation : X +
facebook.com/events/762386954097232/
Applications XEROX ColorCube... Reverso Traduction... Dico Reverso D Horaires SVICE Météo Hutzfelden...
Autres favoris Liste de lecture

Évènements

Évènements



3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys

Public Organisé par [Saint-Louis Agglo](#)

Mardi 1 février 2022 de 18:00 à 20:00 UTC+01
Semaine prochaine

Foyer de Saint-Louis - 59 rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS

Détails

Saint-Louis Agglomération et la ville de Saint-Louis vous invitent à la 3ème réunion de concertation publique sur le projet de ZAC du Quartier du Lys le mardi 1er février 2022 de 18h à 20h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse) à Saint-Louis.

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, rendez-vous sur notre site internet : <https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation-projet-de-creation-de-zac-quartier-lys>

La concertation publique est organisée au titre de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis.

Evènements associés

- ANIMAL**
jeudi UTC+01 at Espace Bohéan
71 invités
- 10. Streetfood Festival Basel**
Ven 29 avr UTC+02 at Frieslage
5 448 invités
- Basler Fasnacht 2022**
Lun 7 mars UTC+01 at Bâle
3 001 invités

Francçais (France) | Espagnol (US) | Espagnol | Portugais (Braz) | Deutsch

Conformabilité | Conditions générales | Publicité | Choisir sa pub | Cookies | Plus

Méa © 2022

3°C Neugux 11h42 24/01/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Statistiques publication sur internet et réseaux sociaux

Page globale dédiée à la concertation

Adresse : <https://www.agglomeration-saint-louis.fr/concertation/projet-de-creation-de-zac-quartier-lys/>

- Page vue 492 fois (dont 69 fois par l'intermédiaire d'un clic sur Facebook)

1^{ère} concertation – mercredi 27/10/2021

Site internet

Actualité : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/saint-louis-agglomeration-ville-de-saint-louis-invitant-a-1ere-reunion-de-concertation-publique-zac-quartier-lys/>

- Page vue 16 fois (dont une fois par l'intermédiaire de Facebook)

Evènement : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/evenements/1ere-reunion-concertation-publique-projet-de-zac-quartier-lys-mercredi-27-novembre-2021-saint-louis/>

- Page vue 8 fois

Réseaux sociaux (21/10/2021)

Facebook

Publication :

<https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo/photos/a.491.152018304042/1050206852398553/>

Performances de votre publication

1 223 Personnes touchées

6 Mentions J'aime, commentaires et partages /

3 Mentions J'aime : **1** Sur la publication **2** Sur les partages

0 Commentaires : **0** Sur la publication **0** Sur les partages

3 Partages : **3** Sur la publication **0** Sur les partages

18 Clics sur la publication

2 Affichages de photos : **12** Clics sur un lien ² **4** Autres clics /

COMMENTAIRES NEGATIFS

2 Masquer la publication **0** Masquer toutes les publications

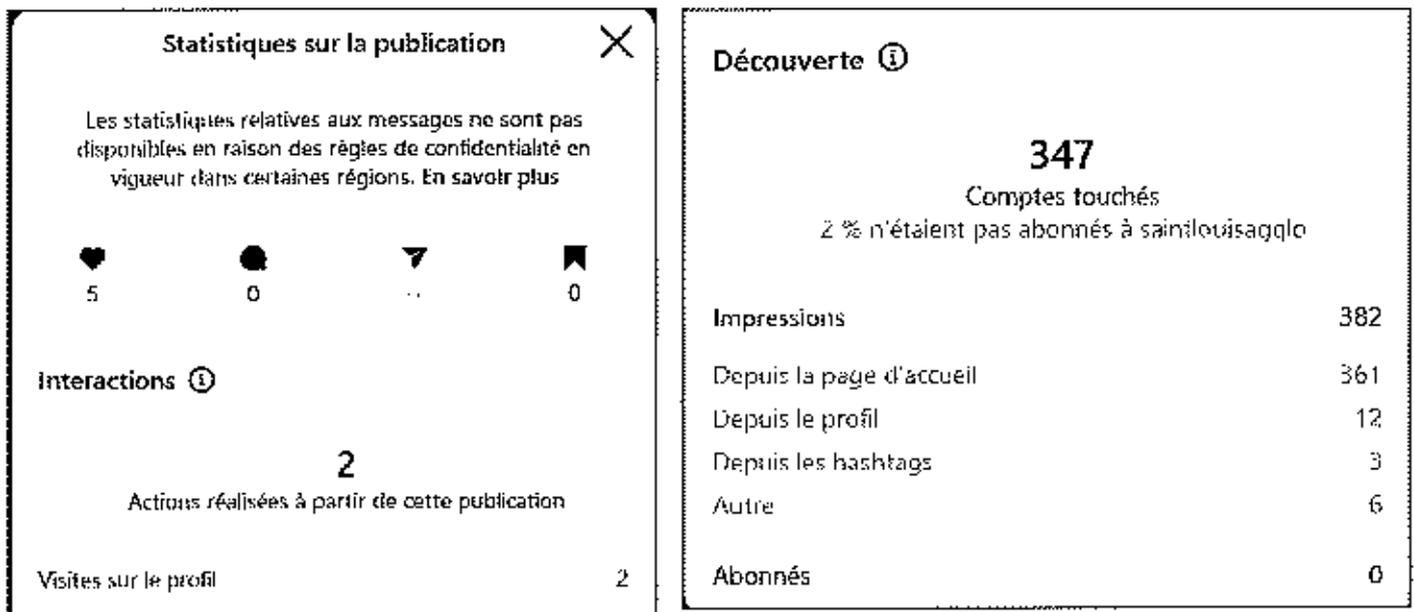
0 Signaler comme indésirable **0** Je n'aime plus la Page

Evènement : <https://www.facebook.com/events/961341704421518/>

- Évènement vu 756 fois
- 4 personnes ont cliqué sur « je participe »
- 3 personnes ont cliqué sur « je suis intéressé »

Instagram

Publication : <https://www.instagram.com/p/CVRsf6NojIw/>



LinkedIn

Publication : <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6856801286306750465/>

- 168 impressions (affichage dans le fil d'actualité ou ailleurs)
- 0 clic (sur un lien ou autres)
- 2 réactions (likes, etc)
- 1 partage

2^{ème} concertation – jeudi 09/12/2021

Site internet

Actualité : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/saint-louis-agglo-meration-ville-de-saint-louis-invitent-a-2eme-reunion-de-concertation-publique-zac-quartier-lys/>

- Page vue 14 fois

Evènement : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/evenements/2eme-reunion-concertation-publique-projet-de-zac-quartier-lys-jeudi-9-decembre-2021-saint-louis/>

- Page vue 6 fois

Réseaux sociaux (28/11/2021)

Facebook :

Publication :

<https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo/photos/a.491152018304042/1073868686699036/>

Performances de votre publication

1 187 Personnes touchées

7 Réactions, commentaires et partages /

1  J'aime	0 Sur la publication	1 Sur les partages
3  Haha	3 Sur la publication	0 Sur les partages
0 Commentaires	0 Sur la publication	0 Sur les partages
3 Partages	3 Sur la publication	0 Sur les partages

40 Clics sur la publication

6 Affichages de photos	17 Clics sur un lien /	17 Autres clics /
----------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

COMMENTAIRES NEGATIFS

1 Masquer la publication	0 Masquer toutes les publications
0 Signaler comme indésirable	0 Je n'aime plus la Page

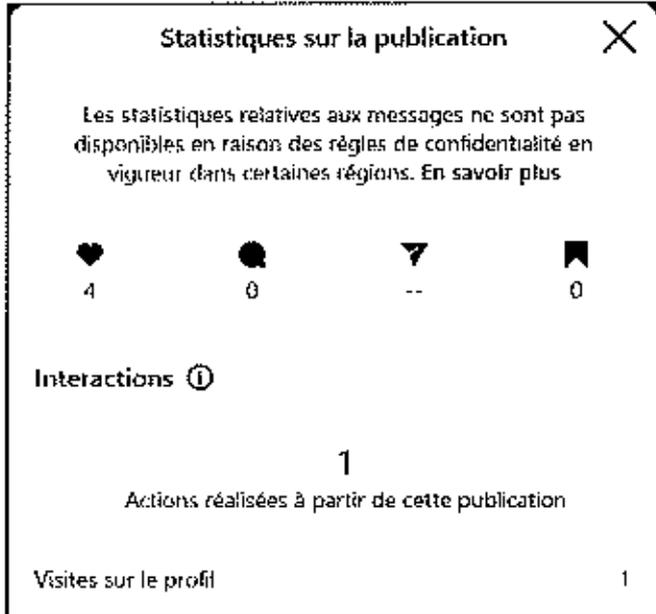
Evènement : <https://www.facebook.com/events/1064359487735314/>

- Évènement vu 1791 fois

- 1 personne a cliqué sur « je participe »
- 15 personnes ont cliqué sur « je suis intéressé »

Instagram:

Publication : <https://www.instagram.com/p/CWzpi9loFsg/>



LinkedIn

Publication : <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6870587106700349440/>

- 106 impressions (affichage dans le fil d'actualité ou ailleurs)
- 1 clic (sur un lien ou autres)
- 0 réactions (likes, etc)
- 0 partage

3^{ème} concertation – mardi 01/02/2022

Site internet

Actualité : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/saint-louis-agglomeration-ville-de-saint-louis-invitent-a-3eme-reunion-de-concertation-publique-zac-quartier-lys-mardi-1er-fevrier-2022/>

- Page vue 9 fois

Evènement : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/evenements/3eme-reunion-concertation-publique-projet-de-zac-quartier-lys-mardi-1er-fevrier-2022-saint-louis/>

- Page vue 1 fois

Réseaux sociaux (21/01/2022)

Facebook :

Publication :

<https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo/photos/a.491152018304042/1106510720101499/>

Performances de votre publication

1 347 Personnes touchées

16 Mentions J'aime, commentaires et partages /

1 Mentions J'aime	1 Sur la publication	0 Sur les partages
-----------------------------	--------------------------------	------------------------------

11 Commentaires	9 Sur la publication	2 Sur les partages
---------------------------	--------------------------------	------------------------------

4 Partages	4 Sur la publication	0 Sur les partages
----------------------	--------------------------------	------------------------------

30 Clics sur la publication

3 Affichages de photos	5 Clics sur un lien /	22 Autres clics /
----------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

COMMENTAIRES NÉGATIFS

1 Masquer la publication **0** Masquer toutes les publications

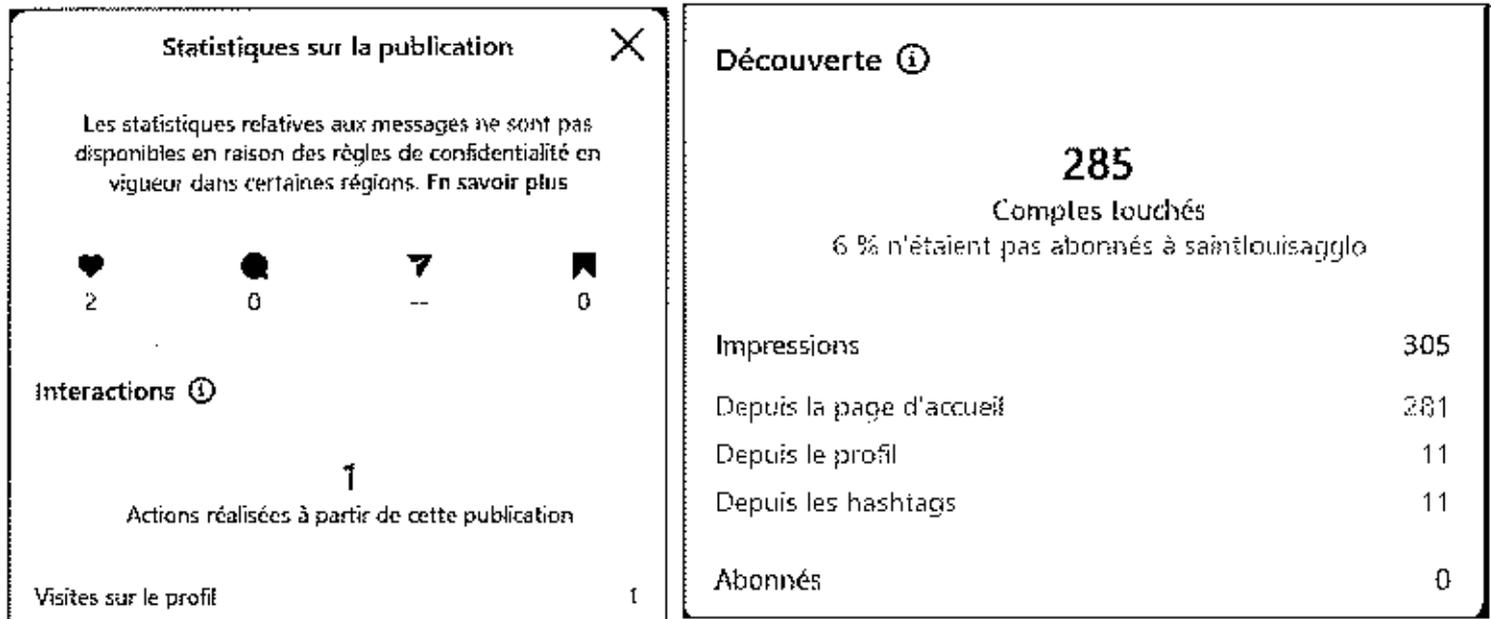
0 Signaler comme indésirable **0** Je n'aime plus la Page

Evènement : <https://www.facebook.com/events/7623869540972323/>

- Évènement vu 2401 fois
- 4 personnes ont cliqué sur « Je participe »
- 13 personnes ont cliqué sur « je suis intéressé »

Instagram

Publication : <https://www.instagram.com/p/CY-seculbjj/>



LinkedIn

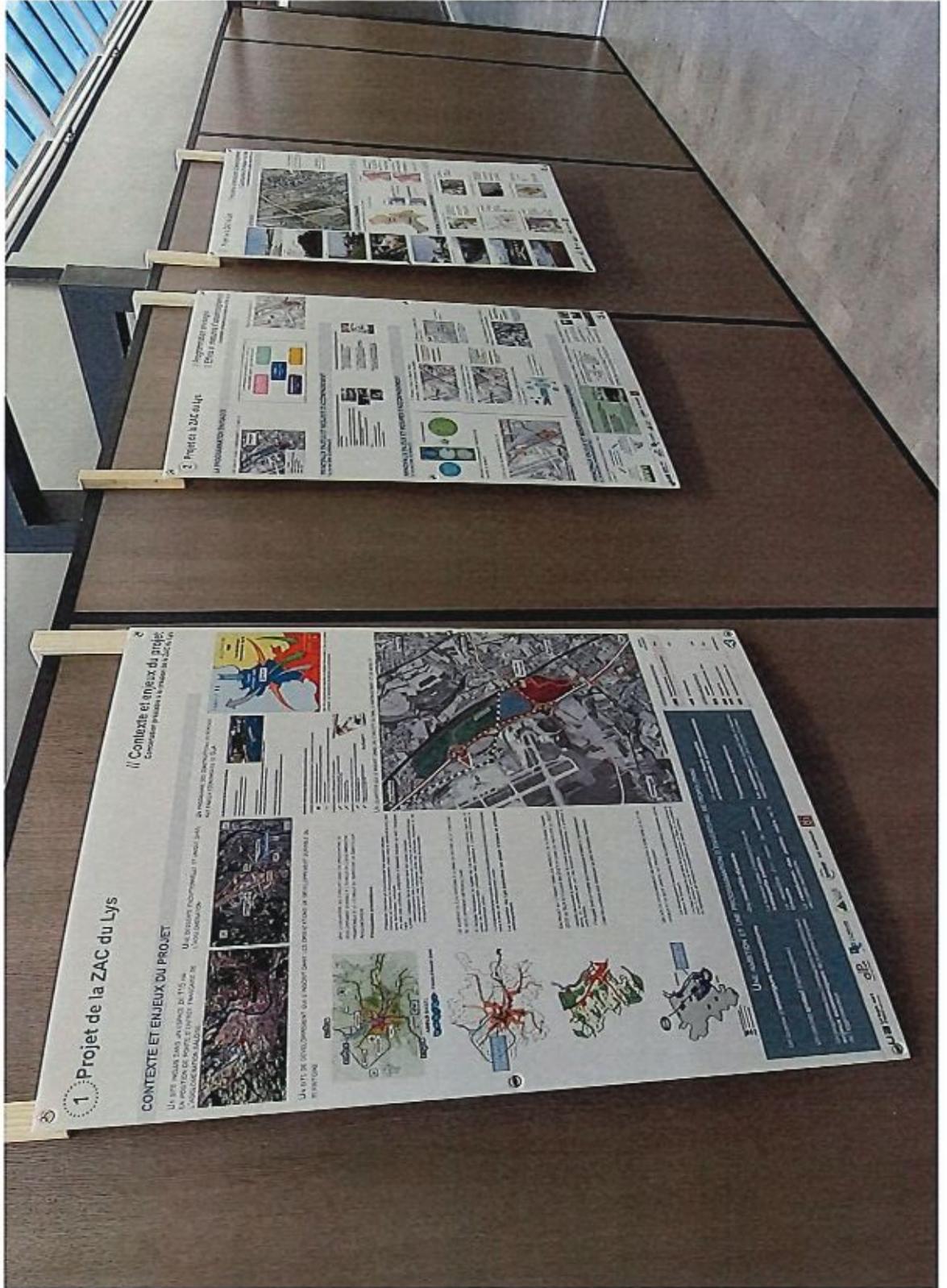
Publication : <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6890156023777153024/>

- 223 vues (affichage dans le fil d'actualité ou ailleurs)
- 3 clics (sur un lien ou autres)
- 4 réactions (likes, etc)
- 0 partage

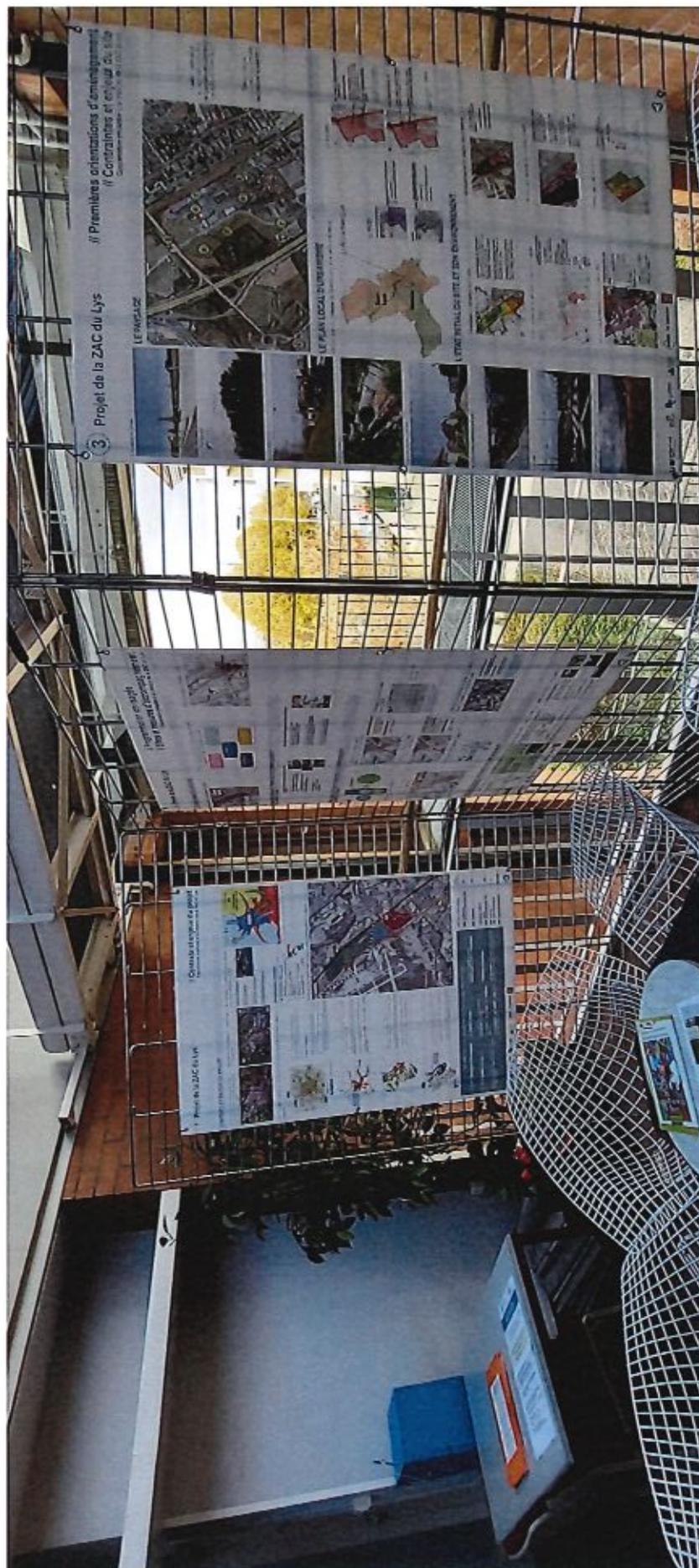
3.7. Annexe 7

Photographies des panneaux et réunions

PANNEAUX DE CONCERTATION AU SIEGE DE SLA (28/10/2021)



PANNEAUX DE CONCERTATION EN MAIRIE DE SAINT-LOUIS (28/10/2021)



PANNEAUX DE CONCERTATION AU SIEGE DE SLA (10/12/2021)

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022



PANNEAUX DE CONCERTATION EN MAIRIE DE SAINT-LOUIS (10/12/2021)



Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

PANNEAUX DE CONCERTATION AU SIEGE DE SLA (02/02/2022)

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022



PANNEAUX DE CONCERTATION EN MAIRIE DE SAINT-LOUIS (02/02/2022)



REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE DU 27/10/2021

AU FOYER SAINT-LOUIS A SAINT-LOUIS





REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE DU 09/12/2021

AU FOYER SAINT-CHARLES A SAINT-LOUIS





REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE DU 01/02/2022

AU FOYER SAINT-LOUIS A SAINT-LOUIS





3.8. Annexe 8

Courriers, courriels et réponses

Metery Isabelle - SLA

De: Concertation ADT - SLA
Envoyé: mercredi 17 novembre 2021 16:14
À: 'ABRY Caroline'
Objet: RE: Participation réunion de concertation Quartier du Lys

Madame,

Il n'y a pas de participation en visio, en revanche vous avez accès dès le lendemain de la réunion au diaporama sur notre site internet. Vous pouvez donc trouver le diaporama de la première réunion du 27/10. La réunion du 9/12 sera en présentiel, à 18h au foyer st charles à st louis (à confirmer)

Espérant avoir répondu à votre demande,



METERY Isabelle

**Directrice de l'Urbanisme Opérationnel
Pôle Aménagement et Développement Territorial**

Adresse pôle : 9 Croisée des Lys - Immeuble "Le Reflet" - 68300 Saint-Louis
Adresse courrier : Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex

Tél. : 03 89 70 85 33
Mobile : 06 98 42 96 98
Mail : metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr
Site : www.agglo-saint-louis.fr

Saint-Louis Agglomération est désormais sur les réseaux sociaux : cliquez pour nous rejoindre !



[@SaintLouisAgglo](https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo)



[@saintlouisagglo](https://www.instagram.com/saintlouisagglo)



[Saint-Louis Agglo](https://www.youtube.com/SaintLouisAgglo)

De : ABRY Caroline <Caroline.ABRY@vinci-immobilier.com>
Envoyé : vendredi 29 octobre 2021 09:56
À : Concertation ADT - SLA <concertationADT@agglo-saint-louis.fr>
Objet : Participation réunion de concertation Quartier du Lys

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour pouvoir participer aux prochaines réunions de concertation sur le quartier du Lys. Y a-t-il possibilité d'y participer en Visio ? ou est-ce uniquement en présentiel. Je pensais pouvoir suivre la première réunion de mercredi soir via facebook mais je n'ai pas trouvé de lien de connexion.
Je vous remercie par avance de m'indiquer si cela est possible à distance ou si je dois être présentiel pour celle du 9 décembre.

Cordialement,
Caroline ABRY



Caroline ABRY
Responsable Développement
9 B rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN



Mobile : 07.62.20.19.59
Caroline.abry@vinci-immobilier.com
www.vinci-immobilier.com

Klapuch Angélique - SLA

De: julie.ruer@laposte.net
Envoyé: samedi 29 janvier 2022 18:27
À: Concertation ADT - SLA
Objet: ZAC DU QUARTIER DU LYS

Bonjour,

J'ai pu consulter la présentation de la réunion publique numéro 2 qui laisse à croire que le scénario 2 d'aménagement de la zone serait retenu.

J'aimerais savoir si vous avez fait une étude prévisionnel du niveau sonore dans cette zone? si oui peut on avoir accès aux résultats?

Auriez vous aussi prévu des zones d'activité et de partage social comme des restaurants, bars, espaces associatif (ateliers, locaux d'AMAP...) ? des espaces pour des écoles seraient ils envisagés grace aux zones de nature proche?

Merci pour votre retour
Cordialement,
Mme Ruer

Metery Isabelle - SLA

De: Concertation ADT - SLA
Envoyé: jeudi 7 avril 2022 09:09
À: 'julie.ruer@laposte.net'
Objet: RE: ZAC DU QUARTIER DU LYS
Pièces jointes: 20220328_UO_LYS_reponseMail Mime Ruer_signé.pdf

Bonjour Mme RUER,

En pièce jointe de ce mail vous trouverez la réponse de SLA suite à l'avis formulé concernant la concertation publique du Quartier du LYS.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,



METERY Isabelle
Directrice de l'Urbanisme Opérationnel
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Adresse pôle : 9 Croisée des Lys - Immeuble "Le Reflet" - 68300 Saint-Louis
Adresse courrier : Place de l'Hôtel de Ville -- CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex

Tél. : 03 89 70 85 33
Mobile : 06 98 42 96 98
Mail : metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr
Site : www.agglo-saint-louis.fr

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Saint-Louis Agglomération est désormais sur les réseaux sociaux : cliquez pour nous rejoindre !



[@SaintLouisAgglo](https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo)



[@saintlouisagglo](https://www.instagram.com/saintlouisagglo)



[Saint-Louis Agglo](https://www.youtube.com/SaintLouisAgglo)



Madame RUER

Saint-Louis, le 28 mars 2022

V/Réf. : votre mail du 29/1/22
N/Réf. : Quartier du LYS
Dossier Suivi par : Isabelle METERY
Tél. : 03 89 70 85 33 Fax : 03 89 88 06 09
metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

Objet : réponse aux observations

Madame,

Vous avez pris part à la concertation publique relative à la création de la ZAC du Quartier du LYS et nous vous en remercions.

Pour répondre à vos interrogations relatives à l'étude du niveau sonore, nous vous informons que ces questions seront prises en compte au stade de l'étude d'impact du projet qui est élaborée une fois le programme arrêté. Selon le calendrier des opérations, cette étape devrait se dérouler cet été à la suite de quoi les éléments seront mis à disposition du public.

Concernant l'activité du quartier et le partage social, les espaces verts créés seront publics et bénéficieront aux écoles développées au sein du campus ou à tout public fréquentant le quartier. Les socles de bâtiments seront prévus pour accueillir des commerces et services liés aux besoins propres du quartier, dont des restaurants, bars et autres lieux qui participeront à la vie du quartier.

Nous réfléchissons à la possibilité d'installer un restaurant solidaire alimenté en circuits courts par les producteurs locaux, en lien avec la démarche rurale de notre territoire.

A ce jour, il n'y a pas d'espaces associatifs envisagés, mais si des porteurs de projets devaient se manifester, ce sont des sujets qui pourront s'intégrer au développement du futur quartier.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.

Si en ce vous,

Pour Saint-Louis Agglomération
Le Président,

Jean-Marc DEJCHTMANN

Pour la Ville de Saint-Louis
Le Maire,

Pascale SCHMIDIGER



Klapuch Angélique - SLA

De: boschung@gmx.net
Envoyé: jeudi 3 février 2022 16:57
À: Concertation ADT - SLA
Objet: Réflexions sur le ZAC DU QUARTIER DU LYS

Monsieur le Président

Je profite de ce privilège pour vous faire part de mes réflexions sur le ZAC DU QUARTIER DU LYS. Je trouve la vision très réussie, notamment l'importance accordée à la qualité, qui doit être élevée sur le plan économique mais aussi écologique. Lors de la planification à la mise en œuvre, de très bonnes réflexions ont été faites. Je vous en félicite.

Néanmoins, l'objectif d'un tel projet doit être de répondre aux besoins de la ville et de sa population, basé sur une analyse de manière **détaillée et objective**. Après quelques recherches, je n'ai trouvé qu'un document très général sur ce sujet : https://www.agglo-saint-louis.fr/wp-content/uploads/2021/10/ZAC_DU_LYS_deliberation_N-2021-162_modalites_concertation_preable_creation_ZAC.pdf. Il reste très vaste : « L'objectif est de profiter de cette dynamique de développement tout en mettant en place les équipements et les zones économiques et résidentielles indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble de l'agglomération. ... » Malheureusement, il n'y est pas clairement démontré (avec des chiffres et faits) en quoi la création de ce nouveau quartier répond aux besoins de la population. Si une analyse était faite, je vous serais reconnaissant de me la faire parvenir.

S'il n'y a pas d'analyse, je considérerais la création du quartier comme un risque inquiétant que les mauvaises parties prenantes en profitent au final et ne pas la ville respectivement ses habitants. Permettez-moi d'illustrer quelques exemple pour comprendre mes inquiétudes:

- On parle d'une Aréna de 11000m². SL a déjà le Forum avec un peu plus de 4000m², si cela ne suffit pas, il y a la Messe Basel (foire de Bâle) et la St Jakobshalle à moins de 10 km. Ce sont deux grandes infrastructures, flexible dans leur taille, qui sont aujourd'hui très mal exploitées. En plus le Parc Expo à Mulhouse n'est pas loin non plus. J'ai du mal à imaginer qu'une infrastructure aussi grande puisse être exploitée de manière économique à SL, sans compter tous les effets secondaires négatifs que de telles grandes manifestations entraînent.
- Surfaces de bureaux : Comme d'autres personnes l'ont déjà signalé, le taux de vacance des surfaces commerciales dans la région de Bâle n'a jamais été aussi élevé : <https://www.bazonline.ch/mieter-von-bueros-dringend-gesucht-517743040433>. C'était déjà le cas avant Corona, mais ce n'est que pire aujourd'hui. Il en va de même pour les hôtels. En raison du déclin dramatique de la foire de Bâle, l'offre est largement excédentaire dans la région.

- Raccordement du tramway à l'EAP: d'après mes informations (directes), même des membres du CA sont contre le raccordement du tramway, car il présente un très mauvais rapport coût-bénéfice. On préfère de se focaliser sur raccordement du train.
- URBAN ACT / son partenaire de mobilité a basé l'analyse de la mobilité sur les expériences fait dans d'autres villes françaises comme Lyon. Les transports publics y amènent les gens des banlieues à forte densité de population vers le centre. SL n'est pas un centre mais une banlieue (de Bâle). Les gens qui viennent travailler à SL ne viennent pas de Bâle, mais en grande partie de la campagne environnante, où les transports publics sont rares. Il sera donc très difficile de convaincre les futurs travailleurs de renoncer à la voiture.
-
- Emplois vers la Suisse (49% des actifs sont des frontaliers) : On ne travaille pas en Suisse prioritairement parce qu'il n'y a pas assez de travail en Alsace, mais parce que les salaires y sont beaucoup plus élevés. L'augmentation des surfaces commerciales à SL ne changera donc que très peu la situation. De plus, SL a-t-elle vraiment intérêt à ce que ses habitants ne travaillent plus en Suisse ?

Je vous remercie d'avoir pris votre temps de lire mes réflexions en plus votre engagement général pour le bien commun de notre agglomération.

Meilleures salutations

Adrian Boschung

Metery Isabelle - SLA

De: Concertation ADT - SLA
Envoyé: jeudi 7 avril 2022 09:10
À: 'boschung@gmx.net'
Objet: RE: Réflexions sur le ZAC DU QUARTIER DU LYS
Pièces jointes: 20220329_UO_LYS_reponseMail M.Boschung_signé.pdf

Bonjour M. BOSCHUNG,

En pièce jointe de ce mail vous trouverez la réponse de SLA suite à l'avis formulé concernant la concertation publique du Quartier du LYS.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,



METERY Isabelle

Directrice de l'Urbanisme Opérationnel
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Adresse pôle : 9 Croisée des Lys - Immeuble "Le Reflet" - 68300 Saint-Louis
Adresse courrier : Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex

Tél. : 03 89 70 85 33
Mobile : 06 98 42 96 98
Mail : metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr
Site : www.agglo-saint-louis.fr

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Saint-Louis Agglomération est désormais sur les réseaux sociaux : *cliquez pour nous rejoindre !*



[@SaintLouisAgglo](https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo)



[@saintlouisagglo](https://www.instagram.com/saintlouisagglo)



[Saint-Louis Agglo](https://www.youtube.com/SaintLouisAgglo)



Monsieur BOSCHUNG

Saint-Louis, le 29 mars 2022

V/Réf. : votre mail du 3/2/22
N/Réf. : Quartier du LYS
Dossier Suivi par : Isabelle METERY
Tél. : 03 89 70 85 33 Fax : 03 89 88 06 09
metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

Objet : réponse aux observations

Monsieur,

Vous avez pris part à la concertation publique relative à la création de la ZAC du Quartier du LYS et nous vous en remercions.

Pour répondre à vos interrogations concernant l'Arena, nous vous informons que c'est un projet qui se veut facilement accessible au vu de son emplacement, proposant des espaces plus grands et plus flexibles pour des foires/congrès/salons que les équipements actuels du tissu local. L'objectif est de se mettre en capacité d'accueillir à long terme un équipement de ce type, qui en tout état de cause sera porté de manière privée et par conséquent, ne se réalisera que si un équilibre économique est avéré. Nous précisons également que la capacité du taux d'occupation des équipements du territoire tels que le Forum, le Triangle et la Comète est à ce jour optimale.

La programmation bureaux-campus-activités sera mutualisée pour répondre au mieux à la demande et garder de la souplesse dans l'évolution des besoins tertiaires de l'agglomération. Le risque de vacances des surfaces tertiaires est minime, les surfaces étant développées au fur et à mesure en fonction des besoins.

L'opportunité d'une étude économique n'est pas avérée. En général, ce type d'études ne permet pas de statuer réellement sur le marché en la matière, ni de donner des projections futures fiables. Ce travail mené dans la globalité donne très souvent des résultats peu réalistes sans un travail de fond.

Notre stratégie vise plutôt à dégager un potentiel pour le moyen terme et être pro actif sur des secteurs d'activités porteurs et stratégiques pour notre territoire en développant une politique d'attractivité incitative pour ce quartier et en accompagnant le développement d'écosystèmes économiques spécifiques à l'échelle de l'agglomération trinationale. Il convient de rappeler qu'il n'y a actuellement aucune offre foncière tertiaire sur le territoire de SLA, il faut se donner la capacité d'en accueillir tout en restant souple, la procédure de ZAC ayant l'avantage de permettre de s'adapter à l'évolution de la demande.

Concernant le raccordement du tram 3 à l'EAP, dont les études ont été menées dans le cadre du projet de ZAC du Technoport, il a été démontré que la complémentarité du tram et de la nouvelle ligne ferroviaire répondent à des objectifs différents et s'adressent à d'autres usagers.

S'agissant de la comparaison du projet avec Lyon, notre Urbaniste a bien cité des comparaisons avec des quartiers périphériques de grandes villes françaises (et non avec le centre-ville de ces grandes villes).



L'hypothèse prise est de 50% des déplacements domicile-travail en voiture, et le stationnement sera de fait limité. Notre ambition consiste à améliorer l'offre en mobilité alternative pour inciter le citoyen à modifier ses habitudes. Le développement de parkings vélo au sein du P+R est déjà une première initiative pour inciter le report modal et l'utilisation des modes doux.

Les collectivités ont un impact limité sur les habitudes de déplacements des citoyens mais les élus de l'agglomération et de la Ville sont pleinement mobilisés sur le sujet. D'autres études viendront compléter au fur et à mesure les développements engagés.

Concernant l'attractivité des salaires suisses, nous sommes conscients des difficultés de recrutement induites par la rémunération des travailleurs frontaliers sur l'agglomération trinationale. Notre objectif est de rééquilibrer le nombre d'emplois côté français et de cibler de nouveaux secteurs spécifiques à l'échelle de notre agglomération. L'attrait des salaires suisses ne doit pas être un obstacle au développement de nos projets afin de ne pas être un territoire purement résidentiel.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bien à vous,

Pour Saint-Louis Agglomération
Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

Pour la Ville de Saint-Louis
Le Maire,

Pascale SCHMIDIGER



Metery Isabelle - SLA

De: Waltz Virginie - SLA
Envoyé: mercredi 16 février 2022 16:01
À: Concertation ADT - SLA
Cc: tartaglia.vincent@wanadoo.fr
Objet: Contribution Conseil Développement SLA
Pièces jointes: 20220210_DA_CODEV_Courrier_ContributionZACLys.pdf; 20220210_DA_CODEV_ContributionZACLys.pdf

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations du Conseil de Développement sur la ZAC du Quartier du Lys.

Vous en souhaitant bonne réception,
Bien cordialement,



Waltz Virginie

Chargée de mission Développement Local
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Adresse pôle : 9 Croisée des Lys - Immeuble "Le Reflet" - 68300 Saint-Louis
Adresse courrier : Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex

Tél. : 03 89 70 33 47

Mobile : 07 62 92 91 32

Mail : waltz.virginie@agglo-saint-louis.fr

Site : www.agglo-saint-louis.fr

Saint-Louis Agglomération est désormais sur les réseaux sociaux : cliquez pour nous rejoindre !



[@SaintLouisAgglo](https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo)



[@saintlouisagglo](https://www.instagram.com/saintlouisagglo)



[Saint-Louis Agglo](https://www.youtube.com/SaintLouisAgglo)



SAINT-LOUIS

Agglomération

Terres d'avenir

A l'attention de M. Deichtmann
Président de Saint-Louis Agglomération

N/Réf. : VW
Dossier Suivi par : Virginie Waltz
Tél. : 03 89 70 33 47
waltz.virginie@agglo-saint-louis.fr
Objet : Observations du Conseil de Développement sur la ZAC du Quartier du Lys

Saint-Louis, mercredi 16 février 2022

M. Le Président,

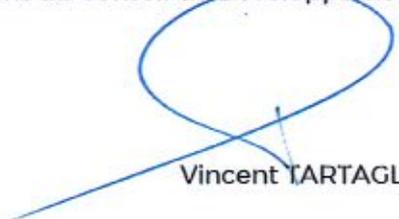
Après avoir pris part aux réunions de concertation, notre instance s'est réunie en sous-groupe, afin de synthétiser les questionnements, remarques et préconisations de nos membres.

Par la présente, et dans le cadre de la concertation publique du projet de création de la ZAC du Quartier du Lys, le Conseil de Développement vous prie de trouver ci-joint sa contribution.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil de Développement,



Vincent TARTAGLIA





CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

ZAC du Quartier du Lys
Concertation préalable

10/02/2022

❖ Intégration de services au sein du projet

- Avec le développement du quartier, la création de logements et l'augmentation de population ainsi générée, le Conseil de Développement souhaite alerter sur la réflexion nécessaire quant au développement de services, publics ou privés. (crèches, mais également en matière médicale : médecins, etc.)
- Dans le cadre de la programmation est envisagée la création d'un Palais des congrès de type Aréna.
→ Est-ce que la construction de cette Arena est un besoin avéré ? A-t-elle fait l'objet d'une réflexion particulière ?
En effet, il existe déjà de nombreuses salles sur le territoire de Saint-Louis Agglomération : Comète, Forum, Triangle, RiveRhin, etc. De plus, de nombreux bâtiments ne sont utilisés qu'une partie du temps. Le Conseil de Développement suggère d'axer la réflexion sur la mixité des usages, en repensant les espaces. Ainsi, bien qu'un besoin réel en salles puisse exister, il serait peut-être possible de repenser les espaces.

❖ Réserves sur la pertinence de cette zone, et notamment de l'importance des surfaces tertiaires / activités / campus envisagées dans le projet

- La programmation envisagée pour le quartier du Lys fait état d'environ 125 000 m² de tertiaire / activités / campus. Le Conseil de Développement s'interroge quant à ce besoin. En effet, à Bâle, la tendance est plutôt à l'inverse, d'autant plus dans le contexte de la suite de la pandémie où le télétravail a pris de l'ampleur : 200 000 m² de tertiaire vide, Novartis qui réduit ses projets, etc.



→ Le Conseil de Développement suggère la réalisation d'une étude économique, afin de paramétrer ce postulat. Effectivement, cette étude permettrait une analyse des besoins à venir, en cohérence avec l'existant et les souhaits politiques. Elle constituerait un atout afin de cibler les secteurs d'entreprises souhaités et permettrait d'explorer toutes les possibilités (exemples : incubateurs, start-up, etc.)

❖ Réserves sur la pertinence de cette zone, au regard des futurs enjeux

- Le Conseil de Développement s'interroge plus largement sur l'adaptation de ce projet aux besoins futurs de notre territoire : est-ce réellement ce dont Saint-Louis Agglomération aura besoin dans 15 ans ou 20 ans ? Ne faudrait-il pas être davantage innovant et prospectif ? Ce projet devrait se baser sur des projections : comment vivra-t-on dans les prochaines années, quels seront les enjeux économiques, etc.
- Dans la programmation est notamment envisagée environ 35 000 m² pour de l'hébergement / logement, contre 125 000 m² pour du tertiaire / activités / campus. Bien qu'à ce stade, la procédure de ZAC permette simplement de paramétrer des fonctions, et que cela peut encore largement évoluer, il y a tout de même un fort déséquilibre entre ces 35 000 m² et ces 125 000 m². Le Conseil de Développement s'interroge sur le développement de la mixité de la zone et donc le rééquilibrage vers davantage d'hébergements / logements, qui permettrait notamment de diminuer le trafic.

❖ Vigilance quant à l'adaptation du projet face aux changements climatiques

- Le Conseil de Développement émet des réserves sur l'adaptation du projet face aux dérèglements climatiques. En effet, la prise en compte de ces enjeux environnementaux ne semble pas suffisamment importante au regard des évolutions envisagées. Une attention particulière est notamment portée sur :
 - La question des îlots de chaleur urbains : la vivabilité du secteur sera-t-elle assurée ? (en termes de densité, présence d'espaces verts, etc.)
 - Le volet paysager de la zone : en particulier la coulée verte de la gare au parvis de l'Arena est-elle une réalisation paysagère au sens communautaire ? (Vision d'Avenir, PCAET, etc.)
 - L'imperméabilisation des sols : en particulier face à l'enjeu de Zéro Artificialisation Nette, quel type de compensation est envisagé ?



- Dans ce contexte de changement climatique, et dans l'hypothèse de la construction des 125 000 m², le Conseil de Développement suggère de réaliser une **étude de simulation du climat urbain à l'échelle du quartier**. Celle-ci permettrait d'apprécier, sur la base de surfaces de plancher, et de gabarits de construction, la ventilation du quartier, l'effet « ilot de chaleur » ainsi créé et permettrait de conseiller l'orientation des bâtiments, etc. Celle-ci pourrait être intégrée dans les cahiers des charges des questions environnementales et énergétiques de la ZAC.
- Par ailleurs, la construction de 125 000 m² de bâtiments entraîne de très fortes émissions de CO₂. Dans ce cadre, le Conseil de Développement s'interroge sur **une réflexion maîtrisée des gaz à effet de serre de la construction ?** Il faudrait voir comment éviter / réduire / compenser ces émissions : la recherche du bon équilibre dans l'utilisation des sols est une priorité.

❖ Vigilance quant à l'articulation du projet avec le centre-ville de Saint-Louis

- Le Conseil de Développement s'interroge sur la prise en compte de l'impact du développement de commerces dans la ZAC par rapport aux commerces du centre-ville et la forte concurrence que cela peut engendrer ?

❖ Volet agricole du projet

- Le Conseil de Développement s'interroge sur la possibilité de conserver quelques terres cultivables ou d'introduire de la mixité alimentaire dans le projet, et d'étudier ainsi la possibilité d'utiliser par exemple les toits d'immeuble de l'agriculture urbaine.
 - ➔ Le projet fera-t-il l'objet de compensations agricoles ? Celles-ci seront-elles réfléchies dans le périmètre de compétences de Saint-Louis Agglomération ?

❖ Evolution du quartier

- S'il est bien noté que le quartier se développera dans la durée et en fonction des investisseurs potentiels, le Conseil de Développement suggère de spécifier dans le cahier des charges de la ZAC que celui-ci ne puisse pas se transformer exclusivement en logements.



❖ Conclusion

- Saint-Louis Agglomération s'est dotée de divers documents (SCoT, PCAET, Vision d'Avenir 2030, charte d'engagements Cit'ergie, CTEC, ...) spécifiques à leurs orientations, qui conduisent à l'exemplarité.
 - ➔ Le Conseil de Développement veillera à la traduction réelle de ces points sur ce périmètre stratégique de la ZAC du Lys.



Metery Isabelle - SLA

De: Metery Isabelle - SLA
Envoyé: lundi 28 mars 2022 09:37
À: "Tartaglia Vincent (tartaglia.vincent@wanadoo.fr)"
Cc: Waltz Virginie - SLA; Heinrich Etienne - SLA; Klapuch Angélique - SLA
Objet: Réponse de SLA à l'avis du Conseil de Développement concernant la concertation publique du Quartier du LYS
Pièces jointes: 20220325_UO_LYS_reponseCODEV.pdf

Bonjour M. Tartaglia,

En pièce jointe de ce mail vous trouverez la réponse de SLA suite à l'avis formulé par le Conseil de Développement concernant la concertation publique du Quartier du LYS.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,



METERY Isabelle
Directrice de l'Urbanisme Opérationnel
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Adresse pôle : 9 Croisée des Lys - Immeuble "Le Reflet" - 68300 Saint-Louis
Adresse courrier : Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex

Tél. : 03 89 70 85 33
Mobile : 06 98 42 96 98
Mail : metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr
Site : www.agglo-saint-louis.fr

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Saint-Louis Agglomération est désormais sur les réseaux sociaux : cliquez pour nous rejoindre !



[@SaintLouisAgglo](https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo)



[@saintlouisagglo](https://www.instagram.com/saintlouisagglo)



[Saint-Louis Agglo](https://www.youtube.com/SaintLouisAgglo)



Saint Louis Agglomération
Monsieur Vincent Tartaglia
Président du Conseil de
développement
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint Louis Cedex

Saint-Louis, le 21 mars 2022

V/Réf. : VW -courrier du 16/2/22
N/Réf. : Quartier du LYS
Dossier Suivi par : Isabelle METERY
Tél. : 03 89 70 85 33 Fax : 03 89 88 06 09
metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

Objet : réponse aux observations du Conseil de Développement

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier du 16 février 2022, pour lequel nous souhaitons vous apporter des réponses. Avec les membres du Conseil de développement vous avez pris part activement à la concertation publique du Quartier du LYS, en participant aux réunions publiques et en formulant des observations et nous vous en remercions vivement.

Concernant les intégrations de services au sein du projet :

Tout projet privé de services tels que crèches, médecins ... pourra s'intégrer au quartier car répondant aux besoins propres. Concernant l'Arena, c'est un projet qui se veut facilement accessible vu son emplacement, proposant des espaces plus grands et plus flexibles, pour des foires/congrès/salons, que les équipements actuels du tissu local. L'objectif est de se mettre en capacité d'accueillir pour du long terme un équipement de ce type, qui en tout état de cause sera porté de manière privée et par conséquent ne se fera que si un équilibre économique est avéré.

Il convient de noter qu'à ce jour les équipements du territoire tels que le Forum, le Triangle et la Comète sont fortement occupés et pas du tout sous-utilisés.

Concernant la programmation de la zone :

Vous émettez des réserves sur le volume de surfaces tertiaires-activités-campus en suggérant une étude économique. Ce type d'études, en général, ne permet pas de statuer réellement sur le marché en la matière, ni de donner des projections futures fiables. Ce travail mené dans la globalité donne très souvent des résultats peu réalistes sans un travail de fond. Notre stratégie vise plutôt à dégager un potentiel pour le moyen terme et d'être pro actif sur des secteurs d'activités porteurs et stratégiques en développant une politique d'attractivité incitative pour ce quartier et en accompagnant le développement d'écosystèmes économiques. Il convient de rappeler qu'il n'y a actuellement pas d'offre foncière tertiaire par SLA, il faut se donner la capacité d'accueillir tout en restant souple, la procédure de ZAC ayant l'avantage de permettre de s'adapter à l'évolution de la demande.

.../...



Concernant la pertinence de cette zone au regard des futurs enjeux :

Est-ce que cette zone correspond aux besoins dans 15 ou 20 ans, cette remarque rejoint la remarque précédente sur la programmation. L'ambition est d'offrir une réserve foncière pour les prochaines années, et par le biais d'une procédure souple telle que la ZAC de pouvoir s'adapter.

Vous évoquez le manque de mixité par une part de logement jugée insuffisante (35 000 m²) cependant ce quartier reste proche du centre-ville de Saint-Louis et doit se voir comme adossé également à cette offre conséquente. De plus, les infrastructures existantes (RD105, A35 et EAP) contraignent la proximité de logements. De fait, à terme ce quartier ne peut évoluer en un quartier exclusivement de logements.

Concernant la vigilance quant à l'adaptation aux changements climatiques :

Il nous semble avoir démontré l'ambition de notre projet qui est retenu comme site pilote dans notre démarche Territoire en transition. La conservation du Baggerloch, la renaturation du Lertzbach, la création de 2ha d'espaces verts sur site (dont la coulée verte de la Gare à l'Arena qui sera bien publique) et la limitation de l'imperméabilisation contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur (sujet abordé dans notre étude du Schéma cœur d'agglomération et également par St Louis dans une étude propre). Les éléments précis s'appliquant aux constructions seront définis dans notre cahier des prescriptions que chaque promoteur devra respecter (étape à laquelle vous serez associés) avec par exemple l'utilisation de matériaux biosourcés et l'implantation bioclimatique d'un bâtiment, le tout adossé à un PLU ambitieux qui propose déjà des coefficients de Biotope. Aussi vous suggérez la réalisation d'une étude de climat urbain, cet aspect a été étudié globalement sur la métropole par le Canton de Bâle Ville. Les mesures prises pour le projet vont dans ce sens, il ne nous semble pas pertinent de mener une étude complémentaire. Idem pour les émissions de gaz à effets de serre, elles seront calculées au moment de l'étude d'impact et l'utilisation potentielle de matériaux biosourcés par exemple, contribue à leur réduction. Enfin, pour l'objectif de « zéro artificialisation nette » l'artificialisation sera limitée, déjà grâce aux coefficients de biotope du PLU, l'infiltration à la parcelle sera imposée et la densité du quartier va dans le sens d'économiser le foncier.

Concernant la vigilance quant à l'articulation avec le centre-ville de Saint-Louis :

Il a été précisé que les commerces possibles seront strictement liés aux besoins propres du quartier et n'ont pas vocation à être en concurrence avec les commerces présents au centre-ville.

Concernant le volet agricole du projet :

L'étude d'impact agricole est nécessaire dans la procédure, elle a déjà été menée partiellement dans le cadre de la procédure du Technoport et la mesure de compensation fléchée, en lien avec la Chambre d'Agriculture et notre service Développement rural, est la réalisation d'un magasin de producteurs. Le projet doit donc verser une participation financière pour aider au portage de ce projet. Lors de la concertation, il a également été évoqué la réalisation d'un restaurant solidaire au sein du quartier, alimenté par des circuits courts.

Concernant la possibilité d'utiliser les toits d'immeuble pour de l'agriculture urbaine, cela ne nous semble pas être opportun à proximité des infrastructures de transport, mais si des porteurs de projet étaient intéressés, c'est un élément que nous pourrions intégrer techniquement dans le cahier des prescriptions pour que la structure des immeubles intègre cette possibilité.

En espérant avoir répondu aux interrogations des membres du Conseil de Développement, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Son investissement !

Pour Saint-Louis Agglomération
Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

Pour Saint-Louis
Le Maire

Pascal SCHMIDIGER



Metry Isabelle - SLA

De: Dominique Maître <maitredominiqueandree@gmail.com>
Envoyé: dimanche 27 mars 2022 16:46
À: Concertation ADT - SLA
Objet: Quartier du Lys

J'habite le quartier à proximité du futur quartier du Lys et je me souviens qu'à l'époque c'était une zone déversoir des boues toxiques suisses. Il y a eu une estimation il y a quelques années pour la décontamination du site et vu le coût élevé, rien ne s'est passé. Le projet comporte t'il une décontamination ? Construire des infra structures publiques sur ce genre de sol serait criminel. Merci pour votre réponse



Monsieur MAITRE

Saint-Louis, le 5 mai 2022

V/Réf. : votre mail du 27/3/22
N/Réf. : Quartier du LYS
Dossier Suivi par : Isabelle METERY
Tél. : 03 89 70 85 33 Fax : 03 89 88 06 09
metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

Objet : réponse aux observations

PROVISoire

Monsieur,

Vous avez pris part à la concertation publique relative à la création de la ZAC du Quartier du LYS et nous vous en remercions. La date limite de recueil des observations était fixée au 16 février, mais nous souhaitons toutefois vous apporter les réponses qui ont été discutées en réunion publique.

Pour répondre à vos interrogations relatives au site du Baggerloch, effectivement, vu les coûts, le projet de décontamination de 2014 n'a pas eu de suite. Cependant, aucune infrastructure ne sera réalisée sur ce site, qui sera clôturé et non accessible.

Le site du Baggerloch fait l'objet d'un suivi régulier : les suivis de la qualité de la nappe menés depuis 2013 et les mesures complémentaires air/eau réalisées en 2020 sont conformes (absence d'impact significatif) pour finaliser la procédure de cessation d'activité lancée en 2018, en lien avec la DREAL.

A l'issue, l'histoire de cet ancien site de décharge ne sera pas oubliée puisqu'une servitude sera créée pour qu'aucune évolution du site ne soit possible. De plus, la présence d'espèces protégées floristiques a également orienté le choix de laisser le site en l'état et en dehors du projet de ZAC en appliquant la partie « Eviter » de la séquence Eviter-Réduire-Compenser destinée à limiter les atteintes à l'environnement. Classé en zone naturelle au PLU, il est intégré comme support à toute la trame verte qui sera développée sur le quartier et sera utile à la biodiversité/continuité paysagère et environnementale. La conservation du Baggerloch complétée par la renaturation du Lertzbach et la création de 2ha d'espaces verts sur site contribueront à la lutte contre les îlots de chaleur.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour Saint-Louis Agglomération
Le Président,

Pour la Ville de Saint-Louis
Le Maire,

Jean-Marc DEICHTMANN

Pascale SCHMIDIGER



3.9. Annexe 9

Registres d'observations

15 septembre 2021

et

du 28 juin 2017

Registre du 15 septembre 2021



DÉPARTEMENT

COMMUNE

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : Concertation préalable à la
création de la ZAC du Quartier du LYS

Lieu de la concertation : Siège de Saint-Louis Agglomération

EXTRAIT RÉGLEMENTAIRE

Article L. 103-2 du Code de l'urbanisme (modifié par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.5)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1. L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;
4. Les projets de renouvellement urbain.

Article L. 103-3

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1. L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;
2. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Article L. 103-5

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L. 300-2

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une étude d'impact et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 123-1 du code de l'environnement.

La demande de permis de construire ou de permis d'aménager, l'étude d'impact et le bilan de la concertation font l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités prévues au II de l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement.

L'autorité mentionnée aux 1° ou 2° de l'article L. 103-3 peut prendre une décision ou une délibération définissant, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent article, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : La création de la ZAC du Quartier du Lys

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ Conseil Communautaire
en date du 15 septembre 2021
je soussigné(e) ⁽²⁾ Jean-Marc DEICHTMANN, Président de SLA
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Saint-Louis, le 15/9/2021

signature



Jean-Marc DEICHTMANN
Président

(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Lined area for public observations.

Registre de concertation clos le 16/02/2022

0 observations ont été consignées au registre

0 lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.



signature

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J-M Deichtmann".

Jean-Marc DEICHTMANN
Président.

Registre du 28 juin 2017



DÉPARTEMENT

HAUT-RHIN

COMMUNE

SAINT-LOUIS

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220518-20220518p5-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : la création de la ZAC du Lys

Lieu de la concertation : Saint-Louis Agglomération
Place de L'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

EXTRAIT RÉGLEMENTAIRE

Article L. 103-2 du Code de l'urbanisme (modifié par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.5)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1. L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;
4. Les projets de renouvellement urbain.

Article L. 103-3

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1. L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;
2. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Article L. 103-5

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L. 300-2

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une étude d'impact et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 123-1 du code de l'environnement.

La demande de permis de construire ou de permis d'aménager, l'étude d'impact et le bilan de la concertation font l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités prévues au II de l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement.

L'autorité mentionnée aux 1° ou 2° de l'article L. 103-3 peut prendre une décision ou une délibération définissant, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent article, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : la création de la ZAC du Lys.

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ Conseil Communautaire

en date du 28 juin 2017

je soussigné(e) ⁽²⁾ Alain Girny, Président de Saint-Louis Agglomération

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Saint-Louis, le 27/10/2017

signature

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Girny', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a crown and a figure, surrounded by the text 'SAINT-LOUIS AGGLOMERATION' and a small star at the bottom.

(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

Registre de concertation clos le 15/09/2021

- observations ont été consignées au registre
- lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

signature



Jean-Narc DEICHTMAN
Président